



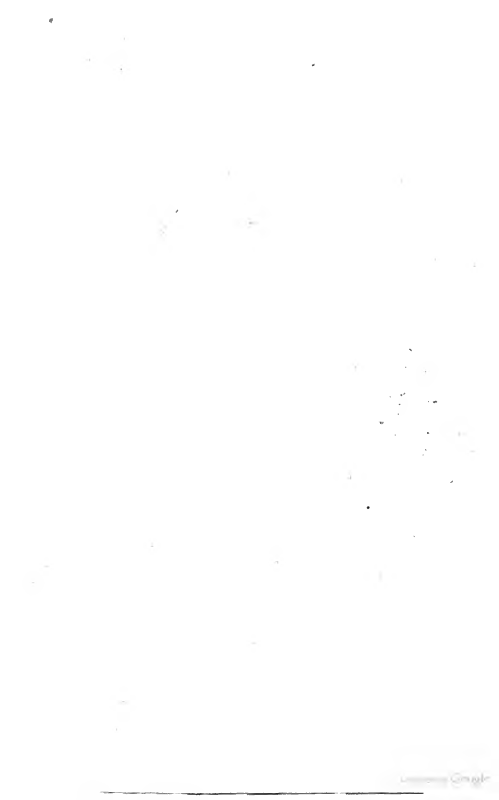

7 · 9 · 450


Digitized by Google

B I

ANNALES

DE NANTES.

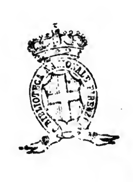


ANNALES

DE NANTES,

PAR F.-C. MEURET.

TOME II.





NANTES,
CHEZ SUIREAU, LIBRAIRE,
Ci-devant place Royale,
AU COIN DES RUES CRÉBILLON ET CONTRESCARPE.

1837.

DISCOURS
Préliminaire.

En commençant cette seconde partie, nous n'avons pu nous dissimuler que notre sujet avait beaucoup perdu de son intérêt. Nantes, sous les ducs de Bretagne, tenait un rang considérable dans l'état : mais l'union de ce beau Duché avec le puissant royaume de France, a beaucoup diminué son importance politique, et ne lui a guère laissé que l'honneur d'être classé au nombre des *bonnes villes* de France. Plus tard, cependant, cette cité eut le bonheur d'ajouter aux nombreux priviléges qu'elle tenait de la munificence de ses ducs, l'important bienfait du régime municipal, qu'elle obtint de la bienveillance des rois François II et Charles IX.

La Bretagne, en perdant son indépendance, perdit aussi de sa considération. Cette union si ardemment désirée par les rois de France, et, en apparence, demandée par les Bretons eux-mêmes, était cependant loin d'avoir obtenu l'approbation générale. François Ier, à force de séductions, de promesses et de grâces habilement distribuées, put bien gagner les principaux seigneurs, et par leur puissante influence, la majorité dans les Etats ; mais les vieux Bretons, qui, dans leur jeunesse, au milieu des troubles civils, avaient répandu leur sang pour la patrie, la voyaient avec douleur disparaître du nombre des états, et se perdre dans le sein d'une vaste monarchie. Ils oubliaient alors ces torrents de sang qu'il a fallu verser pendant tant de siècles, pour soutenir cette indépendance, que des voisins puissants et rivaux rendaient sou-

vent si précaire, et dont les peuples tiraient si peu de profit! Qui peut lire sans frémir cette observation de Dom Lobineau, dans son histoire de Bretagne : *mille quatre-vingt-deux ans se sont écoulés depuis Conan Mériadec jusqu'à Charles VIII; on n'y trouve pas cent ans de paix!* Une telle supputation, si elle eût été faite alors, eût pu calmer ces esprits ombrageux, et les réconcilier avec une sujétion peu rigoureuse, et qui ne laissait encore entrevoir aucun symptôme des événements sinistres qui, réalisés plus tard, n'étaient cependant pas dans l'ordre des prévisions humaines.

Nous laissons aux habiles le soin d'examiner si la Bretagne a perdu ou gagné à ce changement d'existence. « Il serait difficile de décider, dit » M. le comte Daru, si cette réunion fut profi- » table à la Bretagne. Comment comparer le connu » à l'inconnu? Comment dire ce qui serait arrivé » dans des circonstances différentes? Cependant, » à en juger du moins par l'histoire des temps anté- » rieurs, il est assez probable que l'éternelle rivalité » de la France et de l'Angleterre n'aurait laissé à » cette province ni paix ni sécurité. Envahie par Clo- » vis, par Charlemagne, par Philippe-Auguste, par » Charles VIII, il est difficile de croire qu'elle » eût échappé à l'ambition de Louis XIV. »

Les soins que François Ier et son successeur donnèrent à cette importante province, ne répondirent pas à l'empressement qu'ils avaient mis à l'acquérir. Sans cesse les armes à la main pour repousser des ennemis puissants, ou pour comprimer des novateurs ardents à répandre leurs doctrines, et à fonder une puissance nouvelle dans l'état, ces princes ne purent s'occuper efficacement de l'administration; et la Bretagne fut négligée jusqu'au moment où les guerres civiles, en armant les citoyens les uns contre les autres, en firent un vaste champ de carnage. La ligue, à son tour,

en livrant la province comme une proie aux mains avides d'un prince ambitieux, apprit au gouvernement combien grande était la faute qu'il avait commise. Nantes eut sa part des suites d'une conduite si impolitique et des maux qu'elle produisit. Depuis la naissance du calvinisme jusqu'à l'entrée de Henri IV dans ses murs, la paix et le bonheur en furent bannis.

S'il est vrai, comme le dit M. le vicomte Walsh, dans ses *Lettres Vendéennes*, que « L'histoire » d'un peuple heureux est toujours ennuyeuse, » celle de Nantes devrait être à l'abri d'un pareil reproche. L'intérêt, il est vrai, ne sera pas excité par de grandes catastrophes : on n'y trouvera pas de ces événements politiques qui bouleversent la société et changent les destins des peuples; mais si des guerres funestes, de cruels fléaux, de longues infortunes sans éclat, supportées avec courage, pouvaient suffire pour intéresser les descendants d'une génération qui en fut la victime, Nantes ne manquera pas, aux yeux de ses enfants, de droits à la célébrité : elle peut revendiquer quarante ans de malheurs sur cette époque calamiteuse.

Ce siècle si fécond en événements tragiques, et si fatal pour Nantes, s'éloigna enfin, et lui permit de respirer. La tranquillité publique remplaça les alarmes et les cris de guerre, qui depuis si long-temps troublaient son repos. Les longues souffrances des citoyens s'effaçaient de leur mémoire, comme un songe pénible, et la génération nouvelle put jouir d'une paix si chèrement achetée. Les perturbations religieuses, sous le règne de Louis XIII, comprimèrent momentanément l'élan commercial, et suspendirent ses progrès ; mais ces efforts tardifs d'une faction expirante furent les derniers qui pussent troubler la sécurité de Nantes, et la prise de la Ro-

chelle mit un terme aux pirateries de ses corsaires.

Depuis cette époque, une ère nouvelle commença pour cette cité. Ses négociants purent enfin se livrer à de vastes spéculations; une prospérité inconnue jusqu'alors se développa rapidement; le commerce s'étendit et enrichit la ville; bientôt on put la regarder comme une des plus populeuses et des plus florissantes du royaume.

Cet état prospère dura près d'un siècle et demi, en augmentant chaque jour, quand de grands désastres vinrent y mettre un terme, en tarissant sans retour les sources où le commerce allait puiser ses richesses. Jusqu'alors Nantes avait vécu en paix, sous les lois protectrices d'une constitution qui faisait bien des jaloux. Son commerce fleurissait; les navires de toutes les nations fréquentaient son port, et les siens voguaient sur toutes les mers; l'aisance et le bonheur régnaient dans toutes les classes de la société. Jamais cette belle cité n'avait été si heureuse. Mais qu'étaient les richesses, l'abondance et le bonheur! Depuis quelque temps, une vague inquiétude, un désir immense d'innovations agitaient les esprits, et commençaient à troubler l'union qui régnait entre les citoyens. Au fanatisme religieux succéda l'amour de la liberté, porté lui-même jusqu'au fanatisme. On abandonna les affaires pour s'occuper de la politique; on voulait cependant conserver la constitution provinciale, avec ses franchises et ses libertés; on voulait la défendre et mourir pour elle; et quelques jours plus tard, la constitution, la liberté et le commerce lui-même, furent engloutis dans un même naufrage.

« Rien n'est plus propre à nous faire aimer
» et respecter le gouvernement auquel nous obéis-
» sons, dit Mably, qu'une peinture fidèle des
» malheurs que nos pères ont éprouvés pendant

» qu'ils ont vécu dans l'anarchie. » Puisse cette vérité être bien comprise! l'instruction ne nous manque pas : nous avons été rassasiés de gloire et accablés de maux. Malgré un gouvernement réparateur, bien des ruines jonchent le sol de notre belle patrie, et bien des blessures restent encore à cicatriser. Puissions-nous renoncer enfin aux abstractions, aux vaines théories de nos idéologues politiques, et consentir à jouir en paix de cette douce liberté, premier bienfait du restaurateur de la monarchie, Louis XVIII de glorieuse mémoire.

Des deux époques dont nous venons de retracer une légère esquisse, nous avons parcouru la première avec tout le soin dont nous sommes capables, afin de faire connaître tout ce qu'elle offre d'intéressant pour Nantes. Plus tard, nous nous sommes attaché à faire ressortir les améliorations, qui se sont opérées dans l'administration intérieure, dans la police et dans les travaux publics.

Forcé de parler de la révolution, nous l'avons fait avec précaution, et une grande défiance de nous-même : nous savons combien il est dangereux de traiter ce sujet en présence de tant de témoins intéressés à combattre ou à défendre les doctrines que cette époque a fait surgir ; nous savons aussi qu'il est bien difficile de se maintenir l'esprit libre et dégagé de préventions, dans le récit d'événements qui ne sont que le résultat des passions des hommes, et dans lesquels ils ont pris une part plus ou moins active, au risque de se préparer un repentir. Quarante ans se sont écoulés depuis cette époque si fameuse dans les Annales du monde ; mais quoique le temps, ce Saturne de la révolution ait dévoré une partie de ses enfants, et qu'une génération nouvelle pousse de toutes ses forces celle qui l'a précédée dans cette carrière glissante, rien

n'a pu calmer encore les passions qu'elle a fait naître. Mille événements, heureux ou funestes, ont fait avancer ou reculer son char sanglant, ont réagi sur les opinions, et entretenu les esprits dans une agitation et une fièvre politique que quinze ans de paix et de liberté n'ont pu calmer.

Qui, dans un pareil état de choses, oserait se flatter d'inspirer assez de confiance pour qu'on eût foi dans son impartialité? nous y compterions en vain; le sacrifice d'une prévention est trop difficile à faire. Nous pouvons au moins attester qu'aucun sentiment amer n'a influencé notre récit; nous n'avons eu d'autre motif que l'amour de la vérité et le désir d'être utile. « Je me suis deffendu d'oser altérer » jusqu'aux plus légieres et inutiles circonstances, » ma conscience ne falsifie pas un iota; *ma science*, » *je ne sçay.* » (Mont).

Puisse le lecteur être persuadé de la sincérité de cet aveu, pour nous accorder quelques droits à sa confiance.

ANNALES DE NANTES.

Seconde Partie.

1532 (*Suite de*).

François I[er] revint à Nantes dans les premiers jours d'octobre. Il y donna un édit daté du 9 de ce mois, concernant les hopitaux. « Cet édit, » dit Travers, ôtoit aux évêques, aux chapitres, » aux chanoines et bénéficiers titulaires, l'admi- » nistration des hopitaux dont ils prétendoient la » régie, comme fondateurs.... Le roi donna la régie » de ces lieux pieux aux bourgeois, que les gens » de son conseil nommeroient et commettroient » pour le faire. »

Par arrêt du conseil du 14 décembre, l'hopital de Toussaint resta sous la régie de la confrérie de ce nom. Les administrateurs prouvèrent qu'ils avaient nourri plus de seize cents pauvres pendant l'année.

Après le départ du roi, la peste fit de nouveaux ravages à Nantes; mais, comme si ce fléau n'avait pas suffi pour désoler la ville, il s'en découvrit un autre, qui, par sa nature, resta quelque temps caché dans le secret des familles qui en furent les victimes.

Les progrès de cette maladie inconnue furent d'autant plus effrayants, qu'on prenait plus de soin de la dissimuler, et que les médecins ignoraient entièrement l'art de la traiter.

Cette maladie était un présent funeste que les Espagnols reçurent en échange des horribles calamités qu'ils avaient répandues sur les malheureux habitants du nouveau monde. Ce fut le premier fléau dont le ciel irrité se servit pour punir la

férocité des exterminateurs de ces peuples infortunés. Malheureusement, l'Europe entière en ressentit les suites désastreuses. Naples surtout, où les Espagnols étaient alors très-puissants et très-nombreux, fut promptement infecté de la maladie; c'est là que nos Français, pendant les guerres d'Italie, allèrent la chercher ; plusieurs hommes de la suite du roi, qui en étaient atteints, l'introduisirent à Nantes.

Les magistrats, effrayés de ce mal affreux et ignoré jusqu'à ce jour, le traitèrent comme une contagion ; ils louèrent une maison pour y déposer les malades. Le lieu où on les établit, se nommait *l'Anerie.* C'est l'emplacement et l'origine du SANITAT.

1533.

La peste continua cette année avec la même violence que pendant la précédente.

Le 7 août, la ville prit un arrêté concernant les pestiférés des deux espèces : il fut défendu, tant à ceux qui étaient dans les hopitaux, qu'à ceux qui demeuraient dans leurs maisons, de se produire en public, sous peine d'être pendus.

Il fut aussi défendu aux bouchers de tuer leur bétail, avant qu'il fût visité par des commissaires.

« La milice bourgeoise, dit l'abbé Travers, n'a» vait que l'épée et la pique pour armes. Les ar» quebuses.... étoient fondues, rares et d'un poids » qui les rendoient presqu'inutiles. Le fondeur, » Claude-Bourbon, en fondit douze pour la ville, » et y employa quatre cent trente-deux livres » de cuivre ; c'étoit trente-six livres par arque» buse, la monture de bois et le bassinet non» compris. »

1534.

L'hiver fut très-rude pendant les trois premiers



mois de cette année, et des vents violents régnèrent jusqu'au mois de mai de l'année suivante. Une autre espèce de fléau tourmentait les habitants ; des gens d'armes en grand nombre occupaient les faubourgs, s'insinuaient dans la ville, et se rendaient insupportables par leur importunité. La police fut obligée de placer des archers au château et aux portes de ville, pour empêcher ces visiteurs d'y pénétrer.

Les *Quinze-Vingts* de Paris avaient obtenu la permission de quêter dans la ville, à condition d'employer le produit de leur quête en achats de marchandises utiles à leur maison. Mais on s'aperçut que les quêteurs se disposaient à partir avec leur argent ; les magistrats les firent arrêter, saisirent leurs deniers, et les renvoyèrent ensuite.

« Le domaine de la recette de Nantes montait » par estimation, cette année, à cinq mille cinq » cents livres. » (T.)

1535.

Un édit du roi, du mois d'août 1531, ordonnait au conseil et chancellerie de Bretagne de tenir ses séances pendant six mois à Nantes, et les six autres mois de l'année à Rennes. Le conseil, peu satisfait de ce déplacement, resta dans cette dernière ville. Les magistrats de Nantes s'en plaignirent au roi, en 1533 ; ils obtinrent, le 14 juin, des lettres confirmatives de l'édit, avec injonction au conseil d'obéir. La ville lui fit signifier les ordres du roi, au mois de septembre. Le conseil se rendit à cette sommation, et commença cette année à tenir ses séances. La ville, pour adoucir ce que cette translation avait de déplaisant pour le conseil, arrêta le 1er septembre, qu'on ferait présent, au premier et au second président, de deux pipes de vin d'Anjou, et de quatre poinçons de vin d'Orléans. Tra-

vers ne dit pas si les conseillers en burent leur part.

La ville avait obtenu du roi, le 1er de mai de l'année précédente, l'autorisation de prendre sur les fouages et les billots *, quinze cents livres, pour les réparations du château, et mille livres, pour les murs de ville. Ces sommes étant demeurées insuffisantes, la ville sollicita de nouveaux fonds. Sa demande fut appuyée par Jean-de-Laval, gouverneur de Bretagne, et Anne-de-Montmorency, capitaine de Nantes. Le roi accorda cinq mille cent soixante livres, sur les deniers d'octroi; et au mois de décembre suivant, il permit de prendre le reste des deniers d'octroi, après les dettes payées, pour l'achèvement des travaux.

Par lettres du 20 juillet de l'année précédente, le roi accordait au roi du papegault la vente de trente pipes de vin exemptes de tous droits. Par de nouvelles lettres du mois de juin de cette année, ce prince accorda à celui qui, de sa propre arbalète, ou arquebuse, abattrait le papegault,

* Le droit de *billot*, ou *appétissement des mesures*, consistait dans un droit de douze pots, par pipe de vin, cidre ou bière, de quelque crû qu'ils fussent; il se payait à proportion de la vente, et à raison du prix de chaque pot vendu en détail chez le cabaretier; ainsi l'impôt variait avec le prix des vins.

Les ducs de Bretagne jouissaient de ce droit depuis bien des siècles; depuis l'union, les Etats avaient obtenu la levée de ce droit, ainsi que celui d'*impôt*, pour la réparation des églises et grands chemins. Ils en ont joui jusqu'en 1641, que la nécessité les obligea de les aliéner. En 1664, le roi les retira aux engagistes, et les unit à la ferme générale des Aides. Au commencement de 1759, les Etats acquirent de nouveau ces droits pour la somme de dix-huit millions. Le roi approuva le contrat de vente, par lettres-patentes.

L'impôt était un droit prélevé sur le vin débité dans les cabarets, à raison de 45 sous par pipe, pour les vins recueillis hors la Bretagne, et de 22 sous 6 deniers, pour les vins du crû de la province, cidre et bière. Ce droit était fixe et invariable.

le droit de vendre cinquante tonneaux de vin étranger, également exempts de droits.

Le clergé de Nantes fut soumis cette année à une contribution excessive; le roi exigea la moitié de son revenu. Les réclamations furent inutiles, et le clergé n'obtint aucune modération.

1536.

Le dauphin, duc de Bretagne, mourut le 12 août de cette année. Henri, son frère, succéda à ses titres de dauphin et de duc de Bretagne, sans autre pouvoir dans cette province, que la nomination aux charges et dignités, que le roi son père lui avait réservée, ainsi qu'à son frère, François Ier, gouvernant en qualité d'usufruitier du duché.

1537.

L'année précédente, le roi avait emprunté de fortes sommes à toutes les villes épiscopales du duché; Nantes fut taxé à quatre mille livres. Cette année, François demanda à la même ville huit mille livres de don gratuit. La ville envoya le 16 octobre, à Châtillon, où était la cour, deux mille écus au soleil, faisant la somme de quatre mille cinq cents livres, l'écu sol valant alors 45 sous, en assurant S. M. qu'elle n'en pouvait donner davantage. Le roi voulut bien s'en contenter.

François avait exempté les habitants de Nantes du service du guet, en payant chacun 5 deniers, ou un petit blanc par an; c'est-à-dire 5 *sols*. Mais un mandement de ce prince, du 31 de mai, leur retira cette faveur, et les assujettit de nouveau au service personnel.

La reine de Navarre vint à Nantes, le 22 de novembre. La ville fit équiper deux gabarres à Barbin, qui allèrent prendre cette princesse à la Gâcherie, chez le vicomte de Rohan, son beau-

frère. Elle fit son entrée par la porte de Saint-Pierre, mais elle refusa le dais qu'on lui présenta. On la conduisit à l'hôtel de Briord, où elle logea pendant son court séjour. Après avoir visité la Fosse et les vaisseaux, la reine repartit sur une galère, que la ville lui fit équiper et qui la transporta à Ingrande.

1538.

La cherté des vivres était toujours extrême à Nantes, et les pauvres y affluaient de toutes parts. La ville fit de nouveaux efforts pour soulager leur misère. Elle fut obligée de faire des emprunts considérables, pour satisfaire à ses charités.

Par un mandement du 4 mars (1537, v. st.), le roi donna ordre de lever quatre mille huit cents livres à Nantes, pour la solde de deux cents hommes de pied, pendant les mois de mai, juin, juillet et août, à raison de six livres tournois par mois pour chaque homme ; leur paie était ainsi de quatre sols par jour. (Le marc d'argent valait 14 livres).

La ville, déjà surchargée par la nourriture de ses pauvres, et obérée par de fréquents emprunts, envoya à la cour un député chargé d'obtenir la suppression ou la modération de cette taxe ; mais, à son arrivée à Paris, le roi était parti pour se rendre à la célèbre entrevue qu'il devait avoir à Nice, avec le pape et Charles-Quint. Le député courut après le roi jusqu'à Nice, pour avoir le plaisir d'être témoin de cette auguste réunion ; mais les frais de ce second voyage restèrent à sa charge, la ville ne lui ayant alloué d'honoraires que jusqu'à Paris. Le gouverneur de Bretagne prit sur lui de changer cette taxe énorme en trois mille livres de salpêtre, que la ville lui livra.

La ville fit cette année et la suivante, des travaux considérables dans la grande salle des Cordeliers, où le conseil de Bretagne devait tenir ses

séances, et dans l'hôtel de la Suze, ci-devant de Montfort, pour y loger le président. Mais dans la crainte que cette précaution ne fût pas suffisante pour engager le conseil à revenir, la ville lui fit signifier de nouveau, pendant son séjour à Nantes, les chartres et mandements du roi, *de tenir et se asseoir audit Nantes seix mois par chacune année.*

1539.

François Ier revint à Nantes à la fin de septembre, et y resta plusieurs jours. Les Etats s'y assemblèrent après son départ. On y arrêta la réforme de la coutume de Bretagne, et l'on commença à y travailler dès le mois d'octobre, en vertu de la délibération des Etats, et des lettres du roi. « Un point de la réforme tomba sur les » priviléges des clercs, dont tous les clercs ma- » riés furent exclus ; et sur les excommunications » que les commissaires.... réduisirent et rendirent » moins fréquentes, par la défense d'en porter » aucune contre les laïques pour dettes. » (T.)

La ville fit dresser un plan de ceinture, pour enclore la ville et les ponts ; conformément aux ordres du roi, Mathieu de Gouy dressa le plan, et reçut *dix écus sols* ; Michel Dinois écrivit les noms sur le dessin, et reçut 45 *sols* pour ses peines et soins.

1541.

Nantes, souvent affligé par les maladies contagieuses, faisait de vains efforts pour s'en garantir. Les magistrats résolurent cette année de bâtir un hopital, destiné aux pestiférés ; mais n'ayant point de fonds disponibles, ils firent un appel à la charité publique. La chambre des comptes, peu nombreuse encore, donna 26 écus sols ; la confrérie de la Véronique, 75 livres ; celle de Saint-Jean-de-l'Ho-

pital, 35 livres; celle de la Passion, 25 livres, et celle de Sainte-Catherine, 10 livres. L'évêque donna seize pieds d'arbres, à prendre dans la forêt de Sautron, pour la charpente. Les aumônes des fidèles furent assez abondantes pour faire achever l'ouvrage. La maison fut bâtie à côté du cimetière de Sainte-Catherine.

Louis-d'Acigné, quoiqu'évêque de Nantes depuis neuf ans, n'avait pas encore eu le loisir de visiter son diocèse. Il y vint enfin cette année, et fit son entrée solennelle le 6 de novembre, avec une pompe extraordinaire, et qui n'a point trouvé depuis d'imitateurs. Mais, peu habitué au séjour de sa ville épiscopale, il ne tarda pas à l'abandonner de nouveau, et se retira au château de Fontenai, près de Rennes, dans le sein de sa famille. Il y mourut le 23 février suivant. Il n'est pas certain que ce prélat ait été sacré.

1542.

L'évêché de Nantes resta plus d'un an vacant. Paul III, par un bref, le fit administrer par le cardinal Jean-de-Lorraine, fils de René II, roi de Jérusalem et de Sicile, duc de Lorraine et de Calabre. Cette administration ne lui fut donnée que pour deux ans. Le chapitre s'y soumit d'abord, mais quand il vit l'ambitieux cardinal jouir du temporel de l'évêché jusqu'en 1545, sans s'occuper de remplir les devoirs de l'épiscopat, et sans autre titre que celui qui était devenu caduc, il s'opposa à toute administration ultérieure du cardinal, et refusa de le reconnaître, jusqu'à ce qu'il eût présenté de nouvelles bulles. Le chapitre déclara, en outre, que de tels rescrits étaient abusifs et contraires à ses droits, et qu'il n'y aurait point d'égards jusqu'à nouvel ordre du pape. Le chapitre protesta, en conséquence, de nullité de tout ce que les officiers du cardinal auraient fait ou pourraient

faire. Mais des lettres du roi et un bref du pape, par lequel le cardinal était nommé administrateur à vie, finirent la contestation; le chapitre fut obligé de se soumettre et de reconnaître pour *vrai et légitime évêque* le cardinal de Lorraine, quoiqu'il ne fût réellement qu'administrateur.

Ce prélat, ainsi que tous les princes de sa maison, avait une ambition sans bornes, à laquelle il alliait la soif des richesses; dès l'âge de quatre ans il fut nommé coadjuteur de l'évêché de Metz; il résigna dans la suite cette riche expectative, en faveur de son neveu Charles-de-Lorraine, mais en s'en réservant les fruits. Il fut cardinal en 1518. En 1530, le pape Clément lui accorda un bref qui lui permettait de tenir en même temps des bénéfices, des abbayes et des évêchés. Le cardinal usa amplement de ce droit abusif: en 1546, il possédait cinq abbayes, les évêchés de Narbonne, d'Albi, de Nantes et d'Agen, auxquels il ajouta, peu avant sa mort, l'archevêché de Lyon.

1543.

Jean-de-Bretagne, comte de Penthièvre, duc d'Estampes et nouveau gouverneur de Bretagne, vint à Nantes, le 8 avril. C'est le premier gouverneur qui mit de la solennité dans son entrée. Le recteur de l'université le reçut à la porte de Saint-Nicolas, et le pria de maintenir les priviléges de son corps, à quoi le gouverneur répondit: *je ne suis venu pour y contrevenir, ni les tollir, mais pour les garder à mon pouvoir.* Ce seigneur n'eut cependant point les honneurs du dais, ni de la présentation des clefs.

Le 28 de mai, le gouverneur donna mandement à François-du-Pui-du-Fou, capitaine de la ville et du château de Nantes, de choisir un certain nombre de gentilshommes du ban et de l'arrière-ban, pour la garde de la ville et du château.

1544.

« Un édit du roi, donné au mois de juillet, établit » à Nantes le siége d'une maîtrise particulière des » eaux et forêts, ressortissante par appel à la grande » maîtrise de Vannes, et de ce tribunal au parle- » ment. » (T.)

Les avantages que le roi avait accordés au *roi du papegault* engagèrent des prêtres, des chanoines, et même des religieux, à s'enrôler dans cette milice. Les chefs du clergé, loin d'arrêter ce scandale, en donnaient eux-mêmes l'exemple ; on voyait parmi les chevaliers, des grands-vicaires et d'autres dignitaires. Le dauphin Henri, duc de Bretagne, mit un terme à ce désordre, par une ordonnance du 13 d'août 1543, qui défendait aux ecclésiastiques de s'enrôler dans cette milice.

Le dauphin vint à Nantes cette année. Le 8 octobre, il confirma tous les priviléges accordés aux chevaliers du papegault.

1545.

Cette année, Nantes éprouva encore la famine, et l'affluence des pauvres devint extrême. La ville vint à leur secours, en empruntant une somme de deux mille deux cent vingt-sept livres, qu'elle employa en achats de grains et de fèves, qu'elle fit distribuer aux plus nécessiteux.

Les prévôts des confréries furent sommés par le sénéchal de venir au secours des pauvres de l'hopital, et leur imposa une taxe par sentence du 24 décembre.

Il existait environ vingt confréries à Nantes ; seize d'entre elles contribuèrent de quinze à vingt marcs d'argent pour la subsistance des malades ; les autres soignèrent les hopitaux particuliers.

Outre ces secours, l'hopital faisait quêter dans les églises de la ville, et affermait les quêtes du

diocèse, Nantes excepté ; cette ferme était alors de trente-cinq livres par an. Les cent frères de la Passion donnaient chacun 6 deniers par an, payables le vendredi de la *semaine penouse* (semaine sainte). Le vendredi-saint s'appelait vendredi aouré (adoré).

Les églises avaient à cette époque des ornements, qui depuis long-temps ont été supprimés. Le grand autel de Saint-Nicolas était comme un lit avec un ciel et des rideaux. Voici l'extrait d'un compte tiré des registres de cette paroisse : « Item, ont » poyé pour les fers qui portent les rideaux, qui » poizent 83 livres fer, à 2 sols la livre. — Item, » pour 24 aulnes de toille de Quintin, pour faire » un cieil sur le grant aultier, la somme de 6 livres » 16 sols. — Item, pour 24 aulnes de frange pour » ledit cieil, 6 livres 2 sols 6 deniers. — Item, pour » 8 aulnes de toille, pour faire le fond dudit cieil, à » 4 sols l'aulne. La toille des rideaux, à 4 sols » 9 deniers l'aulne. ». Il existait, dans cette église, une garniture d'autel plus riche, donnée par monseigneur d'Avaugour, plus de soixante ans auparavant : c'était « ung cieil o son tredoulx (rideau), » quel est de veloux rouge, garni de frange de » fil d'or.

» A Saint-Nicolas, un enterrement avec procession, » vigile des morts, grande leçon, messe à diacre » et sous-diacre et l'enlief du corps, porté par » les prêtres, coûtait dix-neuf sols deux deniers, » dont on ôtoit l'honoraire de la messe, 2 sols » 6 deniers. A partager entre douze prêtres ; c'étoit » chacun 1 sol 4 deniers obole, un tiers de pico » pour assistance. »

» On est étonné aujourd'hui, continue l'abbé » Travers, de la modicité de l'honoraire des prêtres » de l'an 1545 et dans les années suivantes, de » ce qu'ils se contentoient de si peu pour leur as- » sistance, et comment ils pouvoient vivre de

» l'autel ; leur vie étoit plus frugale, leur habil-
» lement plus modeste. Ils se passoient de tabac,
» de thé, de café, de calotes de maroquin, de
» perruques poudrées, de larges ceintures de soie,
» et de beaucoup d'autres inutilités, dont ils se
» font aujourd'hui des nécessités. » On pourrait en conclure, ce semble, que le clergé, à cette époque, n'était pas aussi riche qu'on le croit communément.

L'abbé Travers, excellent homme, pieux ecclésiastique, mais zélé janséniste, ne manque jamais l'occasion de censurer ses confrères avec amertume, et de jeter sur eux un blâme qui ressemble plus à la haine qu'au zèle religieux. Sans doute, bien des prélats et de riches bénéficiers ont de tout temps pu abuser d'une fortune, dont ils ne devaient garder que le nécessaire, et donner le surplus aux nécessiteux ; mais les longues et sanglantes persécutions dont ils ont été depuis les victimes leur ont fait payer bien cher l'abus d'une fortune, dont les pauvres seuls n'ont point hérité. Si Travers, qui apparemment ne portait, ni *larges ceintures de soie*, *ni perruques poudrées*, *ni calotes de maroquin*, et ne prenait *ni tabac ni café*, si, dis-je, il avait été témoin de cette vaste spoliation, peut-être eût-il trouvé la réforme bien rigoureuse.

Par édit du 12 août, François Ier ordonne au grand maître des eaux-et-forêts de faire baisser la chaussée de Barbin, « voulant, dit le roi, que
» la chaussée de Barbin, qui par cy-devant re-
» haussée par les évêques de Nantes, soit par vous
» réduite aux bornes anciennes. »

Cette élévation, en favorisant les pêcheries, nuisait à la navigation.

On croit que cette chaussée a été construite par saint Félix.

1546.

La peste, suite ordinaire de la mauvaise nourriture du peuple, se joignit à la famine, qui l'année précédente avait causé tant de maux ; elle continua ses ravages, et même se fit ressentir par intervalles pendant les deux années suivantes. « Julien Martin fut commis pendant dix-huit mois, » à différentes reprises, *à quatre livres par mois*, » pour visiter et faire le rapport des maisons de » la ville et des faubourgs, où il y avoit de la » contagion et des pestiférés. » (T.)

1548.

François Ier mourut au mois de mars de l'année précédente. Par un édit de 1532, ce prince avait ôté l'administration des hopitaux au clergé : celui-ci retarda l'exécution de l'édit, jusqu'à cette année. Le conseil de Bretagne, ou chambre des grands jours, séant à Nantes, finit la contestation, par son arrêt du 15 octobre. L'hopital de Notre-Dame-de-Pitié, qui était celui de la ville, ainsi que ceux de Saint-Clément et de Saint-Lazare, furent donnés aux habitants. La ville nomma en conséquence, deux administrateurs, et consentit à ce que le clergé en nommât un troisième.

La jeune reine d'Ecosse, Marie Stuart, âgée de six ou sept ans, devait incessamment passer par Nantes. Le gouverneur de Bretagne en donna connaissance au sénéchal de Nantes, par la lettre suivante : « M. le sénéchal, je croy que vous avez » de ceste heure, entendu la venue de la petite » royne d'Ecosse, en France, qui doit descendre » à Brest, et à ce que m'a mandé le roy, elle » passera par Nantes, et tout le grand chemin du » dict Brest, où le dict seigneur veut qu'elle soit » honorablement receue avec entrée et poisle par les » villes où elle passera et petits présents et fruicts,

» vins et aultres nouveauttés, de quoy je vous ai » bien voulu de bonne heure advertir, afin que » vous donniez ordre de la faire recevoir en la- » dite ville, au plus grand honneur qu'il sera pos- » sible. Ce que m'attens que vous saurez si bien » conduire avec le grant cueur que je connais en » ceulx de ladite ville, qu'elle emportera le bruict » au-dessus de toutes les autres, mais il ne faut ou- » blier de faire dresser quelques petites entreprinses, » comme sur la rivière, près le chasteau, où la- » dite dame logera, et à son arrivée, tant par les » mariniers que enfans de ceste ville, ainsi que trop » mieulx saurez adviser, afin de lui donner du plai- » sir, et qu'on puisse sçavoir à la cour, combien » les Nantois ont voulu préférer tous les aultres, et » de ce qu'on advisera de faire, vous m'en adver- » tirez pour vous en mander mon opinion; sur- » tout vous ferez entendre aux gentilshommes de » l'évesché de la venue d'y celle dame, à ce que » chacun se délibère de s'y trouver pour faire son » debvoir et lui porter honneur, ainsi qu'il plait » au roy qu'il soit fait, comme plus au long, j'ai » commandé à ce porteur de vous dire, de quoy je » vous prie le croyre, et sur ce je prieray Dieu, » monseigneur le sénéchal, vous donner ce que » desirez.

» Des Essars, ce XVe jour d'aoust 1548.

» Vostre bon ami, Jehan-de-Bretaigne. »

La jeune reine arriva à Nantes, le 22 septembre, conduite par les ambassadeurs d'Angleterre. Elle fut reçue avec les honneurs dus aux têtes couronnées, et fêtée selon les désirs du gouverneur. La ville fit aux ambassadeurs des présents de vin, qui coûtèrent 80 livres 5 sous.

1549.

La ville arrête la construction du quai du Port-Maillard, à la sollicitation des marchands d'Or-

léans, qui offrirent deux mille livres pour contribuer à cet ouvrage.

Claude-de-Laval, sire de Théligny, remplace François-du-Pui-du-Fou, dans le commandement de la ville et château de Nantes, sous le connétable de Montmorency. On lui donna à sa première entrée, un poinçon de vin d'Orléans, et une pipe de vin d'Anjou.

La ville acquiert la maison de la Porte-Blanche, rue de Saint-Gildas, depuis des Carmélites. Elle la tenait auparavant de ferme, pour les écoles de droit.

Le roi Henri II donne ordre de marquer sur les monnaies l'année de son règne avec le nom de HENRICUS II.

C'est probablement vers ce temps que la monnaie de Nantes reçut la *monétale* T, à la place de la lettre N qu'elle portait auparavant.

Le cardinal de Lorraine mourut cette année, le 10 de mai; il fut remplacé par le cardinal Charles-de-Vendôme, dans la commende de l'évêché. Gilles-de-Gantz, jacobin et évêque *in partibus*, et Guillaume Droillard, archidiacre de Nantes, gouvernèrent pendant trois ans le spirituel de l'évêché, en qualité de grands-vicaires.

La maladie épidémique continue ses ravages.

1551.

Le roi devait se rendre au mois de mai à Couëron, et le bruit se répandit qu'il viendrait aussi à Nantes. François Vivien fut envoyé à Tours, avec *huit écus sols*, pour y louer huit cents corselets, de gens de pied, destinés à figurer à l'entrée du roi.

L'assemblée de ville eut lieu au château, pour y régler le cérémonial. Les avocats furent invités à se réunir au cortége, *en habits décents, à cheval ou sur des mules*.

L'université prit un costume : le recteur eut, pour sa part, une chape de satin rouge cramoisi, avec chaperon doublé de tafetas bleu ; les syndics eurent une chape de tabis rouge cramoisi, le chaperon doublé de tafetas. Les suppôts des facultés de droit, de médecine et des arts, se mirent en chapes de damas rouge, avec capuchons doublés de bleu. Ce cérémonial dut être observé, sous peine de privation de droits, priviléges et émoluments.

1552.

Un édit du roi, daté du mois de mars (n. st.), érige un présidial à Nantes. Il est composé de douze membres : le sénéchal, l'alloué, le lieutenant, sept conseillers, un avocat du roi et un greffier. Les gages étaient de mille quatre cents livres. Ce tribunal jugeoit en dernier ressort, jusqu'à la somme de deux cents livres, ou dix livres de rente. Ces charges ne s'obtenaient qu'à prix d'argent.

Cette année fut encore calamiteuse par la disette de grains ; les pauvres se multipliaient à Nantes, et ceux de la campagne venaient y demander du pain. La ville, à son ordinaire, vint au secours des uns et des autres : son humanité fut encore stimulée par une lettre très-pressante de la reine Catherine-de-Médicis, en date du 7 juin, dans laquelle elle sollicite puissamment en faveur des malheureux. Le chapitre, les paroisses, les confréries et les riches se cotisèrent pour donner du pain aux plus nécessiteux. Une maladie contagieuse augmenta les malheurs publics, et désola la ville depuis le mois d'avril, jusqu'à la fin de l'année.

Le 7 septembre, la ville acheta quatre mille livres de boulets de fer. Elle fit relever la plus grande partie des pavés, et rétablir les grands chemins. Elle acheta aussi beaucoup de bois de construction, pour la réparation desponts, dont aucun n'était en pierre. Ces utiles travaux furent sans doute entrepris pour

occuper dés hommes dont l'oisiveté pouvait devenir dangereuse. — Le marc d'argent est à 14 livres 10 sous.

1553.

Le régime municipal était à peine ébauché à Nantes, ou plutôt il n'existait pas, malgré de nombreux priviléges accordés par les ducs, et depuis confirmés par les rois de France. Les assemblées de ville se composaient du commandant de la ville, du sénéchal, de l'alloué, du lieutenant, du juge-prévôt, du connétable et des plus notables habitants. Les délibérations se faisaient de vive voix, ou s'écrivaient sur des feuilles volantes. La communauté sollicita cette année la création d'un maire et d'échevins, comme en possédaient la ville d'Angers ; mais elle ne put encore l'obtenir.

Le gouverneur de Bretagne réunissait à ses attributions celle d'intendant, pour l'exécution des ordres du roi.

La milice bourgeoise était toujours commandée par son connétable, aux gages *de soixante livres par an*, sauf gratifications. Chaque habitant tenant ménage, était tenu de faire le guet une fois par mois. Il fut réglé que tout délinquant à sa garde, paierait dix deniers par mois au gouverneur, chargé de le remplacer par les mortes paies de la garnison. Cette convention fut confirmée, par arrêt du conseil, en 1556.

Les principales portes étaient gardées par des seigneurs. Il y eut des contestations entre la ville et le capitaine du château, pour la nomination de ces gardes.

Nantes eut à payer sa part pour la *soulde* de cinquante mille hommes pendant quatre mois, pour laquelle la Bretagne fut imposée cette année.

Le clergé de Nantes fut également taxé à un

don gratuit de dix-huit cent soixante-huit livres, payable en deux termes. C'était sa part des trois millions que le clergé de France accorda au roi pour soutenir la guerre contre Charles-Quint.

1554.

Antoine-de-Créqui, neveu de Louis d'Acigné, est nommé évêque. Il n'était que diacre, on l'ordonna prêtre et on le sacra évêque le même jour, 22 avril. Il prêta serment le 9 juin et obtint main-levée du temporel.

Le cardinal de Vendôme, qui jusqu'alors avait l'évêché en commende, nomma le nouvel évêque, seul grand-vicaire, pour présenter les bénéfices vacants et les résignations, pendant huit mois de l'année, affectés au pape, en vertu de l'indult, que le cardinal avait obtenu de Paul III. C'est le premier exemple à Nantes de huit mois réservés au pape.

Les filles du Quint, ordre de Saint-François, dites de sainte Elizabeth, étaient à Nantes depuis 1512. On leur avait permis de s'y établir, à condition de tenir des écoles de filles; mais, comme elles préféraient les pensionnaires, la ville fut obligée de les sommer de remplir leurs engagements. Leur maison était alors dans la rue des Caves.

» Jean Cornichon tenait alors la poste au nom » du roi par privilége. Il fournissoit chevaux et » postillons, et prenoit les lettres pour Paris et » la route. Il est le premier qui a tenu bureau à » Nantes et messagerie, pour les lettres et en- » vois à Paris. L'on se servoit, avant son établis- » sement, des occasions qui se présentoient.... et, » si l'affaire étoit pressée, on envoyoit des mes- » sagers exprès. » (T.)

Louis XI fut le créateur des postes en France: l'édit qui les établit est du 19 juin 1464. Ainsi

la France jouissait depuis quatre-vingt-dix ans de cette précieuse institution, quand on commença à l'ébaucher à Nantes.

1555.

Par un édit du roi, du mois de mars de l'année précédente (1553, v. st.) la chambre des grands jours, ou conseil de Bretagne, fut érigée en parlement, à deux sessions de trois mois chacune. Nantes eut les mois de février, mars et avril; et Rennes eut les mois d'août, septembre et octobre. Les six autres mois étaient réservés au jugement des procès criminels. Par l'édit d'érection, les évêques de Rennes et de Nantes se trouvaient conseillers nés du parlement, avec voix délibérative. La première ouverture s'en fit à Nantes, le 1er février de cette année. (1554, v. st.)

Un autre édit du roi, donné au mois d'avril de l'année précédente, établit un siége d'amirauté à Nantes; mais il ne fut enregistré au parlement qu'au mois de mai de cette année.

Par un troisième édit du mois de novembre de cette année, la maîtrise particulière des eaux-et-forêts est érigée en grande maîtrise.

Le puits de la place de Saint-Pierre est ouvert et creusé cette année à vingt pieds de profondeur. Le marché fut conclu le 14 juillet, à 4 livres le pied; et le puits achevé au mois d'octobre suivant. Le pilori de la justice du roi, qui se tenait autrefois sur cette place, avait été transféré depuis quelques années sur la place du Pilori, dont le nom lui est resté jusqu'à nos jours, * où elle a pris celui de *place Bourbon*. A l'établissement du présidial, le pilori fut de nouveau transféré: on l'établit sur la place du Bouffai, où l'expo-

* Cette place est cependant appelée *Puy-Lory* dans les actes publics. Voir le recueil d'arrêts, ordonnances, etc., de la Mairie.

sition publique des condamnés a toujours eu lieu depuis.

Les Etats tiennent à Nantes au mois de septembre. La ville fait de grands présents de vin aux principaux membres. Peu après, le duc d'Etampes se trouvant à Nantes, la ville lui fit aussi un présent en confitures, valant 38 livres 10 sols.

1556.

Une ordonnance du roi, rendue à Blois, le 16 janvier (v. st.) autorise les *bourgeois*, *manants et habitants*, à posséder et acquérir des fiefs nobles sans être assujettis à en obtenir la permission, ni au paiement des droits de francs fiefs, et nouveaux acquêts. C'était une dérogation à l'ordonnance du duc Pierre II. Cette ordonnance fut confirmée au mois d'août suivant.

Par une autre ordonnance, du 30 mars, le roi assujettit tous les habitants au service de la garde, et ordonne que ceux qui obtiendraient une exemption paieraient *dix deniers par mois*, excepté les cas de nécessité, où personne ne devra être exempté. Cette ordonnance ne fut adressée que le 25 décembre suivant au duc d'Etampes.

Il s'éleva cette année une violente querelle entre le comte de Sanzai, lieutenant-commandant de la ville et du château, et le juge-prévôt, pour des entreprises sur la justice civile et criminelle, de la part du comte. Par une extension très-abusive de son autorité, il prétendait avoir seul le droit de punir ses soldats, pour des délits étrangers au service militaire, comme meurtres et vols. Les soldats, presqu'autorisés par leur chef, se livrèrent à beaucoup d'excès, sans que le comte se mît en devoir de les réprimer. Le prévôt, sans égard aux prétentions exagérées du commandant, fit arrêter et pendre plusieurs *mortes payes* du château.

M. de Sanzai se vengea de ce coup d'autorité, en faisant arrêter publiquement le prévôt, par ses soldats, qui le traînèrent par les rues comme un criminel, en le menaçant du *pied de biche* (prison du château). Le prévôt échappa de leurs mains, et porta plainte au gouverneur, qui ordonna au comte de punir les coupables, et engagea le prévôt à s'adresser au roi, si M. de Sanzai lui refusait la réparation de cet outrage.

Le parlement informa, et se plaignit au roi de cette violence.

Il existait bien d'autres sujets de plainte contre le commandant. Il avait droit de visite sur tous les vaisseaux arrivant à Nantes : ce fut pour lui une occasion d'exercer de grandes exactions sur le commerce, par les droits exorbitants qu'il imposait arbitrairement. Sa conduite provoqua aussi des querelles entre lui et les fermiers de la prévôté de Nantes. Après de longues contestations, Jean Leloup, l'un des fermiers, s'adressa au roi, et sollicita un règlement sur la visite des bâtiments et des marchandises. Le 30 mars 1555 (v. st.), le roi rendit une ordonnance qui confirmait au comte de Sanzai le droit de visite sur tous les vaisseaux, depuis Nantes jusqu'à l'embouchure de la Loire, pour s'assurer de la qualité des personnes et des marchandises; avec défense à tous capitaines et maîtres de barques, de mettre à la voile sans certificat du capitaine ou lieutenant de la ville, sous peine de confiscation des vaisseaux, équipages et marchandises. Mais, pour éviter à l'avenir, les contestations à ce sujet, le roi régla le prix de visite, qui fut taxé à « *vingt* » *souls tournois*, *pour tout le jour*, *si tant y est* » *vaqué*, *par eulx inclus*, *encores leurs despents*; » *ou dix souls tournois*, *pour demi jour entier*, » *et cinq souls tournois*, *pour deux heures.* » Il fut alloué au commandant, pour droit d'expédition

de brevet, congé et scel, mesurage et certification, pour chaque navire allant à la mer, « *ung escu sol.* » Mais il lui fut défendu de rien exiger des bâtiments entrants.

Dans le courant de cette année, deux frégates espagnoles remontèrent la Loire, et se placèrent entre le Pellerin et Nantes. Le connétable de Montmorency fut chargé par le roi, de repousser l'ennemi, et de mettre les côtes en sûreté.

Il y eut cette année un synode diocésain pour la répression de plusieurs abus : il y fut ordonné entre autres choses, la résidence sur les bénéfices à charge d'ames, et, aux curés, d'établir de petites écoles. On prit aussi des mesures pour la conservation des bonnes mœurs. Il fut défendu aux prêtres de se charger de plus de messes qu'ils n'en pourraient dire dans une semaine.

Les bouchers donnaient, au commencement de cette année, le quartier du meilleur veau à 8 sols, et le gigot de mouton à six sols. — Le marc d'argent valait 14 livres 15 sols.

1557.

Les habitants de Nantes avaient peu profité des sages réglements que le roi avait établis l'année précédente. Ils s'aperçurent bientôt que le comte de Sanzai savait, au besoin, se créer de nouvelles ressources : il s'empara du monopole du guet pour mettre les citoyens à contribution. Ceux-ci, indignés de cette nouvelle vexation, s'assemblèrent le 24 février (n. st.), envoyèrent une requête à la cour, pour en obtenir la répression. Ils profitèrent de cette occasion pour solliciter une autre grâce. Ils exposèrent « que tous les ans arri- » vent au port de Nantes, *cinq à six mille vais-* » *seaux*, amenant sel des marais de Guérande » et de la Baye, etc. Item.... à raison des deb-

» voirs de gabelle, subsides et subjections, que
» l'on a voulu depuis vingt ans imposer sur le
» sel, estant ès marais salans de la comté de
» Nantes, et aultres lieux, où se faict ledit sel;
» car auparavant, lesdites nouvelles gabelles se enle-
» voit tous les ans, pour cinq cent mille escus de
» sel, et à présent n'en est enlevé pour dix mille,
» et y perd le roi plus de cinquante mille livres,
» tous les ans, et sesdits subjects tellement op-
» primés, que tel qui ayant alors cinq cents
» livres de revenus, esdits marais, n'en a au-
» jourd'hui que cent cinquante. »

La députation coûta à la ville trois cents *écus sols.*

Les négocians n'étaient pas mieux traités que les autres habitants, et les concussions du comte de Sanzai étaient parvenues à un point intolérable : ils s'adressèrent au roi, pour y mettre un terme. Henri rendit une nouvelle ordonnance, dans laquelle il récapitule les faits dont les négociants se plaignaient. Le comte s'autorisait d'une prétendue commission du roi, quoiqu'il ne lui en eût jamais été accordé une semblable, et qui n'existait que dans sa volonté cupide. Dans son ordonnance, le roi regarde comme constant que le comte fesait emprisonner les négociants, sans charges, ni informations; qu'il les retenait tant qu'il lui plaisait, en les menaçant de les priver de leurs biens; « et les tourmenter si fort qu'il
» n'y a plus marchant qui se veuille retirer au-
» dict lieu (de Nantes) ni entendre audict trafic,
» ne juge audict pays, mesme ladicte cour, qui
» veuille entreprendre cognoissance de ce, par-
» dessus ledit sieur de Sanzai, *homme du tout*
» *inexpérimenté au faict de justice*; au moyen
» de quoy, demeureront lesdits suppliants indue-
» ment opprimés, sans qu'ils en puissent avoir
» raison et justice; et si cela continue, en bref,

» ledict lieu sera désert, ensemble ledict trafic » discontinuera. » En effet, les négociants menaçaient d'abandonner la ville et de se retirer ailleurs. Le roi défendait au comte de se mêler du contentieux du commerce, ni de s'attribuer aucune juridiction sur lui. Il demeura seulement autorisé à faire arrêter ceux des commerçants pris en contravention, et à les livrer au parlement, avec les charges portées contre eux : « Sans en « prendre plus avant cognoissance. » Le parlement eut ordre de faire exécuter cette ordonnance, et de contraindre le comte de Sanzai de s'y soumettre, *même par emprisonnement de sa personne.*

Cette ordonnance est du 23 août : le parlement prit un arrêt conforme, le 8 mars suivant.

Au mois de mars de cette année, la rue de la Mercerie, aujourd'hui des Halles, fut réduite en cendres, par un violent incendie. Le roi, le bureau de ville, les confréries et les habitants vinrent au secours des incendiés.

Les Espagnols menaçaient nos côtes; dans la crainte d'une attaque sérieuse, on prit des mesures de sûreté pour la ville. Les marguilliers des paroisses furent chargés de faire le recensement de tous les habitants en état de porter les armes : on trouva dans la ville et les faubourgs deux mille trois cent dix hommes capables de servir.

On exécute aussi cette année le projet depuis longtemps conçu d'établir un collége à la place de l'hopital de Saint-Clément. Les malades furent transférés à l'aumônerie de Toussaint, qui avait été disposée et réparée à cet effet.

On fit venir de Paris un principal et quatre régents; la ville leur assigna sept cents livres pour la première année et six cents pour les suivantes. Le premier principal fut Pierre Bertin. La ville,

se trouvant hors d'état de fournir les fonds, ordonna une quête générale.

Les calvinistes commençaient à pénétrer à Nantes et dans ses environs. Dès 1553 on avait pris des mesures pour préserver la ville de leurs doctrines nouvelles. François d'Andelot, frère de l'amiral de Coligny, et zélé propagateur du calvinisme, amena deux prédicateurs qui, cette année, prêchèrent publiquement en plusieurs lieux, et notamment au Croisic. L'évêque s'y rendit, et ordonna une procession, après laquelle il fit attaquer la maison où les prédicants et leurs prosélites étaient retirés, et fit tirer dessus à coups de coulevrine. Les assiégés, après quelque résistance, profitèrent de la nuit pour se sauver au château de Carheil.

Le zèle du prélat, dans cette expédition, parut excessif et plus digne d'un militaire que d'un évêque. Il fut désapprouvé à la cour, le roi ayant, par des motifs de politique, suspendu momentanément la rigueur des édits.

1558.

Le 20 de février (n. st.), la ville prêta au roi dix milliers de salpêtre, et en acheta une prodigieuse quantité dans le courant de l'année.

Nantes se trouvait dépourvu d'artillerie : la plus grande partie avait été envoyée en Ecosse, ou dans les places menacées par l'ennemi. La communauté demanda au roi quinze milliers de bronze déposés au château, qui lui furent accordés sur-le-champ. Elle en fit fondre douze canons auxquels elle donna le nom des douze apôtres. Ce don, au reste, ne fut point gratuit ; il ne tint pas même aux ministres que ce ne fut qu'un prêt usuraire ; au grand étonnement de la ville, en lui livrant le bronze, on lui signifia, de la part du roi, qu'elle serait tenue de le restituer, quand elle en serait requise : encore voulut-on ne le lui livrer qu'au

poids de la livre romaine de douze onces, qui n'en valait que dix et deux tiers du poids de France, avec obligation de rembourser au poids de seize onces la livre. La ville ayant refusé ce marché onéreux, on finit par lui livrer le bronze à la livre française.

Le roi n'avait rien statué sur la requête que les habitants de Nantes lui avaient présentée au mois de février de l'année précédente, au sujet du guet. Le conseil du prince, après avoir examiné l'affaire, en envoya le jugement au duc d'Etampes ; mais le gouverneur, trop occupé de la défense de sa province, ne put en prendre connaissance que cette année. Quoiqu'il demeurât prouvé que le comte de Sanzai abusait étrangement de son autorité, la ville, par esprit de paix, se prêta à un accommodement. Il fut convenu qu'elle donnerait au comte cinq cents écus d'or d'indemnité, et qu'à l'avenir les habitants seraient libres de monter la garde en personne, ou de payer *cinq deniers tournois* par mois, pour se faire remplacer. On était sûr de s'accommoder avec le comte, dès qu'on avait de l'argent à lui donner.

L'arsenal était toujours près la porte Maillard, faisant face au Bouffai, et appuyé par derrière contre les petites écuries des ducs de Bretagne. La ville fait paver cette année, pour la première fois, la place du Bouffai; et bientôt après elle y plaça le marché, qui jusqu'alors se tenait au Change.

Les ponts de Pirmil et de la Saulsaye sont emportés par les glaces; on les remplaça provisoirement par des bateaux de passage : on payait un denier par personne, et deux deniers pour un homme et un cheval.

Pour détruire l'usage de laisser vaguer les pourceaux dans les rues, l'exécuteur des hautes œuvres fut autorisé à s'en emparer.

1559.

Le parlement séant à Nantes était très-mécontent du local qu'on lui avait assigné : il manda la Communauté aux Cordeliers, le 28 avril, et lui intima, que la ville lui devait un palais et un logement commode, et qu'elle eût à chercher un lieu plus convenable pour les bâtir.

Le lendemain 29, il y eut une assemblée générale pour délibérer sur la demande du parlement. Sur le réquisitoire du sénéchal, il fut arrêté qu'on répondrait à la cour : « que lorsqu'il » a pleu au roy, lever le debvoir d'impost, billot » et appétissement de l'évesché de Nantes, ce » fust pour faire les églises, et qu'ils sont d'advis » que l'on présente requeste au roy, les grans » mises qu'ils ont eus et pertes qu'ils ont faictes » pour la guerre, et les grans mises qu'ils ont » faictes pour avoir ledit parlement. Que l'on le » suppliera donner pour faire ledit palays, les- » dits deniers, desdits debvoirs jusques à, etc. »

Le parlement fut peu satisfait de cette réponse évasive : mais la ville voulait gagner du temps, avant de s'engager à de si grandes dépenses. Elle ne demandait cependant pas mieux que de faire des sacrifices pour conserver cette cour; toutefois ce qui arriva peu après à son occasion, lui épargna la peine de s'en occuper davantage.

La ville paya cette année trois mille cinq cents livres que le roi lui avait demandées.

» Il circulait alors des écus au soleil, de 48 » sous, et des écus pistolets, de 46 à 47 sous. » Ces monnaies étaient d'or, l'une de France, et » l'autre d'Espagne. » (T).

Henri II mourut le 10 juillet, d'une blessure qu'il avait reçue dans un tournoi, du comte de Montgommeri.

1560.

François II, par lettres-patentes données à Blois, au mois de janvier (n. st.), érigea une communauté dans la ville de Nantes. Les habitants furent autorisés à élire un chef sous le nom de maire, et dix échevins, avec les mêmes priviléges que les maire et échevins d'Angers. Ces lettres furent enregistrées le 30 avril suivant, au parlement séant à Nantes.

Ainsi fut établi le régime municipal dans cette ville : institution paternelle et favorable à la liberté civile. Mais cette précieuse innovation froissait beaucoup d'intérêts : aussi éprouva-t-elle de grands obstacles, par l'opposition de l'université, de la chambre des comptes, du présidial, du gouverneur et des deux chapitres.

Cette résistance retarda de plusieurs années la jouissance du bienfait que la ville venait d'obtenir du roi; et ce ne fut que sous son successeur, que l'édit put recevoir son exécution.

Cette année est remarquable par la conspiration, connue sous le nom de *conjuration d'Amboise*. La Renaudie, zélé calviniste, fut chargé de diriger cette criminelle entreprise. « C'était un » homme de main et d'exécution, dit Anquetil, » qui depuis long-temps faisait épreuve de dan- » gers et de ressources. Contraint de se cacher » pour crime, et de chercher même un asile » hors du royaume, il alla à Genève et à Lau- » sanne, y fit connaissance avec les Français » qui s'étaient expatriés à cause de la religion, » et par sa vie errante, il devint comme le lien » des réfugiés et des régnicoles. »

Tel était l'homme que les auteurs secrets du complot avaient choisi pour le mettre à exécution : ils comptaient sur son éloquence et sur l'enthousiasme qui l'entraînait. « On lui donna un

» plan d'opérations, dans lequel tous les accidents étaient prévus, et le succès rendu infaillible. »

Conformément à ses instructions, La Renaudie choisit Nantes pour concerter ses mesures : d'accord avec La Garaye, noble breton, son lieutenant, il écrivit aux gentilshommes de sa connaissance, et leur donna rendez-vous dans cette ville pour le 1er janvier * de cette année. Il choisit cette époque, parce que les Etats étant alors assemblés, on s'apercevrait plus difficilement de la présence de tant d'étrangers. Tous ceux qu'il avait mandés s'y trouvèrent, sans cependant connaître les motifs de ce rassemblement. La Renaudie leur fit un discours éloquent et artificieux, dans lequel il développa tout le secret de la conspiration. Il s'agissait de s'emparer de la personne du jeune roi, d'éloigner les deux reines du gouvernement, et de faire le procès aux ministres ; c'est-à-dire, de faire périr les princes lorrains, dépositaires de l'autorité royale.

La Renaudie réussit à faire des conspirateurs de tous les assistants : animés d'un zèle fanatique, ils ne firent aucune objection sur les difficultés que présentait une entreprise aussi hasardeuse, et s'unirent par un serment qu'ils signèrent. Il fut décidé que les conjurés retourneraient dans leurs provinces, pour y faire des levées, et se trouveraient à Blois, où l'on présumait que la cour serait encore le 15 mars, jour fixé pour l'exécution du complot. Les conjurés sortirent de Nantes, avec la même discrétion qu'ils y étaient entrés, sans que personne se doutât de l'énormité du crime qu'on venait de méditer dans son sein, et dont la réussite eût pu entraîner la ruine de l'état et de la religion catholique.

* Le 1er février, selon plusieurs historiens.

On sait comment ce complot fut découvert, presqu'au moment de l'exécution, par l'indiscrétion de La Renaudie lui-même. Ce fameux conspirateur périt les armes à la main, avec quelques-uns de ses complices, et les autres, moins heureux, furent livrés au bourreau.

François II survécut peu à la découverte de ce complot; il mourut le 5 décembre, à peine âgé de dix-sept ans. Charles IX, son frère, lui succéda.

1561.

Les calvinistes, devenus plus audacieux par l'appui de quelques princes du sang, commencèrent à s'assembler publiquement dans l'auberge du Chapeau-Rouge, au Marchix; dans un pressoir au-delà des moulins de Barbin, vers l'Oquidi, et à la Gâcherie : mais le peuple s'y porta avec fureur, et mit le feu à ces lieux d'assemblée.

Les calvinistes se croyant suffisamment autorisés à se venger d'un outrage qu'ils avaient provoqué par leur témérité, se réunissent au nombre de trois cent, entrent en ville, pénètrent en plein jour à cheval, dans la cathédrale, au moment du sermon, et en chassent les fidèles à coups de pierres. Cette audace sacrilége fut réprimée avec la plus grande vigueur; les nouveaux sectaires furent obligés d'employer des moyens plus obscurs pour étendre leur doctrine. Ils multiplièrent les livres de Calvin et des autres écrivains du parti. Deux libraires nommés Baratz et Florent Girard, arrivèrent de Genève pour remplir ce but; mais le grand vicaire en fut instruit et s'empara des livres. Les libraires plaidèrent vainement au parlement, pour en obtenir la restitution.

Par un édit, publié en 1554, Henri II avait réglé que le parlement de Bretagne tiendrait ses séances alternativement, trois mois à Rennes et

autant à Nantes : les mois de février, mars et avril étaient affectés à cette dernière ville.

Nantes, peu satisfait de cet édit, envoya secrètement son *miseur* Salmon (Receveur et payeur de la ville) à la cour, pour obtenir le parlement sans partage. Pour aplanir les difficultés, Salmon commença par les présents : il donna *quatre lamproies* au garde des sceaux, deux au duc d'Etampes et deux au seigneur de Gié, qui ensemble coûtaient 24 *livres*. Cette intrigue ne tarda pas à être découverte par les Rennois, qui travaillèrent à la déjouer. La communauté de Nantes, instruite de cette circonstance, s'assembla et adjoignit un nouveau député au premier, avec ordre de solliciter publiquement, et d'offrir mille livres de plus que les Rennois, quelle que fût leur enchère. Cette manière de négocier donna un grand avantage à Nantes sur sa rivale : un nouvel édit lui donna gain de cause et fixa les deux trimestres à Nantes, moyennant cent mille livres pour le trésor royal, et cinquante mille à la ville de Rennes, pour l'indemniser de la perte du parlement. Cet édit cependant ne fut enregistré que le 17 février 1558, (1557, v. st.) et non pas sans difficultés. Malgré cette décision vénale, Rennes ne se crut pas vaincu : il mit une si grosse enchère, que le conseil du roi crut devoir renvoyer l'affaire aux Etats de Bretagne, qui décidèrent en faveur de Rennes. En conséquence, Charles IX, par un troisième édit du 4 mars 1560, (1561) fixa irrévocablement le parlement à Rennes, à la charge de rembourser à Nantes les sommes que cette ville avait versées au trésor.

C'est ainsi que, par son ambition mal entendue, Nantes perdit à la fois, ses frais, son parlement et ses lamproies.

La place du Change était, depuis peu, renfermée dans les limites de la ville. Auparavant elle

ne communiquait avec elle que par une porte près de Saint-Saturnin. On transporta son marché sur la place du Bouffai, qui autrefois servait d'avenue au palais des ducs de Bretagne.

1562.

L'évêque Antoine est transféré à Amiens, après avoir résigné son évêché à Antoine-de-Créqui, son oncle. L'ancien prélat parut se repentir de sa résignation, car il fit signifier ses regrets au chapitre le jour même où le nouvel évêque faisait présenter ses bulles: une somme de cinq cents livres, que celui-ci donna au chapitre, comme droit d'entrée, aplanit toutes les difficultés. Le diocèse tira peu d'avantages de ce changement, car le nouveau prélat, très-âgé ou infirme, ne put remplir aucun des devoirs de l'épiscopat : il ne vint à Nantes, que deux fois et comme en passant, et n'y fut pas même sacré; aussi le chapitre ne le regarda-t-il que comme évêque élu, quoiqu'il touchât les revenus de l'évêché.

Sébastien-de-Luxembourg, vicomte de Martigue, neveu du duc d'Etampes, fut nommé lieutenant-général de Bretagne, et gouverneur de Nantes. Il avait épousé Marie-de-Beaucaire, petite-nièce du duc. En raison de l'absence de l'évêque, Philippe Dubec, évêque de Vannes, vint à Nantes pour baptiser Marie-de-Luxembourg, leur fille, âgée de six mois. Son parrain fut Antoine-de-Bourbon, roi de Navarre, et ses marraines, Marie Stuart, reine d'Ecosse, et reine douairière de France, et Mme Marguerite-de-France, sœur de Charles IX.

Ces rois et reines furent représentés par des députés qu'on logea et servit comme les princes et princesses l'eussent été eux-mêmes. Cette cérémonie, la plus pompeuse qu'on eût encore vue à Nantes, eut lieu à Saint-Pierre. Le duc d'Etampes et le vicomte de Martigue allèrent au château chercher la

jeune princesse dans son appartement, lequel était richement décoré et rempli de seigneurs et de dames. Le cortége se rendit processionnellement à l'église, escorté d'un côté, de cent des principaux habitants de Nantes, portant des torches de cire blanche allumées, et, de l'autre côté, d'autant de gentilshommes, gendarmes et archers, avec des torches de cire jaune. Suivait un chariot triomphal, plein de *nymphes*, *satyres*, *musiciens et cornets à bouquin*. Ce chariot était surmonté d'un drapeau avec une inscription latine, traduite ainsi : *voicy l'enseigne du soldat chrestien*. D'autres inscriptions, tirées de l'écriture sainte, étaient placées sur les côtés. A la suite du chariot, marchaient à la file l'université et la justice, suivies de trompettes et de hérauts d'armes. Après ceux-ci, venaient plusieurs seigneurs qui portaient les objets nécessaires à la cérémonie du baptême : le seigneur d'Asserac, assisté de deux autres, portait l'enfant, couvert d'un riche manteau, garni d'or et de pierreries, dont la queue était relevée par un quatrième seigneur. La marche était fermée par les députés des parrains et marraines, et une foule de dames et de demoiselles.

Les rues par où le cortége passa étaient tapissées et gardées par quatre compagnies de milice bourgeoise. L'artillerie de la ville et du château ne cessa de tirer pendant toute la cérémonie.

Cette jeune princesse épousa, dans la suite, le duc de Mercœur, et porta dans l'ambitieuse maison de Lorraine, les prétentions déréglées qui semblaient héréditaires dans celle de Penthièvre.

Le célèbre édit de *Janvier*, donné cette année par la régente Catherine-de-Médicis, permit aux calvinistes l'exercice public et la prédication ; excepté dans les villes closes et leur banlieue. Les religionnaires se hâtèrent d'en profiter pour établir

leurs prêches, sans avoir beaucoup d'égards aux limites fixées par l'édit ; aussi les habitants de Nantes s'opposèrent-ils à l'exécution d'une loi qui pouvait devenir dangereuse pour leur sûreté, quoiqu'on eût pris la précaution de désarmer les calvinistes à Nantes, et même dans toute la Bretagne. Ils parvinrent cependant à conserver la maison Guichard, à Richebourg.

La paix obtenue par ce nouvel édit fut au reste de bien peu de durée. Le massacre de Vassi fit recourir les calvinistes aux armes ; Nantes, entouré de leurs partisans, courait les risques d'une surprise.

Le 14 d'août, la police prit un arrêté, pour obliger tous les habitants de monter la garde, les uns depuis 5 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir, et les autres depuis cette dernière heure jusqu'au matin. Les prêtres, ni les magistrats ne furent exempts de ce service, et il fut défendu de quitter le corps-de-garde, sous peine de mort.

Les deux chapitres prêtèrent chacun trois cents livres, à 6 mois de terme, et offrirent d'engager les joyaux de l'église, pour de plus grandes sommes pendant un an. Le duc d'Etampes mit une contribution de 20 livres par clocher, et de 10 sous par prêtre aisé. Il fit aussi porter à Nantes les reliques et l'argenterie des églises exposées au pillage.

On avait fait venir à Nantes une compagnie de cent hommes à cheval, et une de deux cents à pied. La ville emprunta six mille livres, à 7 et 8 pour cent, pour leur solde. Elle fit faire un état des provisions qui se trouvaient en magasin, et ordonna aux habitants de s'approvisionner de blé, de vin, etc., et aux aubergistes de se pourvoir de foin et d'avoine. Les bateliers arrivant à Nantes, furent tenus de s'arrêter à Richebourg, ou de descendre à la Fosse. On mit de fortes

barrières aux faubourgs ; et enfin on chassa tous les calvinistes, ou présumés tels, avec défense de rentrer en ville, sous peine d'être pendus ; mais cette mesure n'étant que comminatoire, il fut facile aux calvinistes de s'y soustraire.

Le clergé veillait de son côté, et empêchait l'introduction et la circulation des livres contraires à la foi catholique ; il implorait les secours du ciel par des processions et d'autres œuvres de piété.

Mais les religionnaires étaient si loin de se croire vaincus, qu'ils voulurent encore une fois braver l'autorité et l'esprit public, dans la ville même. Le 23 de novembre, ils s'assemblèrent en grand nombre dans la maison d'un apothicaire, nommé Pineau, et y tinrent publiquement leur prêche. Ils se sentaient autorisés par la présence d'un président, d'un maître et de deux auditeurs de la chambre des comptes. Vainement le sénéchal invita-t-il ces magistrats à se retirer, pour faire dissoudre cette assemblée illégale ; le ministre résista, prêcha le sénéchal lui-même, et le blâma de s'opposer *à la prédication de la parole de Dieu.* Le peuple, en fureur, demandait qu'on sévît contre les perturbateurs, et menaçait de se porter aux plus grands excès ; le sénéchal eut beaucoup de peine à le contenir. Les calvinistes, loin d'en redouter les suites, se préparaient à une nouvelle réunion, et ne tendaient à rien moins qu'à s'emparer d'une des églises de la ville. L'embarras des magistrats était extrême ; la veille de cette assemblée, il était entré à Nantes plus de trois cents étrangers, vagabonds et gens sans aveu. On ne pouvait douter qu'ils ne fussent de la nouvelle religion, et disposés à favoriser les sectaires, pour s'emparer de la ville et la piller. On parvint, non sans peine, à chasser ces étrangers et à rétablir la tranquillité, en empêchant de nouvelles assemblées. Mais cet obstacle aux projets des calvinistes, n'était qu'instantané,

car tandis qu'on s'occupait de la défense de la ville, les religionnaires s'assemblaient de toutes parts ; les uns en armes, pour arracher à la faiblesse du gouvernement une liberté de conscience, dont ils abusaient dès qu'ils étaient les plus forts ; les autres dans les temples, pour prêcher leur doctrine et la *résistance à l'oppression*. Le Croisic, Guérande, la Roche-Bernard, Blain, Châteaubriant, Montaigu, Beauvoir, Pornic et Machecoul, étaient les lieux de réunion et de prédication. Nantes, entouré d'un cercle d'ennemis, ardents à étendre leur domination, était menacé d'une affreuse catastrophe, si les calvinistes en devenaient maîtres. Baugenci pillé, saccagé de la manière la plus barbare par le prince de Condé, plusieurs provinces ravagées par les religionnaires, tout faisait appréhender leur rage sanguinaire. Les plus horribles représailles vengèrent ces premiers excès. « Catho» liques ou calvinistes, dit Anquetil, il est dif» ficile de décider lesquels se permirent les bar» baries les plus atroces. » Le sac de Blois, de Tours et de Poitiers vengea celui de Baugenci, sans diminuer son infortune ni les dangers de Nantes. Ces alarmes ne furent un peu calmées que par la défaite des calvinistes, à Dreux (19 décembre).

Depuis long-temps on se plaignait de certains curés qui ne se croyaient point obligés à la résidence, malgré la décision de plusieurs synodes, et notamment de celui de 1556. Le bureau de ville arrêta, sur les conclusions du *procureur des bourgeois*, de commander aux curés de résider et de prêcher, sous peine de saisie de leurs bénéfices.

Les paroissiens de Saint-Nicolas se crurent sans doute autorisés par cet arrêté, à se faire justice eux-mêmes. Mécontents de leur curé, qui apparemment *ne prêchait ni ne résidait*, ils *saisirent les fruits de son bénéfice*, et le remplacèrent par un

ancien vicaire. L'histoire ne nous apprend pas si cette intrusion fut approuvée, ni quelle en fut la suite. Il est à croire que l'abandon du diocèse par son évêque provoquait ces désordres.

On pave cette année le Port-Maillard.

Le marc d'argent est à 15 livres 15 sols.

1563.

Malgré la défaite des calvinistes à la bataille de Dreux, et la position d'Orléans à la veille de succomber sous les efforts du duc de Guise, leur zèle ne se ralentissait pas, pour la propagation de leur doctrine ; ils établirent de nouveaux *prêches* aux portes de Nantes, l'un au Marchix, et l'autre à Barbin. Cette proximité inquiétait les esprits, et présageait de nouvelles violences. M. de Martigue envoya son lieutenant de Sanzai pour les détruire ; il y réussit par adresse, et sans causer aucun tumulte.

Mais il se passait ailleurs des événements qui devaient momentanément suspendre les fureurs de la guerre civile. Le duc de Guise, près de prendre Orléans d'assaut, est assassiné par Poltrot, et cette ville est sauvée avec tous les chefs calvinistes qui s'y étaient renfermés. La reine-mère désirait la paix avec ardeur ; elle mit à profit la mort de ce grand homme, pour rapprocher les chefs des deux partis. A force de prières et de négociations, elle parvint à leur faire accepter un accommodement qui fut publié sous la forme d'édit, et connu sous le nom *d'édit d'Amboise* (19 mars). Les édits de janvier et de juillet de l'année précédente furent modifiés selon les circonstances, mais toujours en faveur des calvinistes. L'amiral de Coligni, qui n'avait point eu part au traité, en fut fort irrité. « Ce trait de plume, dit-il, ruine plus d'églises » que les forces ennemies n'en auraient pu abattre » en dix ans. » Tous les ministres, et Calvin lui-

même, partageaient la colère de l'amiral : disposition funeste pour le maintien d'une paix si chèrement achetée.

Une maladie contagieuse se répandit encore à Nantes cette année, et dura plusieurs mois. La paroisse de Saint-Nicolas fut la plus maltraitée ; les jours d'assemblée, on étendait une grande quantité d'herbes fortes dans l'église pour la purifier. On fit aussi des processions à Saint-Sébastien, pendant trois lundis de suite, avec un cierge pesant huit livres, en forme de bougie et de longueur à faire le tour de l'église.

1564.

Le chancelier de l'Hôpital fit rendre une ordonnance au commencement de cette année, par laquelle l'année commencerait à l'avenir au 1er de janvier.

La ville était très-obérée, et devait 2736 livres d'appointements aux régents du collége, qui firent des poursuites au parlement, pour en obtenir le paiement. Le parlement rendit un arrêt portant contrainte, avec cette singulière disposition, que les régents auraient liberté de poursuivre leur créance sur *quatre ou cinq des plus riches habitants.*

L'ensemble de la dette communale montait cette année à la somme de trente-quatre mille sept cents livres 14 sous 4 deniers.

Au temps des ducs de Bretagne, la place du Bouffai était entourée d'arbres; ils existaient encore à la fin de ce siècle.

» Charles IX leva enfin toutes les difficultés qui, jusqu'à ce jour, avaient empêché l'établissement de la Mairie. Il autorisa, par de nouvelles lettres-patentes, les habitants de s'assembler pour procéder à l'élection des maire et échevins. L'assemblée eut lieu aux Cordeliers, le 28 novembre,

présidée par Michel Defforts, conseiller au parlement et commissaire du roi, chargé de l'installation.

» Geoffroi Drouet, sieur de l'Angle, en Couëron, fut le premier maire ; Yves Rocas, de la Chalonnière, sous-maire ; Jean Leloup-du-Breil, Robert Pillays-de-Lessongère, Jean Picaut de la Mossetière, Antoine de Mirande, Michel Loriot du Fief, Etienne de la Berthelotière, François Salmon, René Martin de la Thomazière, Antoine Gravoil de Saint-Michel, échevins. »

« Cette élection fut publiée à sons de trompe, le 30 du même mois. Elle devoit se renouveler tous les ans, le 1er janvier pour les échevins, et tous les trois ans pour le maire. »

Le 4 décembre suivant, on fit connaître les attributions que le roi accordait à la Mairie ; elle fut chargée de la police « avecque tout droict de justice » et juridiction d'icelle, et ce qui en despend ; de » poids, mesures, fours, moulins ; et des abus qui » s'y commettent, et en tous mestiers ; et de la » puniche et correction d'iceux, par amendes et » prinson, si mestier est ; et si elle échet plus pren- » dre, se fera par les juges royaux à qui la cog- » naissance en dépendra ; et pour ce, leur est » permis de s'assembler lors et en lieulx que bon » leur semblera ; et pourront commestre et ins- » tituer les officiers de ladite ville, iceux priver » et destituer, ainsi qu'ils le verront, et s'il y a ap- » pel, ressortira immédiatement en la court du » parlement ; le tout par manière de provision » jusques autrement en soit ordonné, avec com- » mandement fet à tous les subjets dudit seigneur » (Roi) y obéir, sur peine d'être pugnis comme » infracteurs de ses édits et ordonnances, d'amende » arbitraire. Faict à Nantes, etc. Michel Desforts, » seigneur du Breil. » (T.)

Un édit du roi, du mois d'avril, enregistré au parlement, le 10 octobre suivant, érige un

tribunal de commerce, sous le nom de *consulat*; il fut composé d'un 1er juge et de deux consuls. Le 7 mai de l'année suivante, les trois ordres réunis nommèrent, Mathieu-Vivien, Guillaume-Poulain et Charles Chrétien, juges-consuls.

1565.

« Le maire et les échevins entrent en exercice le 1er janvier. Ils s'occupèrent d'abord de la fixation du prix des vins en détail: celui d'Anjou fut taxé à 3 sols et demi; celui de Grois et de Gascogne, à 4 sols; celui de Bordeaux et d'Orléans, à 5 sols le pot. Le fût de la pipe de vin fut fixé à 4 pieds de roi de long, deux pieds à son fond et deux pieds et demi à son boge, et devait contenir deux cent cinquante pots de vin au tirage. »

La Mairie fit divers autres réglements dans le courant de l'année. Elle taxa la livre de suif à 2 sous 6 deniers, et la chandelle à 2 sous 10 deniers la livre. Elle défendit aux charretiers à bras de boire aux cabarets *du vin d'Orléans*, et de *jouer aux cartes.*

Une grande partie du pont de Pirmil avait été emportée en 1558. La ville prit la résolution de le faire bâtir en pierres. On commença à y travailler en 1563; mais les travaux allaient lentement, faute de fonds. Au mois de décembre 1564, le reste du vieux pont fut encore entraîné par une nouvelle débâcle. Cette année, Charles IX donna deux mille livres de son domaine, pour aider à le rebâtir, et permit une augmentation d'octroi, pour subvenir au reste de la dépense. Ce pont ne fut achevé qu'au bout de vingt ans.

« Le duc d'Etampes venait de mourir. Le vicomte de Martigue, son neveu, fut nommé gouverneur de Bretagne à sa place. Il fit son entrée solennelle à Nantes, au mois de juin, par la porte Saint-Nicolas, sous le dais de la ville, porté par

quatre habitants. La ville lui fit présent d'un bassin, d'un vase et de six coupes en vermeil, pesant 19 marcs 3 onces et demi-gros ; revenant en matière et façon à cinq cent quatorze livres deux sous huit deniers. On employa à dorer ces ouvrages 27 croisades et demie, de trois livres la pièce. Madame de Martigue eut des confitures, des dragées et deux livres de soie d'Espagne. » (T.)

La mairie reçut la nouvelle que le roi venait d'arriver à Chantoceau, et que de là il devait se rendre à Nantes. Elle fit armer et magnifiquement équiper une galère, et l'envoya au-devant du prince. Charles la reçut comme un présent, mais ne s'en servit pas ; il en fit don au jeune Sanzai, et se rendit à Nantes par terre. Il y arriva le 12 octobre, sur le soir, et entra au château par la porte dite du Secours, sans passer par la ville.

Le lendemain, le roi se rendit sur la Fosse, chez André Ruys, riche négociant, où il était attendu pour dîner. La maison où demeurait cet opulent citoyen subsiste encore, et est connue sous le nom de maison des Tourelles. L'université en grand costume, vint y saluer le roi.

Sur les trois heures du soir, Charles fit son entrée solennelle en ville, par la porte Saint-Nicolas. Le maire lui présenta *quatre clefs de fer*, du prix de six livres, et un dais de velours bleu, doublé de toile d'or et d'argent, semé de fleurs de lys et d'écussons aux armes de France, sous lequel S. M. se rendit à la cathédrale et de là au château. « Ce dais coûta à la ville quatre-» vingt-quatorze écus au soleil. »

« La reine ne tarda pas à arriver, et l'on sabla les rues par où elle devait passer. » (T)

« La ville fit présent à leurs MM., ainsi qu'à quelques seigneurs, de quatorze haquenées et de plusieurs tonneaux du plus excellent vin.

Après un court séjour à Nantes, le roi et la reine se rendirent à Châteaubriant. Le roi y donna son édit contre les bénéficiers qui ne résidaient pas, et ordonna de saisir les fruits de leurs bénéfices, ainsi que ceux de l'évêque Antoine-de-Créqui, qui se trouvait dans ce cas.

« Le connétable de Montmorency, gouverneur de Nantes, crut devoir faire une protestation contre l'érection de la mairie ; mais elle n'eut aucune suite.

Cette entrée du roi et la précédente de M. de Martigue, coûtèrent à la ville dix mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept livres 9 sols 8 deniers, y compris les intérêts d'un an. Le roi permit à la ville de s'imposer pour couvrir cette dépense.

« Dès le 14 de ce mois, la ville avait racheté sa galère de M. de Sanzai, pour la somme de deux cents livres, afin de pouvoir rendre les riches meubles d'emprunt qui étaient dessus. »

La mairie forma cette année le projet d'une fontaine publique. Les plans furent dressés et l'on préleva une taxe sur les habitants. On conclut aussi un marché avec Cardin de Valence, fontainier d'Orléans; mais l'entreprise traîna en longueur, peut-être faute de fonds; et les travaux ne commencèrent qu'en 1568. Cardin écrivit à la mairie, qu'il avait déposé à Tours plus de 300 tuyaux, et 100 pipes de ciment destinées à cet ouvrage. Dans une seconde lettre, Cardin se plaignait de ne pouvoir expédier 12 ou 1500 tuyaux de terre et de ciment, parce que les eaux étaient trop basses. » La ville, dit Travers, sur les ins-
» tances de l'entrepreneur, parut prendre quel-
» ques mesures, le 9 septembre 1568, pour lever
» le restant de la taxe... afin que le fonds étant
» fait, on pût travailler. On proposait, ajoute-t-il,
» d'amener l'eau d'une fontaine située sur les
» Hauts-Pavés, en Saint-Similien, *de lui donner*

» *cours par le Marchix et à travers les fossés de* » *la ville, ou de la faire couler à travers les* » *marets et la rivière d'Erdre.* » Mais après des travaux longs et dispendieux, des obstacles jugés insurmontables, firent abandonner l'entreprise. De nouveaux efforts furent tentés en 1579, ils restèrent aussi sans résultat.

Au mois de novembre 1829, à la suite de démolitions sur la place de Saint-Similien, et tout près de l'église, on découvrit, en creusant le sol, un conduit souterrain d'environ 2 à 3 pieds de large, et de 8 à 9 pieds d'élévation, et creusé dans le roc. Le canal se trouve sur ce point à environ 15 pieds au-dessous du pavé. La direction supérieure, à partir du point découvert, se projette vers les Hauts-Pavés, et la partie inférieure traverse la place de Saint-Similien, et semble se diriger du côté de celle de Bretagne, à la suite d'un changement de direction bien marqué. On a reconnu des soupiraux qui doivent mettre sur la voie relativement à l'usage présumé de ce canal, et confirmer l'opinion qu'il devait servir d'aqueduc à la fontaine projetée. Ces soupiraux servaient sans doute de moyen de descente aux ouvriers pour les réparations ultérieures.

M. Bernard Des Essards, adjoint de la mairie, et propriétaire du terrain, s'empressa de faire déblayer le canal : on découvrit sous le milieu de la place quelques stalactites, dont une très-curieuse a été déposée au muséum. Un échantillon a été soumis à l'analyse par M. le docteur Pihan-Dufeillay, professeur de chimie, qui en a rendu compte dans le *Breton*, du 4 décembre 1829. Ces travaux, au reste, ont été arrêtés trop tôt, pour compléter l'entière exploration du canal dont l'étendue reste ignorée. Quoiqu'il en soit des conjectures qui ont été formées sur l'usage probable de ce souterrain, nous croyons pouvoir assurer

qu'il n'est autre chose que le canal inachevé, destiné à conduire les eaux de la fontaine publique dont nous avons parlé plus haut. (Voyez la note à la fin du volume.)

1566.

Les officiers de justice voyaient avec jalousie l'établissement d'une autorité nouvelle, qui leur enlevait une partie de leurs attributions. Ils s'opposèrent d'abord aux premiers réglements de police, que la mairie venait de créer, comme empiétant sur leurs droits. Mais des lettres-patentes du roi, datées de Moulins, du 7 mars, terminèrent cette nouvelle contestation ; elles défendirent « *auxdits officiers de la troubler dans le faict de la police à eux attribuée.* » Le roi permit aussi à la ville d'acheter telle maison qu'elle trouverait commode, pour y établir l'hôtel de ville.

Le consulat n'étant composé que de trois juges, ne pouvait suffire à l'expédition des affaires, quand l'un d'eux était malade ou absent. La mairie, sur le réquisitoire du procureur des bourgeois, y pourvut en obligeant un échevin, ou tel habitant qu'il lui plairait d'indiquer, de remplacer l'absent, sous peine d'amende.

L'évêque Antoine-de-Créqui, second du nom, résigne l'évêché de Nantes, en retour de quelques bénéfices simples, en faveur de Philippe Dubec, évêque de Vannes. Ce vertueux Prélat, plus occupé des devoirs de l'épiscopat, que du faste dont il pouvait s'environner, donna un grand exemple de modération à ses successeurs, en faisant son entrée solennelle à pied, le 21 décembre. Ainsi se trouva abolie cette pompeuse cavalcade, qui dans les temps anciens causa plus d'un scandale.

Au commencement de cette année, ou à la fin de la précédente, M. de Martigue fit défendre

aux nouveaux sectaires de tenir d'autres écoles que celles qui leur étaient permises par les ordonnances, et de rien ajouter à la publicité des rites et cérémonies.

1567.

La paix d'Amboise, conclue en 1563, ne produisit pas une longue sécurité. Les huguenots devenaient plus exigeants à mesure qu'on leur accordait davantage. Quelques infractions, vraies ou supposées, les firent recourir aux armes. Quoique la cour se fût préparée à une guerre inévitable, elle se défia trop peu de l'activité de ses ennemis, et passait en fêtes des moments qui pouvaient être plus utilement employés : aussi se trouva-t-elle presque sans défense, dans la surprise de Meaux (29 septembre), où six mille suisses eurent peine à protéger la retraite du roi et de la reine-mère, jusqu'à Paris. « Sans M. de Nemours, et » mes bons compères les suisses, dit Charles IX, » ma vie ou ma liberté estoient en très-grand » branle. »

Cinquante places prises presqu'au même moment, justifiaient les craintes que Nantes avait pour sa sûreté. La ville fit une levée de cent arquebusiers, chargés de repousser les partis qui s'approcheraient. Les gens d'église furent obligés de monter la garde en personne le jour : on leur permit de se faire remplacer la nuit par des hommes bien armés et dont ils devaient répondre. Outre la garde ordinaire, on établit à chaque porte un homme d'église, un de justice, et un bourgeois, pour visiter les entrants et sortants. Le roi, instruit de la position de Nantes, ordonna une levée de deux cents hommes de pied, aux frais de la ville.

La victoire, cependant, couronna les armes du roi; la bataille de Saint-Denis, gagnée le 10 novembre par le connétable qui y périt, et la fuite

des confédérés, au-delà de la Meuse, pouvaient rétablir les affaires, si des hommes habiles eussent tenu les rênes du gouvernement.

A la nouvelle de cette victoire, il y eut à Nantes une procession en actions de grâces.

Le 30 novembre, il y en eut une seconde pour l'ouverture du jubilé. Jusqu'à ce jour, l'université avait sollicité la permission d'assister à celle de la Fête-Dieu, sans pouvoir l'obtenir. Elle put enfin se rendre à la procession jubilaire : l'évêque régla qu'elle marcherait après le clergé, et avant la noblesse et la justice.

1568.

Dès le commencement de cette année, l'armée calviniste rentra en France, appuyée d'un renfort de mercenaires allemands, et vint assiéger Chartres. Cette marche hardie laissait prévoir les plus grandes calamités pour l'avenir, et nécessita des mesures plus étendues pour la défense de Nantes.

M. de Bouillé, lieutenant-général en Bretagne, arriva avec cent vingt chevaux. Il fit placer deux pièces d'artillerie sur la porte Saint-Pierre : chaque habitant fut tenu d'avoir une *hotte* pour porter des terres à son tour, au grand fort que l'on construisait au Port-Communeau. La porte de ce nom et celle du Port-Maillard furent murées. On autorisa les habitants de la Saulsaye à se fortifier; la ville leur donna *deux doubles soliveaux* et *deux cents de grands clous*, pour en faire une espèce de pont, afin de pouvoir communiquer avec le fort qui bordait la rivière. On fit aussi quelques ouvrages à la porte et aux échelles de Sauvetour, et du côté de Saint-Nicolas. On employa à l'exhaussement et à la réparation des murailles, cinquante-cinq maçons, cent vingt *hottiers* et pionniers, neuf charpentiers et quatre couvreurs.

Les marchés publics furent renvoyés sur les

mottes Saint-Pierre, Saint-Nicolas et à la Saulsaye. Les habitants eurent ordre de se pourvoir de vivres pour trois mois, et ceux de la campagne durent apporter leurs provisions en ville.

On fit la visite des casemates; des chaînes furent préparées, et de fortes barrières, placées aux portes de ville; on visita les maisons suspectes et les balles des colporteurs sortant ou entrant dans la ville. Elle était éclairée par des lanternes que les habitants étaient tenus de placer à la distance de dix maisons l'une de l'autre, et par des feux dans les carrefours. Personne ne devait sortir la nuit, excepté les médecins, chirurgiens, et les prêtres pour les devoirs de leur état, et avec une lanterne.

En cas d'alerte, chaque citoyen devait se rendre près de son capitaine. Personne n'était exempt du service ; les prêtres y étaient soumis, et les chanoines de garde étaient censés assister au chœur. En cas d'incendie de jour, on devait fermer les portes, et la nuit se rendre à son poste sur les remparts. Chacune des sept compagnies bourgeoises devait fournir dix hommes pour marcher au feu, avec tous les religieux de la ville, à qui on avait confié, sous leur responsabilité, les ustensiles propres à ce travail, comme crocs, cordages, paniers de clisse goudronnés, etc. Les habitants des faubourgs étaient astreints aux mêmes devoirs, et obligés aux patrouilles, pour se garantir de toute surprise. Le château fut également pourvu de vivres et de munitions.

Les habitants de la campagne étaient dans une position encore plus déplorable, puisque rien ne garantissait leur sûreté. Au commencement de janvier, un parti huguenot menaçait de brûler le couvent des Couëts; l'évêque permit aux religieuses de venir se réfugier à la Fosse. Elles emportèrent

avec elles le corps de la bienheureuse Françoise d'Amboise, veuve de Pierre II, leur bienfaitrice, et le déposèrent dans un lieu secret, jusqu'à des temps plus heureux. Le corps de cette princesse fut retrouvé aussi entier que quand il fut déposé dans ce lieu 83 ans auparavant. Les religieuses ne purent retourner à leur couvent qu'au mois de novembre suivant.

La ville avait peu de moyens, pour supporter des charges si considérables ; M. de Bouillé fut obligé de l'autoriser à disposer de certaines sommes saisies et déposées à la prévôté, sauf à les rembourser quand elle en aurait les moyens. A la fin de l'année précédente, le roi l'avait surchargée de deux cents hommes, plus propres à la ruiner qu'à la défendre. Le 3 janvier de cette année, elle représenta au gouverneur que cette dépense était inutile, puisque les habitants suffisaient à la défense de la ville. Sa demande fut admise le 17 du même mois, et le roi approuva la suppression des deux cents hommes.

Dans d'autres temps, ces grandes mesures de défense eussent été inutiles. L'armée si formidable des calvinistes ne tint pas contre une résistance inattendue, et des suggestions secrètes ; elle se fondit et se dispersa en partie, et les chefs furent obligés d'accepter un accommodement que la reine-mère leur offrit, et qui fut conclu le 23 mars à Longjumeau. Cette nouvelle paix fut appelée *la paix boiteuse et malassise*, du nom des négociateurs de la cour. Le roi, qui semblait dicter la loi, fut obligé d'emprunter cent quatre-vingt mille écus pour payer les reîtres allemands qui venaient de lui faire la guerre et qui menaçaient de tout mettre à feu et à sang, si l'on ne satisfaisait leur rapacité. Ils se contentèrent de piller le pays par où ils passèrent en quittant la France.

M. de Martigue comptait si peu sur cette paix, qu'il ajouta de nouvelles précautions aux précédentes. Le 7 mai, il fit défendre aux calvinistes d'entrer en ville avec des armes, excepté les gentilshommes, armés seulement de l'épée ou de la dague. Le 23, il fit savoir à la ville que le roi lui envoyait le capitaine Vacherie, avec cent arquebusiers, pour aider à sa défense, à la charge de leur avancer la paye et les vivres, *en attendant que S. M. ait le moyen de les rembourser.* Le roi ne se lassait pas de charger la ville : le 30, il envoya encore cent vingt hommes, pour la garde de Pirmil, avec invitation de construire un pont-levis : le tout remboursable aux prochaines montres.

La ville, épuisée par tant de réquisitions, essaya vainement de s'y soustraire ; M. de Bouillé, alors à Nantes, ordonna le 19 juillet, aux gens de justice, de contraindre les habitants à fournir par prêt, les vivres aux arquebusiers. Le 1[er] d'août, il fallut encore, sur la réquisition de M. de Martigue, que la ville fournît au château une fourniture *de bon vin* et cinquante setiers de farine, comme étant à la veille de soutenir un siége. Le 9 du même mois, il ordonna aux habitants de se pourvoir de vivres pour deux mois.

Il était plus facile de donner ces ordres que de les exécuter ; la misère était grande, et les citoyens ne se hâtaient pas d'obéir. M. de Martigue s'en plaignit et finit par menacer. « Je mande,
» dit-il, à M. le sénéchal, qu'il vous y contraigne
» tous, voyre par emprisonnement de vos per-
» sonnes, *et qu'il se prenne premièrement aux*
» *plus grands, à ce que les autres y prennent*
» *exemple..... je prie N. S.*, dit-il, en terminant,
» *qu'il vous donne MM. ce que désirez. Vostre*
» *bien bon amy*, Bastien de Luxembourg. »

Ce que demandaient les habitants de Nantes à leur *bien bon amy*, et ce qu'ils *désiraient* avant

tout, était de n'être pas écrasés d'impôts et de corvées, et de n'être point obligés de porter *la hotte;* mais il ne dépendait apparemment pas de lui de les satisfaire, et chacun se pourvut de son mieux. Pour les tenir en haleine, le duc d'Anjou, frère du roi, prévint le commandant de Pirmil, qu'un parti de cinq cents cavaliers huguenots se dirigeait du côté de Nantes, et qu'il eût à se tenir sur ses gardes.

Cette *paix fourrée* de Longjumeau, établie sur une base si fragile, ne put subsister l'année entière. Elle était repoussée par ceux mêmes qui l'avaient sollicitée, et aucun parti ne l'exécuta de bonne foi. La cour, indignée de l'audace, et surtout de la puissance des calvinistes, voulut, malgré ses promesses, restreindre la liberté de conscience, qu'ils avaient arrachée à sa faiblesse. Des mesures habilement concertées, mais mal exécutées pour s'emparer de quelques chefs, les firent recourir aux armes. Les religionnaires recommencèrent la guerre et se livrèrent à tous les excès du fanatisme et de la barbarie. Les catholiques s'en vengèrent par d'horribles représailles.

A cette nouvelle, Nantes obtint, ou plutôt fut imposé à quatre cents hommes de renfort. Le capitaine Villemoys, avec la moitié, dut défendre le château, et le capitaine Bréville se chargea des portes de Saint-Nicolas. La ville leur fournit au corps de garde, le bois et la chandelle, à raison de *quatre bûches communes, et quatre fagots de douzaine, avec une demi-livre de chandelles.* Le capitaine Kerdelan, avec cent arquebusiers, logés au château, fit les patrouilles de nuit. Les habitants éclairaient les rues avec des lanternes placées à chaque sixième maison.

1569.

Le 13 mars, le duc d'Anjou gagna la célèbre

bataille de Jarnac, où le prince de Condé, chef des huguenots, fut tué. Cette bataille pouvait terminer la guerre; mais, au lieu de poursuivre l'ennemi, on lui donna le temps de fuir et de se rallier. La fermeté de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, et l'habileté de l'amiral, rendirent ce succès inutile. Il y eut toutefois, feux de joie et processions à Nantes.

Malgré cet heureux événement, M. de Bouillé donna ordre, le 6 mai, aux habitants, de se pourvoir pour trois mois de vivres, et aux étrangers et inconnus de sortir de la ville.

Ainsi les victoires de l'armée royale ne faisaient rien pour la sécurité de Nantes, que tous les fléaux accablaient à la fois. La Loire déborda et monta à vingt et un pieds trois pouces; la peste se répandit dans tout le diocèse. Le bureau gagea un chirurgien, pour soigner les malades, et chercha un local pour les y établir.

Le 3 octobre, l'armée royale remporta une nouvelle victoire à Moncontour. Cette bataille pouvait être décisive, si l'on eût voulu en profiter. Elle n'eut d'autre résultat que la prise de Saint-Jean-d'Angéli, après deux mois de siége. Le vicomte de Martigue, gouverneur de Bretagne, y fut blessé mortellement le 29 novembre.

La prise de cette place fut trop chèrement achetée par une si grande perte. La mort de M. de Martigue fut vivement sentie par le roi et la France qu'il avait si fidèlement servis. Ce général, surnommé *le soldat sans peur*, s'était illustré par de nombreux exploits. A la bataille de Moncontour, il se distingua à la tête de l'infanterie, par sa brillante valeur et sa bonne conduite. Il emporta les regrets de l'armée entière. La religion catholique perdit en lui un zélé défenseur, exempt du fanatisme qui n'était que trop commun dans tous les partis. A la bataille de Jarnac, on

était résolu à ne faire aucun quartier aux chefs huguenots. Le brave Lanoue avait été fait prisonnier, et déjà le duc de Montpensier lui avait dit : « Mon ami, vostre procès est fait, et de vous, » et de tous vos compagnons : songez à vostre » conscience. » M. de Martigue reconnut dans Lanoue un ancien camarade, et parvint à lui sauver la vie.

Le vicomte de Martigue fut remplacé par Louis de Bourbon, duc de Montpensier, le même dont nous venons de parler, et l'un des plus implacables ennemis des calvinistes. Albert-de-Gondi, baron de Retz, fut nommé gouverneur de Nantes.

On établit un nouvel ordre dans l'administration des hopitaux. Il fut réglé qu'il y aurait trois administrateurs : un du clergé, nommé par l'évêque et le chapitre; le second de la justice, nommé par le présidial, et le troisième, du corps de ville, ou des notables.

Le 30 août, la ville établit un messager de Nantes à Paris, aux gages de 60 *livres par an*, et quelques priviléges. Ce messager partait de Nantes, tous les lundis. Les particuliers payaient le port de leurs lettres. On voit, par ce nouvel arrangement, que les entreprises précédentes n'avaient pu se soutenir.

L'hopital de Saint-Lazare se trouva vide de lépreux, au commencement de cette année; le bureau en mit les revenus en ferme, pour trois ans. Dans la suite, ils furent réunis au grand hopital. Il ne paraît pas qu'il y ait eu des lépreux depuis.

Jusqu'au commencement de cette année, le maire, les échevins et les juges étaient astreints au service de la garde, et au logement des gens de guerre ; M. de Martigue les en dispensa, et le

duc de Montpensier leur continua cette faveur pendant le temps de leur exercice.

La prévôté avait été supprimée, par un édit général sur les cours de justice. Charles IX les rétablit au mois de novembre. Jacques Charette, traita de cette charge et l'obtint.

Les capucins obtiennent la permission de s'établir à Nantes, à condition de travailler aux incendies, comme les autres religieux.

Les Etats tiennent à Nantes, et sont présidés par Philippe Dubec, qui s'y trouve seul d'évêque.

1570.

Les calvinistes, malgré de grandes défaites, se relevaient toujours de leurs pertes, par la division qui régnait entre leurs ennemis. L'amiral de Coligny, que personne ne poursuivit après la bataille de Moncontour, se montra de nouveau cette année plus redoutable que jamais. « Quand on donne, » dit Lanoue, à un grand chef de guerre du » temps pour enfanter ce que son raisonnement » a conçu, non-seulement il reconsolide les vieil- » les blessures, ains il redonne force aux membres » qui avoient langui. Pour cette raison le doit-on » divertir et embarrasser toujours, pour rompre » le cours de ses desseings. »

Il se fit de nouvelles propositions de paix qui furent enfin acceptées; elle fut conclue le 8 août à Saint-Germain-en-Laye. Le roi paya les frais de la guerre comme s'il eût été vaincu; il lui en coûta dix-sept cent mille livres, pour renvoyer les mercenaires que ses ennemis avaient attirés en France, pour la ravager. « En sorte, dit un » judicieux historien, que nos rois étaient obligés, » pour avoir la paix avec leurs bons et fidèles » sujets, de payer les frais qu'ils faisaient pen-

» dant la guerre, et d'acquitter les dettes qu'ils » contractaient avec les étrangers. Quand les cal- » vinistes auraient eu tous les avantages possibles, » dans cette dernière guerre, ils n'auraient pu » espérer des conditions plus favorables à leur » parti ; aussi les gens bien sensés ne croyaient » pas qu'une paix qui leur était si avantageuse, » pût durer long-temps. »

C'est sans doute ainsi qu'en jugeait M. de Bouillé, si l'on peut expliquer ses sentiments, par la lettre qu'il écrivit à Nantes, le 18 d'août; il y donne l'espoir d'une prochaine tranquillité, sans oser la garantir. Il défendit toutefois de courir sus aux calvinistes, qui, à leur tour, devaient cesser les hostilités; ce qui n'empêcha pas un de leurs partis de paraître en armes, à la côte saint Sébastien, le 21 du même mois. Ils furent découverts, et le bruit du canon du château les dissipa. Il est vrai que l'édit de pacification n'avait pas encore été publié à Nantes ; il le fut peu après.

A la fin du mois de novembre, il y eût des feux de joie, à l'occasion du mariage du roi avec Elizabeth d'Autriche.

Le 15 décembre, M. de Bouillé fit venir encore deux compagnies de vieilles bandes, à la sollicitation de M. de Sanzai, dont les inquiétudes ne pouvaient se calmer qu'à la tête d'une forte garnison. Ce renfort inattendu causa de nouvelles brouilleries avec la ville; mais, malgré ses plaintes et sa résistance, les soldats entrèrent en ville et se logèrent chez les habitants.

Il y eut cette année un grand débordement de la Loire, qui commença au mois de décembre précédent et dura tout le mois de janvier. L'année fut encore remarquable par deux violents hivers, l'un au commencement et l'autre à la fin.

1571.

M. de Bouillé fit savoir le 28 janvier qu'il avait l'intention de borner la garnison à une compagnie et quatre-vingts mortes payes: mais le comte de Sanzai se hâta de l'en dissuader; et M. de Bouillé sacrifia les intérêts de la ville à ceux de son subordonné.

La ville eut recours à son gouverneur, le baron de Retz, qui se trouvait à Paris, et obtint du roi, par son crédit, le renvoi des deux compagnies qui achevaient de ruiner ses finances, à condition, toutefois, qu'elle fournirait, chaque jour, trente habitants au capitaine Gassion, pour le service de la place.

Le 31 mars, le roi écrivit au comte de Bouillé de veiller à la garde des côtes : la reine d'Angleterre ayant mis une flotte en mer, dont on ne connaissait pas la destination.

Le 20 de mai, la commune reçoit l'injonction d'envoyer, pour le 5 juin, des députés aux Etats extraordinaires assemblés à Rennes, pour une levée de trois cent mille livres que le roi demandait; payables en trois ans.

« Les galères du roi étaient entrées dans le port de Nantes au mois d'août. Le baron de Lagarde, qui les commandait, fit demander à la ville un emprunt de six mille livres, sur un gage valant huit mille, avec offre *de rendre en court service à la ville.* Le bureau fit prier André Ruys, riche négociant, de prêter cette somme : le prêt se fit aux conditions proposées. » (T.)

Le 30 août, la mairie adjugea la ferme des octrois, à seize mille livres par an, pendant trois ans. — Le marc d'argent était à 16 livres.

On maçonne et on couvre le puits de la place de Saint-Pierre, avec des portes fermant à clef.

Le pont du Gué-aux-Chèvres était en bois et

en mauvais état ; la ville le fait construire en pierres pour deux mille neuf cents livres.

Celui au-delà de la Saulsaye avait été emporté quelques années auparavant ; on travaillait à sa réparation, mais le passage était tellement obstrué par les flots du peuple, que la mairie fut obligée d'établir deux gabarres à 4 livres de louage par jour ; huit hommes de service à 10 sous chacun, avec défense de rien prendre aux passagers, sous peine du quadruple d'amende.

Le 26 novembre, la mairie fit la police des vins en détail : les plus excellents de Gascogne, de Grois et d'Orléans furent taxés à 2 sous 6 deniers, et les moindres du même cru, à 2 sous. Celui du pays était moins cher et ne devait pas être dans la même cave. Le vin devait être franc et sans défaut : le buveur avait droit de le voir tirer à la barrique.

La Mairie, sur les *plaintes et doléances* qui se faisaient chaque jour contre les *grands et excessifs prix des hosteliers et hostelières*, établit *un maximum* auquel les aubergistes durent se conformer sous peine d'amende. Il leur fut défendu de prendre pour un homme et un cheval plus de 24 sous, par jour et nuit ; à *être traicté sçavoir l'homme à vin d'Amont et aultres bons vins* ; *et vivres comme lapereaux, chapons, perdrix, et autres gibiers, comme la saison se porte : bœuf, veau, mouton, etc.*

L'édit de Saint-Germain accordait la liberté de conscience aux huguenots ; ceux des environs de Nantes s'assemblaient à la Gacherie (Chapelle-sur-Erdre) ; mais les habitants le souffraient avec peine, et le Sénéchal essaya vainement de les renvoyer. Le clergé députa au mois de novembre l'évêque Philippe Dubec à la cour, pour obtenir la suppression de l'exercice public du calvinisme dans le

Diocèse. Le Prélat en fut pour les frais de son voyage, qui coûta à la ville 112 livres.

Le marc d'argent est à 16 livres.

1572.

L'usage du lavement des pieds le jeudi Saint, si ancien dans l'église, se pratiquait par le maire et les Echevins, sous le portail de la cathédrale; on donnait un dîner aux choristes. Cet usage devint une loi que le Chapitre exigeait comme un droit acquis. La ville consentit à payer 8 *livres* 10 *sous*, toutes les fois que le dîner n'aurait pas lieu : cette somme se percevait sur l'administration de l'Hopital, même après la suppression du lavement des pieds.

Les réparations qu'exigeait la cathédrale, faillirent causer un procès entre l'évêque et le chapitre. La dépense regardait celui-ci, mais il voulut contraindre le prélat de la partager; ce dernier y consentit et donna six cent cinquante livres pour avoir la paix.

Charles IX écrivit au clergé du diocèse pour en obtenir la somme de huit mille soixante-quatorze livres, à prendre sur les bénéfices au-dessus de quatre cents livres. Le chapitre, en l'absence de l'évêque, voulut assembler le clergé, mais la cour lui ordonna d'envoyer un député à l'assemblée générale du clergé de France, qui devait se réunir à Paris, avec autorisation de consentir aux levées de deniers, que le roi exigerait. L'Evêque fut député, et obtint de borner la demande royale, à la somme de trois mille quatre cent vingt livres, sur les bénéfices de la province.

Depuis le commencement des troubles civils, la porte du pont de Sauvetour était demeurée fermée, et cette clôture gênait beaucoup les habitants du Marchix; ils demandèrent qu'elle fût rouverte pour

favoriser leurs communications avec la ville, mais ils ne purent l'obtenir ; car, malgré la paix, on veillait avec soin. Dans une assemblée tenue le 3 de mai, on arrêta que deux habitants se tiendraient jour et nuit à chacune des quatre portes de la ville, et aux poternes du Port-Maillard et de la Cohue.

Pour consolider la paix, la cour envoya des commissaires chargés de faire exécuter l'édit de pacification. René-Crespin Dugast, président au parlement de Bretagne, et Claude Tutot de la Bourvallière, vinrent à Nantes pour cet objet ; ils firent enregistrer leur commission à la mairie, et réquirent le serment de maintenir l'édit, ce qui fut exécuté. Mais cette mesure, si loyale en apparence, n'était qu'un piége tendu par une reine cruelle, pour y enlacer plus sûrement toutes ses victimes.

Cette paix, si désirée, ne tarda pas à être troublée par des défiances réciproques, et trop justifiées par les menées clandestines de tous les partis. Mais les plus noirs pressentiments et les avertissements les plus sinistres ne purent engager les chefs calvinistes à se tenir en garde contre une parole qui devait être sacrée : une femme, inspirée par une politique atroce, chargea le fanatisme du soin d'exterminer des ennemis qu'elle n'avait pu vaincre. Catherine, désespérant d'entraîner le roi dans ses sanglants complots, en les couvrant du voile sacré de la religion, réussit à lui persuader que sa personne était en danger. Elle lui représenta les protestants en état de conspiration contre l'autorité royale. De funestes antécédents n'avaient que trop appris au roi à redouter des sujets factieux qui, au nom du ciel, voulaient fonder une puissance rivale du trône : « Il aurait pu, dit M. Audin, * leur pardonner,

* Histoire de la Saint-Barthelemy, d'après les chroniques et manuscrits du XVI[e] siècle.

» quand on lui disait qu'ils s'attaquaient à Dieu.
» Il fut implacable quand on lui eut appris qu'ils
» en voulaient à sa personne. » Il céda, avec une coupable facilité, aux perfides insinuations de sa mère, qui en fit l'instrument aveugle du massacre de la Saint-Barthélemy.

Le duc de Montpensier; qui avait pris une si grande part à cette sanglante catastrophe, écrivit à la ville de Nantes, une lettre datée du 26 août, et qui parvint le 8 septembre : le corps de ville en prit lecture : le duc y fit une longue énumération des crimes que l'amiral de Coligny était prêt à commettre, dans la conspiration qu'on lui imputait; comme devant faire assassiner le roi, la reine-mère, les frères du roi et tous les seigneurs catholiques à sa suite. « Et vous pensez
» bien, dit le duc, que je n'étois pas oblyé. Mais
» heureusement *que Dieu fist paroitre qu'il ayme*
» *les siens* (en faisant découvrir la conspiration)
» *et a si bien inspiré le cueur de nostre roy*, que
» sur-le-champ il auroit déterminé de faire exé-
» cuter contre ce malheureux, et ceux de sa
» dicte conspiration, ce mesme exploict, *en quoi*
» *il a esté si fidèlement et si promptement servi*,
» que.... ledict admiral, fust avec dix ou douze
» des plus signalés des siens, tués en son logis,
» et jettés sur le pavé, et fust ceste exécution
» suivie contre les principaulx de ce party....
» dont il y a si grand nombre de morts, que je ne
» saurois vous mander.... les principaulx chefs ont
» été despeschés, et ne s'en est que peu ou point
» eschappés.... *Par là l'intention de sa majesté est*
» *assez cognue*, *pour le traitement qui se doit*
» *fayre aux huguenots des aultres villes*, et aussi
» le moyen par lequel nous pouvons espérer de
» voir par cy après, quelque assuré repos en
» nostre pauvre église catholique, ce que nous
» ne pouvons négliger de moyenner autant que
» nous pourrons, etc. »

Plusieurs commandants de province, à qui l'on avait ordonné de faire égorger les huguenots, eurent le noble courage de refuser d'être les exécuteurs de ces ordres sanguinaires. Les magistrats de Nantes imitèrent cet exemple avant de le connaître, et repoussèrent avec horreur une proposition qui blessait la justice et l'humanité. Les noms de ces généreux citoyens méritent d'être conservés comme le digne prix de leur vertu, et pour l'honneur de leur patrie. Michel Leloup du Breil, maire; Bonaventure de Complude, Jean-Paul Mahé, de Lyvernière, Pierre Billy de la Grée, Aimé-Adam de Tartifume, Jean Quantin, Gilles de Launay, Bernard Desmonty, Nicolas Fiot, et Guillaume Lebret, échevins.

Cette sanglante proscription atterra les calvinistes. Ceux qui ne purent se sauver en pays étranger s'enfuirent dans les forêts et dans des montagnes inaccessibles. Mais quand ils virent que le roi, au lieu de les poursuivre, pour achever leur destruction, s'occupait à justifier ses cruelles mesures, ils reprirent courage et recoururent aux armes. Ils cherchèrent surtout à s'emparer de quelques grandes villes capables de les mettre à couvert de la fureur de leurs ennemis. Nantes se trouvait menacé; les habitants, prévenus du danger, prirent si bien leurs mesures, qu'un parti considérable s'approcha de la ville, sans oser rien entreprendre.

Les Etats de Bretagne s'assemblent à Nantes, au mois d'octobre, et tiennent leurs séances aux Jacobins.

Le devoir de Méage, ou deniers communs, de 2 sols par muid de blé, sel et vin, montant le fleuve, est affermé pour trois ans, à raison de 27,225 livres par an.

Le 3 décembre, le duc de Montpensier fait son entrée solennelle à Nantes, ave le cérémonial

accoutumé, et reçoit les présents d'usage. On le loge à l'hôtel de Briord.

Charles IX confirme les privilèges de la ville.

1573.

Le duc d'Anjou assiégeait la Rochelle. Montgommeri, avec un secours d'Anglais, cherchait à la ravitailler. Mais, n'y pouvant réussir, il reprit le large et se rabattit sur Belle-Ile, dont il s'empara. Duplessis-Guerri, sénéchal de Nantes, et le maire, reçurent l'ordre de faire armer les vaisseaux disponibles dans le littoral, et de les envoyer se réunir à la flotte française. Après avoir marchandé, le duc d'Anjou se contenta de trois petits bâtiments de cinquante à soixante tonneaux.

Cet armement, au reste, demeura sans objet, quant à la reprise de Belle-Ile, Montgommeri l'ayant évacué avant d'être attaqué. Ces bâtiments furent destinés à la défense des côtes, sous les ordres du comte de Sanzai.

Outre l'armement des trois bâtiments, Nantes fournit encore aux armées du roi, en munitions et en poudre, pour la valeur de 9,577 livres. Cette somme, d'abord empruntée, fut levée sur tout le diocèse.

Le siége de la Rochelle échoua par l'impatience du duc d'Anjou, plus pressé d'aller régner en Pologne, que de soumettre une ville rebelle, dont son prochain éloignement lui déguisait l'importance. Après quelques pourparlers, on traita de la paix, qui fut de nouveau conclue à des conditions peu honorables pour le prince.

En retournant à la cour, le duc d'Anjou passa par Nantes le 21 juillet, accompagné du jeune roi de Navarre. La ville n'ayant point été prévenue, on ne put leur rendre les honneurs dus à leur rang.

Les Etats tiennent à Nantes le 25 novembre.

1574.

Charles IX mourut le 30 mai, âgé de 24 ans et 11 mois.

» Dieu, déployant sur lui sa vengeance sévère,
» Marqua ce roi mourant du sceau de sa colère. »

Prince malheureux, né avec un caractère plein de franchise et de gaîté, doué de qualités estimables, qui dans un siècle moins pervers eussent pu faire le bonheur de ses sujets. Mais entouré depuis son enfance, d'intrigants, de factieux et de conspirateurs; victime de trahisons, de perfidies de toute espèce, il devint dans ses dernières années, sombre, triste, défiant et colère jusqu'à la cruauté. Maîtrisé par les événements, des conseillers perfides en profitèrent pour le pousser dans l'abyme qu'ils avaient creusé autour de lui, et le forcèrent à attacher son nom à la plus sanglante catastrophe, qui jusqu'à cette époque funeste eût épouvanté la France.

Le duc d'Anjou, roi de Pologne, et frère de Charles, lui succéda sous le nom de Henri III. Il n'arriva en France qu'au mois de septembre.

La ville avait acquis, en 1572, la maison et le terrain de *l'Anerie*, du sieur du Cernis, pour la somme de 1900 livres. Charles IX, peu avant sa mort, accorda 5000 livres sur les octrois de la ville en faveur de l'hôpital des pestiférés, pour lesquels ce terrain avait été acheté. Le 10 juillet de cette année, on donna 2000 livres à compte aux administrateurs de l'hopital, pour commencer les constructions nécessaires au nouvel établissement, dont la ville peut à juste titre se regarder comme fondatrice.

1575.

A peine Henri fut-il sur le trône, que déjà des complots se formaient autour de lui. Le jeune prince de Condé, réfugié en Allemagne, recrutait une armée, pour pénétrer en France. Les

chefs calvinistes, réunis à Milhaud, formaient une confédération, dont le résultat ne pouvait qu'être funeste au roi et au royaume. Déjà ils avaient les armes à la main dans plusieurs provinces, et n'attendaient que l'arrivée du prince de Condé, pour recommencer les hostilités. Henri, par sa conduite imprudente, augmenta le nombre des mécontents, et trouva des ennemis jusque dans sa famille. Il se forma un *tiers-parti*, à la tête duquel se plaça le duc d'Alençon, frère du roi : ces *malcontens ou politiques* se réunirent aux calvinistes et les rendirent plus redoutables.

» Ce fut, dit un historien, une vraie ligue qui
» forma comme une république dans l'état. Les
» confédérés se nommèrent des chefs, établirent
» des impôts, en réglèrent la levée et l'emploi ;
» firent des lois pour l'administration de la jus-
» tice, pour la discipline des troupes, pour la
» liberté du commerce, pour l'exercice de la re-
» ligion réformée : lois indépendantes du souve-
» rain, et dont la base était de ne jamais trai-
» ter les uns sans les autres. » Henri, du sein des plaisirs, voyait l'orage s'avancer contre lui, sans prendre aucune mesure.

Nantes se trouvait encore menacé, et son territoire n'était point à l'abri des brigandages des confédérés. On renouvelle les précautions et les moyens de défense : des canons sont placés sur le boulevard de la Saulsaye; on relève les barrières des avenues de la Fosse; les portes sont garnies d'artillerie, et les clefs changées tous les mois ; on coule à fond tous les bateaux de la Loire; la noblesse non suspecte est appelée à la défense de la ville. Les précautions pour le château ne sont pas moindres : on arrête de murer les deux poternes, et d'y mettre une garnison bourgeoise. Ces mesures étaient provoquées par le peu de confiance qu'inspirait le comte de Sanzai, dont plus d'une fois

la cour avait suspecté la fidélité. Mais il fallut un ordre exprès du roi, pour l'obliger à recevoir ce renfort, à condition toutefois de munir le château de vivres.

On renouvela encore la précaution de bannir de la ville les étrangers et les gens suspects, et on ne leur accorda que vingt-quatre heures pour fuir, avec défense d'y rentrer sous peine de mort. Les *dizeniers* étaient chargés de faire chaque jour la visite des maisons soumises à leur inspection et d'en faire le rapport aux *cinquanteniers.*

Les inquiétudes se prolongeaient avec le danger : au mois de septembre on fit amener dans la ville tous les vivres des environs, et chaque habitant fut tenu de s'en pourvoir pour six mois. On fit un fonds de quarante-cinq mille livres, pour servir au besoin. Ces mesures étaient provoquées par les deux gouverneurs et M. de Tournemine de la Hunaudaie, qui commandait en leur absence.

Les corsaires Rochellais bloquaient l'entrée de la Loire. Le baron de la Garde, commandant des galères du roi, sur ce fleuve, joignit sa piraterie à celle de l'ennemi au lieu de la punir. C'était sans doute là le *service* que ce général voulait rendre *en court* à la ville, pour les six mille livres que le négociant Ruys lui avait prêtées quatre ans auparavant. La ville fut obligée d'en porter des plaintes au roi.

Ces déprédations maritimes portèrent le prix du sel à 3 livres 10 sous le quartaut. La police fut obligée de le taxer. Celui de Bretagne fut fixé à 55 sous, et celui d'Espagne et de Portugal, à 35 sous. On tirait encore à cette époque des sels de l'étranger.

Le duc d'Alençon, en se joignant aux calvinistes, avait augmenté les embarras du gouvernement. La reine-mère négocia le raccommodement, mais ne put l'obtenir qu'au prix des plus

grands sacrifices. Elle réussit à conclure une trève de sept mois, à compter du 22 novembre, jusqu'au 25 juin de l'année suivante. Cette trève coûta au roi, outre six villes qu'il livra aux calvinistes, une somme très-considérable, qu'il paya aux mercenaires allemands pour les empêcher de se joindre à ses ennemis.

Le comte de Sanzai était mal avec le maire de cette année, M. Jean Bertin ; il lui témoigna sa mauvaise humeur en refusant de faire tirer le canon du château, lors de son installation ; il fallut se contenter de ceux du rempart, qui n'étaient point à la disposition du comte.

Le 4 décembre, le conseil privé du roi rendit un arrêt qui ordonnait que le sénéchal, ou à son défaut l'alloné, ou le plus ancien conseiller, devaient présider toutes les assemblées de la ville, avec défense au maire de les troubler dans leur préséance.

Les Etats tiennent à Nantes.

1576.

M. de la Hunaudaie, convoque une assemblée extraordinaire des habitants de Nantes, dans laquelle il propose de porter chacune des six comdagnies bourgeoises à cent hommes. On y prend une délibération à ce sujet. Le général avait eu la précaution d'imposer cent écus d'amende aux absents.

Sous le règne du duc François II, on conçut le projet d'enclore le Marchix et d'en faire une ville fortifiée. Ce projet fut approuvé depuis par Charles IX, en 1573. L'année suivante, un ingénieur fut chargé d'en tracer le plan, et l'on ne tarda pas à y travailler, d'après l'autorisation de Henri III. L'ingénieur avait entrepris de faire couler l'Erdre par les fossés de Saint-Nicolas. Les

travaux continuèrent cette année et la suivante: mais, après beaucoup de dépenses et d'efforts infructueux, il fallut renoncer à cette partie du plan.

La trève que Henri III avait arrachée à ses ennemis, et qu'il avait si chèrement payée, ne put se maintenir jusqu'à son terme. Les confédérés firent revenir, dès le mois de février, ces mêmes étrangers dont le roi avait acheté la retraite. Ils pénétrèrent de nouveau dans le cœur du royaume, sans que personne se mît en devoir de les arrêter. Henri eut recours à un cinquième édit de pacification, plus avantageux aux calvinistes que tous les précédents.

Les catholiques furent extrêmement irrités des faveurs nouvelles accordées à une secte ennemie, dont l'introduction en France, telle qu'un sinistre météore, fut l'annonce de la guerre civile et du carnage. Mais cette haine profonde préparait elle-même de nouveaux malheurs, en donnant naissance à cette ligue fameuse, connue d'abord sous le nom de *Sainte-Union*.

Le cardinal de Lorraine en fut le fondateur, et son neveu, le duc de Guise, surnommé le *Balâfré*, en fut l'ame et le chef. La défense de la religion catholique servit de prétexte, mais le but secret et mal déguisé était le renversement de la dynastie régnante. Tout favorisait ce projet: le peuple haïssait son roi et idolâtrait le duc de Guise, dont l'ambition ne redoutait pas les chances d'une usurpation.

» Le but du complot, dit Anquetil, était de » mettre sur le trône un étranger, sans titre même » coloré; les succès effrayans de cette ligue, à la » vérité punie dans son chef, mais si bien con- » certée, que de son sang répandu naquirent de » nouveaux monstres; le fanatisme qui poignarde » les rois, l'anarchie qui désole les empires, » la tyrannie du peuple, brutale et insolente, plus

» redoutable que celle des grands ; enfin, tous les » fléaux que Dieu envoie dans sa colère ; fléaux » qui désolèrent la France, jusqu'au moment où » le Tout-Puissant, touché de nos maux, couronna » les efforts de Henri IV, vainqueur et pacificateur » de son royaume. »

Le roi ayant assemblé les Etats à Blois, connut enfin le danger que courait l'autorité royale. Ne pouvant plus détruire la ligue, il s'en déclara le chef, et déconcerta, au moins pour le moment, les projets ambitieux de son dangereux rival.

Cette ligue redoutable, présentée sous des apparences si spécieuses à la crédulité du peuple, fut reçue avec enthousiasme à Nantes.

Le duc et la duchesse de Montpensier font leur entrée à Nantes, le 25 septembre, et reçoivent les présents d'usage.

Henri III ajoute quatre correcteurs à la chambre des comptes.

Le parlement fixe, à quarante, le nombre des procureurs au présidial.

1577.

Le duc de Montpensier, malgré son zèle fanatique, engageait le roi à la paix. Il y contribua, en ménageant un rapprochement entre Henri et le jeune roi de Navarre, et en jetant la division entre les calvinistes et les mécontents. Le roi donna à la fin de septembre le célèbre édit de Poitiers, qui devait enfin terminer des hostilités, sans cesse renaissantes. Cet édit fut de tout point avantageux aux calvinistes ; et Henri, sans argent, fut obligé de donner les pierreries de la couronne, en gage aux Allemands pour les renvoyer. Ce prince payait toujours ses sujets rebelles du soin qu'ils prenaient de se révolter contre lui. On pouvait dire d'eux ce que Montesquieu dit des ennemis du bas-empire : « Ils se faisaient payer pour la

» paix, pour les trèves, pour les suspensions
» d'armes, pour le temps qu'on employait à né-
» gocier, pour celui qu'on avait passé à faire la
» guerre. »

L'édit de Poitiers fut hautement désapprouvé à Nantes. L'université refusa de s'y soumettre, et le procureur syndic de la ville s'y opposa d'office. Le venin de la Ligue infectait déjà tous les esprits, et le jubilé accordé par le pape Grégoire XIII, publié à Nantes pour attirer la bénédiction céleste sur la *Sainte-Union*, était peu propre à calmer les haines. Aussi la ville, malgré la paix, était-elle obligée de se tenir en garde contre les surprises. La garnison du château fut renforcée de vingt-cinq habitants, à quinze livres par mois chacun ; le capitaine à cinquante, le sergent à trente et le caporal à vingt-cinq livres. La ville supporta cette charge pendant deux mois.

Quelques habitants du Marchix présentèrent une requête aux Etats assemblés à Vannes, pour obtenir le comblement des fossés de la nouvelle ville, sur le terrain qui leur avait été pris. La mairie appuya leur requête, ce qui semble prouver que ces travaux avaient été abandonnés. Les Etats y firent droit, et l'on commença les remblais ; mais les événements subséquents les firent suspendre. Ces fossés étaient sur une partie de l'emplacement de la place actuelle de Viarmes.

Le duc de Mercœur, de la maison de Lorraine, et beau-frère du roi, vint à Nantes cette année. La ville lui donna un repas qui coûta 393 livres. La conduite postérieure du duc permet de croire que les intérêts de la ligue n'étaient pas étrangers à son voyage.

1578.

La ville avait trois maisons d'assemblées : la plus spacieuse était celle du Bouffai ; une autre

à Sainte-Catherine, et la troisième au Change. Comme elles étaient peu commodes, la ville les aliéna et acheta la maison Bizard ou Derval, rue de Verdun, pour la somme de quatre mille quatre cent quatre-vingt-trois écus d'or et un tiers d'écu, et un cens de cinq sous à la seigneurie des Dervallières, de laquelle elle releva jusqu'en 1730, qu'un arrêt du parlement la fit relever du roi. La ville fit changer les bâtiments pour en faire l'hôtel-de-ville.

Le marc d'or valait 222 livres, et l'écu d'or, 60 sous.

La mairie fit cette année l'acquisition de la charge de connétable de la milice bourgeoise, de François de Baillon, qui la céda pour cent cinquante-quatre écus d'or. Depuis cette époque, jusqu'à la révolution, les maires de Nantes ont toujours été commandants de la milice bourgeoise, sous le titre de colonel.

On donne un substitut au comte de Sanzai, sous le titre de second lieutenant du château : c'est M. Desfontaines.

Les travaux du pont de Pirmil n'étaient pas achevés. On en projette cependant d'autres, pour établir successivement tous les ponts en pierres. Pierre Hendes était chargé de la direction des travaux, et recevait cinq cents livres par an.

La monnaie de Nantes frappe cette année et la suivante des tournois doubles, et des deniers en pur cuivre, et marqués de la nominale T, récemment adoptée pour cette ville. Cette monnaie était nouvelle en France.

1579.

Le maréchal de Retz, gouverneur de Nantes, y fait son entrée le 8 avril.

Ce seigneur était impatiemment attendu, si l'on

en juge par le nombre de plaintes qui lui furent portées contre M. de Sanzai. On reprochait amèrement à celui-ci que par le grand nombre d'exemptions de service qu'il accordait à tous les gens en place et aux riches, il ne restait à chaque garde, que cinq ou six marchands ou artisans.

On lui reprocha aussi des abus d'autorité, et des violations de priviléges, en nommant des portiers, sans l'aveu de la mairie; d'avoir déplacé le siége de la police de la maison de ville; d'avoir enlevé des portes de ville, donnant sur les fossés du château, où étaient ses jardins, etc. Le comte de Sanzai fut obligé de se rendre à la cour pour se justifier, et fut provisoirement remplacé par le sieur de Parcieux.

En 1575, le pont de bois de Sainte-Catherine, en Erdre, menaçait ruine. On avait dès-lors le projet de le bâtir en pierres; mais on se borna à le restaurer. Il y eut cette année une si grande inondation, que tous les ponts de bois s'en ressentirent et surtout celui-ci. La ville acheta le 21 mai cent pieds d'arbres pour asseoir les piles. On fit une construction à côté, pour y poser des arquebuses à croc, afin de protéger l'hopital en cas d'attaque de ce côté.

Nantes était toujours sur ses gardes, et menacé par les calvinistes. On fit aussi un râteau de fer, aux murs de Sauvetour, avec une tour nouvelle, dite la tour de l'Avancée, qui subsiste encore en partie.

La monnaie de cuivre de cette année porte l'empreinte d'un II couronné entre trois fleurs de lis, avec cette legende : HENRI III, ROI DE FRANCE ET DE POLOGNE 1579.

Les Etats s'assemblent à Nantes, le 27 septembre.

1580.

La paix précaire, rétablie par l'édit de Poitiers, et dont Nantes ne jouissait point, fut de nouveau troublée. Le duc d'Anjou, toujours mécontent, renouvela ses intrigues et engagea le roi de Navarre à reprendre les armes. La guerre recommença dans plusieurs provinces à la fois, et le sang coula pour des intérêts qui, au rapport des historiens, ne firent honneur à personne. On appela cette reprise d'armes, la *guerre des amoureux*.

Nantes renouvela ses éternelles mesures de défense. Après avoir envoyé des exprès au roi et au gouverneur, on ferma les portes; on chassa les étrangers et les *suspects*; on tint registre aux portes, pour noter les entrants et le lieu de leur domicile; leurs hôtes furent obligés d'en donner chaque jour connaissance au capitaine du château. Chaque habitant fut obligé de se pourvoir de vivres pour six mois.

Le maréchal de Retz fit relever et garder les barrières, et forma une nouvelle compagnie d'habitants, forte de cent hommes, commandée par un capitaine aux appointements de cent livres par mois, et dix livres par soldat. Le *tabourin* en avait douze. Ces nouveaux soldats montaient la garde par tiers, et ne pouvaient désemparer sans avoir été relevés. On plaça à Pont-Rousseau un prévôt de maréchaussée, avec cinquante cavaliers, commandés par un gentilhomme d'honneur, sur l'expérience et la fidélité duquel on pouvait compter.

Sur la proposition de l'évêque, le bureau de ville forma un conseil de notables, composé de trois ecclésiastiques, trois membres de la chambre des comptes, trois de justice et trois de la mairie. Le bureau avait besoin de s'entourer de lumières dans la position où se trouvait la ville.

Montaigu était tombé entre les mains du roi de Navarre, et son commandant Labouillais étendait ses courses et ses pillages sur tous les environs. D'un autre côté, les chefs qui commandaient à Nantes étaient divisés entre eux, ou n'inspiraient aucune confiance. Le comte de Sanzai était de ce nombre. Le roi l'avait mandé, mais il avait retardé son départ sous prétexte de ses infirmités et de son grand âge. Le roi cherchait à éteindre ces rivalités, mais tel était le discrédit de l'autorité royale, que Henri n'eût osé mécontenter un de ces commandants, sans s'exposer à le voir quitter son service et à livrer sa place à l'ennemi.

Le clergé fut exempté du guet, hors le cas *d'évident péril*, où il serait tenu de servir. Les officiers de justice, de la chambre des comptes et des finances purent se faire remplacer sous la même clause.

Les mesures prises par la ville ne parurent pas suffisantes à M. de la Hunaudaie, lieutenant-général en Bretagne. Comme il savait n'être pas aimé, il crut pouvoir vexer légalement les habitants, en renchérissant sur tout ce qu'on avait fait. Ses réglements, pour excessifs qu'ils étaient, n'en inspiraient pas plus de confiance. La ville porta des plaintes contre le sieur de la Hunaudaie, et l'accusa de favoriser l'entrée des calvinistes. Elle lui reprocha aussi de taxer les paroisses au-delà des Ponts, pour entretenir des soldats, chargés de repousser les pillards huguenots, qui ravageaient les campagnes; mais que loin d'en être protégées, ces soldats les pillaient eux-mêmes. On peut juger, d'après ces nombreuses réclamations, que ce lieutenant-général était plus occupé de ses intérêts que de ceux du roi et de la ville.

Le comte de Sanzai se décida enfin à obéir au roi, et se disposait à partir; mais comme il n'était

pas riche, il ne se fit aucun scrupule de demander de l'argent à la ville pour son voyage. La mairie, à la sollicitation du maréchal de Retz, et peut-être aussi pour s'en débarrasser, lui donna cent cinquante écus d'or. Depuis il ne reparut plus à Nantes.

Le comte de Sanzai fut remplacé par M. Du Cambout, pour commander alternativement et par sémestre avec M. de Gassion. La ville regarda cette mesure comme très-dangereuse pour sa sûreté. Elle fit de fortes et itératives remontrances au roi ; mais tout ce qu'elle pût obtenir, ce fut d'en suspendre momentanément l'exécution, en attendant une décision qui ne vint jamais.

Le 17 juillet, M. de Fontaines, lieutenant-général en Bretagne, fit son entrée à Nantes, au bruit du canon : mais la ville refusa d'admettre dans son sein les compagnies que M. de la Hunaudaie avait levées sur l'arrière-ban ; elles furent obligées de rester dans les faubourgs.

Le 16 août, le même général fit savoir au bureau de ville, que le roi était résolu de reprendre Montaigu, et demanda de l'argent, des munitions, et une nouvelle levée dans la ville, de cent habitants pour sa défense. La mairie engagea des particuliers à prêter l'argent, mais refusa les hommes.

Cette nouvelle guerre que Henri n'avait pas prévue, et qui n'avait été fomentée que par des intérêts particuliers, n'eut pas de suites aussi funestes, qu'on avait pu le craindre. Ce prince formaprompte-ment trois armées, qui, attaquant les rebelles à l'improviste, les repoussèrent partout. Mais Henri, aussi prompt à poser les armes qu'à les prendre, se hâta d'accorder un nouveau traité, que les mécontents furent heureux d'obtenir, et dont tout l'avantage fut encore pour eux. L'édit de cette septième pacification est du mois de décembre. Montaigu avait été repris le 10 ou le 11 du même mois,

Nantes demanda la démolition des fortifications de cette place, mais ne put l'obtenir.

Outre les malheurs de la guerre, Nantes et les environs éprouvèrent encore ceux que causent la stérilité. Le débordement des rivières avait ruiné les terres. Les pauvres de la campagne affluaient de toutes parts en ville : on fit des quêtes ; les bénéficiers et les gens aisés furent taxés. Le 13 mai, la ville acheta six cents setiers de grains, qui furent convertis en pain, et distribués aux pauvres des trente-trois paroisses environnantes.

La ville ne négligeait pas les travaux des ponts; on battait les pilotis, ou *estafes*, avec des moutons de bronze, du poids de plus de 700 livres (cette matière coûtait 2 sous la livre). Le 4 août, le maire posa la première pierre du pont de la Magdeleine.

En travaillant dans les fossés de Saint-Pierre, on y découvrit une inscription antique : elle fut déposée à l'Hôtel de Ville, et y resta oubliée pendant quarante-quatre ans. A la sollicitation de M. de Biré, en 1624, M. d'Harouis, maire, la fit agrafer sous la galerie basse dudit hôtel, où on la voit encore, ainsi que l'inscription découverte en 1805.

La ville commença cette année l'inscription des maires et des échevins, sur un registre appelé *livre doré*, par rapport aux ornements dont on avait décoré sa couverture, et dont le nom lui est resté.

Un arrêté du 20 août 1722, ordonne qu'on gravera les armes des maires, depuis l'institution de la mairie, pour les joindre au *livre doré*.

Ce registre a été brûlé révolutionnairement en 1793.

On ne tarda pas à s'apercevoir que toute la monnaie de billon passait à l'étranger, ce qui en fit frapper cette année de nouvelle, en 6 blancs, ou pièces de 30 deniers, et des 3 blancs d'argent.

Il était d'usage de donner un déjeûner au maire, quand il entrait en fonctions. Celui qui fut offert à de Brenezai, 13[me] maire, est remarquable par sa briéveté ; on lui servit deux cents d'huîtres, coûtant 6 sous ; quatre plats de beurre frais, 7 sous 6 deniers ; deux douzaines de fouaces de 6 deniers, 12 sous ; trois douzaines d'œufs mollets, 9 sous ; deux douzaines de harengs blancs, 12 sous. Total, 46 sous, sans compter le vin qui était servi avec la même frugalité. Les déjeûners gras servis par le *buvetier*, les jours de bureau, ne passaient pas 20 sous ; il y en a même de 8 sous. Travers n'oublie pas d'observer, « *qu'on ne déjeûne plus à* » *si petits frais à la maison de ville.* »

1581.

D'après un arrêté de la Mairie, il fut décidé qu'on donnerait un dîner de cérémonie à chaque installation de maire. Celui donné cette année le 2 janvier à Bonaventure de Complude, sieur de Livernière, auquel assistèrent l'évêque, le lieutenant-général la Hunaudaie et les plus notables citoyens de la ville, coûta 17 écus d'or, un tiers et 12 sous 8 deniers. Le marc d'or étant à 222 livres, et celui d'argent, 19 livres.

Dès l'année 1573, on avait remarqué que le nombre d'échevins était trop grand, par la multiplication des nobles qu'il produisait, ainsi que l'exemption de plusieurs charges publiques. La ville demanda en conséquence, que les échevins fussent réduits à six, Charles IX s'y refusa ; mais Henri fit rendre un arrêt du conseil, au mois d'août de cette année, qui fixait le nombre d'échevins à six et à trois ans d'exercice, et le maire à deux ans, sauf à être continués *si on le juge à propos.* Cette disposition, cependant, n'a pas été invariable.

Pour terminer une contestation entre la Mairie et le juge-prévôt, pour le droit de police, on

régla le 7 août que le bureau de police générale serait composé, à l'avenir, du juge-prévôt, du maire et des échevins. Le roi confirma cet accord ; le nouveau bureau s'assembla le 9 novembre, et protesta contre les modifications que le parlement, en l'enregistrant, avait mis à l'arrêt du conseil du roi.

Le roi se décida enfin à faire démanteler la place de Montaigu. Il en donna commission à M. de Tilli, commandant de cette ville. Celui-ci s'empressa d'envoyer un gentilhomme à Nantes, pour lui faire part de cet ordre, en promettant d'employer tout son zèle à la démolition de cette forteresse, si on voulait lui envoyer des hommes pour l'aider. Mais comme le malheureux Tilli n'était pas payé depuis plusieurs mois, malgré les avances qu'il avait faites, il supplia la ville *très-humblement de l'aider de quelque honneste gratification*. Il fit observer aussi *qu'on ne ferait pas mal de gratifier le gentilhomme porteur de ces bonnes nouvelles*; mais cette humble supplication fut en pure perte, et ne lui valut pas un sou ; Nantes n'était apparemment pas disposé à faire un utile sacrifice : on se borna à payer les dépenses d'auberge du gentilhomme, et Montaigu ne fut point démoli.

L'usage de faire descendre un pigeon blanc des voûtes de la cathédrale, le jour de la Pentecôte, et de jeter des étoupes enflammées pour figurer les langues de feu, est supprimé.

La construction des galères et autres bâtiments se faisait sur le Port-au-Vin ; mais cet emplacement se trouvant trop resserré, elle fut transportée à l'Isle-Gloriette. C'était le nom d'un ancien château que le duc François II avait donné à un de ses officiers, à condition de fournir tous les ans un épervier de chasse.

Le Port-au-Vin, qui était dans un état de ruine,

fut alors étendu du côté de la rivière, et on y construisit une cale en pente, pour faciliter l'embarquement et le débarquement des vins. Cette place éprouva de grands changements, et un exhaussement considérable en 1709; elle a encore été relevée à plusieurs reprises, depuis cette époque, et même de nos jours.

1582.

Le duc d'Anjou écrit une très-longue lettre, datée d'Anvers, du 19 février, à la mairie de Nantes. Ce prince lui fait part de son acceptation de la souveraineté des Pays-Bas, que les Provinces-Unies lui avaient offerte, et de l'espoir qu'il avait d'épouser la reine Elisabeth d'Angleterre. Le duc avait besoin d'argent pour lever des troupes, et frappait à toutes les portes pour en obtenir; il se flattait que *Nantes l'aideroit dans cette glorieuse entreprise*, qui devait, disait-il, porter un coup funeste à la puissance espagnole, si redoutable alors.

Mais le caractère de ce prince, faible et inconstant, était peu propre à inspirer de la confiance dans ses projets. Par ses éternelles cabales, il contribua à la ruine de la France. Sa mauvaise conduite en Flandre augmenta les troubles de ces provinces, et la perfide surprise d'Anvers lui fit perdre cette souveraineté qu'il avait tant ambitionnée. Une mort prématurée mit un terme à ses chagrins, et peut-être à ses remords.

La mairie était occupée d'intérêts qui la touchaient plus immédiatement que les vains projets de ce prince. Toujours surchargée de soins pour la défense de la ville, elle fit fondre au mois d'avril, huit pièces d'artillerie en bronze, qui furent placées sur les remparts. Elle faisait rétablir le pont de Sauvetour, qui, n'étant encore qu'en bois, en rendait l'entretien très-coûteux. La mairie travaillait

aussi, mais à petit bruit, pour rappeler le parlement dans ses murs.

Mais ces utiles travaux furent arrêtés par une nouvelle invasion de la peste, qui se déclara au mois d'avril, et se prolongea jusqu'à l'année suivante. Pour moins effrayer les vivants, on ordonna d'enterrer les morts la nuit. Le chirurgien des pestiférés du Sanitat étant mort, on reçut, pour trois mois, Jean Piot, apothicaire-chirurgien, pour le remplacer, aux gages de 26 écus d'or par mois, *payés d'avance*. C'était le double des honoraires des chirurgiens des autres hopitaux. La ville dépensa environ 1500 écus d'or, à 72 et demi au marc, pour secourir les pestiférés.

Les brigandages, suite des guerres civiles et de l'anarchie, ruinaient les campagnes. Des bandits armés parcouraient les environs de Nantes, infestaient les routes et exerçaient toutes sortes de déprédations. M. de Fontaines, lieutenant-général en Bretagne, fut chargé par la cour de les poursuivre et de les punir; mais les pillards ne l'attendirent pas.

M. de la Hunaudaie avait garni ses magasins d'une manière extraordinaire, et fait rouvrir les poternes. La ville en conçut de l'ombrage, et en donna avis à la cour. Elle ne cessait de se plaindre de ce commandant, dont la conduite brutale et intéressée déplaisait à tout le monde, et contrastait si fort avec celle de M. de Fontaines, respecté et chéri des nantais, par la franchise et la loyauté de son caractère, et la noblesse de ses procédés. Le roi finit par envoyer M. de Champigni, et le chargea de prendre des informations secrètes sur la conduite de M. de la Hunaudaie. Les dépositions furent très-graves; on découvrit beaucoup d'exactions et de malversations dans le maniement des deniers. Mais malgré ces charges, le roi n'osa le destituer; il l'empêcha seulement de

reparaître à Nantes. Après son départ, on referma les poternes, et on retira les meubles de l'hôtel de Briord, où il demeurait.

Le 5 septembre, le roi nomma gouverneur de Bretagne le duc de Mercœur, frère de la reine, malgré la survivance accordée au prince de Dombes, petit-fils du duc de Montpensier. Les tristes prévisions du conseil du roi durent céder aux puissantes sollicitations de la reine; mais le roi ne tarda pas à se repentir d'un choix si impolitique. « Quand on accorde des honneurs, dit Montesquieu, » on sait précisément ce que l'on donne; mais » quand on y joint le pouvoir, on ne peut dire » à quel point il pourra être porté. »

Le 29 décembre suivant, le nouveau gouverneur envoya deux commissaires en Bretagne, pour écouter les plaintes du peuple, afin d'y pouvoir porter remède. Le duc de Mercœur, en arrivant dans la province, examina l'état des pensions, et en supprima beaucoup. Le duc de Montpensier en avait accordé une de trois cents livres au maire de Nantes, qui fut aussi rayée.

Un édit du roi ordonne de se conformer au calendrier Grégorien. Le mois de décembre de cette année n'eut, en conséquence, que vingt et un jours. Le 10 fut compté pour le vingt, dans tous les actes publics.

On rétablit cette année le collége de Saint-Jean; il avait fait tomber celui de Sainte-Croix, quelque temps auparavant, et succomba lui-même, plus tard, sous la concurrence de celui de Saint-Clément.

La baronie de Retz est érigée en duché pairie, en faveur d'Albert-de-Gondi, maréchal de France, et gouverneur de Nantes.

Dès le 4 octobre précédent, la mairie avait eu

connaissance d'un projet formé pour surprendre la ville : elle prit des mesures pour se tenir sur ses gardes.

1583.

Les eaux débordèrent à la fin de l'année précédente, et au commencement de celle-ci. Le 7 janvier, la mairie fit distribuer du pain dans les paroisses de Saint-Vincent et de Saint-Léonard, dont beaucoup d'habitants ne pouvaient sortir de chez eux.

La peste continuant d'exercer ses ravages, la ville réussit enfin à trouver des mesures efficaces pour arrêter la contagion. Le premier moyen fut de faire sortir de la ville, dans vingt-quatre heures, *sous peine du fouet*, tous les gens sans aveu, ainsi que les pauvres de la campagne, dont la mal-propreté, la misère et la mauvaise nourriture aidaient puissamment à entretenir la contagion et à la répandre. On fit des quêtes pour les secourir hors de la ville, afin de leur ôter tout prétexte d'y rentrer. Il fut d'ailleurs défendu aux habitants de les loger et de les nourrir.

Le 26 de mai, le bureau de police fit un réglement dont voici la substance. Il fut ordonné aux habitants de tenir les rues propres, chacun *en droit soy*; et de n'y souffrir aucune espèce d'immondices, ni eaux croupies et fétides, sous peine d'un écu d'amende, payable de suite, au profit du Sanitat. Les propriétaires dont les maisons étaient privées de latrines furent obligés d'en faire construire, sous peine d'amende; les autres, de faire réparer celles qui seraient en mauvais état ; de faire nettoyer et assécher les caves et lieux mal-propres, le tout pendant la nuit, et en même temps de purifier les maisons avec de l'encens, sous peine, etc. On ordonna d'allumer des feux publics dans les carrefours, à 7 heures du soir, trois fois la semaine, chacun fournissant son fagot de bois sec.

Les gouverneurs des pauvres furent chargés du soin de faire désinfecter les maisons des pestiférés, par les procédés connus alors; cette opération se faisait la nuit, par *hommes fidèles, ne conversant avec les autres.* Aux dépens des propriétaires « *seront,* dit l'ordonnance, *les desputés* » *à ladite fin, accoutrés de bougrain croisé de* » *deux croix blanches, l'une devant et l'autre der-* » *rière, et porteront chacun une verge blanche.* »

On arrêta de nommer pour l'avenir un médecin et un chirurgien, demeurant en ville, *pour visiter et secourir ceux que Dieu visitera de la contagion.* Tous les pauvres infectés furent portés au Sanitat, et la maison *cadanée* avec les personnes qui y restaient pour assainir la maison et concentrer la maladie. Quant aux malades qui voulaient se faire traiter chez eux, ils le pouvaient à leurs frais, moyennant le séquestre de leurs maisons, avec les parents et serviteurs qui voulaient rester avec eux. « *Et aura le chirurgien* » *qui les traictera, la clef du Cadane, pour aller* » *et venir esdites maisons, et servir et médicamen-* » *ter lesdits contagieux.* »

Dès que la maladie se déclarait dans une maison, il fallait en donner connaissance au *dizenier* du quartier, qui en faisait le rapport au commissaire du Sanitat. On tint registre des morts de la contagion, et des maisons d'où ils étaient sortis. Il fut expressément défendu d'enterrer dans les églises, et ailleurs que dans les cimetières.

Il était défendu aux convalescents de fréquenter personne en public, avant quarante jours de convalescence, sous peine de cent écus d'amende, ou *du fouet,* pour non paiement.

Les médecins et chirurgiens des pestiférés, le chirurgien domestique du Sanitat et ses serviteurs, portaient *des gaules blanches, et de pe-*

tites sonnettes au bout d'icelles, et de loing semondroient toutes les personnes de se retirer, sous peine de pugnition corporelle.

Ce sage réglement, exécuté avec zèle et persévérance, produisit la fin de la contagion. Dès le 23 juin suivant, le bureau de police eut la satisfaction d'apprendre qu'il n'y avait plus de pestiférés au Sanitat. Les magistrats n'avaient épargné aucun soin pour secourir les malheureux. Ils étaient traités aux frais de la ville. Le chirurgien avait dix écus d'or par mois, mais les médecins refusèrent de partager ses travaux et ses dangers, quoique le bureau offrît *de doubler les gages*. Il est cependant difficile de croire, malgré l'assertion de l'abbé Travers, qu'aucun médecin n'ait voulu honorer son courage, en servant l'humanité dans une si grande calamité. Des exemples souvent réitérés semblent la démentir; et nous avons vu de nos jours (*), plusieurs d'entre eux exposer leur vie, et même la sacrifier, pour sauver des hommes qui pourtant n'étaient pas leurs concitoyens.

Le duc de Mercœur arriva à Nantes le 19 ou 20 mai, mais il ne fit son entrée solennelle que le 1er septembre suivant. La ville lui meubla l'hôtel de Briord, appartenant à la dame de Bouillé et au fameux chef calviniste Lanoue-Briord, dont l'hôtel a pris le nom.

Le clergé de la ville, les deux chapitres, et l'université allèrent le recevoir à la porte Saint-Nicolas, et le reconduisirent à la cathédrale, précédés de la milice bourgeoise. On brûla huit cent quarante-neuf livres de poudre. Les préparatifs de cette brillante réception durèrent deux mois. Jamais duc de Bretagne, ni même roi de France, n'avait fait d'entrée aussi pompeuse.

Le duc de Mercœur, beau-frère du roi, issu

* MM. Pariset, Bally, François et Mazet, à Barcelonne, en 1821. Le dernier mourut victime de son dévouement.

de l'illustre et ambitieuse maison de Lorraine, venait d'épouser Marie de Luxembourg, fille du comte de Martigue, et héritière des prétentions de la maison de Penthièvre. Le duc avait à peine vingt-quatre ans, quand le roi tenta son ambition, par le gouvernement d'une si importante province. Son arrivée fut comme le prélude des calamités qui, un peu plus tard, devaient fondre sur elle.

Aux avantages de la fortune, le duc joignait toutes les qualités qui font les héros. Son caractère était noble autant que son maintien; la supériorité de son mérite, et la plus imposante représentation, donnaient beaucoup de poids à son commandement. Il savait à propos joindre la séduction à l'aménité des formes, pour adoucir l'expression de sa volonté impérieuse. « C'était, disent » les anciens historiens, un prince très-religieux, » et de bonnes mœurs, et d'une grande sobriété. » Il parloit assez facilement l'allemand, l'espagnol, » l'italien et le latin; il avait encore la connais- » sance des belles-lettres, et entretenoit une bi- » bliothèque des plus riches et des plus nombreuses; » il possédoit surtout en perfection, les mathé- » matiques, qu'il réduisoit lui-même en pratique, » dans différentes occasions. »

Ses qualités extérieures n'étaient pas moins remarquables : « il étoit d'une taille au-dessus de » la médiocre, les cheveux courts à la mode de » son temps, avec la barbe retroussée et pleine » au-dessus du menton, comme les Français la » portoient; le nez un peu grand, comme tous » les princes de sa maison, le front large, les » yeux vifs et bien ouverts, le teint blanc et » vermeil, infatigable à pied et à cheval. »

Mais le point saillant de son caractère était une ambition extrême : le désir de conquérir le Duché de Bretagne et d'en devenir le souverain était pour lui une idée fixe, qu'il suivit avec une opi-

niâtreté qui ne put être vaincue que par la force des armes.

L'illusion de sa passion dominante était telle, qu'en s'y livrant entièrement, il ne croyait que céder au devoir que la justice et son droit lui imposaient, de revendiquer une souveraineté qu'aucun traité, selon lui, n'avait pu valablement ravir à son épouse; remettant ainsi en question jusqu'au traité de 1365 qui avait assuré le trône ducal à la maison de Montfort, et les droits de la maison de France, acquis par l'alliance des deux maisons et la sanction des Etats de Bretagne de 1532.

Tel était le duc de Mercœur, quand il vint prendre le commandement de la province. La ville, en le traitant avec tant de magnificence, avait l'arrière-pensée d'obtenir, par son crédit, le retour du parlement. Le duc en donna l'espérance; le roi n'était pas éloigné d'y souscrire, ou au moins à rendre l'alternat des séances de Rennes et de Nantes. La négociation fut suivie pendant deux ans, et présentée aux Etats de 1586. Mais les voix se trouvèrent divisées : on s'en remit à la volonté du roi, qui laissa la question indécise, et la ville en fut encore une fois pour ses frais.

Malgré la paix, Nantes n'avait de sécurité que lorsqu'il était en état de défense. Les calvinistes projetaient de reprendre Montaigu : la ville en fut instruite et fit garnir d'une porte de fer le guichet de la porte du Port-Maillard ; elle pesait 493 livres. On en fit une pareille à celle de Sauvetour. (Le fer en coûtait 3 sous la livre.)

L'évêque, conseiller privé du roi, fut appelé pour assister au conseil. Il s'arrêta à Angers, et assista au Concile de Tours, qu'on avait transféré dans la première ville, à cause de la peste.

Philippe Dubec prêcha aussi devant le roi,

qui fut si charmé d'un de ses sermons, qu'il le fit imprimer.

On rétablit la cohue à blé, située sur le port Briand-Maillard, et qui tombait en ruines.

Les Etats tiennent à Nantes le 25 novembre.

La ville envoie une députation à l'assemblée des marchands, fréquentant la Loire, qui se tenait de temps en temps à Orléans.

1584.

Le duc de Mercœur reprit cette année les travaux de la ville neuve du Marchix, et les fit pousser avec beaucoup d'activité. Les paysans, à cinq lieues à la ronde, vinrent y travailler. Nantes avait détourné les cinq mille livres d'octroi annuelles, destinées à cette construction, et les avait employées à d'autres objets d'une nécessité plus pressante. Elle en devait maintenant trente mille ; le roi déchargea la ville des intérêts de cette somme, à condition de la restituer dans l'espace de trois ans, en l'appliquant à la continuation des travaux du Marchix.

Mais tandis qu'on s'occupait à bâtir une ville nouvelle, l'ancienne épuisait ses ressources pour soulager les pauvres, dont elle était surchargée. Le bureau de police fut obligé de lever une taxe sur les habitants, pour leur fournir de nouveaux secours. La ville fit en outre un emprunt de huit cents écus, pour quatre mois, sauf à ajouter, s'il en était besoin.

1585.

Les plans secrets de la ligue commençaient à se développer : le duc de Guise, forcé par le roi d'Espagne de se déclarer, prit enfin les armes contre son roi. Le complot éclata sur plusieurs points à la fois : Lyon, Toul, Verdun, Bourges, Orléans et Angers, tombèrent entre les mains des

ligueurs; Nantes dans celles du duc de Mercœur, semblait également leur appartenir. Ce seigneur dont nous avons fait connaître les prétentions, les déguisait à peine. Les droits équivoques de son épouse, nuls sous un gouvernement fort, devenaient redoutables par l'abaissement de l'autorité royale.

Le duc n'attendait donc qu'un moment favorable pour les faire valoir. On voit par là, que s'il servait la ligue, il ne s'oubliait pas, et que dans cette conflagration générale, il espérait faire revivre en sa personne, le titre et la puissance des anciens ducs de Bretagne.

Ce prince, qui faisait sa demeure habituelle à Nantes, regardait cette ville comme la plus importante de son gouvernement. Il s'occupait à la mettre en état de pouvoir s'y maintenir, et d'y braver impunément l'autorité royale, ébranlée par tant de secousses contraires.

Pour seconder la ligue, le duc de Mercœur se mit à la tête de quinze cents chevaux, et de quatre à cinq mille fantassins, et pénétra en Poitou. Mais cette excursion ne fut point heureuse. Après avoir ravagé le pays, il fut poursuivi par le prince de Condé, qui l'obligea de se replier sur Fontenai, et de là sur la Loire. Le duc perdit beaucoup de monde, et une partie de ses bagages, et ses soldats, le fruit de leur pillage. Après cette expédition, il rentra à Nantes.

Au bruit de la rébellion du duc de Guise, le roi ne sortit de sa honteuse oisiveté, que pour envoyer sa mère négocier avec ce nouveau rebelle, qui, fort de la faiblesse du prince, obtint tout ce qu'il voulut. Par l'édit de Nemours, du 7 juillet, le roi révoqua tous ceux qui avaient été donnés en faveur des huguenots. Il défendit, sous peine de mort, l'exercice de tout autre religion que la catholique. Il ordonnait aux ministres de

la secte de sortir de France, sous un mois, et donnait six mois aux calvinistes, pour rentrer dans le sein de l'église, ou pour s'expatrier. Par un article secret, le roi donnait aux ligueurs plusieurs villes de sûreté, des soldats pour leur garde, et de grandes sommes d'argent, pour payer leurs mercenaires. Il était aussi ordonné aux huguenots de rendre toutes leurs places fortes ; mais cet article était plus facile à commander qu'à obtenir.

A cette nouvelle, les calvinistes recommencèrent la guerre avec fureur. Le roi de Navarre s'empara de plusieurs provinces, et le prince de Condé vint assiéger Angers. Cette ville, dégarnie de poudre, en demanda à Nantes, qui lui en prêta deux mille quatre cent trente et une livres ; ce secours sauva Angers. Le prince leva le siége, fut battu et obligé de se sauver en Angleterre, lui onzième.

Le duc de Mercœur, de son côté, ayant appris que les calvinistes tenaient des assemblées à Blain, attaqua cette ville, força la garnison à capituler et à sortir de Bretagne.

Ce seigneur formait de grands projets contre les calvinistes, pour la sûreté de sa province. Le 19 décembre, il demanda à la ville un prêt de quatre à cinq mille écus, jusqu'au 20 janvier suivant, ou de fournir l'étape à ses soldats. Mais le bureau préféra prendre trois mille écus à rente constituée, pour le duc, jusqu'au terme fixé.

Les Etats s'assemblent à Nantes, le 5 octobre.

1586.

Le duc de Mercœur ne négligeait rien pour assurer la réussite de ses projets ambitieux. La guerre où Henri III était entraîné contre les calvinistes, lui donnait de grandes facilités, pour étendre la ligue en Bretagne, et particulièrement à Nantes.

Connaissant l'attachement du peuple à la religion catholique, il feignit de croire qu'elle était en danger, et réussit à le persuader. Il provoqua des assemblées, où l'on eut des moyens de la défendre. Les succès du roi de Navarre augmentaient les inquiétudes; et la perte de la bataille de Coutras (20 octobre) y mit le comble. Le duc en profita, et ne s'absenta de Nantes qu'après s'être assuré que tous ses partisans étaient des ligueurs.

Nantes craignait toujours que Montaigu ne retombât entre les mains des huguenots. La dame de La Trimouille, propriétaire de cette place, était soupçonnée de vouloir la leur livrer. Elle écrivit au bureau pour repousser *ces bruits injurieux, et déclarait qu'elle était incapable de cette perfidie.* Le roi céda enfin aux sollicitations de la ville, et ordonna la démolition des remparts et du château. Monsieur Du Cambout fut chargé de cette opération de la part du roi, et la ville offrit d'avancer deux mille écus, pour les travaux, et cinq cents écus pour l'achat des outils, avec la précaution de ne livrer l'argent qu'à mesure que l'ouvrage avancerait. Ces sommes, que la ville emprunta, devaient être réparties sur tout le diocèse; mais toutes ces mesures furent inutiles : à la veille de commencer les travaux, la dame de La Trimouille, sans s'embarrasser de *ces bruits injurieux*, et pour conserver son château, le livra aux calvinistes, dont les courses ne tardèrent pas à désoler le territoire de Nantes.

Cette année fut encore malheureuse par sa stérilité; le grain, le vin, les foins et les légumes manquèrent, et dès le mois d'octobre les pauvres affluèrent à Nantes. Les eaux débordèrent, et les glaces emportèrent, au mois de décembre, plusieurs arches du pont de Pirmil. On pourvut à ces nouveaux désastres, par des taxes sur les citoyens ai-

sés, et par des quêtes dans les paroisses. Mais on trouva qu'au mois de mars suivant, les quêtes n'avaient produit que 291 écus 11 sous 6 deniers, en y comprenant les aumônes du chapitre. Au mois de mai, il fallut remettre une nouvelle taxe, qui produisit deux mille huit cent sept écus de 60 sous, et 43 sous. La ville fit l'emplette de deux cents hottes pour employer les pauvres valides aux travaux publics.

Le collége de Saint-Clément ajoute deux régents à ceux qu'il avait déjà ; un de philosophie et un de rhétorique.

» Le 10 de ce mois (février), je veis un homme » sans bras qui escrivoit, lavoit un verre, ostoit » son chapeau, jouoit aux quilles, aux chartes et » aux dez, tiroit de l'arc, desmontoit, chargeoit, » bandoit et tiroit un pistolet. Il se disoit natif de » Nantes, et estoit âgé de quarante ans. «

C'était sans doute le même homme dont parle Montaigne dans ses essais. « Je viens de voir chez » moi, dit-il, un petit homme natif de Nantes, » nay sans bras, qui a si bien façonné ses pieds » au service que luy debvoient les mains, qu'ils » en ont à la vérité à demi oublié leur office na- » turel. Au demourant, il les nomme ses mains ; » il trenche, il charge un pistolet et le lasche, » il enfile son aiguille, il coud, il escrit, il tire » le bonnet, il se peigne, il joue aux chartes et » aux dez, et les remue avecques autant de dex- » térité que sauroit faire quelqu'autre : l'argent » que je lui ay donné (car il gaigne sa vie à se » faire veoir) il l'a emporté en son pied comme » nous faisons en nostre main. »

1587.

Le 22 juin, le duc de Mercœur fit savoir au bureau assemblé, que les calvinistes menaçaient Clisson, Machecoul et autres places ; qu'il allait mar-

cher pour les repousser, *mais qu'il lui fallait de l'argent.* La ville lui prêta deux mille deux cents écus qui étaient en caisse et *qu'il promit de rendre.*

Le 5 novembre, le procureur-syndic fit connaître au bureau, que le prince de Condé était à la tête d'une armée de reîtres, et pouvait d'un moment à l'autre marcher sur Nantes. Sur ses conclusions, il fut arrêté qu'on chasserait de la ville et des faubourgs, dans vingt-quatre heures, tous les vagabonds et les gens sans aveu; Que les habitants se pourvoiraient d'armes, de poudre, de mèches, de balles, de plomb et autres munitions de guerre, sous peine de sortir de la ville; Qu'on ferait inventaire des munitions existantes dans la place, et que la garde se monterait exactement; Qu'on emprunterait dix mille écus au denier douze, pour fournir aux besoins; Que l'on enverrait des espions pour éclairer la marche des ennemis; Et enfin, qu'on formerait un conseil de notables, pour régler les affaires urgentes de la ville; le tout sous le bon plaisir du roi.

Le 21 du même mois, les craintes n'étant pas encore calmées, il fut ordonné que chaque habitant aurait une *hotte* pour relever les terres abattues du fort Saint-Léonard. Les compagnies bourgeoises y travaillèrent chacune, à tour de rôle, jusqu'à la fin de l'ouvrage.

Le droit de candidature, pour l'élection du maire et des échevins, est borné à un certain nombre de personnes, inscrites sur un tableau, parmi lesquelles les citoyens sont appelés à choisir. Ce tableau forma le rôle des notables de la cité et inspira une grande émulation aux diverses classes de la société, pour s'y faire inscrire.

Le bureau ayant prêté vingt milliers de bronze au chapitre, il en demanda la restitution. Le chapitre en avait fait une cloche, et prétendait ne pouvoir rendre le métal employé à un usage

pieux et utile à la ville. L'affaire fut portée devant le présidial. Le bureau soutint que la cloche était inutile, puisqu'elle ne sonnait point ; le présidial promit qu'elle sonnerait, et laissa le bronze au chapitre.

1588.

Le roi de Navarre avait peu profité de sa victoire de Coutras, par l'habileté du duc de Guise, qui détruisit une armée de trente mille allemands, qui venait à son secours. Mais il fit payer cher au roi un service dont lui seul devait profiter. Henri, placé entre deux factions puissantes et acharnées, forcé de se livrer à l'une des deux, ne pouvait faire qu'un choix malheureux.

Pendant que ce prince cherchait, dans de vains palliatifs, les moyens de se tirer d'une position si dangereuse, le duc de Guise l'aggrava encore en venant braver son maître jusque dans sa capitale. Henri pouvait le punir ; il ne le fit pas, et un moment plus tard, il n'en avait déjà plus le pouvoir. La journée des barricades (12 mai) rendit le duc maître de Paris ; et le faible monarque dut s'estimer heureux de lui échapper par la fuite.

Le roi était si éloigné de prévoir cet événement, que ce jour même il écrivait aux *bourgeois et habitants de Nantes*, qu'ayant fait venir des Suisses à Paris, dans la crainte de *quelque esmotion*, cette mesure était devenue inutile, *et que grâce à Dieu, les choses se sont autrement disposées*; il les fit retirer, *espérant que toutes choses demeureront en repos*. On voit comme cette sécurité était fondée. La ville n'apprit que le 21, par un courrier du roi, les événements de Paris. On délibéra en assemblée générale d'assurer le roi *de l'inviolable attachement de la ville à son service*. Ces protestations, plusieurs fois réitérées de l'avis de M. de Mercœur,

se tournèrent en vaines formalités, et avant la fin de l'année, la foi publique n'existait déjà plus. « Le bureau, dit Travers, ne savait encore rien » des projets secrets de ce duc, ou voulait paraître » les ignorer. »

La cause royale n'était cependant pas désespérée, si le roi ne l'avait abandonnée lui-même. Au lieu de prendre les armes contre son sujet rebelle, il fit avec lui un traité d'union, et lui accorda une autorité qui acheva de ruiner la sienne.

Dès ce moment, la ligue fut toute puissante, et fit de grands progrès à Nantes. Bientôt après, elle y reçut la sanction de l'autorité publique. Le 14 juillet, un chanoine, nommé Christi, accompagné de cinquante ou soixante habitants, se présenta au bureau de ville, pour l'engager à entrer dans la *sainte-union*, contre les ennemis de la religion catholique. Le bureau répondit qu'il voulait consulter l'évêque, les lieutenants du château, le sénéchal et les plus notables citoyens. Ceux-ci furent tous d'avis d'attendre les ordres du gouverneur. C'est ce que le duc de Mercœur désirait; aussi arriva-t-il dès le 25 avec des troupes, sous prétexte de défendre le pays d'outre-Loire contre les garnisons de Montaigu, de Chollet et de la Garnache. Il demanda à la ville dix mille livres, ou l'équivalent en munitions, pour pousser la guerre. La ville accorda cette somme, qu'il fallut emprunter.

Le 28 du même mois, le procureur-syndic requit une assemblée générale pour délibérer sur le projet d'union; elle se tint le lendemain, et fut très-nombreuse. Il est à remarquer que les curés et beaucoup d'autres personnes refusèrent de s'y trouver, tandis qu'à Paris les curés étaient les plus ardents promoteurs de la Ligue.

L'évêque y parla le premier, et fonda son adhésion à la *sainte-union*, sur l'édit de Rouen, que le roi venait de donner, et par lequel il s'unissait

au duc de Guise. C'est ainsi que ce prince malheureux fournissait lui-même des armes pour le combattre ; et l'évêque, tout homme de bien qu'il était, montra dans cette occasion plus de zèle que de lumières.

Le maire fit lire l'édit. Après cette lecture, l'assemblée adhéra à *l'acte d'union*, et le serment fut prêté le 14 août suivant, à la réquisition d'Antoine de Brénezai, avocat du roi, et du sénéchal Charette de Kerogat, commissaire *ad hoc*. Ils ne recueillirent cependant pas plus de soixante à quatre-vingts signatures pour le moment, parmi lesquelles on compte sept anciens maires, quelques anciens échevins et des capitaines de la milice bourgeoise. Le bureau de ville, le clergé, la chambre des comptes, ni le présidial ne sont cités pour avoir prêté le serment. Ce ne fut que plus tard qu'on réussit à entraîner tous les citoyens dans cette ligue fatale. La minorité triomphante fit chanter un *Te Deum* et allumer des feux de joie.

Dans la même assemblée, le maire fit aussi lire les lettres du roi aux habitants de Nantes, pour députer aux Etats de la province, qui devaient se tenir le 20 août, lesquels étaient chargés de nommer des députés aux Etats généraux, indiqués à Blois, pour le 16 octobre.

La ville ordonna, « que seroient faicts cahiers » de tous estats et vacations, et mis à la maison » de ville, et en icelle, les meilleurs et plus perti- » nents articles recueillis, avec l'advis des plus » notables sçavants et expérimentés citoyens, et » renvoyés auxdits estats, avec amples instruc- » tions.... , afin que tous les estats et commu- » nautés de cedit pays, consentent si fayre se » peut, en mesmes propositions et résolutions. »

Les Etats nommèrent Antoine de Brénezai, et Robert Poullain, députés aux Etats généraux ; la

ville fut chargée de dresser elle-même son cahier de représentations. Elle invita les personnes qui auraient des mémoires à donner, de les déposer sous deux jours, dans un tronc établi aux Carmes. Il se trouva soixante-deux cahiers, mémoires ou feuilles volantes, dont on fit deux extraits, l'un pour les députés, et l'autre pour les archives.

La garnison de Montaigu incommodait beaucoup Nantes par ses pillages. En vain le duc de Mercœur faisait des sorties pour surprendre les partis huguenots ; ceux-ci étaient toujours prévenus à temps, par des avis secrets partis de la ville même. Le duc résolut enfin de mettre un terme à ces brigandages, en assiégeant Montaigu. Pour l'entreprendre, il fit mettre une forte taxe sur Nantes. L'évêque, au nom du clergé, sollicita une exemption en sa faveur, mais il ne put rien obtenir.

A peine eut-il commencé les travaux du siége, que le roi de Navarre, qui se dirigeait de ce côté, l'obligea de le lever. Il y eut d'abord quelques escarmouches entre les deux partis ; mais enfin le duc fut atteint dans sa retraite. Le roi l'attaqua avec la plus grande vigueur, et battit complétement son arrière-garde, commandée par Jarzai. Le duc laissa sur le champ de bataille, outre les morts, cinq cents prisonniers et huit drapeaux.

Le seigneur d'Avaugour, menacé d'être assiégé à Clisson, demanda de la poudre ; la ville lui en vendit à six mois de terme, pour deux cents écus sols. Ancenis en demandait également, et le duc de Mercœur en sollicitait pour Saint-Nazaire, Bouin et Beauvoir. Nantes fournit à cette dernière ville deux pièces d'artillerie et sept mille pains de munitions de 12 onces, par jour, pendant huit jours, ce qui lui coûta dix-huit cents écus sols.

Le danger de ces villes n'était que trop réel; le roi de Navarre approchait de Clisson, mais il trouva cette place plus forte qu'il ne pensait ; il

passa outre, canonna Machecoul en passant, et se rabattit sur Beauvoir, qui capitula après un siége de trois semaines.

Quelques négociants offrirent d'armer en course *à leurs propres coûts*, à condition d'en avoir les bénéfices. C'est tout ce que la ville pouvait accorder. Elle était tellement obérée, « *qu'il ne lui restait* » *que la langue pour se plaindre.* »

Le duc de Mercœur inventait chaque jour de nouveaux moyens pour augmenter sa puissance. La perte de Beauvoir lui servit de prétexte pour introduire à Nantes le régiment de Saint-Pol, malgré les représentations du maire d'Harouis ; il fit aussi rouvrir les poternes fermées par ordre du roi.

Le 1er septembre, la ville adressa une requête au roi, pour le prier de prendre en considération la désolation de son territoire d'outre-Loire, ravagé par les ennemis, et par les *amis* chargés de le défendre, lesquels n'étant pas payés, vivaient à discrétion, et causaient plus de mal que l'ennemi même. Le duc, voulant suppléer à l'autorité du roi, ne trouva d'autre moyen que d'engager la ville à fournir de nouveaux deniers pour payer le régiment de Jarzai, le plus pillard de tous, et le faire renvoyer du pays. Mais le bureau, épuisé par tant de réquisitions diverses, goûta peu le remède, et déclara qu'il était hors d'état de faire de nouveaux sacrifices.

Ce refus ne rebuta pas le commandant Gassion agissant pour le gouverneur. Le 12 du même mois, il demanda encore trois cents écus, pour solder deux autres compagnies qui menaçaient de passer à l'ennemi, après avoir dévoré un pays qu'elles ne savaient pas défendre. La ville fournit enfin une assignation de mille livres sur le trésor royal.

Ces grandes dépenses n'empêchaient pas le bureau de pourvoir au salut de la ville, en réparant les

murailles, et en achetant des munitions. Le pont de la Magdeleine se construisait, et l'on réparait celui de Pirmil.

Cependant les ducs de Nevers et de Mercœur assiégeaient de nouveau Montaigu, et étaient à la veille de s'en rendre maîtres. Nantes, pour reconnaître ce service, envoya, le 24 novembre, dix députés pour saluer les généraux, et leur offrir un présent de vins exquis et de confitures, valant deux cents écus d'or. Ce n'était pas le seul présent que la ville eût fait; elle avait déjà fourni à deux différentes fois cent cinquante mille rations de pain à l'armée. Les députés sollicitèrent la démolition de Montaigu, ainsi que le roi l'avait accordé. Mais le duc de Nevers jura qu'à moins de vingt mille rations de pain, il serait obligé de lever le siége, et de licencier son armée. La ville se hâta de les fournir; et, le 8 décembre suivant, elle donna encore cent mille livres de pain de douze onces. Le bureau fut obligé de prendre de tous côtés, de mettre des taxes et d'emprunter le surplus au denier 12.

Après la prise de la place, Nantes fournit encore à titre de prêt, sous la caution du marquis de Belle-Ile, fils du duc de Retz, trois cent mille rations de pain, pour les siéges de plusieurs petites places du voisinage, qui cependant ne furent pas toutes prises. Mais, malgré de si grands sacrifices, Nantes n'obtint la démolition de Montaigu, qu'à ses propres dépens, et en la faisant exécuter lui-même. Ces travaux coûtèrent plus de deux mille écus, sans compter la poudre et les outils.

Par le fatal traité de Rouen, il ne restait de pouvoir au roi, que ce qu'il plaisait au duc de Guise de lui en laisser. L'excès d'humiliation dans lequel Henri était tombé, lui devint insupportable; il résolut de punir son insolent oppresseur, et de venger son autorité méprisée. Le 22 décembre,

le duc de Guise fut assassiné, en se rendant chez le prince.

« Le roi dont il ravit l'autorité suprême,
» Le souffrit lâchement et s'en vengea de même. »

Il est cependant vrai que le duc était devenu tellement redoutable à son souverain, qu'il n'y avait plus en France de tribunal assez puissant pour oser le juger. On peut justement appliquer au duc de Guise ce que Montesquieu dit de César: « demander pourquoi on ne l'avait pas poursuivi » par la force ouverte, ou par les lois, n'étoit-» ce pas demander raison de ses crimes. »

La mort de ce prince et celle du cardinal son frère, tué le lendemain, pouvait changer la face des affaires; mais Henri n'avait de vigueur et de courage qu'un jour de bataille. Cet événement avait atterré ses ennemis; mais sa nonchalance leur donna le temps de se reconnaître. Paris était dans la consternation, et les factieux tremblaient sur le sort qui leur était réservé. Henri, au lieu de marcher avec des troupes, pour seconder de fidèles sujets, qui ne demandaient qu'un chef, envoya un négociateur, et Paris fut perdu pour le roi.

« Les autres villes du royaume suivirent bientôt » l'exemple de Paris; en peu de temps tout y » fut en combustion. On fortifiait les lieux aban-» donnés; on se saisissait de ceux qui avaient été » fortifiés; on emprisonnait les riches; on enle-» vait les biens à ses compatriotes; tout était » rempli de confusion, sans aucune crainte de jus-» tice, sans forme de gouvernement; le commerce » fut interrompu, les chemins furent assiégés, la no-» blesse s'arma, le peuple et les ecclésiastiques » se virent investis de gens armés, tantôt sous le » nom de calvinistes ou de royalistes, tantôt sous » celui de la *sainte-union* et de ligueurs, tous

Pendant que la gouvernante s'occupait à consolider son autorité à Nantes, elle travaillait en secret à se rendre maîtresse du château. Le capitaine Gassion, créature de sa famille, y commandait alors par son tour de sémestre ; elle parvint facilement à le gagner, et le château fut livré à la faction du duc.

La duchesse se hâta de profiter de ce succès, pour se débarrasser de tous ceux qui pouvaient nuire à ses vues ambitieuses. Le 7 avril, elle fit arrêter le maire et Miron, l'un des receveurs généraux de la province. Plus de quatre-vingts notables habitants furent également arrêtés et renfermés au château. La duchesse ne laissa en place que les gens dévoués à sa cause. Elle abusa de la lâche complaisance du nouveau bureau de ville, pour se faire accorder dix-huit cents écus d'or, à prendre sur huit habitants absents, et se fit aussi autoriser à faire faire des quêtes dans les quartiers, pour *dépenses secrètes.*

L'animosité des ligueurs devint extrême. Le 15 avril, l'assemblée de ville arrêta de faire cesser tout commerce *avec les villes qui n'étaient pas dans l'union*, et obligea les marchands de ces villes, actuellement à Nantes, *d'en sortir dans le jour.* Si les registres de ville n'en faisaient foi, on se refuserait à croire qu'une place de commerce ait pu être capable d'une telle aberration d'esprit. Quelques citoyens, plus sages, firent sentir le danger et l'absurdité de cet arrêté anti-commercial, et le firent révoquer, mais ce fut pour peu de temps; le fanatisme l'emportant sur toute autre considération, la proscription fut rétablie.

Le duc de Mercœur était parti de Nantes avec l'intention de se rendre maître de Rennes ; mais, connaissant la fermeté du premier président du parlement, il conçut le projet de faire enlever secrètement ce magistrat qui revenait de Paris, par

la Loire. Le 2 de mars, un parti de gens armés, aborda le bateau dans lequel il descendait, et l'arrêta avec sa femme, deux enfants et son gendre Isaac Loisel. Ils furent conduits d'abord à Ancenis, et ensuite au château de Nantes, quand le duc eut appris qu'il en était maître. Cette trame fut conduite avec tant de secret, que les prisonniers étaient au château, sans qu'on les y soupçonnât, et que personne ne put d'abord deviner l'auteur de ce coup de main. Le parlement fit de vains efforts près du duc, pour obtenir la liberté de son président ; il feignit d'ignorer son arrestation. Le président et sa famille restèrent au château, jusqu'au mois de janvier de l'année suivante, où ils furent tous échangés comme prisonniers de guerre.

Cette violence, au reste, ne fut d'aucun avantage au duc de Mercœur ; il ne put réussir à s'emparer de Rennes.

Cependant la gouvernante, libre de tout obstacle, s'occupait à étendre les fortifications, à augmenter la garnison, et à se procurer les vivres et les munitions nécessaires à la défense de la place. Elle invita tous les gentilshommes du Comté à prendre parti dans cette vaste conspiration contre l'autorité royale. Son zèle obtint plus de succès qu'il n'en méritait, et bientôt il ne resta de fidèle au roi, que le pays de Retz, Clisson, Guérande et le Croisic.

Le parlement de Bretagne cherchait à arrêter la révolte. Le 13 d'avril, il rendit un arrêt qui déclarait rebelles au roi le duc de Mercœur et ses adhérents. Henri III rendit aussi une ordonnance qui privait la ville de tous ses priviléges, et ordonnait la translation de la cour des monnaies, de la Chambre des Comptes, de l'Université à Rennes, et le Présidial à Châteaubriant, puis à Guérande, et enfin au Croisic : le Présidial obéit, mais les autres translations n'eurent pas lieu ; le duc de Mercœur était assez puissant pour arrêter l'obéissance.

Le gouverneur mit à profit le temps que lui laissait l'armée royale, pour étendre ses conquêtes. Il s'empara de Châteaubriant. Le château du Goût tomba aussi en son pouvoir. Il y mit une garnison de douze hommes, avec le curé de Cordemais. Le chevalier du Goût l'avait abandonné à l'approche de l'ennemi; mais, en se retirant, il s'empara de Blain par surprise, et le défendit long-temps contre tous les efforts du duc.

Le gouverneur touchait à un succès plus important. Le comte de Soissons, proche parent du roi, vint en Bretagne pour y rétablir les affaires. Après divers mouvements, il marcha sur Rennes avec un faible corps de troupes; mais, s'étant imprudemment arrêté à Château-Giron pendant huit heures, le duc, qui le cherchait, en eut connaissance, l'atteignit et le défit entièrement. Le comte de Soissons fut fait prisonnier avec le comte de Vertus et le marquis de Noirmoutier. L'extrême inégalité des forces ne permit pas au duc de se glorifier de sa victoire. Les prisonniers furent conduits au château de Nantes.

Cet événement, arrivé le jour de la Fête-Dieu, enflamma le zèle des ligueurs. On donna cinquante écus de récompense au courrier porteur de cette heureuse nouvelle, et l'on résolut de renouveler le serment d'union; ce qui eut lieu le 26 juin à la cathédrale. Ceux qui refusèrent furent chassés de la ville, et l'on confisqua leurs biens.

Le duc profita de cet enthousiasme pour faire demander un emprunt de vingt mille écus. On convint de le faire volontaire, et, à défaut, de l'imposer de force sur les riches, *par contrainte et emprisonnement.* Plusieurs particuliers furent excessivement taxés en haine de leur royalisme. Ces vexations en obligèrent beaucoup à fuir une ville où ils ne trouvaient plus de sûreté. On viola la foi publique, en saisissant les marchandises d'un mar-

chand calviniste de Tours, et on les vendit *au profit de l'union.*

Le duc de Mercœur n'eut pas long-temps à se réjouir de l'important ôtage qu'il s'était procuré. Le comte de Soissons ne resta prisonnier au château, qu'environ trois semaines, et se sauva par adresse. Il feignit un jour d'être malade pour se faire servir dans sa chambre. Pendant qu'un page tenait sa place au lit, le sommelier emballa le comte dans un grand panier qui servait à transporter le service de table, et l'emporta au travers de ses gardes, jusque dans la ville, d'où le comte se déroba sous un travestissement, et parvint heureusement à Angers.

La duchesse de Mercœur ne crut point devoir se venger sur les domestiques du comte ; elle lui renvoya son page, ses serviteurs et sa vaisselle d'argent.

Le duc de Mercœur mit le siége devant Vitré, et chargea M. de Guébriant de celui de Blain. Nantes fournit, pour cette dernière expédition, dix mille écus, et un certain nombre d'habitants. Les forces de M. de Guébriant étant insuffisantes, il recourut à la ruse, mais elle lui réussit mal. Le chevalier du Goût contremina ses pratiques, et les tourna à son avantage, à tel point que le général ligueur ne dut le salut d'une partie de ses troupes, qu'au soupçon qui lui vint fort à propos qu'on le trahissait lui-même. Ce soupçon l'empêcha d'envoyer d'autres hommes dans la place, qui étaient censés s'en rendre maîtres, mais que du Goût faisait arrêter à mesure qu'ils arrivaient sur le rempart. C'était le résultat d'une intrigue imaginée par la duchesse de Mercœur, pour débaucher les soldats du commandant, mais qui étant éventée tourna à la honte de cette dame, et sauva la place.

Le duc n'était pas plus heureux devant Vitré. Après de vains efforts, les deux siéges furent levés.

Le duc de Mercœur, pour se donner un air de souverain, organisa un conseil d'état, dont il se déclara chef. On lui fournit les conseillers dont il avait besoin.

Mais, malgré cette création éphémère, la ligue était déjà sur son déclin. Le roi, en butte au fanatisme et à la haine des factieux, ne trouva de ressource que dans la foi d'un ennemi généreux. Il s'était allié avec le roi de Navarre (30 avril), et dès ce moment les royalistes, unis avec les calvinistes, attaquèrent les ligueurs avec un succès qui ne se démentit plus. Si le duc de Mercœur put conserver quelque espérance pour la réussite de ses desseins, c'est que les deux rois, occupés d'une conquête plus importante, n'avaient pas le loisir de songer à lui. La soumission de Paris était alors l'objet de tous leurs soins; et déjà une armée formidable était rassemblée sous ses murs. Le duc de Mayenne ne se faisait point illusion sur le danger de sa position, et « Paris » était réduit au point de ne pouvoir être sauvé » que par un miracle ou un crime. » (Anquetil).

Henri, transporté de joie à la vue du changement de sa fortune, regardait Paris des hauteurs de Saint-Cloud, comme une proie qui ne pouvait lui échapper, lorsque le poignard d'un monstre fanatique mit fin à ses espérances et à sa vie. Jacques Clément, jacobin, poussé par un délire atroce, assassina le roi le 1er d'août; mais le scélérat ne put recevoir le châtiment réservé aux régicides, les témoins l'ayant massacré dans le premier mouvement de leur colère.

La nouvelle de ce parricide causa dans Paris une joie féroce; les prédicateurs firent en chaire l'éloge du *saint martyr*, et placèrent son image sur les autels. Mais tout ce que la haine la plus furieuse peut contenir de vengeance était concentrée dans le cœur de la duchesse de Mont-

pensier, sœur des Guise, et l'instigatrice du crime. Elle embrassa le porteur de la nouvelle, et regretta que le roi, en mourant, eût ignoré que c'était elle qui eût dirigé le poignard qui lui perçait le cœur. C'est ainsi qu'à Paris on célébrait les obsèques de l'infortuné Henri ! « Prince malheureux, » dit Anquetil, qui, avec de la religion, ne put se » faire aimer des catholiques; avec un grand fonds » de bonté, fut haï de ses peuples; fut méprisé « de la noblesse avec de la bravoure; et, avec de » la générosité, fut trahi de ses courtisans les plus » chéris. »

Le duc de Mayenne n'était pas étranger à ce crime, puisqu'il eut connaissance du projet et qu'il ne l'empêcha pas. Il l'approuva même, on n'en peut douter, d'après la lettre qu'il écrivit aux gouverneur, maire et échevins de Nantes, qu'un heureux hasard nous met à portée de faire connaître. La voici copiée sur l'original même.

» Messieurs, Dieu nous faict ordinairement paroistre ses merveilles lorsque l'on pense les affaires plus déplourées affin que nous connoissions » que nostre protection vient de sa bonté et que » nostre espérance ne doibt point estre attachée » au service des hommes encore qu'il s'en serve » en l'exécution de ses sainctes volontés. Je ne » veulx point répéter les œuvres miraculeuses durant tous les troubles qui ont estez suscitez en » ce royaume depuis l'introduction des hérésies. » Ayant sa justice divine monstré encore plus ouvertement les effects en la façon de la mort de » nostre ennemi, lequel s'estoit du tout bandé à » la ruine de nostre sainte religion et de tous les » gens de bien qui en ont entrepris la deffense. » Car à l'instant qu'il se vantoit de faire saccager » ceste ville très-catholique et que desja il avoit » faict le partaige de tous ses cantons, Dieu a » permis qu'ung simple religieux poussé d'ung

» zèle nous en ayt délivrez et garantiz du péril
» auquel il pensoit nous avoir reduitz. Or, mes-
» sieurs, c'est à vous d'en rendre grace a Dieu
» qui est nostre liberateur, et nous esvertuer plus
» que jamais pour maintenir son sainct service et
» a n'y rien espargner. Rendant certain tesmoi-
» gnage par nos actions et desportemens que c'est
» la seule fin auquel nous mirons. Et je ne faiz
» point de doubte qui ne nous soit propice et fa-
» vorable. Vous suppliant de croire que j'y em-
» ploieray de ma part tout ce qui sera en ma puis-
» sance. Me recommandant en cest endroict bien
» affectueusement à vos bonnes grâces. Priant Dieu
» vous donner messieurs et santé et longue vie.
» De Paris ce unzième aoust 1589. Vostre af-
» fectionné amy *Charles de Lorraine.* »

Dès que la mort du roi fut connue à Nantes, le duc se hâta de la faire répandre à Rennes. Le sénéchal de Fougères se chargea de cette commission hasardeuse; mais le parlement le fit promptement arrêter; et, sans examiner si cet événement était vrai ou faux, poussé par une politique cruelle, il condamna le malheureux sénéchal à être pendu, et le fit exécuter le même jour.

Le duc de Mercœur avait en son pouvoir le juge de Laval, qui, malgré sa juridiction très-subalterne, avait eu le courage, ou plutôt la témérité de déclarer le duc rebelle au roi. Cet infortuné fut la victime que le duc choisit pour se venger du parlement. Il lui fit faire son procès par représailles et le fit pendre sur la place du Bouffai.

Le 28 d'août, l'assemblée de ville se soumit à une nouvelle taxe de 5600 écus. Le chapitre et le clergé accordèrent, avec la même bienveillance, 2000 livres, pour aider aux frais de la ligue. Ils n'avaient jamais été si généreux, ni si faciles envers leur roi.

La mort de Henri III, et la nécessité où se trouva son successeur d'abandonner le siége de Paris, enhardit les ligueurs, et leur inspira une confiance qu'ils devaient bientôt perdre; le chapitre fit toutefois chanter un *Te Deum*.

Le 19 de juillet, le duc de Mercœur avait reçu du conseil général de la ligue, des lettres-patentes, pour la translation du parlement de Bretagne, dans telle ville de la province qu'il lui plairait d'indiquer. Il choisit Nantes, et chargea le bureau de faire préparer une salle aux Cordeliers. Le 27 septembre, il ordonna au parlement de se trouver dans cette ville, au commencement d'octobre; mais la grande majorité de ce corps respectable, au lieu d'obéir, prêta serment à Henri IV.

L'évêque Philippe Dubec ne paraissait plus aux assemblées. Ce prélat vénérable s'aperçut trop tard des coupables intentions des ligueurs et du duc de Mercœur; le chapitre en prit ombrage, et l'accusa de favoriser les hérétiques. Il se retira à Tours, afin de pouvoir conserver à Henri IV la même obéissance qu'il avait vouée à son infortuné prédécesseur.

Malgré les avantages de la ligue en Bretagne, la sécurité avait peine à s'établir à Nantes. Mille bruits, vrais ou faux, ne cessaient d'inquiéter ses habitants; le gouverneur en profitait pour charger la ville de troupes et de dépenses. Des partis royalistes insultaient les faubourgs; on fut obligé d'établir un poste à Barbin, et de le couvrir par un abatis d'arbres; on ordonna aux habitants de se munir de vivres pour trois mois, et de se procurer des hottes, des pelles, etc. Mais les travaux publics ne se pouvaient exécuter qu'avec de l'argent; le 15 décembre, on leva encore 1666 écus d'or sur la ville. Nantes payait fort cher le plaisir d'être gouverné par un usurpateur.

Jean Ferra, gentilhomme, avait obtenu,

l'année précédente, la permission d'établir une verrerie et une faïencerie à Nantes. C'était le premier établissement de ce genre qu'on eût vu dans cette ville. Mais cette faveur ne dut pas être très-avantageuse au gentilhomme, car dès le 21 avril de cette année, on lui ordonna de sortir sous quinze jours de Nantes, et même du diocèse, parce qu'il faisait renchérir les combustibles. On lui accorda cependant, par grâce, la permission de *travailler* usqu'à l'arrivée du duc de Mercœur, *à condition de ne point acheter de bois.*

1590.

M. d'Harouïs de l'Epinai, maire de Nantes, sortit de charge le 1er de janvier, sans sortir des prisons du château, où le duc le retenait comme *suspect à l'union.*

Le 4, le bureau ordonna l'établissement de magasins de vin, blé, foin et paille; il obligea les habitants à faire leurs provisions, à travailler aux fortifications, et à construire des moulins à bras et à chevaux. On en construisit plusieurs en bois, dont un fut placé sur la tour de Saint-Nicolas, un autre à l'évêché, et un troisième dans la rue du Moulin, d'où elle a pris son nom, et qu'elle a conservé. Cette rue faisait partie de celle de Verdun, dont elle n'est qu'un démembrement. Ce dernier moulin avait coûté 77 écus sols; il subsistait encore en 1660.

Le duc de Mercœur ne pouvant avoir le parlement de Rennes, s'était décidé à en créer un, pour le lui opposer. Celui-ci fit son entrée en robes rouges, le 1er janvier : le Chapitre fit célébrer une messe solennelle aux Cordeliers. Dès le lendemain, ce corps éphémère rendit un arrêt portant que tous les officiers de l'état n'exerceraient leurs charges que provisoirement, et en attendant les provisions de *Charles X*; c'est ainsi

que les ligueurs désignaient le cardinal de Bourbon, oncle de Henri IV, et qu'ils opposaient à ce prince.

A cette nouvelle, le parlement de Rennes prononce un arrêt de mort contre les membres du soi-disant parlement de Nantes, les fait pendre en effigie, et confisque leurs biens. Le présidial, transplanté à Guérande, décrète de prise de corps les maire et échevins, tenant pour la ligue.

Le parlement de Nantes se vengea promptement, en condamnant à son tour, à la peine de mort, les officiers du parlement de Rennes, Julien Charette, sénéchal, le juge-prévôt et plusieurs autres; et pour que rien ne manquât à cette parodie, il les fit aussi exécuter en effigie, comme *fauteurs du roi de Navarre.*

Le gouverneur forma aussi le conseil d'état, qu'on lui avait accordé l'année précédente. Il fut composé de dix-huit membres, dont six à sa nomination, et les douze autres pris dans les quatre états de la ligue.

Le duc de Mercœur avait l'art de tenir les habitants toujours en haleine, en leur faisant craindre un siége prochain. Par ce moyen, il en obtenait tout ce qu'il voulait. Le 14 avril, il obtint la levée d'une nouvelle compagnie de vingt cuirassiers et de trente arquebusiers, pour s'opposer aux coureurs de Clisson et de Blain, qui incommodaient beaucoup la ville. Il eut aussi la nomination du capitaine, afin que la compagnie fût toute à lui. Ce fut une dépense de sept à huit cents écus d'or par mois, à la charge de la ville et des paroisses environnantes.

Mais toutes ces troupes, levées en apparence pour la sûreté de Nantes, n'étaient dans le fait, que des suppôts de la tyrannie. Elles étaient même si mal disciplinées, que tous les environs étaient au pillage; on s'en plaignit : le duc promit justice;

mais pouvait-il punir ou chasser des brigands qui faisaient toute sa sûreté.

Le 16 avril, le peuple, assemblé à l'hôtel de ville, renouvela le serment de la *sainte-union*, et de fidélité à *Charles X;* il reconnut le duc de Mercœur son lieutenant-général en Bretagne. Le clergé prêta le même serment, et fournit quatre cents écus, pour la formation de la nouvelle compagnie.

Le 7 de mai, il fut arrêté que les chevaliers du Papegault ne tireraient pas cette année. Les quatre cents écus employés à ce jeu, furent destinés à la reconstruction du fort de Saint-Léonard, qui venait d'écrouler. Ce fort avait été commencé en 1582 et terminé en 1589. « Les dommages que cet événement occasionna, dit M. Fournier, coûtèrent à la ville plus d'un million. * » Cet éboulement inattendu laissait la ville ouverte de ce côté. Les habitants de Saint-Clément et de Richebourg furent obligés de se retrancher. La foire nantaise se tint au dehors de la ville, avec double garde en dedans. Le duc ne négligea pas l'occasion de cette alerte, pour faire doubler la nouvelle compagnie, qui n'était pas encore formée.

Les finances de la ville étaient dans un état déplorable : ses dépenses excédaient tellement ses moyens, qu'elle ne savait plus où prendre. Les gages d'officiers, les rentes et mises ordinaires, montaient, par an, à cent vingt mille livres. *La grosse bombarde* du port Communeau, qui, comme une vaste montagne, dominait la vieille et la nouvelle villes, coûtait trois cents écus par semaine, outre la taxe de cinq sous par semaine, que payaient ceux qui ne voulaient pas *porter la hotte.* Vers la fin de cette année, le procureur-syndic était

* Sans doute au cours actuel.

en avance de plus de deux mille écus. On fit un nouvel emprunt de deux mille deux cents écus, auquel tout le monde fut soumis ; et un autre, sur le comté de Nantes, de dix-neuf cents écus.

Mais que pouvaient tant de vains efforts contre la fortune toujours croissante de Henri IV? Elle était déjà irrévocablement fixée par le gain de la bataille d'Ivri (14 mars). Le fantôme de roi, que la ligue avait créé, après avoir langui en prison, était mort le 9 de mai. Cependant le duc de Mercœur abusait tellement de la crédulité des Nantais, que ses ordres ne se donnaient qu'au nom de ce prince. Le parlement de Nantes favorisait cette grossière fourberie, en ordonnant qu'à compter du 2 d'août, les lettres de la chancellerie seraient datées *de la seconde année du règne de Charles X*, quoique ce prince fût mort depuis près de trois mois, ce que ces magistrats, sans doute, ne pouvaient ignorer. La monnaie même qui se battait à Nantes était à l'effigie de ce prince. Cette monnaie dérisoire eut cours jusqu'en 1598; mais elle était tellement décriée, que, dès la fin de 1591, personne n'en voulait plus.

Cependant les opérations militaires ne répondaient point aux moyens que le duc employait pour étendre sa domination. Le pays de Retz était tout royaliste, et le château de Vue était occupé par les troupes du roi. Le seigneur de Goulaine l'assiégea. Nantes eut ordre de ravitailler sa petite armée; on lui envoya 4,200 pains d'un sou, six barriques de vin, un demi-bœuf de 43 livres 10 sous, et six moutons à 5 livres la pièce. Ce secours et quelques traîtres dans la place, l'obligèrent à se rendre.

Vers ce temps, le prince de Dombes enleva Châteaubriant au duc; mais il le conserva peu de temps: les mêmes moyens qui furent employés à Vue réussirent aussi à Châteaubriant.

Paris, réduit aux dernières extrémités de la famine, était prêt à se rendre, quand le duc de Parme vint à son secours, et força Henri de lever le siége. Nantes accueillit cette nouvelle avec des transports de joie. Une seconde bonne nouvelle fut l'arrivée de quatre mille cinq cents Espagnols à Saint-Nazaire. La ville leur envoya des rafraîchissements pour environ quatorze cents écus. Arrivés à Nantes, on les logea au Marchix et au Bourgneuf. Les malades furent soignés avec l'argent des quêtes.

1591.

Le 10 février, le bureau fit un marché avec Adam Belœil, marchand de Nantes, pour lui fournir cinquante milliers de poudre, à 17 sous la livre, et dix milliers de balles de fer d'artillerie, à 30 écus sols le millier.

Le 12 du même mois, les Etats s'assemblèrent à Nantes, sous la présidence du gouverneur, qui n'oublia rien de ce qui pouvait favoriser la ligue, ou plutôt ses vues personnelles. La ville y envoya six députés. On y fit un cahier d'ordonnances qui n'offrent aucun intérêt.

Pendant cette assemblée, les soldats de la ligue s'emparèrent de Saint-Marc-de-la-Jaille. La ville demanda la démolition du fort, et ne put l'obtenir; mais, en récompense, le duc ordonna la continuation des travaux de Nantes, sans interruption. On commença la casemate de Saint-Pierre, dont la duchesse posa la première pierre, le 12 août. Pour fournir à ces frais, on fit une nouvelle levée de cinq cents écus par mois, pendant six mois, *sauf à continuer*.

Quoique la duchesse aimât à se signaler par des coups d'autorité, elle ne négligeait cependant pas les moyens de séduction. Le vaste terrain extérieur, connu plus tard sous le nom de Motte-Saint-Pierre, s'appelait alors *Place des Lices*. Ce terrain fut

aplani, et devint un rendez-vous pour les divertissements. La duchesse y venait avec des dames, et se mêlait à toutes les danses, qu'elle provoquait elle-même. Il est à croire que plus d'un élégant du siècle, charmé d'une si haute faveur, fut séduit par les grâces de la duchesse, et ne dut son zèle pour la ligue, qu'au bonheur d'avoir dansé avec elle.

Par une délibération du 25 février, la ville achète la bibliothèque que M. de Gallo avait léguée à l'hôpital, pour quatre cents écus sols. Le duc de Mercœur approuva cette acquisition, au mois de décembre suivant.

Dès le mois de septembre de l'année précédente, le chapitre avait déclaré le siége vacant, et obtenu du parlement ligueur la permission d'administrer le spirituel. Mais cette violence ne pouvait suffire aux ennemis de l'évêque. Le gouverneur profita de cette disposition des esprits, pour achever la ruine du prélat. Le 15 février de cette année, le même parlement le déclara *infame*, déchu de ses bénéfices, et enjoignit au chapitre de s'adresser au Pape, pour avoir un autre évêque. En vain celui-ci envoya-t-il une justification: elle fut brûlée par la main du bourreau, et copie réservée au greffe, pour servir à l'instruction du procès.

Le pape Grégoire envoya un nouveau nonce en France; c'était le fougueux Landriano, prélat milanais, non moins attaché à l'Espagne qu'à la ligue. Il était porteur de bulles qui renouvelaient contre Henri IV les foudres précédemment lancées. Il ordonnait aux laïcs d'abandonner le roi. Les ecclésiastiques fidèles à leur souverain, étaient menacés d'excommunication et de privation de bénéfices. Cette bulle fut publiée solennellement, dans la cathédrale de Nantes, le 8 août, et l'on

fit une procession générale à cette occasion. Le parlement de Tours brûla la bulle ; le parlement de Nantes brûla l'arrêt de celui de Tours, et fit faire une nouvelle procession d'amende honorable, pour relever la bulle de sa flétrissure.

Jamais Nantes n'avait vu tant de processions. On en faisait de jour et de nuit, selon la nature des événements. Ce fut le chapitre qui mit les processions nocturnes à la mode. Les capucins, venus comme missionnaires, suivirent cet exemple, qui, selon l'abbé Travers, était plus propre à scandaliser, qu'à édifier les fidèles.

Cette année fut peu fertile en événements militaires : Henri, trop occupé ailleurs, négligeait la Bretagne ; mais le duc de Mercœur en profita faiblement, malgré ses Espagnols.

Le brave Lanoue, avec peu de forces, défendait la cause royale dans la province, et empêchait les ligueurs d'entreprendre des conquêtes de quelque importance. Mais ce guerrier, l'ami et le compagnon d'Henri IV, touchait à sa fin. Il assiégeait Lamballe, et fut mortellement blessé, en voulant reconnaître la brèche pour livrer l'assaut. Sa mort fit abandonner la place, qui allait se rendre.

François de Lanoue-Briord, surnommé *Bras-de-Fer*, était né en 1531, d'une famille noble du comté de Nantes. Sa loyauté, sa valeur, ses nombreux exploits, son attachement au roi, sa prudence dans les conseils et son humanité après la victoire, sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les mentionner ici. « Ses vertus militaires, dit Anquetil, étaient relevées par la pureté de ses mœurs, sa modération, sa droiture, et une équité incorruptible. »

La conquête la plus importante pour Nantes fut celle de Blain. La ville était singulièrement incommodée par les partis que le chevalier du

Goût envoyait jusqu'à ses portes, d'où ils ne revenaient jamais sans emmener des prisonniers, que le chevalier rançonnait avec rigueur; de sorte que le commerce de ce côté de la ville était entièrement ruiné. Le duc de Mercœur était aussi très humilié d'être bravé par un aventurier jusqu'au centre de son autorité. La ville s'offrit de payer les frais du siége; le duc accepta, quoiqu'on fût déjà au commencement de novembre, et que le château fût un des plus forts du pays. Il partit sur-le-champ avec un corps d'Espagnols et de ligueurs, investit le château le lendemain, et dressa une batterie de 12 pièces de canon; au bout de deux jours un pan de muraille écroula et combla le fossé. Le duc se disposait à livrer l'assaut; mais les assiégés, peu jaloux de soutenir leurs premières bravades, demandèrent à capituler. Un de leurs capitaines s'avança une branche blanche à son chapeau, et un javelot à la main. Le duc, en l'apercevant ainsi accoutré, dit à l'un des siens: » Allez dire à ce maître sot qu'il se retire, ou que je le ferai pendre à l'instant. » Il ne se le fit pas redire. Pendant qu'il se retirait, un espagnol grimpa sur la brèche; et, s'apercevant qu'elle n'était pas défendue, appela ses camarades, qui entrèrent jusque dans la grande cour, sans trouver personne. Les assiégés s'étaient retirés dans le petit château, d'où ils obtinrent une capitulation très-dure. Du Goût resta prisonnier, et languit longtemps au château de Nantes. Son frère, et plusieurs autres gentilshommes, ainsi que le plus jeune fils du président de Ris, furent envoyés sur les galères du duc comme forçats. Ils s'échappèrent dans la suite par l'habileté d'un brave capitaine huguenot, leur camarade d'infortune, qui s'empara du vaisseau et le conduisit en mer.

C'est ainsi que se termina ce siége qui devait être long et difficile, et qui ne dura que six ou

sept jours. Le butin fut immense : outre les objets pillés par la garnison pendant plusieurs années, on enleva pour plus de cent mille écus de meubles et effets, appartenant à la maison de Rohan, dont les Espagnols, comme les premiers venus et les plus nombreux, eurent la meilleure part.

Le gouverneur se rendit aussi maître de Saint-Marc-de-Coutais, qui ouvrait le pays de Retz. Cette petite bicoque appartenait au marquis de Belle-Ile, fils du maréchal de Retz. Sa fidélité ne tint pas contre cette perte; il se rangea sous les drapeaux de la ligue.

Le conseil d'état de la ligue supprime l'impôt établi sur la poudre et autres munitions entrant en ville.

1592.

La Bretagne était abandonnée au fanatisme des ligueurs et à l'ambition du duc de Mercœur. Ce seigneur, débarrassé d'un ennemi actif et redoutable, par la mort du brave Lanoue, voulut étendre ses entreprises. Sachant que Craon était assiégé, il se proposa de l'aller délivrer. Nantes lui fournit trente mille pains de méteil de 16 onces, et les fit conduire à Châteaubriant.

L'armée royale était commandée par les princes de Dombes et de Conti, et forte de huit mille hommes. Celle du duc n'était que de cinq à six mille, tant Espagnols que Français de nouvelle levée, et sept à huit cents chevaux. La discorde et la méfiance régnaient dans l'armée royale. A l'approche du duc, le prince de Dombes leva le siége et voulut se retirer; mais, par négligence ou trahison, on laissa subsister un pont de bateaux par où le duc déboucha ; il attaqua vivement l'armée royale, qui commençait à battre en retraite. Le prince de Dombes, placé à l'arrière-garde, fit de vains

efforts pour la soutenir. Il fut abandonné des siens, et la déroute était entière avant que le combat ne fût sérieusement engagé. Le prince, avec une trentaine de cavaliers, se défendit courageusement et dut s'estimer heureux d'échapper aux ennemis qui le poursuivirent jusqu'aux portes de Château-Gonthier.

Cette bataille se livra le 23 de mai. Les trophées de la victoire furent onze pièces de canon, vingt-quatre enseignes et deux cornettes. Quantité de prisonniers, parmi lesquels plusieurs seigneurs, furent conduits à Nantes, et renfermés au château. On suspendit les drapeaux aux voûtes de la cathédrale, on chanta un *Te Deum*; et, selon l'usage du temps, les processions ne furent pas épargnées. Le duc fit bâtir une chapelle dans l'église de Saint-Vincent, sa paroisse, sous le nom de *Notre-Dame-des-Victoires*, et y fonda des prières.

Tandis que le duc était occupé de la guerre, la duchesse ne négligeait pas ses intérêts; elle était parvenue à force d'art et de persévérance à subjuguer tous les esprits. Son autorité était si bien établie, qu'elle ne craignait plus de refus, et la docilité des Nantais était d'autant plus admirable, que plus d'une fois ils avaient osé résister à son époux.

Le 5 de novembre, la duchesse accoucha d'un fils et d'une fille. Ils furent baptisés le même jour sans aucune pompe. Le fils fut nommé François, et eut pour parrains deux pauvres hommes, et une pauvre femme pour marraine. La fille fut nommée Françoise, et n'eut également que de pauvres gens pour parrain et marraines. Cette humilité chrétienne est d'autant plus étonnante, que personne plus que cette dame n'avait un esprit de domination et de hauteur; qu'elle-même avait eu un roi pour parrain, et pour marraines deux reines, et qu'elle voulait faire appeler son fils *prince de Bretagne*.

Ce fils ne vécut que quelques mois. La fille épousa, dans la suite, César de Vendôme, fils naturel de Henri IV. La duchesse fonda une rente en faveur de ses pauvres *compères et commères*.

A cette époque, il était défendu d'acheter aucune propriété appartenant à un royaliste, sans permission spéciale du duc; on regardait ces biens comme acquis de droit à la ligue. La tyrannie était parvenue au point que le parlement ligueur *informoit contre les fauteurs du roi de Navarre*, et ordonnait *d'ouir les capitaines et cinquanteniers*.

Au commencement de cette année, le bureau ordonna de mettre au rang des portraits des maires, celui du sieur Dutertre, maire sortant. C'était un brevet de bon ligueur qu'on lui accordait.

La place de Saint-Pierre était alors un cimetière enclos de haies; on l'entoura cette année d'une muraille.

1593.

Le duc de Mayenne avait convoqué les Etats généraux de la ligue à Paris, pour le mois de janvier. Le duc de Mercœur envoya ses députés; entre autres, le théologal Christi, fameux ligueur, le même qui, quatre ans auparavant, avait provoqué l'adhésion du bureau à la ligue.

Cette année fut peu fertile en événements à Nantes. Cependant ils se pressaient ailleurs. Henri IV, en butte aux ligueurs et au duc de Mayenne, à la faction espagnole et aux Etats généraux, prêts à nommer un roi, tâchait de faire face à tant d'ennemis. Ses partisans catholiques et les plus sages calvinistes, l'engageaient à rentrer dans le sein de l'église. Ce prince, après quelques nouvelles victoires, et une trêve qui lui laissait un peu de repos, crut devoir s'occuper d'une conversion long-temps attendue. Il fit son abjuration à Saint-Denis, le 25 juillet, au grand déplaisir de

« Ces Français qui n'ont de la France
» Que la langue et l'habillement, »

Selon l'expression de leur contemporain Malherbe, qui paraissait bien les connaître. Cet événement fut un coup de foudre pour la ligue ; mais personne n'en fut plus affligé que le duc de Mercœur, et les « *ligueurs espagnolisés*, qui, dit Péréfixe, tenaient beaucoup plus aux doublons d'Espagne, qu'au bonheur de leur patrie. »

Le duc de Mercœur avait assemblé les Etats de Bretagne à Vannes. Il demanda et obtint une somme de 20,000 écus pour ressusciter la défunte université de Nantes, détruite par la guerre ; mais dès qu'il fut en possession de cet argent, il lui trouva un emploi plus utile à ses intérêts, et fit construire la tour du Papegault.

Les capucins obtiennent la permission de s'établir provisoirement à Nantes, sur un fonds acheté par le duc, dans le quartier neuf du Marchix. On bâtit aussi le couvent des Minimes.

1594.

Par ses lettres du 4 janvier, le gouverneur rétablit les échevins au nombre de dix, comme à la date de leur création ; le duc ne négligeait rien pour augmenter le nombre de ses créatures.

Le parlement de Nantes nomma cette année un de ses présidents et un conseiller de la cour, commissaires pour la rédaction d'une ordonnance générale de police, pour la ville, faubourgs, banlieue et Comté de Nantes. Cette ordonnance fut lue et notifiée au bureau de ville, le 10 de février, et publiée dans tout le Comté par *un sergent royal*, *général et d'armes en Bretagne*, accompagné du trompette de ville. Cette ordonnance, divisée en dix-sept chapitres, contient cent trente-trois articles.

Les premiers articles sont consacrés à la répression des blasphêmes et jurements dans les cabarets

et tavernes; à la défense de vendre à boire et à manger les dimanches et fêtes, pendant l'heure des offices, et aux taverniers en tout temps de laisser jouer aux jeux de hasard, tels que cartes, dés, etc.

A cette époque, les ouvriers étaient strictement renfermés dans les limites de leur profession; la police réglait le prix du travail, et l'ouvrier était tenu de s'y conformer, sous peine d'amende, de saisie ou punition corporelle, selon les cas ou récidives.

Le prix des journées de maçons, charpentiers, etc, fut fixé à 10 sous, et celui des manœuvres à 8. Le salaire des charretiers pour le transport des matériaux, des ports au milieu de la ville, était de 2 sous ou 3 sous, avec deux chevaux. Les cabaretiers qui vendaient des vins étrangers, ne pouvaient tenir de ceux du pays. La première qualité de vin nantais était taxée à 5 sous le pot, et la seconde à 4 sous; celui d'Anjou, à 9 sous; celui d'Orléans ou de Grave à 12 sous le pot. Les cabaretiers devaient être approvisionnés pour six mois. Le prix de la dépense de l'homme et du cheval à l'auberge, était fixé à 45 sous par jour; l'homme traité avec vin étranger, et le cheval à cinq mesures d'avoine, savoir 18 sous pour *la dînée*, et 27 sous pour *la soupée et couchée*. Pour le laquais, 7 sous 6 deniers par jour; à savoir, 3 sous pour la dînée, et 4 sous 6 deniers pour la soupée et couchée. Le piéton à table d'hôte avec vin étranger, payait 30 sous par jour; 13 sous pour la dînée et 17 sous pour la soupée et couchée. Il y avait de moindres prix pour les goûts moins difficiles.

Les boulangers devaient être approvisionnés pour trois mois; leur dépôt devait être de trente setiers de farine, froment et seigle.

Les bouchers étaient aussi tenus d'avoir leur approvisionnement assuré pour trois mois, sous peine

de cent livres d'amende. « Ne pourront, dit l'ordon-
» nance, les bouchers de ceste ville et faubourgs,
» tuer et exposer en vente aucunes chairs de quel-
» ques natures qu'elles soient, qu'elles ne soient
» saines et nettes, *sur peine du fouette pour la pre-*
» *mière fois*, et pour la seconde, *d'estre pendu*
» *estrangle.* »

La chaussure était soumise au *maximum.* « Est
» enjoint aux cordonniers.... faire chaussure de cuir,
» loyal, marchand, bien accoustré et conroyé. Les
» souliers de marroquin de Flandre ou d'Espagne,
» à deux semelles de 9, 10, 11 et 12 points, seront
» vendus à l'avenir 32 *sols*, au-dessous sera rabaissé
» 2 sols par point. Les souliers à trois semelles,
» et les souliers liégés, 40 sols. La paire de mulles
» et escarpins, 48 sols. Les souliers de veau à
» deux semelles, 24 sols. *Les bottes de vache grasse*,
» de deux pieds et demi, à trois semelles, deux
» écus, etc. »

Peu après la publication de cette ordonnance, des députés du parlement de Nantes, le sénéchal, le prévôt, deux députes du chapitre, le maire et les échevins se réunirent en conseil de police, pour renouveler quelques articles de l'ordonnance de police de l'année 1581. Un de ces articles contient cette singulière disposition : *que les vins étrangers et le gibier sont défendus aux artisans.* Cette prohibition fut plus d'une fois renouvelée dans la suite ; heureusement qu'elle ne s'étendait pas aux volatilles domestiques, qui restaient dans le domaine des estomacs grossiers. Le bon Henri se renfermait ainsi dans *l'ordre légal*, en voulant que le paysan pût mettre le dimanche *la poule au pot.*

Henri IV venait d'être sacré à Chartres (27 février), et dès le 22 mars il était maître de Paris. Le duc de Mercœur, malgré ses désirs de souveraineté, à l'exemple du duc de Mayenne, commençait à prêter l'oreille à des propositions d'ac-

commodement ; mais il se mettait à trop haut prix, pour que ses offres pussent être acceptées. Le roi essaya une négociation par la reine Louise, sœur du gouverneur. Elle vint à Ancenis de la part de Henri ; le duc s'y rendit le 8 juillet ; mais les conférences traînèrent en longueur et furent renvoyées au 17 décembre. Philippe Dubec, ancien évêque de Nantes, et maintenant archevêque de Reims, fut député pour le roi. Charles-de-Bourgneuf, évêque de Saint-Malo, et Delaunay, président du parlement de Nantes, furent ceux du duc : mais ces députés ne se réunirent que pour s'ajourner de nouveau, au 15 janvier de l'année suivante, puis au 20 février, et enfin au 15 d'avril, à Chenonceau, sur le Cher, maison de la reine Louise, dont la santé ne pouvait s'accommoder de l'air d'Ancenis.

Ces renvois successifs ne laissaient que trop entrevoir que les négociateurs étaient loin de s'entendre, et ces vaines tentatives n'eurent en effet aucun résultat.

1595.

La guerre continuait toujours en Bretagne, et le duc d'Aumont, qui avait remplacé le brave Lanoue, la faisait avec succès pour le roi. Mais Henri ne devait pas long-temps profiter de ses services. Cédant aux sollicitations de la dame de Laval, ce général mit le siége devant le château de Comper, et y reçut une blessure au bras. On le transporta à Rennes, où il mourut le 19 d'août.

Depuis que le duc de Mercœur avait laissé entrevoir des dispositions à se soumettre, le zèle de ses partisans commençait à se refroidir; ils cherchaient de leur côté à se mettre à couvert de la vengeance d'un prince, qui, s'il savait pardonner, savait aussi punir. Le duc lui-même ne faisait plus la guerre qu'avec mollesse; il prolongeait ses séjours à Nantes et au château d'Indret, qu'il avait fait bâtir. La ville heureusement en profitait ; elle accepta avec empressement la pro-

position du duc, de caserner les troupes pour débarrasser les habitants du fardeau des logements de guerre.

Le duc, cependant, faisait toujours continuer les fortifications de la ville neuve. En 1592, les habitants de la campagne, appelés par corvée pour y travailler, avaient offert au duc de se rédimer de cette vexation par un impôt pécuniaire. Le duc les taxa à cinq mille deux cents écus, payables par les paroisses qui fournissaient les travailleurs. Par une ordonnance du 5 avril de cette année, le duc redemanda aux mêmes paroisses, une pareille somme pour être employée aux mêmes travaux « *et non* » *ailleurs.* » Timothée Guillaume était chargé de l'inspection des travaux, et recevait 16 *sols par jour.*

Pour réveiller l'ambition du duc de Mercœur, le roi d'Espagne lui envoya un de ses secrétaires avec le riche présent d'une écharpe garnie de pierreries, et lui offrit une pension de cent mille écus, à condition de continuer la guerre. Le duc reçut avec reconnaissance une offre qui flattait son humeur belliqueuse.

Au commencement de septembre, ses troupes battirent un parti royaliste, près du mont Saint-Michel; ce fut encore l'occasion d'une joyeuse procession à Nantes.

Mais la prospérité du duc n'était plus qu'apparente, et quoiqu'il ne pût encore être contraint de poser les armes, il ne pouvait se dissimuler le déclin de sa puissance. Le 23 décembre, il conclut avec le roi une trève de quatre mois, à commencer du 1er janvier suivant, mais pour la Bretagne seulement. Elle fut depuis prolongée à différentes reprises, jusqu'à la fin de l'année.

Celle-ci fut très-calamiteuse. Beaucoup de terres restèrent incultes par les longues et fréquentes inondations. Le froid fut si long et si rigoureux, que le 19 avril le chapitre ordonna deux proces-

sions extraordinaires, et, le 26, une autre, à trois jours de suite, pour demander à Dieu la cessation de ce fléau.

Le feu détruisit aussi une partie du clocher de la cathédrale.

On nettoya cette année le puits de la place de Saint-Pierre, dont l'eau s'était corrompue; par l'avis des médecins on n'y travaillait que la nuit. Les habitants des rues descendantes, jusqu'au Port-Maillard, furent obligés de tenir des cuves pleines d'eau propre devant leurs portes, et d'en verser dans le ruisseau pour favoriser l'écoulement de celle du puits.

On construisit aussi cette année le puits de la rue de la Poulaillerie. L'ouvrage fut adjugé *à quarante-cinq écus.*

Les maçons et manœuvres présentent une requête pour obtenir une augmentation de salaire. Le bureau règle que depuis la mi-mai jusqu'à la mi-octobre, le prix de la journée serait de 12 *sols*, et le reste de l'année, 10 *sols*; les manœuvres gagnaient deux sous de moins. — Marc d'argent à 19 livres.

1596.

Les affaires du roi continuaient à prospérer. L'absolution du pape, trop long-temps différée, avait enfin été accordée le 16 septembre de l'année précédente. L'accommodement du duc de Mayenne suivit de près, et le roi confirma son traité par l'édit de Folembrai. Il assigna de plus un terme de six semaines aux princes Lorrains, pour jouir du bénéfice de l'édit. Le duc de Mercœur ne se pressait pas d'en profiter; il connaissait l'embarras du roi, qui assiégeait la Fère en personne. Ne pouvant encore le déposséder, Henri fit avec le duc une trêve générale pour deux mois; elle fut successivement prolongée jusqu'à la fin de l'année,

avec cette clause, de ne reprendre les armes qu'après s'être avertis quinze jours d'avance.

Le pape, en réconciliant Henri avec l'Eglise, avait changé les instructions de son légat en France. Celui-ci, fatigué de l'obstination du duc de Mercœur, le menaça d'excommunication, s'il ne se soumettait au roi. Mais ce gouverneur, si soumis à la cour de Rome, tant qu'elle maudissait Henri, crut pouvoir braver le pape, quand il ne lui commandait plus la désobéissance.

Les pluies furent si abondantes cette année, que de mémoire d'homme on n'en avait vu de pareilles; elles détruisirent les moissons, et les terres demeurèrent stériles. La misère et la mauvaise nourriture ramenèrent encore une maladie contagieuse, qui dura très-long-temps.

On entreprend des travaux pour élargir le quai de la Poterne. Celui du Port-Maillard, commencé en 1585, ne fut achevé que cette année.

1597.

Le duc de Mercœur restait seul les armes à la main contre son souverain; à peine cette année fut-elle commencée, qu'il dénonça la fin de la trève, et se prépara à porter la guerre en Anjou. Bientôt une trève nouvelle de deux mois suspendit les hostilités, pour reprendre à Bourges d'éternelles conférences de paix. Le roi fut forcé de s'y prêter par l'événement de la surprise d'Amiens par les Espagnols. Les projets du prince sur la Bretagne furent entièrement déconcertés et ajournés à un temps plus heureux.

La reine Louise, sœur du duc, faisait de vains efforts pour engager son frère à accepter les conditions avantageuses que le roi lui offrait; elle négocia une nouvelle trève, depuis le 15 octobre jusqu'au 15 de janvier. Le roi l'accorda d'autant plus

facilement que la campagne avait été très-laborieuse, que la saison était trop avancée, et que l'état de son armée et de ses finances ne lui permettait pas de passer en Bretagne cette année, pour punir la longue félonie du duc.

Peu s'en fallut cependant qu'un événement inattendu ne terminât cette querelle d'une manière fâcheuse pour le duc. Quelques particuliers formèrent le projet de s'emparer de sa personne; sachant que le duc se rendait souvent de son château d'Indret à un ermitage qu'il avait fait bâtir à l'extrémité de l'île, ils résolurent de l'enlever et de le conduire à Beauvoir. Mais le complot fut découvert, et les auteurs punis de mort. Duplessis-Mornai, sans connaître ce projet, en avait formé un tout semblable; mais en apprenant la fâcheuse issue du premier, il renonça au sien.

Le gouverneur mit à profit le temps que ces trèves lui donnèrent pour augmenter les fortifications de Nantes. Il les étendit depuis le château jusqu'à l'évêché, avec un bastion sur la motte Saint-Pierre. On voit encore des arrachements de cès murs dans le fossé du château, au bas du Cours. Ces travaux firent découvrir une ancienne porte charrière, et un large chemin qui conduisait à Richebourg, construits par Gui-de-Thouars, en 1207. Le duc fit aussi construire un fort sur le terrain de Sainte-Catherine.

Cette année fut encore très-désastreuse pour Nantes. Les pillages dans les campagnes, et les mauvaises récoltes avaient considérablement multiplié les pauvres. Six à sept mille, en dehors des portes de Saint-Pierre, de Saint-Nicolas et de la Poissonnerie, recevaient des aumônes de la ville, tandis qu'une foule d'autres étaient employés aux travaux publics. Le froment valait, au mois d'avril, 22 livres le setier, ce qui fait environ soixante francs d'aujourd'hui.

Le Sanitat était surchargé de pestiférés, malades

ou convalescents, aux frais de la ville. Le duc, effrayé de l'intensité de cette contagion, ordonna aux médecins de s'assembler et d'indiquer des moyens pour désinfecter la ville. Leur ordonnance, publiée à la fin de juillet, contenait entre autres mesures, celles de chasser sur le champ tous les vagabonds; de changer et brûler la vieille paille des lits de l'hopital; de tenir les rues propres, et d'y faire trois fois la semaine des feux à deux cents pas de distance; de n'exposer en vente, ni pain chaud, ni rien qui fût capable de provoquer la corruption; de ne point faire usaga de fruits verts, de concombres, de macles, etc.; ni enfin de permettre la circulation des porcs dans la ville. Cette ordonnance fut mise sur le champ à exécution.

1598.

Henri IV, fatigué de l'obstination du duc de Mercœur, et libre de soins plus pressants, se décida enfin à marcher en Bretagne. Dès le mois de janvier, il se mit à la tête d'une armée de douze mille hommes de pied et de deux mille chevaux. Il était tellement résolu d'en finir avec les rebelles, qu'il fit avertir tous les commandants des villes qui tenaient pour le duc, que s'ils ne se hâtaient de recourir à sa clémence, il les traiterait avec toute la rigueur des lois militaires. Cette sommation était trop sérieuse pour ne pas entraîner une défection générale. Presque tous les chefs ligueurs sous les ordres du duc, en Anjou, en Poitou et en Bretagne, se soumirent avec empressement, et Nantes, resté à découvert, fut livré à ses propres forces. A cette nouvelle, le gouverneur dut sentir que son règne allait finir; mais, feignant d'être encore en état de résister, il se fit prêter deux coulevrines par la ville, dont il arma le château, et fit changer toutes les clefs de la forteresse.

Mais tous ces vains préparatifs ne servaient qu'à

masquer une négociation défavorable. En effet, le roi exigeait pour préliminaire, que le duc abandonnât son gouvernement pour rentrer en grâce. Il fut contraint de faire l'aveu de cette clause humiliante à l'assemblée générale, convoquée à l'hôtel de Ville, le 4 février. Il la pria de joindre ses députés aux siens, pour obtenir de meilleures conditions.

La ville nomma, pour le clergé, M. Descourans, doyen de l'église de Nantes, ou, à son défaut, M. de Mordelles, archidiacre; pour les finances, Jean de la Tullaye de la Jarossière, maître des comptes; pour la justice, René de Marcé de la Vrillère, conseiller au présidial; pour les bourgeois, MM. Loriot du Fief et Marquès de la Branchouère, anciens maires.

Les passeports n'arrivèrent que le 2 de mars, et le lendemain les députés partirent pour Angers, où le roi s'était arrêté. La duchesse de Mercœur était partie dès le 20 février, afin d'avoir le temps de ménager ses intérêts particuliers; et le chapitre, qui ne s'oubliait pas, avait pris les devants. Quoiqu'il eût indignement traité son évêque, Philippe Dubec, qu'il l'eût banni de son évêché, en le déclarant *infame et fauteur d'hérétiques*, il s'adressa cependant à lui, et implora son crédit en faveur de la députation. Il ordonna aussi des prières publiques, pour l'heureux succès de la négociation.

Les députés furent mieux reçus qu'ils n'osaient s'y attendre. Le discours qu'ils adressèrent au roi était rempli de louanges pour ce prince, et d'excuses sur le mauvais parti qu'ils avaient suivi. Par le ton qui y règne, on peut juger que le duc et ses ligueurs savaient au besoin s'humilier.

Mais ces démarches tardives eussent été d'un faible secours au gouverneur; « il étoit perdu sans » ressource, dit Péréfixe, s'il ne se fût avisé pour » se sauver, d'offrir sa fille unique au fils aîné de

» Gabrielle, duchesse de Beaufort. » Ce jeune prince était César, duc de Vendôme, que les courtisans appelaient *César Monsieur.* Il n'avait encore que quatre ans, et la fille du duc en avait six.

Une alliance si illustre séduisit la belle Gabrielle; elle parvint à la faire goûter au roi, qui ne pouvait rien lui refuser. En faveur de ce mariage, Henri sacrifia son juste ressentiment, et accorda au duc un édit qui était moins une grâce que la récompense d'éclatants services, et qui excita la jalousie des plus fidèles serviteurs du roi. Par cet édit, le duc obtint deux cent trente et un mille écus et cent cinquante mille livres de pension; de plus, quarante-cinq mille écus à prendre sur le reste des impôts de la Province, et permission de lever cinq mille écus sur ses vassaux de Penthièvre. Le roi lui abandonnait aussi les blés restés en magasin, et les deniers dont Nantes pourrait lui être redevable après la réduction. Le duc fut encore indemnisé d'une somme de cinquante mille livres, pour un cautionnement que son père avait autrefois contracté. Outre ces grandes sommes, le roi accorda cent cinquante mille écus pour dédommager les lieutenants du gouverneur. Enfin, le duc conserva sa charge de capitaine de cent hommes d'armes, et de cinquante hommes soldés.

C'est à ce prix que le duc de Mercœur abandonna un gouvernement qu'il ne pouvait plus retenir, pour le céder à son gendre futur, César de Vendôme.

Henri accorda à la députation la paix qu'elle lui demandait, mais il exigea qu'elle fût signée par les habitants. En conséquence, on lui envoya une nouvelle députation, chargée de signer au nom de la ville.

Un des députés fit savoir que le roi ne tarderait pas à venir à Nantes; on s'occupa dès lors à faire les préparatifs de réception. La ville fit une

levée de dix-sept mille écus sur les habitants ; les plus aisés furent obligés d'en faire l'avance. Douze mille écus étaient destinés aux frais d'entrée ; deux mille pour les hopitaux, dont les besoins étaient extrêmes, et trois mille au paiement d'une garnison qui dévorait la ville et les environs. Le duc fut supplié de la renvoyer au plus vîte. Mais cette prière était inutile ; il y était obligé par un article secret de l'édit. Pour se débarrasser de la garnison sans la payer, le duc lui tendit un piége ; feignant de la vouloir passer en revue, il la fit sortir par la porte de Saint-Pierre, et la conduisit sur la *Place des Lices*. Mais à peine fut-elle en bataille, qu'il s'élança au galop, rentra en ville et fit fermer la porte. Sa troupe, ainsi abandonnée, se débanda et se dédommagea sans doute par le pillage, du tort que lui faisait son général. Les cinq ou six cents hommes restés au château, témoins de cette perfidie, se révoltèrent ; le duc voulut l'emporter de hauteur, mais ils se montrèrent si résolus, qu'il ne pût s'en défaire qu'en les payant.

Les quatorze compagnies bourgeoises devaient assister à l'entrée du roi, ornées de ses couleurs : incarnate, blanche et verte. On leur fit faire des enseignes de taffetas, garnies d'écussons et de chiffres, qui coûtèrent quatre cent trente écus et deux livres treize sous.

Les présents de vins furent également déterminés. Madame, sœur du roi, et la belle Gabrielle d'Estrée, devaient accompagner le prince. Il fut offert à chacune, vingt livres de soie plate, de toutes couleurs ; cent livres de confitures, qui coûtèrent, avec leurs boîtes, deux cent cinquante-deux écus ; six paires de gants ambrés, du prix de six écus la paire. Madame eut encore un baril de noix confites, et la duchesse de Beaufort, six *canariens*, qui, avec leurs cages, coûtèrent environ dix-sept écus.

Le roi refusa l'entrée royale, et fit écrire par M. Dachon de la Ragotière, un des députés de la ville, qu'il désirait que les douze mille écus destinés à cette cérémonie fussent employés au paiement de ses gardes. La ville voulait entrer en composition; elle offrit huit mille, et ensuite dix mille écus; mais le roi tint bon, et obtint la somme entière, sauf les dépenses de son logement.

Le samedi, 4 avril, Albert de Gondi, maréchal de France, duc de Retz, ancien gouverneur de la ville et du château de Nantes, vint prendre possession au nom du roi. Il fut conduit au château par le corps de ville; il y mit garnison royale de cinquante hommes et dix *goujats*. De là le maréchal de Retz se rendit à l'hôtel de ville, et reçut le serment des magistrats et du peuple, au cri de vive Henri IV. On le reconduisit ensuite à la cathédrale, où le *Te Deum* fut chanté en l'honneur du roi, par ce même chapitre, qui pendant tant d'années n'en avait entonné que pour ses ennemis.

Le sénéchal Jacques Charette, le procureur du roi de la Rouxière et plusieurs notables citoyens, revinrent à Nantes et rentrèrent dans leurs fonctions, dont ils avaient été exclus par les ligueurs.

Le matin du même jour, on avait publié l'édit d'amnistie au présidial. Par cet édit, le roi confirma, ou plutôt rétablit tous les priviléges de la ville, et lui accorda que la Religion prétendue réformée, ne pourrait s'exercer ni dans la ville et les faubourgs, ni plus près de trois lieues de Nantes.

Le roi arriva à Nantes, le lundi 13 avril, après avoir dîné à Chassais, maison de campagne des évêques de Nantes, où Philippe Dubec le traita. Il le suivit dans cette ville qui l'avait chassé de son sein pour être trop attaché à ce prince.

Le roi fit son entrée à cheval, sur les six heures du soir, par la porte de Saint-Pierre, accom-

pagné de l'archevêque de Rheims, de l'évêque d'Angers, des ducs d'Epernon, d'Elbeuf et du comte de Schomberg. Il se rendit au château, dont il admira la force et la beauté, et qui lui arracha ce naïf aveu : *Ventre saint gris ! les ducs de Bretagne n'étaient pas de petits compagnons !* Il est vrai que le duc de Mercœur avait beaucoup contribué à rendre le château formidable pour cette époque.

Le chapitre se hâta de venir complimenter le roi ; Charles de Bourgneuf, évêque de Saint-Malo, était à la tête et harangua Sa Majesté. Le corps de ville vint ensuite.

Le lendemain à 9 heures du matin, le roi se rendit à la cathédrale : il fut reçu par les deux chapitres ; il se mit à genoux sur un coussin de velours, baisa la croix que l'évêque lui présenta, et jura de maintenir et de défendre les droits et les libertés de l'église. Entré dans la nef, le roi entendit le *Te Deum*, et de là se rendit au chœur, et se plaça sous le dais qu'on lui avait préparé pour entendre la messe.

De retour au château, les députés de la collégiale lui présentèrent *le pain du chapitre.* Le roi feignit de croire qu'ils étaient députés du chapitre de la cathédrale, parce que c'était à lui à le présenter. Le roi leur dit par deux fois : que « le chapitre eut à tenir ses promesses, par cy » après ne se despartir de l'obéissance de S. M., » et pour le regard des priviléges de l'église, que » S. M. tiendrait de sa part le serment qu'il avait » presté publiquement.

Le même jour, le roi confirma les priviléges de Nantes, *capitale de la Bretagne*, et y rappela la chambre des comptes, qui depuis neuf ans était à Rennes. Le parlement, en enregistrant ces lettres du roi, ne voulut point laisser prescrire les droits de l'ancienne capitale de la Province, et y mit cette

clause : *sans préjudice des droits de la ville de Rennes.*

Le 19 avril, on sonna la grosse cloche de la cathédrale, pour annoncer la naissance du chevalier de Vendôme, depuis grand prieur de France, dont la duchesse de Beaufort venait d'accoucher la veille. Le chapitre fit faire des prières publiques pour l'heureux accouchement de cette dame, ce qu'il n'avait fait ni pour Mme de Martigue, ni pour la duchesse de Mercœur.

Le 25 avril, César, duc de Vendôme, fut déclaré et reconnu gouverneur de Bretagne, dans une assemblée générale de la ville ; le duc de Montbazon, gouverneur de la ville et du château de Nantes, et en son absence, le sieur de Lussan.

Le roi fit aussi présenter un nouveau réglement pour les élections municipales. Chaque année, au 1er de mai, l'assemblée devait nommer trois candidats pour la mairie, sur lesquels le roi en choisirait un ; et six autres pour les échevins, sur lesquels il en choisirait deux pour remplacer les deux sortants, réduisant ainsi les échevins à six comme par le passé. Ces maire et échevins se trouvaient ainsi désignés pour l'année suivante. Les mêmes formes furent observées pour la nomination du procureur syndic, et les officiers de la milice bourgeoise.

En vertu de cette ordonnance, mais qui n'eut sa régulière exécution que l'année suivante, le sieur Turcant, conseiller-d'état, requit l'assemblée de la part du roi de procéder à la nouvelle formation du bureau. La liste lui en fut présentée le lendemain 26, et, le 27, le sieur Turcant fit connaître les choix de Sa Majesté. Charles d'Harouïs, président du présidial, fut rétabli maire ; Blanchet de Fougères, sous-maire ; Marcel de Maupas, Loriot de la Bergerie, Nicolon de la Chasseloire, Lebrun de la Rouaudière, avocat, Bariller du Sas,

Echevins; Dachon de la Ragotière, avocat, procureur-syndic.

On fit aussi connaître les noms des capitaines, lieutenants et enseignes de la milice bourgeoise.

Le 1er de mai, Monsieur d'Harouïs fut installé maire, avec la plus grande pompe. Ce digne magistrat reçut dans cette solennité la juste récompense d'une fidélité qui ne s'était jamais démentie, et le dédommagement de l'indigne traitement que lui avait fait éprouver la duchesse de Mercœur.

La veille, le roi avait donné le célèbre édit, connu sous le nom *d'édit de Nantes*, en faveur des calvinistes. A tous les avantages qu'ils avaient obtenus de Charles IX et de Henri III, pour le libre exercice de leur religion, Henri IV en ajouta encore d'autres, qui, s'ils ne satisfirent pas à toutes leurs prétentions, y mirent au moins des bornes qu'ils ne purent plus franchir.

Le 6 de mai, le roi partit pour Rennes. La duchesse de Beaufort, sous prétexte de se rétablir, resta à Nantes pour veiller à l'exécution des ordres que le roi avait donnés. Cette dame exigea, malgré les réclamations du maire, que tous les portiers de la ville fussent changés; il fallut lui obéir. C'était un usage invariable, que le roi avait adopté pour les villes prises sur les ligueurs.

L'arrivée et le séjour du roi coûtèrent à la ville vingt-deux mille écus d'or. Cette somme fut répartie sur les habitants, déjà trop épuisés par une si longue guerre.

Dans son voyage de Bretagne, le roi cassa « beaucoup de garnisons superflues, supprima quantité
» d'impôts, que la tyrannie des particuliers avait
» introduits durant les guerres; écarta les troupes
» pillardes qui désoloient le plat pays; mit les
» prévôts en campagne contre les voleurs qui
» étoient en grand nombre; rendit l'autorité à la
» justice, que la licence avoit affaiblie, et recueillit

» près de quatre millions, dont les Etats de la » Province lui octroyèrent volontairement huit cent » mille écus. Ainsi il travailla utilement pour les » deux fins à quoi il tendoit de plus ; savoir, le » soulagement des peuples, et l'amas des finances. » (Péréfixe).

La paix avec l'Espagne, signée le 2 mai, à Vervins, fut publiée à Nantes, le 12 du même mois.

A force de travaux et de dépenses, le duc de Mercœur était parvenu à faire de Nantes une ville régulièrement fortifiée. Le château, bâti par Alain Barbe-Torte, et successivement augmenté par Conan II, Gui-de-Thouars, Pierre-de-Dreux, François II, la reine Anne et le duc de Mercœur, était devenu presqu'imprenable pour un temps où l'art des siéges n'était pas aussi perfectionné qu'il l'a été depuis. Il était protégé par un large fossé, et par la Loire qui le baignait au Sud. Son enceinte se forme par sept courtines, défendues par six tours ; celle des Espagnols (détruite par l'explosion du 25 mai 1800) ; la tour du Pied-de-Biche ; de la Boulangerie ; des Anglais ; de la Loire ; du Fer-à-Cheval, qui servait de poudrière, et le bastion de Mercœur. Outre la porte d'entrée, fermée par un pont levis, il y avait une porte de secours et la poterne du fossé. Il y avait aussi une caponnière.

Nantes était aussi entouré, à partir du château : demi bastion de Saint-Pierre ; tour du Duc ; tour du Doyenné ; tour Saint-Laurent ; tour du Murier ; bastion de Saint-Pierre ; demi-lune de Saint-Pierre ; tour de l'Evêché ; porte de Saint-Pierre ; tour de Gui-de-Thouars ; tour de Pierre-de-Dreux, casemates ; tour du trépied ; tour Chauvin ; tour du Papegault ; bastion Saint-André ; grosse tour, ou bombarde * ; tour du Moulin à Harnois ; tour de

* En face la grosse bombarde et au-delà de l'Erdre, il y

l'Arbalétrie ; tour de l'Erdre ; porte de Sauvetour ; tour de Haut-le-Pied ; tour Sauvetour ; tour de l'Avancée; tour Grimaud ; tour Corbin, tour Saint-Nicolas ; tour d'Alix-de-Bretagne ; demi-lune Saint-Nicolas ; tenaille ; tour Guichard ; tour du Connétable ; tour de Barbacane ; tour Sainte-Catherine ; tour du Râteau ; tour de la Prévôté ; porte Chalandière, ou de la Poissonnerie ; tour Saint-Jacques, ou Pirmil ; tour de la Monnaie ; bastion Maillard ; tour des Jacobins.

Le 1er juin, la ville obtint du roi la permission de démolir les derniers travaux du duc de Mercœur, sur la motte Saint Pierre. La démolition fut adjugée à cent quarante-neuf écus, y compris l'aplanissement du terrain. On avait levé quatre mille écus pour la construction de ces ouvrages, dont une partie n'était pas rentrée ; le roi ordonna de la faire payer, et d'employer le surplus, qui n'avait pas été dépensé, à la démolition.

Le bureau fit aussi de grandes économies, en supprimant beaucoup de places devenues inutiles, par la paix. Les palissades furent arrachées, les tranchées comblées, et les corps-de-garde, vides de défenseurs, furent loués aux particuliers.

Les travaux du Pont de Pirmil se continuaient toujours. Le 22 juillet, la ville fit marché pour 500 pipes de chaux, à 40 livres la fourniture.

M. de Montbazon fit son entrée solennelle le 26 novembre, avec le cérémonial ordinaire ; et le 10 décembre, il règla que le maire serait désormais chargé des clefs des portes de la ville ;

---

avait encore un fort nommé *bastion de Mercœur*. Il était placé entre le chemin de la route de Rennes et la rue de Talensac, et servait de poste avancé à la bombarde. On voyait encore, il y a quelques années, un angle saillant s'avancer sur le chemin. Les dernières traces viennent de disparaître par la construction d'une maison sur son emplacement.

on lui remit en conséquence le coffre dans lequel on les renfermait.

Jean Dubec, neveu de l'ancien évêque de Nantes, avait obtenu, de l'aveu du roi, cet évêché que son oncle venait de lui résigner. Mais le pape, on ne sait par quel motif, refusa d'expédier ses bulles. L'oncle et le neveu traitèrent alors avec Charles de Bourneuf, évêque de Saint-Malo ; celui-ci devint évêque de Nantes, et Jean Dubec passa sur son siége.

Le 31 décembre de cette année, Nantes et une partie du Comté furent encore victimes d'un grand désastre. Toutes les vignes manquèrent entièrement, et un ouragan furieux, comme on n'en avait jamais vu de pareil, renversa quantité d'édifices et de clochers ; il aplanit aussi tous les marais salants de Guérande, de Bouin et de Bourgneuf.

1599.

M. de Lussan, lieutenant du duc de Montbazon, empiétait de tout son pouvoir sur l'autorité municipale. Dès la fin de l'année précédente, le maire en avait porté des plaintes au roi. Sa Majesté ordonna d'informer. Une ordonnance intervint et renferma les prétentions de M. de Lussan dans de justes bornes. La ville fit transcrire ce réglement sur vélin, le fit encadrer et placer en vue, dans la galerie, à côté de la salle du bureau.

Le 29 mars, Charles de Bourneuf, nouvel évêque de Nantes, prend possession de son évêché, par procureur, et fait présent de cent vingt livres au chapitre, pour sa réception. Il donna aussi à la fabrique, aux secrétaires, musiciens, etc., chacun selon son grade. Cette dépense monta à cent et un écus, non compris le vin.

Après son arrivée, l'évêque invita humblement les chanoines à lui faire connaître les défauts qu'il pourrait avoir. Mais à son tour, dans sa visite

au chapitre, il distribua à chacun de ses membres les réprimandes qu'il avait pu mériter.

Tandis que l'on s'occupait de la formation des listes des candidats à la Mairie, on reçut une lettre du roi du 22 avril, dans laquelle ce prince témoignait le désir qu'on élût maire Gabriel Hux de la Bouchetière, trésorier des Etats de Bretagne. Le roi voulait honorer ce généreux citoyen, qui avait beaucoup souffert pour la cause royale; il était un de ceux que la duchesse de Mercœur avait fait mettre en prison, où il resta treize mois, et ne recouvra sa liberté qu'en payant une rançon de deux mille quatre cents écus, et qu'en se soumettant à rendre ses comptes, quoiqu'on eût pillé ses papiers et ses meubles. Le nom de M. de la Bouchetière fut placé sur la liste, mais il n'eut pas une seule voix; l'esprit de la ligue dominait encore. La ville députa au roi, pour lui faire connaître le résultat de sa recommandation, et pour lui représenter que cette forme d'élection était contraire à ses priviléges. Henri, qui n'avait que trop à se plaindre de l'abus qu'on en avait fait, écrivit de nouveau, le 8 de mai, et signifia formellement d'élire le sieur Hux; et, sans attendre de réplique, il le nomma maire, le 13 du même mois.

Le 23 suivant, le roi rendit une ordonnance portant: que les maire et échevins sortants resteraient en place jusqu'à l'installation de leurs successeurs. Cette mesure était nécessaire pour empêcher que le bureau ne restât incomplet.

La ville demandait une surséance au roi, pour les travaux de la ville neuve, mais elle ne l'obtint point cette année. Elle sollicitait également la destruction des pêcheries, sous les ponts de la Magdelaine, de Vertais et de Pirmil, en offrant de payer au domaine ce qu'elles rapportaient, parce que les pêcheurs bouchaient les voies, et

forçaient les eaux à s'épancher dans les rues, lors des grandes crues, ce qui contribuait à ébranler les ponts et à les détruire. Le roi accorda cette demande, par arrêt du 16 novembre.

1600.

Le duc de Montbazon revint à Nantes, le 18 février; on lui fit une nouvelle réception, et la ville fit compter cent écus à son maître d'hôtel, pour ses menus frais, mais *sans tirer à conséquence.*

M. de Lussan mourut au château, et M. de Montbazon invita la ville, au nom du roi, à fournir aux frais de ses obsèques. Ils montèrent à cinquante-deux écus d'or; mais ce fut *sans tirer non plus à conséquence*. Il est cependant vrai que beaucoup de dépenses pareilles, faites *sans tirer à conséquence*, ont fini par en avoir de fâcheuses; la ville ne tarda pas à en faire l'expérience.

M. de Lussan fut remplacé par M. Ducangey.

La porte de Sauvetour était fermée depuis longtemps, et gênait beaucoup les communications. Les habitants des rues environnantes présentèrent une requête au duc de Montbazon, pour la faire rouvrir; mais il ne put leur accorder cette faveur qu'à leurs dépens; c'est-à-dire qu'ils offrirent de prêter pendant un an, et sans intérêt, cinq cents écus, et plus s'il était nécessaire. L'ouvrage fut entrepris par Jean Briquet, pour quatre cent quatre-vingts écus, y compris la construction des piliers du pont, portes et ferrures. Cependant le travail languit long-temps, faute de fonds, les intéressés n'ayant pas tous rempli leur engagement.

Par une lettre, datée de Lyon, du 27 juillet, le roi invite la ville à le secourir de huit mille écus, pour les frais de son mariage. L'extrême

gêne où elle se trouvait, l'engagea à faire une réponse évasive, en s'offrant d'imiter les autres villes auxquelles le roi ferait la même demande.

Le duc de Mercœur devait de fortes sommes à la ville ; craignant qu'elle ne les lui redemandât, ou à ses héritiers, il obtint du roi, par lettres du 18 septembre, une quittance générale. Il est difficile d'expliquer une générosité aussi onéreuse à la ville, à moins de supposer que la probité du roi n'ait été surprise. Un prince dont la justice et la bonté pour ses peuples étaient passées en proverbe, et qui, peu avant, disait au fils d'un de ses fidèles serviteurs, qui s'était ruiné à son service : « Lanoue, il faut payer ses dettes, je paie bien » les miennes; » un tel prince, dis-je, n'était pas capable d'une si grande injustice en faveur d'un ennemi, réconcilié par la force des armes.

La ville fit mettre opposition à l'enregistrement, à la chambre des comptes, où le duc avait fait présenter ses lettres.

Le duc de Mercœur ne pouvant plus exercer ses talents militaires dans le pays qu'il avait tant aidé à dévaster, voulut signaler son courage contre les Turcs. Il lui restait de nombreux partisans parmi la noblesse bretonne ; beaucoup de gentilshommes, voulant partager sa gloire et sa fortune, le suivirent en Allemagne. Le duc, chargé du commandement des armées de l'empereur, illustra ses armes par d'éclatantes victoires. Dans les deux campagnes qu'il fit contre les Ottomans, il déploya de grands talents pour la guerre ; avec de faibles moyens, il lutta avec succès contre des armées formidables, les vainquit et les contraignit d'abandonner un pays qu'ils avaient si souvent ravagé. Le nom du duc de Mercœur devint si redoutable aux Ottomans, que le sultan envoya un ambassadeur à Henri IV, pour le conjurer « de rappeler de la Hongrie le duc de Mercœur, dont

» la valeur et l'habileté retenaient la victoire sous les drapeaux allemands. » Henri n'eut point d'égard à cette supplique; peut-être n'était-il pas fâché de voir le duc exercer ses talents contre les infidèles, au lieu de troubler la paix dont la France commençait à jouir. De retour à Prague, l'empereur Rodolphe reçut le duc comme le sauveur de ses Etats, et lui fit promettre de revenir au printemps commander une armée impériale, plus nombreuse et plus digne d'un si habile capitaine. Le duc accepta avec joie un honneur qui flattait son inclination belliqueuse. Il prit la route de France, pour jouir de quelque repos au sein de sa famille; mais en arrivant à Nuremberg, il fut attaqué d'une fièvre pourprée qui mit un terme à sa vie et à ses exploits. Il mourut le 19 février 1602, dans la quarante-quatrième année de son âge.

Telle fut la fin prématurée d'un prince dont les grands talents pouvaient illustrer la France, si l'ambition, héréditaire dans sa maison, n'eût terni ses brillantes qualités, et lui eût permis de suivre les lumières de sa raison supérieure, et la droiture de son cœur. Aussi habile peut-être que le duc de Guise, quoique s'agitant sur un moins vaste théâtre, il mérita les mêmes reproches, et on peut lui appliquer aussi justement qu'à ce dernier, ce vers caractéristique :

« Heureux guerrier, grand prince et mauvais citoyen. »

La seule satisfaction que ce prince pût emporter en mourant, c'est que ses plus beaux lauriers, du moins, ne furent pas arrosés des pleurs de sa patrie.

Son corps fut transporté en Lorraine, et placé dans le tombeau de ses ancêtres, à la suite de magnifiques funérailles. Saint François de Salles prononça son oraison funèbre dans l'église métropolitaine de Nôtre-Dame de Paris.

1601.

Sur les nouvelles instances du roi, pour obtenir les huit mille écus, il y eut une assemblée générale le 25 janvier. Le procureur-syndic représenta que la ville devait plus de quatre-vingt mille écus ; qu'il fallait supplier le roi de se contenter de quatre mille, et d'accorder pour y satisfaire et payer les dettes, la moitié des revenus des trois jeux du papegault ; un sou par pot de vin étranger, accordé ci-devant pour les travaux du Marchix, et depuis abandonné à la ville, mais dont le domaine s'était emparé.

Le roi accorda tout ; mais la ville ne s'empressant pas de remplir sa promesse, il fit saisir les revenus. Le 25 août, la ville demanda main-levée, avec permission de prendre la somme sur tous les habitants ; ce qui fut encore octroyé.

La ville apprit, par une lettre du roi, du 1er octobre, la naissance d'un dauphin. Il y eut procession, *Te Deum*, feux de joie et d'artifice, et salves d'artillerie ; on brûla 444 livres de poudre.

1602.

La maladie qui tant de fois désola Nantes, reparut encore ; la contagion s'étendit d'abord dans les campagnes, et pénétra bientôt dans la ville. Elle inspirait sans doute une grande terreur, puisqu'on eut peine à trouver des chirurgiens pour soigner les malades, et des prêtres pour leur administrer les derniers secours de la religion. Le chirurgien qui s'offrit demandait cent écus par mois ; on lui en donna soixante-dix, payés d'avance, cinquante pour se meubler, et une gratification de quatre-vingts, à la fin de la maladie. Celui-ci mourut, et fut remplacé par un *garçon chirurgien*, qui voulut bien se charger de ce dangereux devoir, moyennant de bons appointements et la maîtrise pour récompense.

Les anciennes mesures sanitaires furent renouvelées ; on loua le logement du Bois de la Touche, pour y mettre les gens soupçonnés d'être atteints de la peste. On fit nettoyer les rues et rallumer les feux. Les marchés se tinrent hors la ville, et l'on défendit aux bouchers de vendre de la *viande soufflée*. Les maisons des pestiférés furent cadenacées : on leur donnait leurs nécessités par les fenêtres. Enfin, la mairie ne négligea rien pour arrêter ce terrible fléau, qui heureusement ne fut pas de longue durée, mais qui ne tarda pas à reparaître.

Il y eut cette année de grands changements dans le cours des monnaies. Le marc d'or, qui était de 222 livres, fut mis, au mois de septembre, à 240 livres, et celui d'argent, qui était à 19 livres, valut 20 livres 5 sous 4 deniers. Les espèces montèrent à proportion.

Les lois contre les blasphémateurs étaient autrefois très-sévères : elles s'adoucirent avec le temps ; peut-être même qu'elles étaient tombées en désuétude vers cette époque. Les habitants de Machecoul, animés d'un zèle un peu indiscret, voulurent y suppléer ; ils s'engagèrent entre eux à *souffleter* tous ceux qu'ils entendraient jurer. Cette manière de corriger les jureurs fut probablement mal reçue, et provoqua des représailles qui anéantirent cette ridicule association.

1603.

La contagion que l'hiver avait fait disparaître, reparut de nouveau avec le printemps, et nécessita les mêmes mesures. On renferma les convalescents dans des enclos de toile, pour empêcher la communication. Dès qu'ils étaient libres de sortir, on les obligeait à avoir une baguette blanche à la main, pour avertir les passants d'éviter leur approche.

Il était défendu de débiter du vin nouveau avant la Saint-Martin, de peur que la fermentation ne favorisât le retour de la maladie.

L'oppression dans laquelle vivaient les Portugais sous le gouvernement espagnol, en engagea beaucoup à se réfugier en France. Plus de cinq cents, de tout sexe, vinrent chercher un asile à Nantes, sur la fin de cette année ; ils devaient même, disait-on, être suivis d'un plus grand nombre.

Cette foule d'aventuriers inspira des craintes et des jalousies assez grandes, pour engager l'autorité publique à s'en occuper. Parmi ces fugitifs il y avait beaucoup de Juifs ; le clergé craignit pour la religion, et les marchands redoutaient leur concurrence dans le commerce.

Le duc de Montbazon, le sénéchal, le bureau de ville et l'avocat général du parlement, après en avoir conféré, dressèrent des mémoires, et les envoyèrent à la cour. Heureusement, pour les Portugais, le roi déclara qu'il les prenait sous sa protection, et leur permit de rester à Nantes tant qu'ils voudraient.

1604.

Par une lettre du 17 octobre, le roi fait savoir à la ville la prochaine conclusion d'un traité de commerce avec l'Espagne ; que les négociants peuvent dès-à-présent se livrer au commerce des grains, *et non d'autre chose*, en attendant la ratification du traité. Le roi, en donnant cette permission, accordait à la ville une faveur ardemment désirée.

1605.

Le pont de la rue de la Casserie était encore en bois ; le 5 de mai, plusieurs poutres s'écroulèrent avec tout le pavé qui était dessus. Cet accident heureusement ne coûta la vie à personne ;

les réparations montèrent à deux cent quarante-cinq livres.

L'hospitalité forcée, accordée aux Portugais, encouragea un grand nombre d'Irlandais à les imiter dans leur émigration ; mais ils étaient pauvres et sans protection ; Nantes les regarda comme des hôtes dangereux. Le bureau prit des mesures pour s'en défaire ; huit à neuf cents écus furent destinés à leur embarquement. Dès qu'ils eurent connaissance de ce projet, les malheureux Irlandais se dispersèrent d'eux-mêmes.

Le 24 novembre, la ferme des octrois, anciens et nouveaux, est adjugée pour deux ans, à soixante-six mille livres par an.

La ville fait réparer et augmenter l'hôtel Bizard, devenu hôtel de ville, sur les dessins de Héli Remigereau. Elle fut obligée de traiter avec l'archidiacre de la Mée, prieur de N. D. de Toute-Joie, pour une petite portion de terrain dont on avait besoin pour l'emplacement du grand escalier; elle l'obtint à la charge de construire un mur mutuel. Cette chapelle était située vis-à-vis le portail actuel de la mairie, sur l'emplacement de la glacière.

1606.

Le 28 janvier, la maladie contagieuse avait cessé à Nantes ; le bureau en donna un certificat aux négociants commerçant avec l'étranger ; il renvoya le chirurgien et les serviteurs des pestiférés. Mais, dès le 9 d'août suivant, la maladie reparut de nouveau.

1607.

M. de Montbazon revint à Nantes le 11 mai, après trois ans d'absence. La ville lui envoya deux poinçons de vin de Grave, coûtant cinquante livres, et une pipe de vin d'Anjou du même prix.

Le gouverneur repartit le 17 du même mois ; mais, avant son départ, la ville ajouta à son premier présent un bassin d'argent, une aiguière et deux coupes avec leurs couvercles, ciselées et dorées. Ces objets pesaient ensemble 18 marcs une once, et coûtaient huit cent quatre-vingt-trois livres. C'était en reconnaissance des services que ce duc avait rendus à la ville pour la conservation des droits d'octrois.

La ville obtient une concession du chapitre pour construire un chemin entre la Motte Saint-André et la grosse tour du port Communeau. Elle fait également construire une chaussée près de Richebourg.

1608.

Les officiers de la milice bourgeoise devaient être changés tous les deux ans ; mais depuis la première nomination du roi en 1598, ils avaient toujours été conservés. Seize places étaient devenues vacantes ; on envoya au roi une liste de quarante-huit candidats pour les remplir.

Le 13 mai, le duc de Sully est reconnu grand-voyer de Bretagne. Le bureau avait d'abord élevé des difficultés sur l'exercice de cette charge, qui l'obligeait à demander l'approbation du grand-voyer pour la réparation des chemins publics.

Le roi venait d'établir ou de confirmer la levée de trois deniers par livre tournois, sur les marchandises entrant et sortant de la ville. Les habitants y étaient assujettis. Quelques-uns, à qui cet impôt déplaisait, traduisirent les fermiers devant le présidial. Le roi, blessé de cette opposition, révoqua, par ordonnance du 17 juin, les octrois qu'il avait accordés à la ville, pour la construction et l'entretien des ponts, chaussées et pavés de Nantes. Il ordonna de plus au maire, le sieur Loriot de la Noe, de se rendre sur-le-champ à la cour.

Le maire s'y rendit et n'eut pas de peine à justifier la ville d'une démarche qu'elle n'avait point autorisée, et qui était même contraire à une délibération que le bureau avait prise à ce sujet. Il fit entendre au roi qu'il n'était pas juste que le public souffrît de la mauvaise volonté et de la folle opposition de quelques particuliers.

Si le roi fut pleinement satisfait de la justification du maire, il ne le fut pas de la conduite du présidial, auquel il témoigna son mécontentement dans un nouvel arrêt du conseil d'état, rendu le 3 août; après avoir rétabli la ville dans la levée des octrois, l'arrêt casse toute la procédure avec défense d'en faire de semblables; défend les assemblées par ordre du présidial, comme illégales et contraires aux droits du bureau et des gouverneurs; enjoint aux habitants d'obéir et de porter honneur aux maire et échevins, en ce qui concerne leur charge.

Le maire fut de retour le 23 août, avec l'arrêt. Le présidial seul ne partagea pas la joie publique.

Le 4 septembre, le bureau nomma quatre députés aux États indiqués à Rennes.

Le jeune duc de Vendôme, gouverneur de Bretagne, fit son entrée solennelle à Nantes, le 27 octobre. La dépense arrivée dans un temps très-inopportun, fut de quinze à vingt mille livres, et fut avancée par les fermiers des deniers communs.

Le jeune prince épousa mademoiselle de Mercœur, au mois de juillet de l'année suivante.

On bâtit un moulin à eau à la tête de la Saulsaye, près du pont de la Belle-Croix, qui fut nommé *Moulin-Grognard*, et pour les piliers duquel on battit 313 pieux. Il coûta, outre les piliers, 3,450 livres. Ce moulin et celui du chapitre de Notre-Dame (détruit depuis long-temps), en ra-

lentissant le cours des eaux, occasionèrent un atterrissement qui, en se consolidant, prolongea la Saulsaye, et devint dans la suite *l'Ile Feydeau.*

Ce terrain nouveau occasiona un long procès entre les paroisses de Saint-Nicolas et de Sainte-Croix, qui ne fut jugé qu'en 1747, en faveur de cette dernière.

1609.

Dans l'année 1605, on avait fait une plantation d'ormeaux sur la motte Saint-Pierre; mais ils périrent presque tous faute de soins. Cette année le bureau les fit rétablir, par délibération du 29 janvier. Michel Daniel, jardinier, en fut chargé pour la somme de 15 *livres*, avec obligation de les soigner pendant neuf ans, à 7 livres 10 sous par an.

Le 16 septembre, le duc de Vendôme, accompagné des ducs de Montbazon et de Rohan-Soubise, repassa par Nantes. On lui rendit les mêmes honneurs que l'année précédente; il y eut bal et collation à l'hôtel de ville; mais cette nouvelle dépense ne monta qu'à seize cent cinquante-cinq livres tournois.

1610.

Les Etats tiennent à Nantes.

Le 17 mai, un courrier, envoyé de la cour, vint annoncer la mort du roi Henri IV, assassiné le 14, par F. Ravaillac. Ce monstre fanatique plongea son poignard dans le sein du meilleur des princes, sans que personne eût le temps d'arrêter le bras du parricide. Le duc de Montbazon se trouvait au nombre des seigneurs qui accompagnaient le roi à cheval.

Une lettre écrite au nom de Louis XIII, le jour même de la mort du roi son père, engageait la ville de Nantes à l'union, à la fidélité et à l'observation des édits de pacification. Le duc de Mont-

bazon écrivit dans le même esprit; il fit savoir de plus, que la reine était nommée régente, que le parlement avait confirmé les édits, et que Paris était tranquille.

La nouvelle de l'assassinat du roi répandit la consternation dans la ville; les autorités s'assemblèrent extraordinairement pour prendre des mesures de sûreté publique. Il fut ordonné de faire la garde jour et nuit; on fit aussi murer la porte de Sauvetour, qui ne fut rouverte qu'au bout de six mois.

On ordonna ensuite des services funèbres et des prières qui durèrent trois jours. Ils coûtèrent à la ville douze cent trois livres deux sous.

Après ces premiers devoirs, la ville envoya une députation au jeune roi et à la régente, pour renouveler le serment de fidélité. Cette démarche fut si agréable à la reine et à son fils, qu'ils écrivirent au bureau pour lui en témoigner leur satisfaction.

Le 3 août, le chapitre arrêta que dorénavant ses délibérations seraient écrites en français.

On commença aussi vers ce temps à adopter le rite romain dans les églises de Nantes, mais sans obligation de s'y conformer. Le chapitre de la cathédrale en donna le premier exemple; il chargea Vincent Charon, maire chapelain, de réduire la note des antiphonaires et des graduels à la note romaine. Il arrêta, les 20 et 30 octobre, de régler les offices, selon le Concile de Trente, et de prendre le chant romain. Quelques années plus tard, il se conforma entièrement au rite de Rome. L'évêque Philippe Dubec, en l'année 1588, avait déjà essayé d'ajuster le missel de Nantes à celui de Rome; mais les troubles qui survinrent et qui le firent chasser de son évêché, l'empêchèrent d'achever son ouvrage, qui, d'ailleurs, ne s'accordait pas, dit-on, avec le bréviaire de Nantes.

L'évêque de Bourgneuf favorisa ces transitions d'un rite à l'autre, en donnant successivement un propre des saints, un processionnal, un propre des messes, dans lesquels il établit la concordance entre l'usage de Rome et les saints de son diocèse.

Un nommé Bernard était le seul à Nantes qui y distillât les vins pour les convertir en eau-de-vie, et prétendait en conserver le monopole. Beaucoup de marchands s'adressèrent au bureau, pour lui contester ce droit et l'obtenir également. Travers observe avec raison que le commerce de cette liqueur devait être bien borné à cette époque, puisqu'un seul distillateur pouvait suffire à la consommation d'une ville comme Nantes.

Gilles Voisin, chargé par commission du roi de frapper des doubles à Nantes, commença son travail cette année.

1611.

Malgré les promesses de la régente, et la confirmation des édits de pacification, des mécontents ne tardèrent pas à se montrer; à leur tête était la famille calviniste de Rohan. Le duc Henri de ce nom, et son frère, le seigneur de Soubise, hommes de grand mérite, et jouissant d'une haute considération parmi les huguenots, cherchèrent, sous prétexte de religion, à ranimer une faction expirante. Ils comptaient sur les secours secrets de l'Angleterre, et cherchaient à s'emparer de quelques villes, pour donner de la consistance à leur parti; heureusement les peuples étaient las de dissentions civiles et religieuses.

Les autorités de Nantes eurent connaissance qu'il se tramait quelque chose contre la sûreté de la ville. On se tint sur ses gardes, et on établit des postes, pour se garantir de toute surprise; le 23 de février on envoya des exprès à la cour, aux gouverneurs et au parlement.

Le duc de Montbazon revint à Nantes, accompagné du duc de Rohan et du comte de Brissac; il était chargé d'une lettre de remercîments de la régente. La ville lui fit présent d'une barrique de vin de Grave, qui coûta trente livres, et d'une de vin d'Anjou, de vingt et une livres: elle y ajouta des confitures, qui furent partagées entre les trois seigneurs, et qu'elle fit acheter *chez l'apothicaire.*

Le gouverneur engagea les habitants à redoubler de zèle pour la défense de leur ville. Il donna, le 3 de mai, un nouveau réglement, pour le service de la milice bourgeoise; il subdivisait les compagnies en escouades, de manière à ce que chaque poste fût commandé par un officier, un cinquantenier et un sergent; les gardes de nuit étaient le double de celles de jour. Ceux qui manquaient à l'appel payaient un quart d'écu d'amende, la première fois, un demi-écu la seconde, et un écu la troisième; payable par contrainte et exécution. Ce règlement fut très-onéreux pour les ouvriers, condamnés à passer la moitié de leur temps au corps-de-garde, et n'ayant que trois jours par semaine pour travailler.

Les postes étaient au nombre de cinq : celui du Change faisait seul les patrouilles; les autres étaient à Saint-Pierre, à Sauvetour, à Saint-Nicolas et à la Poissonnerie. La garde s'assemblait sur la place du Change, à l'heure de la clôture des portes, et les officiers prenaient le mot d'ordre au château.

La ville fit construire une nouvelle Porte à la Saulsaye, entre le *Moulin-Grognard* et celui du chapitre de Notre-Dame.

Depuis long-temps les gouverneurs cherchaient à convertir le cimetière de Saint-Pierre en place publique. Le duc de Mercœur y avait échoué par l'opposition du chapitre. Ce cimetière était divisé en deux par un chemin qui conduisait de la Haute-

Grande-Rue à la porte de l'église ; il était entouré de haies vives et de grands arbres. [Le cimetière était beaucoup plus grand que la place actuelle ; il s'étendait au nord en longeant le cloître Notre-Dame, sur une partie du terrain actuel de la rue Royale. Cela se prouve par les fouilles récentes qui ont été faites sur ce dernier emplacement, et dans lesquelles on a découvert une grande quantité d'ossements humains, avec des vases de grès contenant de la cendre et des charbons; cette réunion d'ossements sur un même point ne pouvait appartenir qu'à un cimetière.

M. de Montbazon obtint ce que d'autres avaient vainement sollicité ; il fallut faire enlever une quantité prodigieuse de terre pour niveler le terrain. Le 8 juin le bureau arrêta de faire paver la place, avec de grandes pierres, et qu'on éleverait une colonne surmontée d'une croix, en face de la grande porte de la cathédrale.

Guillaume Belliard fut chargé de ce travail ; il donna à ce monument la forme d'une pyramide: » elle était richement sculptée et chargée d'or- » nements, et décorée sur ses quatre faces prin- » cipales; la première, en face de la cathédrale, » portoit un écusson aux armes du roi; la se- » conde, du côté droit, en portoit un autre aux » armes du gouverneur de la province ; et la troi- » sième, sur la gauche, un autre écusson aux armes » de la ville; sur le derrière, dans un riche en- » cadrement, il y avait une inscription gravée, » portant l'année 1611, avec le nom du maire, M. Blanchard de Lessongère, et de tous les échevins, à la suite desquels on lisait : « Cette colonne a » été élevée sur cette place destinée aux réjouis- » sances publiques, sur les dessins et conduite de » Guillaume Belliard, sculpteur. ».

Depuis ce moment, on tira sur cette place la *quintaine* de l'évêque.

Cette colonne fut démolie en 1790.

La *quintaine* du roi se tirait autrefois sous l'inspection du sénéchal de Nantes, dans le canal de la Loire, en face de la Bourse, le premier dimanche d'août de chaque année. On plantait un poteau décoré des armes du roi, au milieu du canal. Les nouveaux mariés, placés dans un bateau, et armés d'une baguette, venaient la rompre contre l'écusson. Cette bizarre cérémonie était une fête pour le peuple, qui s'y rendait en foule, pour s'amuser aux dépens des pauvres mariés assez maladroits pour manquer la rupture de leur baguette, et qui aimaient mieux s'exposer à cet affront, que de racheter cette servitude pour la somme de 3 livres 5 sous. Ce qui contribuait à rendre cette plaisanterie plus amère, c'était l'opinion commune que les jeunes gens qui ne rompaient pas leur baguette n'avaient point obtenu les prémices de leurs épouses ; aussi ne manquaient-ils pas de la rompre un peu d'avance, pour éviter la risée publique. Le tireur de quintaine payait 5 sous pour sa baguette.

La quintaine de l'évêque attirait la même foule ; elle se tirait le premier dimanche de carême, à l'issue de vêpres, avec cette différence que les tireurs couraient à cheval. Cet usage n'a cessé qu'à la révolution.

1612.

Le 19 janvier, le bureau fut averti que la peste recommençait ses ravages ; il arrêta le 18 avril de rouvrir le Sanitat, si le mal faisait de nouveaux progrès. Il fut rouvert en effet ; on y plaça des serviteurs et des servantes, pour le service des malades, avec un aumônier pour leur administrer les sacrements et les enterrer ; ce fut messire Jean Guinelieuc du Portal. La contagion ne fut pas de longue durée. François Johanneau, économe du Sanitat, prévint le bureau, le 20 mai, que la mala-

die avait cessé. La ville eut beaucoup à se louer du désintéressement et du zèle de cet excellent administrateur. L'aumônier mérita aussi la reconnaissance publique : le bureau la lui témoigna, en l'attachant pour l'avenir au Sanitat. « Il fut » entretenu de pension et logement aux despens » de la ville, jusques à un an, sauf par après » à lui pourvoir de plus grande récompense, dans » les occurrences. » Cette pension, qui était de *vingt livres* par mois, fut prorogée l'année suivante.

La ville acquit quelques vignes et terres du clos de la Touche, touchant au Sanitat, pour en étendre les bâtiments qui ne pouvaient plus suffire. Elle fit aussi construire la chapelle, et fit mettre ses armes sur la cloche, pour constater que l'ouvrage s'était fait à ses dépens. Ces bâtiments et tous les accessoires coûtèrent ensemble huit à neuf mille livres.

La ville fit aussi peindre et *estaffer* la chapelle de l'hôtel-de-ville, pour la somme de six cent cinquante livres.

Le 27 avril, M. de Montbazon présente à l'assemblée de ville des lettres du roi et de la régente, concernant la sûreté publique. Elles étaient aussi relatives à la conduite du sieur Ducangey, lieutenant du château, qu'on soupçonnait d'intelligence avec les mécontents ; il fut en conséquence consigné au château, et plus tard on lui laissa le château et la ville pour prison. Le lendemain on ordonna la continuation des gardes, mais par tiers de compagnie seulement.

Le duc Jean avait voulu changer la forme de la cathédrale, et lui donner un développement beaucoup plus considérable qu'elle n'avait. Pour subvenir à cette dépense, il y appliqua un droit de 5 sous par pipe de vin d'Amont, vendue en détail; mais ses successeurs, et depuis les rois de France, employèrent ces deniers à des objets plus

pressants. Le chapitre essaya vainement, sous le duc de Mercœur, de rentrer dans ses droits. Il fut plus heureux cette année; le conseil lui rendit la disposition de cet impôt par un arrêt, et il rentra en jouissance le 4 juillet, à condition d'en justifier l'emploi. Le chapitre est demeuré en possession jusqu'à la révolution.

Le gouvernement affecte la moitié des droits du Papegault à l'entretien des jésuites de Rennes et de la Flêche : la ville fait d'inutiles réclamations.

1613.

Il y avait à cette époque un grand nombre de fondations pieuses à Nantes, et des confréries : la plus considérable de ces dernières était celle de Saint-Nicolas, dont les seuls paroissiens faisaient partie; ils établirent un fonds de trois mille deux cents livres, pour subvenir aux frais.

La ville fit cette année entourer de haies et de fossés *l'Ormaie* de la Motte Saint-Pierre, pour mieux assurer sa conservation.

On frappe encore une certaine quantité de doubles en présence d'un commissaire nommé par la ville.

1614.

Le prince de Condé et quelques autres seigneurs mécontents, s'étaient retirés de la cour. Le duc de Vendôme, à qui la reine avait refusé la permission de tenir les Etats de Bretagne, voulut suivre leur exemple; mais il fut arrêté et consigné dans un appartement du Louvre, d'où il s'échappa et vint se cantonner à Ancenis.

Le duc de Montbazon, la régente Marie de Médicis et le roi lui-même, écrivirent à Nantes, pour prémunir la ville contre les entreprises des princes. On y prit sur-le-champ toutes les précautions convenables. Le bureau acheta douze chênes sur pied,

dans la forêt d'Héric, * pour le service de l'artillerie. Il fit remettre les barrières, acheta pour neuf à dix mille livres de poudre et garnit la ville de grains. Le jour de la Foire-Nantaise, on empêcha les bestiaux de passer par la ville.

La cour soupçonnant l'évêque de Nantes de favoriser le duc de Vendôme, le manda à Paris ; on craignit la translation de ce prélat sur un autre siége ; le chapitre, appuyé du crédit de la ville, écrivit pour le conserver ; mais la cour fut bientôt détrompée et dut apprendre avec plaisir qu'il ne travaillait que pour ramener le duc de Vendôme ; à quoi il paraît avoir réussi, car ce seigneur ne persista pas long-temps dans son mécontentement. Il rentra en grâce et fut rétabli dans ses charges et dignités, par lettres-patentes du 14 juillet.

» Sur la nouvelle de la prochaine arrivée du roi » à Nantes, le bureau s'assembla le 4 août et ar- » rêta de faire faire deux tableaux, dont l'un de » 8 pieds de haut, représentant le roi à cheval, » et l'autre de 9 pieds de haut, représentant » Henri IV en *hercule*, *habillé à la française*, » ayant sous ses pieds un dragon, gardien du » jardin des Hespérides, qui lui présente un ra- » meau d'or chargé de trois pommes, qui sont » acceptées par le nouvel Hercule. » (T) Ces tableaux furent exécutés par un peintre nommé Diard.

On construisit un théâtre à la porte Saint-Nicolas, où l'on plaça les tableaux et d'autres riches ornements ; on fit venir du Croisic sept galions armés et équipés pour donner le spectacle d'un combat naval, vis-à-vis la Fosse ; on éleva aussi un château en bois pour simuler une attaque de place. Ces premières dépenses montèrent à plus de dix mille livres.

* Cette forêt, qui venait jusqu'à l'auberge du Bout-de-Bois, a entièrement disparu depuis plus d'un siècle.

La ville fit faire un dais de velours rouge cramoisi de sept pieds de long, avec les armes et chiffres du roi en broderie, clinquants et crépines d'or. Elle fit faire aussi dix enseignes neuves : six aux couleurs du roi, trois à celles de la reine, et une à celles de la ville. La façon du dais coûta six cents livres. L'achat du velours, des enseignes et des ornements du théâtre, monta à deux mille sept cent vingt-neuf livres quatorze sous quatre deniers.

Le roi et la reine-mère arrivèrent le 12, mais ne firent leur entrée solennelle que le 16. Ce jour-là leurs majestés se rendirent à la Fosse pour dîner et jouir du spectacle du combat naval et de la prise de la place. Le roi et la reine marchant sous le dais, entrèrent en ville par la porte Saint-Nicolas, où était le théâtre avec des musiciens. M. Charette de la Colinière, sénéchal et maire, présenta au roi trois clefs d'argent doré pesant près de deux marcs. Le cortége se rendit à la cathédrale, où l'on chanta un *Te Deum*.

Après le combat naval sur la Fosse, le roi fit cadeau des galions à l'enseigne de ses gardes-du-corps, qui voulut bien se contenter de trois cents livres, que la ville donna pour les racheter. Le comte de Trême, à raison de sa charge, prétendit avoir les douze tapisseries et les trois tapis qui avaient servi au théâtre. La ville entra en composition et garda ses tapisseries moyennant une couverture de Chine de cinquante écus. Les valets de pied élevèrent des prétentions sur le dais : on apaisa ces nouveaux demandeurs avec une somme de trois cent vingt livres. Enfin, les aumôniers du roi voulurent aussi avoir leur part dans ce singulier partage, et demandèrent le carreau et le tapis du prie-dieu placé à la cathédrale. Le chapitre fut un peu scandalisé de cette demande insolite ; mais comme il fallait en finir,

l'évêque de Bayonne régla, comme médiateur, que les aumôniers se contenteraient de *six livres.* On eût dit que la maison du roi s'était promis le pillage des ornements de Nantes.

Le 20 août, la milice bourgeoise fut assemblée en deux corps dans les prairies de la Madelaine et de l'Hopital.

Le 24, on tira un feu d'artifice sur les plates-formes de la cathédrale. LL. MM. en furent témoins sans sortir du château. Il fut exécuté par l'artificier du roi, auquel la ville donna deux cent quatre-vingt-dix livres de récompense.

La ville fit distribuer aux seigneurs de la cour et des Etats assemblés à Nantes, ainsi qu'aux gens à la suite du roi, 19 barriques de vin de Grave, à 54 livres la barrique; 36 pipes de vin nantais, à 48 livres la pipe; et du vin de Canaries, pour la valeur de deux cent quarante-sept livres dix sous. La ville acheta quinze cents bouteilles pour faire cette distribution; elles coûtèrent deux cent quatre-vingt-dix-sept livres dix sous. Le total de cette dépense, dit Travers, monta à trois mille trois cent sept livres.

Les confitures présentées aux dames, montèrent seules à deux mille deux cent sept livres seize sous.

La générosité de la ville paraissait inépuisable: elle s'étendit encore sur beaucoup de personnes de la maison du roi, et les porte-chaises même, ne furent pas oubliés. Cette nouvelle dépense monta à neuf cent quarante-neuf livres.

Le roi fut si content de sa réception, qu'il valida et approuva tous les comptes des dépenses faites pour son entrée. La chambre des comptes les passa aussi pour cette fois, à condition *que la ville serait plus économe à l'avenir.*

Les Etats s'étaient assemblés le 18. Ils ne purent obtenir la démolition de la tour de Pirmil, qu'ils

sollicitaient; mais on leur accorda celle des châteaux de Guérande, de Touffou et de Saint-Mars-de-la-Jaille. La ville avança deux mille livres pour ces travaux et fournit six hommes bien armés à Touffou, pour protéger les travailleurs.

Leurs majestés partirent de Nantes le 30 août; la ville leur donna à l'entrée de la nuit un nouveau feu d'artifice sur la rivière et en face du château.

Pendant le séjour du roi à Nantes, on brûla dix-sept cent cinquante-sept livres de poudre.

1615.

On voit, par un rapport du procureur-syndic du 31 mars, que la ville avait pour plus de quatre cent mille livres de réparations à faire aux ponts dont les fondements étaient ruinés par les inondations et les débâcles de glaces, et pour mettre plusieurs quartiers en sûreté contre les grandes eaux.

Par ses lettres du 31 juillet et 4 août, le roi fait part du nouveau mécontentement des princes et seigneurs, enjoint à la ville de se tenir en garde contre leurs suggestions. La reine joignit ses recommandations à celles de son fils, et engageait les Nantais à ne laisser passer sur leur territoire de gens de guerre que ceux qui auraient un passeport royal.

Le prince de Condé était à la tête de cette faction; les ducs de Longueville, de Mayenne, le comte de Saint-Pol, le maréchal de Bouillon, s'étaient joints à lui. Tous ces princes avaient refusé d'accompagner le roi dans son voyage de Guyenne, pour son mariage.

Le bureau s'empressa d'obéir aux ordres du roi, et employa une partie de l'année aux préparatifs de défense. Il fit établir des corps-de-garde sur les murs de ville, murer plusieurs portes, placer

des ponts-levis à d'autres, rétablir les anciennes chaînes dans les rues. Les habitants de Pirmil eurent ordre de clorre leurs jardins et le derrière de leurs maisons, et de mettre des portes à l'entrée de leurs rues. Comme les craintes augmentaient chaque jour, le bureau arrêta, le 5 novembre, de murer encore les portes de la grosse tour du port Maillard et de la poterne ; il fit entrer des poudres et des grains, fit tenir les marchés sur la prairie de la Madelaine, la motte Saint-André et celle de Saint-Nicolas. Les bateaux furent enchaînés la nuit aux deux extrémités de la ville; ceux de Barbin rentrés dans l'intérieur ou coulés à fond. Le 17 du même mois, la ville créa une compagnie de cent cinquante volontaires, pour donner la chasse aux partis ennemis qui venaient insulter les faubourgs.

Pendant tous ces préparatifs on chanta un *Te Deum* pour le mariage du roi.

Les dames religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François, ou Pénitentes, s'établissent à Nantes cette année.

1616.

La position de Nantes devenait fâcheuse : le prince de Condé était en armes, et les calvinistes se joignaient à sa faction. Le duc de Vendôme vint s'établir à Ancenis avec des troupes; de là il rançonnait les environs et interceptait le commerce par les droits qu'il établit sur les marchandises qui passaient devant sa ville.

Le seigneur de Soubise, cantonné au Pellerin, exerçait les mêmes déprédations dans le bas de la Loire, et menaçait de la passer pour insulter Nantes. La ville donna l'ordre de faire amener tous les bateaux de trois ou quatre lieues aux environs pour retarder ce passage.

Le 4 février, la ville eut une très-chaude alarme

par l'approche des troupes du duc de Vendôme. Le bureau lui députa l'évêque et deux échevins pour le prier d'éloigner ses soldats de la ville et des paroisses voisines : le duc eut cette déférence et les fit rentrer à Ancenis, où bientôt elles furent attaquées d'une maladie contagieuse, qui s'étendit sur les habitants, au point de dépeupler la ville.

L'absence du duc de Montbazon nuisait à la défense de la ville ; on se borna à tendre les chaînes, à faire éclairer les rues avec des lanternes placées à dix maisons de distance l'une de l'autre ; et enfin à mettre des sentinelles sur les tours.

Une trève conclue entre le roi et les princes, devait suspendre les inquiétudes ; mais le prince de Soubise n'en continuait pas moins ses vexations. Le roi chargea le duc de Retz de rétablir les communications par eau, et envoya le comte de Rochefort commander Nantes, en attendant le duc de Montbazon, son père, qui ne tarda pas à venir lui-même. On arma de grandes gabarres montées de fauconneaux, et deux galions placés devant le port Maillard ; dix autres furent employés pendant six jours à passer les troupes de Couëron au Pellerin.

Ces mesures devinrent inutiles par l'accord, conclu à Loudun, entre le roi et les princes. Louis XIII en donna lui-même avis à la ville par ses lettres du 4 mai.

Mais cette paix, à peine conclue, fut presqu'aussitôt rompue. On accusa les princes d'avoir le projet d'attenter à la sûreté des personnes du roi et de la reine-mère. Le 1er septembre, le prince de Condé fut arrêté ; le duc de Vendôme et les autres seigneurs prirent la fuite et se préparèrent à recommencer la guerre civile ; ils furent tous déclarés criminels de lèse-majesté.

Le roi écrivit le même jour au bureau pour renouveler les mesures de défense ; et les gardes recommencèrent.

Dès le 27 août, M. de Montbazon avait destitué le sieur Du Cangey et mis M. de Baillon à sa place.

Le 9 décembre, le comte de Rochefort obtint la survivance du duc de Montbazon au gouvernement de Nantes.

Le roi crée dans ce temps huit sergents de mairie, à la nomination du maire et des échevins.

On continue de frapper des doubles à Nantes, sous la direction de Gilles Voisin. La monnaie était alors près de Saint-Léonard.

1617.

Le comte de Rochefort arriva à Nantes, le 20 janvier, sans faire d'entrée solennelle. Le bureau lui offrit un présent d'argenterie valant mille livres et la valeur de quinze cents livres de meubles : le comte préféra recevoir le tout en argent.

On avait fait courir des bruits tendant à faire suspecter la fidélité de la ville. Le bureau crut devoir s'en justifier et écrivit à S. M. Ce prince répondit le 4 février, et déclara qu'il avait une si entière confiance dans sa fidèle cité de Nantes, que rien ne pourrait l'altérer.

La guerre civile était allumée dans plusieurs provinces; la mauvaise administration de la reine-mère, et surtout la faveur inconsidérée qu'elle accordait à Concini, maréchal d'Ancre, en étaient la cause principale. L'orgueil, l'ambition, la puissance et surtout la richesse énorme de ce favori italien et de son épouse, avaient excité contre eux une haine furieuse; et leur faveur touchait à sa fin. A force d'intrigues, quelques courtisans jaloux de leur fortune, parvinrent à les rendre suspects au jeune roi; il se laissa arracher l'ordre de faire périr le maréchal. Le baron de Vitry, capitaine des gardes, et ennemi personnel du fa-

vori, se chargea de l'arrêter. Le 24 avril, le maréchal, en se rendant au Louvre, fut sommé par Vitry de rendre son épée : atterré par cet ordre, il fit un mouvement en arrière, et soudain il fut renversé mort de trois coups de pistolet. Eléonore Galligaï, son épouse, expia sur l'échafaud une faveur trop long-temps enviée, et leur fils unique fut conduit au château de Nantes, où il resta prisonnier pendant cinq mois.

Une lettre du roi, reçue le 30 avril, annonça cette nouvelle à Nantes.

La reine-mère perdit du même coup ses favoris et son autorité ; le roi, fatigué de sa longue minorité, secoua son joug, et la contraignit à se retirer à Blois.

La mort du maréchal d'Ancre fit cesser la guerre civile ; et les princes et seigneurs rentrèrent en grâce, excepté le prince de Condé, qui ne sortit de Vincennes qu'au mois de novembre 1619.

Charles de Bourgneuf, évêque de Nantes, mourut à Chartres, le 17 juillet, en revenant de la cour, où il était allé porter les cahiers des Etats de la province. Le chapitre et la ville réclamèrent vainement son corps ; les religieux de Chartres qui l'avaient inhumé, prétendirent que son testament s'y opposait. Cet évêque était fils du premier président du parlement de Bretagne et ami des cardinaux Tollet et Duperron. Il légua ses riches tapisseries à la cathédrale, où elles servaient dans les solennités. Sa bibliothèque, estimée dix mille livres, fut pour les oratoriens qu'il venait d'appeler à Nantes. Le chapitre ne consentit à ce legs, qu'à condition qu'elle ne sortirait pas de la ville.

Pendant sa maladie, l'évêque résigna son évêché à son neveu Henri d'Orgères de Bourgneuf, fils du premier président du parlement de Bretagne. Le nouveau prélat accepta l'évêché, prêta serment au roi, qui lui abandonna les fruits de son béné-

fice depuis qu'il était tombé en régale. Cependant il ne prit point ses bulles et laissa l'administration du spirituel de son diocèse au chapitre.

Dès l'année 1613, Pierre Bérulle, instituteur de la congrégation de l'Oratoire, avait essayé d'établir son ordre à Nantes. Déjà il avait acquis l'hôtel de Briord, de madame de Mercœur, mais le duc de Vendôme, son gendre, y mit opposition, et remboursa au père de Bérulle l'argent qu'il avait donné.

Cette année, la congrégation fut plus heureuse; sur les recommandations du roi, du duc de Vendôme et de M. de Montbazon, la ville lui accorda la permission qu'elle sollicitait, mais à condition de s'établir sur la Fosse ou dans un autre faubourg; il lui fallut même une autorisation pour bâtir.

Les récollets s'établirent aussi cette année sur les ponts avec permission du chapitre et du bureau, qui, l'année suivante, leur donna six cents livres pour les aider à bâtir leur couvent.

On établit *six pleureurs* pour inviter aux enterrements des notables bourgeois. La ville leur fournit des habits de deuil.

Cette année, les pirates barbaresques enlevèrent trois navires de Nantes à l'embouchure de la rivière. La ville joignit ses députés à ceux du commerce, pour prier le roi de faire cesser ce brigandage.

L'heure de la vengeance était loin encore : il a fallu pour la chrétienté plus de deux siècles de honte, avant de mettre un terme à la *traite des blancs*. L'événement mémorable de la destruction des pirates est un bienfait qui honore la France et l'humanité. Quelques jours ont suffi pour anéantir les brigands et leur repaire. Gloire au roi qui entreprit cette utile conquête, gloire au génie qui en conçut le plan, et gloire aux généraux,

soldats et marins, dont la valeur illustra les armes françaises, en cueillant des lauriers immortels sur les plages africaines !

1618.

La reine-mère arriva à Nantes le 30 janvier; l'université se rendit en corps pour la recevoir.

Le 17 septembre, le duc de Vendôme annonça que les Etats s'ouvriraient à Nantes le 15 octobre. Le bureau s'empressa d'acheter soixante à quatre-vingts pièces de vin étranger, du plus exquis, pour les seigneurs des Etats. « Jamais, dit Travers, on » n'avait tant bu et mangé de dragées, qu'à » ceux-ci : les vins de toute espèce coûtèrent, » y compris les bouteilles qu'on acheta, deux mille » six cent soixante-quinze livres cinq sous; l'hip- » pocras coûta deux cent quarante-neuf livres douze » sous; et les confitures et dragées, sans compter » les frais de bal, etc., neuf cent quatre-vingt-trizee » livres 6 sous trois deniers. » La ville ne tarda cependant pas à prouver qu'on pouvait mieux faire.

On bâtit une cohue pour la vente du poisson, à la tête de la Saulsaye.

1619.

Une lettre du roi, du 2 de mars, apprit au bureau que, dans la nuit du 21 au 22 février, la reine-mère était furtivement partie de Blois, où elle était reléguée depuis la chute de ses favoris, et qu'à l'aide des pratiques de quelques mécontents elle s'était retirée à Loches.

Cette lettre du roi obligea la ville à se tenir sur ses gardes.

Elle reprit le service des portes, et usa des moyens ordinaires pour la sûreté publique. On ordonna des prières, pour demander à Dieu la réconciliation du fils et de la mère ; le peuple

se porta en foule aux églises. Cette brouillerie, au reste, ne dura pas long-temps ; le duc de Vendôme écrivit, le 1er juin, que la paix était rétablie entre LL. MM.

Les carmélites de la réforme de Sainte-Thérèse obtiennent avec beaucoup de difficulté la permission de s'établir à Nantes ; il ne fallut rien moins que les pressantes sollicitations de la reine-mère, de l'évêque et l'autorisation du roi. Elles achetèrent une maison dans l'ancienne rue de Saint-Gildas ; les paroissiens de Saint-Denis leur accordèrent une chapelle dédiée au saint de ce nom, à condition d'en bâtir une pareille de l'autre côté de la rue. Cette dernière est depuis long-temps convertie en maison particulière, et l'église des carmélites est devenue temple des protestants.

Le chapitre fit travailler à la cathédrale; il invita le bureau à nommer des commissaires, pour assister aux marchés : on s'occupait des orgues.

La ville donna aussi quelques sommes aux capucins et aux récolets pour les aider à bâtir leurs couvents.

1620.

La longue absence de l'évêque engage le roi à nommer aux canonicats et à les assujettir à la régale.

A cette époque on jonchait de paille fraiche les églises, pendant les fêtes de Noël et de l'Epiphanie. Aux fêtes solennelles de printemps et d'été, on y répandait des feuillages verts. Pendant la quinzaine de Pâques, on présentait un coup de vin et quelques bouchées de pain aux communiants. Le vendredi-saint, on mettait dans les églises des tentures noires avec des croix blanches.

1621.

Henri d'Ogères, quoiqu'évêque élu de Nantes,

ne prit jamais ses bulles. Passé à l'évêché de Saint-Malo, il indiqua son ami Philippe Thibaut, religieux carme, pour le remplacer ; le roi le nomma par la faveur de la reine-mère, mais Thibaut remercia et préféra rester simple religieux. Il indiqua à son tour Philippe Cospéan, évêque d'Aire, pour tenir le siége, que son humilité ne lui permettait pas d'accepter.

Philippe Cospéan fit son entrée le 18 mars, précédé d'une honorable réputation. Ce vénérable prélat était regardé comme « le père de son peuple, » l'honneur de son diocèse, l'un des plus ver» tueux et recommandables prélats.... dans la hié» rarchie ecclésiastique de la France. » Ainsi s'expliquait un auteur contemporain. Nantes cependant ne profita guère de son mérite et de ses vertus, par ses longues et fréquentes absences.

Par lettres-patentes du 4 avril, le roi permit l'établissement d'un mail, dans la ville ou auprès. L'expédition de ces inutiles lettres, y compris le sceau, coûtèrent quatre cent quarante livres.

Les calvinistes, en reprenant les armes, font renouveler les mesures défensives. La ville projetait de faire construire un fort en avant de la porte Maillard ; elle chargea Guillaume Brunet, sieur Desbordes, d'en dresser le plan de même que celui de la ville. Il reçut *trente-six livres* d'honoraires.

Le bureau rendit, le 7 octobre, une ordonnance pour régler le jaugeage des barriques. La pipe est fixée à 232 pots, ou 464 pintes de Paris ; la barrique à 116 pots, vin net. La longueur du merrain des pipes à 4 pieds 2 pouces ; celui des barriques 2 pieds 8 pouces. Il est ordonné de n'employer que du bois sain.

On commence à se servir des chiffres arabes ; mais ce ne fut qu'environ vingt-cinq ans plus tard qu'ils devinrent d'un usage commun.

1622.

Les huguenots ayant recommencé la guerre, le roi se mit en campagne et s'empara de plusieurs places importantes. Cependant, ayant échoué devant Montauban, le duc de Rohan et le prince de Soubise, son frère, en conçurent de grandes espérances pour l'avenir. Ce dernier faisait des courses en Poitou et envoyait des détachements jusqu'aux portes de Nantes, où ils firent des prisonniers. La ville s'adressa au roi pour lui exprimer ses craintes; ce prince s'était rendu à Blois, d'où il écrivit, le 2 avril, pour faire connaître sa prochaine arrivée.

D'après le conseil du duc de Vendôme, on équipa plusieurs galères et gabarres, qui remontèrent jusqu'à Ancenis avec des députés pour saluer le roi, parce qu'il arrivait par eau. L'artillerie fut placée sur la motte Saint-Pierre, et la milice bourgeoise rangée en bataille, sur la prairie de la Madelaine, en face du château.

Le 9 avril, à 3 heures après midi, de nombreuses salves d'artillerie annoncèrent l'arrivée du roi; il descendit au château, où il prit son logement. La reine-mère arriva deux jours après avec madame, sœur du roi : les princesses logèrent à l'hôtel de Briord.

Le roi apprit à Nantes que le prince de Soubise était cantonné dans l'île de Rié; il se remit en route le 12, et coucha à Vieille-Vigne, où ses troupes l'attendaient. Le lendemain il se rendit à Legé, d'où il repartit le 14 pour déposter le prince. Le roi chargea le prince de Condé d'une des attaques et donna l'autre au comte de Larochefoucauld. L'attaque très-périlleuse de cette île réussit complétement, et Louis y donna des preuves de la plus brillante valeur. Le prince de Soubise abandonna son canon et ses bagages avant que ses retranchements fussent forcés; plus de

quinze cents hommes furent tués, et beaucoup se noyèrent en voulant fuir; six à sept cents furent faits prisonniers. Le prince de Soubise se retira à la Rochelle avec les débris de son armée.

L'île de Rié fut prise le 15, et les prisonniers arrivèrent à Nantes le 19. On les renferma au Sanitat, en attendant qu'ils fussent interrogés. On fut obligé de murer des portes et des fenêtres, de mettre de doubles grilles et de fortes serrures; on établit aussi deux corps-de-garde, et les prisonniers furent mis aux fers. La ville en acheta pour trois cent soixante-sept livres dix sous, à raison de 1 livre 10 sous chaque fer.

Le 27, François l'Huillier, prévôt général de la connétablie de France, procéda à leur jugement. Treize furent condamnés à être pendus, et le reste envoyé aux galères.

La sentence de mort fut exécutée dans le jour, « à laquelle exécution monseigneur l'évêque de » Nantes voulut assister, pour la consolation des » condamnés, desquels il en convertit cinq à la » religion catholique. » Les malheureux galériens restèrent à la charge de la ville, jusque vers la fin de septembre, et coûtèrent considérablement; la seule paie des hommes de garde coûta trois mille quatre cent quatre-vingt-huit livres. Beaucoup de prisonniers moururent de misère.

A la prière de l'évêque, le roi accorda la grâce à tous ceux qui se convertiraient; beaucoup en profitèrent et firent une abjuration au moins apparente, imposée par la nécessité. On leur donna la liberté, et la ville fournit à chacun de ces nouveaux convertis, *un demi-quart d'écu*, à titre d'aumône; on les fit partir six par six chaque jour, mais avec défense de revenir et de séjourner dans les faubourgs. Les plus obstinés, au nombre d'environ cent vingt, subirent leur jugement et furent transportés sur les galères stationnées devant Coué-

ron, sous les ordres de Philippe-Emanuel de Gondi, général des galères.

Cette guerre de religion fut terminée le 19 octobre par un traité conclu sous les murs de Montpellier. Le duc de Rohan et ses partisans rentrèrent en grâce.

Le 30 mai, la ville arrêta de mettre seize sujets sur la liste électorale des maires, et vingt-quatre sur celle des échevins.

La ville fait marché pour la construction d'un quai à la Fosse; cent vingt-sept toises deux tiers sont adjugées à 7 livres la toise.

Les libraires et imprimeurs étaient déjà nombreux à Nantes; quelques-uns attaquèrent leurs confrères, et leur firent un procès, parce qu'ils n'observaient point les statuts et augmentaient ainsi leurs bénéfices aux dépens des autres. L'université s'unit aux plaignants.

Les Etats tiennent à Nantes au mois de décembre.

La ville acheta trois mille deux cent dix-huit bouteilles clissées, à 15 francs le cent; c'était près du double qu'en 1618; on peut juger par-là du vin qui fut bu. Le bureau donna une collation au duc de Vendôme et aux seigneurs des Etats, où l'on mangea pour trois cent soixante-quatre livres de confitures et dragées.

L'année suivante (1623) les Etats s'assemblèrent encore à Nantes, le 20 novembre. Pour payer cet honneur, la ville dépensa plus de huit mille livres en vin, indépendamment de tous les autres articles. Il paraît qu'à cette époque, l'économie n'était pas la qualité distinctive des administrateurs municipaux.

1624.

On prolonge le quai de la Fosse de deux cents toises.

Les sables obstruaient tellement les ports, que les navires ne pouvaient plus aborder. On s'occupa du curage de l'Erdre et de la Poterne ; tous les mendiants valides furent engagés à ce travail ; les hommes à 6 sous par jour, les femmes et les jeunes garçons à 4 sous. Deux grandes gabarres firent le service du transport des terres et sables, sur la Fosse et sur les places publiques.

1625.

La ville reçut des lettres du roi, datées du 28 décembre de l'année précédente, qui annonçaient une nouvelle prise d'armes de la part des calvinistes. Nantes, inquiet de cette guerre, se remit en défense ; le bureau acheta deux cents livres de mèches, des balles et quatre mousquets pour compléter deux cent qu'il devait avoir. On recommença les gardes de jour et de nuit sans excepter personne.

Le duc de Vendôme, craignant pour Saint-Nazaire, engagea la ville à y envoyer cent hommes, et promit de rembourser les frais ; le bureau y consentit, *quoique la ville ne fût pas tenue à pareille chose.* Il le fit pour plaire au roi, avec l'espoir d'être remboursé de ses avances.

Les Flamands établis à Nantes, fournirent des vaisseaux ; on les arma de trois fauconneaux, pour défendre la rade de Couëron. Les bateliers des environs eurent défense de passer qui que ce fut sur l'autre côté de la rivière, et ceux de Nantes eurent ordre d'ancrer tous les soirs au quai de la Saulsaye.

Les huguenots recommencèrent la guerre, sous prétexte de l'inexécution du traité de Montpellier. Le prince de Soubise fit voile de l'Ile-de-Ré, et s'empara du Port-Louis en Bretagne, ainsi que de six vaisseaux désarmés qui s'y trouvaient.

Le duc de Vendôme partit de Nantes le 21 de

janvier, après avoir mandé la noblesse, qui accourut à son secours. Il arriva à Blavet, le 23.

M. de Soubise n'ayant pu se rendre maître du fort, se trouva heureux de pouvoir profiter d'un vent favorable, pour échapper à l'attaque vigoureuse qu'on lui préparait ; il réussit également à emmener les vaisseaux capturés, mais il ne put rembarquer tous ses hommes, dont beaucoup furent pris et conduits à Nantes. La ville fit encore une avance de quinze à seize cents livres, pour leur subsistance.

Les mesures prises par la ville pour sa défense, furent les seules dont elle eut besoin ; la guerre se porta au loin ; mais elle devint de tout point défavorable aux calvinistes ; on leur prit plusieurs places ; le duc de Montmorency, après un sanglant combat sur mer, dont il eut tout l'avantage, favorisa la prise des Iles-de-Ré et d'Oleron. Les calvinistes, forcés de demander la paix, ne l'obtinrent qu'à la sollicitation du roi d'Angleterre et de quelques autres puissances. Elle fut signée le 5 février de l'année suivante.

Le bureau eut besoin cette année de la protection des ducs de Vendôme et de Montbazon, pour faire agréer au roi les trois candidats présentés par lui ; il choisit enfin le sieur de l'Epinai-d'Harouis, président au présidial. Il entra en charge, le 25 d'août, et y resta deux ans. Son dîner d'installation coûta plus de treize cent cinquante livres, sans compter le pain, le vin et d'autres frais. Jamais, dit Travers, les dépenses de festins n'avaient été aussi grandes que sous ce maire.

La contagion recommença cette année avec les chaleurs de l'été. On employa de nouveaux moyens préservatifs : on mettait les malades dans un bateau, près de Sainte-Catherine, et on les conduisait par eau, au Sanitat. La ville y fit bâtir des loges, où on les plaçait séparément. Les maisons des malades

de la ville étaient cadenacées, et des commissaires leur fournissaient des vivres; ceux qui mouraient étaient enterrés de nuit dans le cimetière du Sanitat, par des hommes appelés *desaireurs*, et qu'on avait fait venir d'ailleurs; ils étaient aussi chargés de désinfecter les maisons. Cette nouvelle peste jeta la ville dans de grandes dépenses, et l'obligea de recourir aux emprunts. Le chirurgien du Sanitat fut rétribué à 120 livres par mois. Bientôt on en nomma un second pour la ville, à 60 livres. Le bureau fit distribuer une grande quantité de pains aux pauvres qui se tenaient aux portes de ville sans entrer. Les récolets et les capucins offrirent chacun deux religieux pour assister les malades. Leurs offres furent acceptées; on leur bâtit des loges séparées, on les habilla de *camelot fil retors*, comme moins susceptible de recéler la peste, et on leur fournit d'autres préservatifs.

Le froid de novembre diminua considérablement la maladie, sans cependant la détruire. Dans l'espace de vingt mois, les remèdes et médicaments montèrent à plus de quinze mille livres.

Pierre Doriou imprima, par ordre de la ville, un livre contenant *la vraie description de la peste, avec les moyens de s'en préserver*; par le sieur Mello jeune, docteur-régent en la faculté de médecine de Nantes. Ce prétendu préservatif n'empêcha point la peste d'exercer ses ravages les années suivantes.

Antoine Ribes, gentilhomme verrier, obtient la permission d'établir une verrerie et fabrique de vaisselle blanche, au bas de la Fosse. Jean Fer, son oncle, l'avait précédé dans ces fabrications.

La ville envoya quatre députés aux Etats assemblés à Guérande: elle accorda à chacun trois cent quatre-vingt-quatre livres 15 sous pour les défrayer. La session dura 38 jours.

1626.

Le duc de Vendôme était grandement soup-

çonné de tremper dans le complot où son frère le grand prieur était entré, et dont nous allons parler.

Ce prince, avant de se rendre dans son gouvernement, avait donné des preuves de sa mauvaise volonté contre le cardinal de Richelieu, et de zèle pour la cabale du duc d'Anjou, frère du roi. Le ministre ne tarda pas à s'en venger. Le roi était arrivé à Blois; le grand prieur de Vendôme s'y rendit pour se justifier, et le duc son frère y vint aussi sur la parole que le roi donna au grand prieur, *que son frère n'aurait pas plus de mal que lui.* Le surlendemain, le roi les fit arrêter et conduire au château d'Amboise. La duchesse de Vendôme fut reléguée à Anet.

Le roi fit convoquer les Etats de Bretagne à Nantes, pour le 7 juillet, et fit savoir qu'il s'y trouverait. Il arriva effectivement le 3 du même mois, accompagné de la reine-mère, du duc d'Anjou et des principaux seigneurs de la cour. Louis prit son logement au château; on établit sur la motte Saint-Pierre un corps-de-garde, pour y placer les gardes-du-corps.

La ville n'épargna rien pour honorer cette entrée royale; aux présents accoutumés, on ajouta une gratification en argent pour les gens de la reine.

Le 8 juillet, le comte de Chalais, maître de la garde-robe du roi, fut arrêté. Il était accusé *de plusieurs menées et factions très-importantes, à la personne du roi, à la dignité de sa couronne et au repos de l'Etat, dans la cour et ailleurs.* Mais le plus grand crime de ce jeune seigneur fut d'être entré dans le complot odieux d'assassiner le cardinal, de concert avec le duc d'Anjou, pour débarrasser celui-ci d'un mariage que la cour voulait lui faire contracter avec Mlle de Montpensier, et qui déplaisait à ses favoris.

Chalais, soit indiscrétion, soit remords, confia son secret à un ami, le commandeur de Valencé, qui eut horreur du crime, et l'engagea à le découvrir pour s'en donner le mérite. Le cardinal évita le piége, mais ne tarda pas à connaître toutes les menées de Chalais, pour exciter le frère du roi à des démarches capables d'amener une guerre civile.

En apprenant l'arrestation de son favori, le duc d'Anjou jeta les hauts cris, et voulut prendre la fuite. Détourné de ce projet, il demanda au roi la grâce du prisonnier, avec toute la chaleur de l'amitié. Mais le ministre sut l'apaiser : « *avec* » *trois conserves et deux prunes de Genes, dit-il*, » *je chassai toute l'amertume de son cœur* ; » et le malheureux comte fut abandonné à sa fatale destinée.

Les Etats ouvrirent le onze. Le roi y assista avec la reine-mère et le duc d'Anjou. Le garde-des-sceaux fit un long discours, dans lequel il déclara que « quelqu'issue que puissent avoir les affaires » de M. de Vendôme, il ne rentrerait jamais dans » le gouvernement de Bretagne, Sa Majesté ayant » assez de moyens de l'employer ailleurs, sup- » posé que son innocence fût avérée. »

Le gouvernement de la Province fut donné au maréchal de Thémines. Les Etats enregistrèrent ses provisions, et supplièrent le roi de ne plus leur donner de gouverneur qui eût des prétentions sur la Bretagne. Le duc de Vendôme avait toujours paru y prétendre du chef de sa femme, héritière de la maison de Penthièvre.

Les Etats obtinrent la démolition de diverses places plus nuisibles qu'utiles au bien du pays. Ainsi tombèrent les châteaux d'Ancenis, du Gâvre, de Pirmil et plusieurs autres.

Dès que le roi eut terminé ces affaires, il s'occupa du mariage de son frère. La détention du duc,

du grand-prieur de Vendôme, et du comte de Chalais, aplanissait les difficultés. Il ne restait plus qu'à enlever le consentement du jeune prince, qui se trouvait dénué d'appui ; tous les intéressés y travaillèrent et finirent par l'obtenir. On donna au duc d'Anjou, pour apanage, les duchés d'Orléans et de Chartres, avec le Comté de Blaisois ; on y ajouta des pensions, montant à six cent soixante mille livres. A ce prix, Monsieur consentit à se marier avec la plus belle et la plus riche héritière du royaume, et à abandonner des amis qui s'étaient sacrifiés pour lui.

Après quelques nouvelles difficultés, le contrat fut signé le 5 août au matin. Le cardinal de Richelieu, grand aumônier de France, fit les fiançailles entre 5 et 6 heures de l'après-midi, dans la chambre du roi ; et le soir, vers onze heures, le mariage fut célébré par le même cardinal, dans l'hôtel de la *Mironerie* (depuis la Visitation). Dès ce moment, ce prince prit le nom de duc d'Orléans.

A peine les noces du prince furent-elles achevées, qu'on s'occupa du procès de l'infortuné comte de Chalais. Le 10 août, le roi fit expédier une commission au garde-des-sceaux, au premier et au second présidents du parlement de Rennes, et à onze conseillers, pour lui faire son procès. Le procureur général du parlement fut nommé pour remplir la même charge, près de la commission.

« Le lendemain les juges tinrent leur première » séance aux Cordeliers, et le même jour le duc » d'Orléans découvrit lui-même tout ce qu'il sa» vait des intrigues de Chalais, en présence du » roi, de la reine-mère, du cardinal, du garde» des-sceaux, du marquis d'Effiat et du sieur de » Beauclerc, qui signèrent comme lui sa déclara» tion. » (De Buri).

Il paraît que le comte de Chalais fit lui-même les aveux les plus propres à le faire périr. Il convint

de toutes les intrigues qui devaient tirer le frère du roi de la cour, pour le mettre à la tête d'un parti capable de causer des troubles dans l'Etat. Il convint également du complot formé avec le grand-prieur de Vendôme, pour assassiner le cardinal.

Le 18 août, la commission rendit son jugement, qui condamnait le comte de Chalais à avoir la tête tranchée sur la place du Bouffai, et qui portait que sa tête, mise au bout d'une pique, serait placée sur la porte de Sauvetour; que son corps, divisé en quatre quartiers, serait attaché à des potences, et exposé aux principales avenues de la ville; que sa postérité serait dégradée de noblesse, ses maisons rasées, et qu'enfin il serait appliqué à la question, pour obtenir la révélation de ses complices.

Le roi commua la sentence en ce qui concernait les suites de la décapitation, mais il ne lui épargna point le supplice de la question.

Ses amis lui rendirent un service funeste en éloignant le bourreau, pour gagner du temps, dans l'espoir que ce retard lui ferait obtenir sa grâce. Un misérable, condamné à être pendu, fut chargé de remplacer l'exécuteur, moyennant sa grâce.

Le 19, le malheureux comte de Chalais fut conduit sur la place du Bouffai, pour subir sa sentence. Il recommanda à son bourreau de ne le pas laisser languir; mais celui-ci, peu exercé dans son nouveau métier, lui donna trente-cinq coups avant de séparer sa tête du corps.

Cette cruelle exécution finie, les restes mutilés du comte furent livrés à sa mère; elle les fit déposer dans un cercueil, et conduire au couvent des Cordeliers; elle assista à l'inhumation de son malheureux fils. Il fut enterré dans la nef de l'église, devant la chapelle des Espagnols.

Ainsi finit l'infortuné Henri de Taleyran, comte de Chalais. Il dut sa mort déplorable à son impru-

dence et à sa légèreté ; favori du roi, il abandonna son maître et son bienfaiteur, pour s'attacher à un prince faible et inconstant, qui ne manqua jamais de trahir ses amis dans le malheur.

Le roi partit le 24 août. Avant son départ, il ajouta quatre nouveaux mesureurs de blé aux neuf qui existaient déjà. Le lieu de leur travail était indiqué, et le prix du salaire était de deux deniers par setier.

La peste recommença ses ravages, malgré *le préservatif* du docteur Mello. Le bureau y porta les mêmes soins que les années précédentes. Le chapitre défendit les sermons du dimanche, et empêcha les prêtres étrangers de dire la messe dans la cathédrale.

Les oratoriens tenaient depuis quelques années le collége de Saint-Clément comme *gagistes* ; ils acquirent cette année la maison dans laquelle ils ont demeuré jusqu'à leur destruction. La ville les voyant établis, leur donna le collége à bail. Les lettres-patentes sont du 8 juillet.

A la sollicitation de l'évêque, le chapitre permit aux bénédictines du calvaire de s'établir dans les faubourgs de Nantes ; la ville donna aussi son consentement en 1623 ; mais elles ne purent y venir que cette année. La reine-mère posa la première pierre de leur couvent, bâti dans le *pré Baline*, proche la motte Saint-Nicolas.

Les habitants de Nantes font rebâtir et augmenter la chapelle de Miséricorde.

1627.

Le maréchal de Thémines fit son entrée le 20 de mai, à Nantes, en qualité de gouverneur de Bretagne. La ville lui donna à dîner à la Sauzinière. Arrivé à la Fosse, le corps de ville s'y rendit *à cheval selon l'ancien usage*, et lui fit servir une magnifique collation. Le maire lui présenta cinq clefs d'argent, à

la porte Saint-Nicolas; on le conduisit jusqu'à Saint-Pierre, sous un riche dais, porté par quatre échevins. On portait devant lui les croix et les bannières des paroisses. Les religieux suivaient processionnellement; après eux venaient le clergé et le chapitre collégial; les rues étaient tendues comme au jour de la Fête-Dieu. Arrivé à l'église, on chanta le *Te Deum*, et on le ramena sous le dais à l'hôtel de Briord, où il prit son logement. La ville fut obligée de donner dix pistoles, pour racheter le dais dont les valets de pied s'étaient emparés.

Les fêtes et les bals ne manquèrent pas, et ne contribuèrent pas peu à grever la ville de nouvelles dettes.

Dès le mois d'août, il fallut que la ville se précautionnât contre de nouvelles surprises, la guerre étant sur le point de recommencer. Le bureau commanda des pics, des tranches et des hottes. Le roi demanda les coulevrines et artillerie bâtarde disponibles; on lui représenta que c'était mettre la ville hors d'état de se défendre, si elle était attaquée; le bureau offrit de fournir à la place des canons, pour quatre mille livres de vivres et armements de mer. Le duc de Guise, arrivé le 9 septembre à Nantes, voulut à son tour enlever les douze canons, appelés les douze apôtres, pour les mettre sur ses vaisseaux.

La ville s'en défendit encore, et offrit d'acheter huit bons canons en fer à la place. Les apôtres avaient douze pieds de long, et portaient 3 livres de balles.

Le maire, quatre échevins et le procureur syndic se rendirent en députation auprès du roi, au camp de devant la Rochelle, et obtinrent la conservation de leur artillerie, moyennant douze mille livres, cent habits et cent paires de souliers.

Le maréchal de Thémines ne jouit pas long-temps du gouvernement de Bretagne: il mourut à Auray,

le 1er novembre. On rapporta son corps en grande cérémonie à Nantes, d'où on le transporta à Cahors, sa patrie.

Le cardinal de Richelieu lui succéda dans cette charge.

La charge de miseur, ou trésorier de la ville, jusqu'alors élective, est érigée en office.

Les Etats tiennent à Nantes, et ouvrent le 23 décembre.

1628.

M. de Montbazon fit demander à la ville cent pics, pelles et tranches, pour les travaux du siége de la Rochelle : ces objets furent envoyés. La ville fournit aussi douze beaux vaisseaux, qui arrivèrent devant la place, le 9 mars. Elle devait encore en envoyer huit autres, qui restèrent, faute d'argent pour les armer.

Les dîners des Etats, des gouverneurs et des maires absorbaient tout : ceux de cette année coûtèrent, en vins seulement, deux mille neuf cent-dix livres cinq sous.

La Rochelle ne se rendit que le 28 octobre, après avoir éprouvé les plus grandes extrémités de la famine.

La ville avait obtenu de Henri III, en 1582, la permission de bâtir des halles sur la place du Bouffai, le long du mur de ville, moyennant une rente de cinq mille sous, payable au domaine, avec droit d'affermer les Etaux à son profit. Le malheur des temps ne lui permit point d'exécuter ce projet avant cette année. Jean Regnault, charpentier, en fut chargé. Cet édifice, tout en bois, coûta douze mille deux cent trente-cinq livres.

Les minimes obtiennent la permission de changer le chemin qui conduisait à leur couvent. On n'y arrivait alors que par des ruelles, dont l'une est au-

jourd'hui la rue du Collége. La ville consentit à faire paver la nouvelle rue, qui est celle des Minimes.

Le chapitre de Saint-Pierre fit commencer cette année les grandes voûtes de la cathédrale. La première pierre en fut posée le 24 juillet.

Ce fut sans doute après l'achèvement de ces grands travaux que le chapitre fit peindre la coupole du chœur, par Charles Errard, peintre célèbre, né à Nantes, en 1606. * Errard y plaça une descente du Saint-Esprit sur les apôtres. Ces belles fresques ont subsisté jusqu'en 1793; elles furent alors effacées et couvertes d'une couche de peinture blanche, à l'huile, par l'ordre d'un fanatique iconoclaste, le maire Renard. Plus tard, on remit une nouvelle couche de peinture en bleu, pour parodier le Ciel. Depuis la restauration, cette coupole a été peinte de nouveau par M. Dufailli, qui changea le sujet, et peignit huit stations du *Via Crucis.*

1629.

Le bureau était dans l'usage de faire une large distribution de vin le jour des rois; ceux qui en profitaient étaient Messieurs de l'église, du château, de la chambre des comptes, de la cour, du siége présidial, de la généralité du corps de ville, les anciens maires et échevins, les capitaines, lieutenants et enseignes de la milice bourgeoise, enfin les notables bourgeois. Cette dépense monta cette année à deux mille deux cent quarante-deux livres.

Avec une telle prodigalité, on doit peu s'étonner que la ville fût toujours obérée. Elle l'était à un tel point, par les dettes précédemment contractées,

* Le cardinal de Richelieu, sur la demande de le Poussin, chargea Errard de l'important travail de recueillir les modèles d'antiquités d'Italie. Il fut nommé directeur de l'académie de peinture de Paris, et un peu plus tard de celle de Rome: il mourut dans cette dernière ville, en 1689, âgé de 83 ans.



qu'elle fût obligée de prendre cent trente-neuf mille six cent trente et une livres, à rente constituée au denier seize.

Les ursulines, établies à Nantes depuis quelque temps, eurent beaucoup de peine à s'y maintenir par l'opposition des minimes, qui se trouvaient incommodés de leur voisinage. Elles ne purent commencer à bâtir que cette année, avec permission de la ville.

Les capucins s'établirent aussi sur le derrière de la Fosse et sur l'emplacement actuel du cours Henri IV. Ils vendirent leur ancien couvent du Marchix aux dames du tiers-ordre de Saint-François, dites de Sainte-Elisabeth.

Les capucins fondèrent aussi l'hospice de l'Hermitage, connu depuis sous le nom de Petits-Capucins.

Les religieuses de la Visitation obtinrent également la permission de s'établir dans un faubourg de la ville, à condition de ne pouvoir mendier ni acquérir de fonds qu'avec l'autorisation du bureau.

Elles se logèrent provisoirement dans un lieu nommé *Mulvoisine*, que les ursulines avaient occupé précédemment, et qui, depuis, est devenu le séminaire, et maintenant le collége royal. Deux ans plus tard, les visitandines acquirent l'ancien hôtel de la *Mironnerie*, avec permission d'établir une clôture et autres constructions à leurs frais.

La troisième guerre de religion sous ce règne est enfin terminée par un traité du 27 juin. Le roi accorda la paix aux calvinistes, mais en souverain et après avoir considérablement restreint leurs priviléges.

1630.

Les premiers jours de cette année, le duc de Vendôme obtint sa liberté, après quatre ans et sept

mois de détention, à condition qu'il renoncerait à son gouvernement de Bretagne, et irait vivre en pays étranger. Le grand-prieur, son frère, était mort en prison.

Les Etats assemblés à Ancenis mettent pour la première fois un impôt sur l'eau-de-vie et les épiceries sortant de Nantes.

La rareté du grain l'avait beaucoup fait renchérir. Le parlement en défendit la circulation, même de diocèse à diocèse. Cette mesure, si préjudiciable à la ville, obligea le bureau à faire des représentations; il obtint d'en tirer d'ailleurs, à la concurrence de cinq cents tonneaux. Il fit aussi marché avec un particulier pour en faire venir deux mille setiers, le froment à seize livres, et le seigle à douze. Mais il n'en put fournir que quinze cents par la faute du bureau; ce fut l'occasion d'un grand procès que la ville perdit. Au mois d'octobre, le froment monta à 18 livres le septier.

Depuis ce temps, le bureau de ville se chargea de la surveillance et de la police du pain. Il parait que, dès cette année, ce soin fut mal récompensé. Le peuple cria au monopole, et accusa ses magistrats de spéculer sur les grains; sorte d'accusation, qui ne manque jamais de se renouveler dans les années disetteuses. A l'installation du maire, il fallut déployer la force publique, pour réprimer les mouvements séditieux.

1631.

La cherté du pain continua cette année; celui de seigle valait deux sous la livre, prix exorbitant pour le temps. Le parlement permit à la ville de faire venir mille tonneaux de grains, et de contracter différents emprunts pour faire face aux dépenses extraordinaires, et au paiement des pauvres valides que la ville occupait à des travaux publics. Les mendiants étrangers furent renvoyés

chez eux. Mais ces mesures n'empêchèrent point l'affluence des malheureux ; la ville prit encore cinq mille livres à constitut, pour fournir du pain aux pauvres invalides qui encombraient la ville.

La disette et la mauvaise nourriture firent renaître la peste, qui depuis tant d'années désolait la ville. Le Sanitat fut rouvert aux malades, dont le nombre croissait chaque jour. Outre les précautions ordinaires, le bureau ordonna de donner une *soutane de bougrain, ou camelot noir*, au prêtre de service auprès des pestiférés ; *aux corbeaux et désaireulx* des pestiférés outre les *hongrelines rouges*, qu'ils avaient une *saye*, ou une *hongreline de bougrain noir*, avec *des croix blanches*, pour être vus de plus loin.

Le 5 octobre, la police rendit une ordonnance pour faire détruire les chiens et les pourceaux vaguant par les rues; elle accordait 3 sous par animal à ceux qui les tueraient et les traîneraient dans un charnier, creusé sur la motte Saint-André.

Le 9, on brûla, en présence du maire, une cabane d'Angers qui avait amené un pestiféré, et qui était entrée en ville malgré les gardes.

Le 7 octobre, le maire avait représenté la nécessité d'un nouvel emprunt. Lors de son installation, la ville était démunie de moyens de secours, surtout pour les pestiférés ; et cependant on avait beaucoup anticipé sur les fermes. On fit, en conséquence, un nouvel emprunt de huit à dix mille livres, sur quelques fonds de la ville.

Il s'était élevé une violente discussion entre l'ancien et le nouveau bureau, au sujet des élections, qui souvent étaient accompagnées de mouvements séditieux. Il y avait encore un autre sujet sur lequel on n'était pas d'accord. L'hopital était surchargé de plus de deux cents malades, sans moyens de les faire subsister. La ville devait plus de cinquante mille écus, et ne pouvait rien donner. Le

nouveau bureau envoya une députation au roi; l'ancien en envoya une aussi, pour démentir les assertions de la première. Le roi termina cette querelle; par une décision du 10 juillet; il autorisa l'hopital à aliéner un fonds pour secourir les malades.

La cure de Saint-Similien est incendiée.

1632.

Le bureau n'était jamais embarrassé quand il voulait donner à boire. Outre l'énorme profusion de vin qu'il fit distribuer pour la fête des rois, il en acheta encore 40 pipes d'Anjou, à 42 livres la pipe, qu'il fit déposer dans les caves de l'hôtel de ville, *pour les affaires de la ville*. Ces deux articles coûtèrent plus de quatre mille livres. L'assemblée de ville du 29 janvier crut devoir prendre un arrêté, pour modérer l'extrême générosité du bureau.

La peste n'était que suspendue par la rigueur du froid de cette année: il fut tel, que les États convoqués à Nantes, pour le 23 février, furent remis au 25 de mars. Mais alors la maladie y mit un nouvel obstacle, et ils n'ouvrirent que le 17 avril.

Le 16 juillet, on crut la peste arrêtée, et l'on renvoya les serviteurs du Sanitat; mais, quatre jours après, il fallut les rappeler.

Le cardinal de Richelieu, peu satisfait du gouvernement de Bretagne, voulut y joindre celui de Nantes, dont M. de Montbazon était pourvu depuis 1598, et qui était passé en survivance à son fils, le prince de Guémené. M. de Montbazon ne jugea point à propos de lutter contre l'autorité toute puissante du cardinal, et se démit de son gouvernement le 2 de mars, entre les mains du roi, qui en pourvut sur-le-champ son ministre.

Celui-ci donna la lieutenance du comté de Nantes à son cousin-germain, Monsieur de la Meilleraie.

La ville, en apprenant cette nouvelle, députa en cour, le 28 mars, le maire et le sous-maire, pour saluer le cardinal en qualité de gouverneur de Nantes. On alla saluer également M. de la Meilleraie, qui était arrivé à Oudon. Il vint à Nantes, et entra en exercice le 30 avril.

Il y avait autrefois beaucoup de porches, ou chambres passant d'une maison à l'autre, qui obscurcissaient les maisons et les rues et empêchaient la circulation de l'air. Le bureau commença cette année à en faire abattre, en dédommageant les propriétaires. Il continua cette utile opération les années suivantes.

1635.

Le roi venait de déclarer la guerre à l'Espagne. Le 12 mai, il fut fait défense de mettre aucun bâtiment en mer sans être armé; tout commerce avec cette nation fut prohibé.

A la fin du mois de janvier, l'évêque Cospéan fut nommé à l'évêché de Lisieux. Il resta plus d'un an titulaire de l'évêché de Nantes; la vacance et l'ouverture de la régale ne commençant alors que du jour de la date des bulles. Cette vacance n'ouvrit que le 21 mai de l'année suivante.

L'évêque, en quittant son siége, fit don de cinq cents livres à la fabrique, et de quinze cents à la sacristie pour les ornements. Travers regarde ces sommes *comme une restitution de fruits mal perçus faite à l'église*, par la non-résidence. En effet, ce prélat passa beaucoup plus de temps à Paris que dans son diocèse. Il ajouta mille livres pour son anniversaire après sa mort.

Monsieur, frère du roi, vint à Nantes le 30 avril, et logea *au Chapeau-Rouge*. Le siége pré-

sidial, le chapitre et la chambre des comptes allèrent le saluer en cérémonie.

Chaque année le bureau donnait de certaines sommes à divers couvents, pour les aider dans leurs constructions; dans celle-ci, il donna aux Minimes cent cinquante livres pour leur église; aux capucins trois cents livres et deux cents aux récolets.

Dans les années précédentes, si pleines de calamités, les carmes, les jacobins et les cordeliers, ne se firent aucun scrupule de prendre la besace, et d'aller quêter par la ville, au grand déplaisir du bureau, qui voyait diminuer la charité publique, si nécessaire à de plus grandes infortunes. Il était aussi d'usage que les prédicateurs de carême quêtassent pour obtenir un mince salaire de leurs travaux; souvent leurs quêtes ne rapportaient pas au-delà de trente à quarante livres : alors le bureau leur complétait la somme de trois cents livres.

1636.

Le quai de la Maison-Rouge est achevé cette année.

Le 29 mai, le bureau passe un marché pour la construction du quai actuel de l'Hopital. Il n'y avait encore aucune maison ; ce n'était qu'une prairie, servant d'arrivage aux bateaux passant sous la grande arche du pont de la Belle-Croix.

Monsieur, frère du roi, revient à Nantes, au mois d'avril.

Le blé était rare à Nantes : le bureau prit des précautions pour se défendre contre la famine.

Cette année fut encore très-malheureuse : la peste se montra de nouveau au mois de juin. Il fallut rouvrir le Sanitat et renouveler d'excessives dépenses. Les remèdes humains n'ayant que

peu d'efficacité, le bureau, sur la remontrance du procureur-syndic, proposa d'implorer le secours du ciel, *pour apaiser l'ire de Dieu.* Sur son invitation, le chapitre ordonna des prières de quarante heures, dans toutes les églises de Nantes.

Pour comble de malheur, des bruits de guerre augmentèrent la misère publique. Le 4 septembre, le bureau eut ordre de faire fermer la porte de Sauvetour, et de ne l'ouvrir qu'au bout d'un mois, afin d'éviter les surprises. Les habitants, malgré la rareté des grains, eurent ordre de s'en approvisionner, ainsi que d'armes et de munitions.

La maladie cessa au mois de novembre. Le bureau arrêta le 15, *d'un commun advis*, que pour remercier Dieu de la cessation du fléau, « mardi » prochain ils feront voyage en l'église de *mon-* » *sieur Saint-Sébastien*, où la messe sera célébrée, » et sera fait don et présent à ladite église de » la somme de trois cents livres, pour la réédi- » fication de l'autel dudit asint. » Cet autel ne fut cependant bâti qu'en 1643.

Les Portugais, protégés par Henri IV, arrivaient encore à Nantes comme de son temps; mais le peuple les haïssait mortellement et les regardait tous comme des Juifs. Le 23 novembre, il y eut une violente sédition à leur occasion. Le bureau prit des mesures pour calmer cette effervescence populaire. On mit de fortes patrouilles sur pied; on tendit les chaînes dans les rues; les portes et les barrières furent remises en état, et il fut défendu de tirer des armes à feu la nuit sous peine de mort. Mais, quoique tout le tort fût du côté des agresseurs, on ne punit aucun coupable : un procès eût pu dévoiler des manœuvres, dont les chefs voulaient rester inconnus. Le bureau fit prendre les noms des Portugais, et l'inventaire de leurs armes, sans leur donner d'autre satisfaction.

M. Gabriel de Beauveau, prévôt de l'église de

Nimes, fut appelé à l'évêché de Nantes. Il fut sacré le 23 de mai, et prit possession, par procureur le 11 juin.

Les Etats tinrent à Nantes à la fin de décembre. M. de La Meilleraie demandait six grandes maisons meublées pour les seigneurs des Etats, *et trois pour loger ses amis.* Le bureau refusa, mais les états furent dédommagés par l'énorme quantité de vin qu'ils burent aux dépens de la ville.

La légende de Bretagne par le père Albert Legrand, de Morlaix, dominicain, fut approuvée par l'official et le pénitencier, comme grands vicaires, le siége vacant. Cet ouvrage, dit Travers, où il y a quelques grains d'or mêlés avec beaucoup de sable, fut imprimé par Pierre Doriou, et réimprimé avec des additions d'Aubret, à Rennes.

1637.

Au mois de janvier de cette année, il y eut une nouvelle émeute à l'occasion des Portugais. Les magistrats, loin de les protéger, et de sévir contre les mutins, étaient eux-mêmes les instigateurs. Louis XIII, informé un peu tard de cette connivence, fit rendre un arrêt du conseil, en date du 7 décembre, notifié le 28 du même mois, dans une assemblée extraordinaire. Cet arrêt portait la destitution du maire et des échevins, et en nommait de nouveaux, qui furent installés le 5 janvier suivant.

La peste qu'on croyait toujours finie, ne faisait que suspendre sa fureur pendant la rigueur de l'hiver. Cette année elle se manifesta d'abord dans les quartiers de Saint-Clément et du Marchix. On ferma la porte de Sauvetour, pour écarter les mendiants qui entraient en ville de ce côté; mais cette faible précaution fut bien illusoire. Bientôt le Sanitat fut encombré de malades, au point que l'aumô-

nier ne pouvait plus suffire pour leur administrer les secours de la religion. Les capucins refusèrent cette fois de partager ses travaux : on recourut alors à un prêtre séculier.

Monsieur, frère du roi, vint à Nantes le 20 octobre. Il partit aussitôt pour Saint-Nazaire, d'où il revint peu de jours après.

On établit cette année une poste aux lettres, de deux courriers par semaine. Les lettres furent taxées, celles de demi-feuilles à 2 sous; d'une feuille à 3 sous, et les paquets d'une once à 5 sous. Le bureau promit une gratification à l'entrepreneur, *en cas que l'établissement réussît.* Le sieur Marin, maître de poste, l'entreprit et obtint *huit cents livres* pour ses services, en trois paiements, d'année en année ; le tout sans tirer à conséquence pour la suite.

1638.

Gabriel de Beauveau, nouvel évêque, fit son entrée à Nantes, le 24 janvier. Le 27 de mai, il tint un synode dans lequel il fut défendu aux réguliers de quêter à raison de confréries et d'indulgences sans mandement spécial de l'évêque. Il leur fut également interdit de confesser dans les paroisses sans la permission du curé.

La peste continue encore cette année. L'aumônier lui-même, excédé de travail, tomba malade : il fallut en mettre un autre à sa place.

On fit cette année la première procession de la mi-août, instituée par Louis XIII. On en fit une autre générale, le 12 septembre, à l'occasion de la naissance du dauphin, depuis Louis XIV. Le maître d'hôtel, et lieutenant-général de la Vénerie, en apporta la nouvelle et eut un présent de *cinquante pistoles.*

On continue les travaux du quai de l'île Gloriette, à la suite de celui de l'hopital d'aujourd'hui.

Les Etats tiennent à Nantes dans l'église des Carmes, aux mois de novembre et de décembre. La ville fait distribuer six mille sept cent cinquante bouteilles du meilleur vin étranger, et donne un bal sur l'invitation de monsieur et madame de La Meilleraie.

1639.

L'évêque avait converti le moulin de Barbin en une papeterie : les boulangers s'en plaignirent, et le bureau invita *monsieur de Nantes* à le rendre à sa première destination.

Une troupe de comédiens offrit de jouer à Nantes, mais le bureau la remercia, vu que la peste qui y régnait, ne laissait guères de place aux divertissements.

Le bureau fit un refus d'une autre nature, et qui peut paraître singulier. Les religieuses de sainte-Elisabeth demandèrent à être admises à l'hopital pour y servir les pauvres. Le bureau leur fit cette réponse évasive : *qu'il s'informerait de la nature de leurs services.*

1640.

Il était défendu, sous peine de prison et d'amende, à d'autres qu'au boucher de carême, de vendre de la viande pendant cette époque, encore n'en devait-il livrer que sur un bon du curé ou du médecin. Ce privilége s'accordait gratuitement alors : plus tard, il se vendit au profit de l'hopital.

L'usage malpropre et dangereux de laisser vaguer les pourceaux par les rues, subsistait toujours. Le 19 août, la police permit à ceux qui les tueraient d'en disposer.

Le moulin à poudre de Sainte-Catherine est transporté au moulin Coutant, où son isolement rendait les explosions moins dangereuses.

1641.

Le comte de Soissons, prince du sang, les ducs de Guise et de Bouillon, avaient pris les armes contre le roi, ou plutôt contre son despotique ministre. Le 12 juin, Louis XIII en fit part à la ville, en lui recommandant de se tenir en garde contre les suggestions de leurs émissaires. Une nouvelle lettre du roi, datée de Péronne, du 14 juillet, apprit la perte de la bataille de la Marfée, livrée le 6 du même mois; le comte de Soissons la gagna, mais il perdit la vie au sein de la victoire.

1642.

Le roi ne nomma aucun des trois candidats présentés cette année pour la mairie; mais il choisit M. Juchaut de Blotteraux, président à la chambre. Le roi se plaignait que depuis plusieurs années, *la police était mal tenue à Nantes*; il recommanda au nouveau maire d'en prendre un soin particulier.

M. de Beauveau établit cette année le séminaire au lieu dit de *Malvoisine*, entre les couvents des Minimes et des Ursulines, où il est resté jusqu'à la révolution. Avant cette fondation, une retraite de quelques jours à l'Oratoire suffisait pour entrer dans les Ordres sacrés.

Il existait alors sur la place du Bouffai une chaise, une bascule et un poteau, pour l'exposition des condamnés dont le crime ne méritait pas la mort. Placé sur cette chaise, le patient était élevé en l'air au moyen de la bascule, et était ainsi livré aux regards du public.

Ces instruments furent renouvelés cette année et coûtèrent cent quatre-vingt-six livres cinq sous.

Il s'était introduit une coutume singulière; chaque année le bureau distribuait une certaine quantité

de bougies le jour de Noël, au maire, aux échevins et à tous les gens en place. Cette distribution presqu'aussi abusive que le vin des rois, augmenta insensiblement, et vint au point que la chambre des comptes refusa d'en passer la dépense. On en appela au roi, qui borna pour l'avenir cette dépense à deux cents livres.

Le cardinal de Richelieu, premier ministre et gouverneur de Bretagne, mourut le 4 décembre. La ville en apprit la nouvelle par une lettre du roi, datée du 5, ainsi que la nomination du cardinal Mazarin pour le remplacer. Le roi donnait beaucoup de louanges à son ancien ministre, et feignait de le regretter. La ville fit célébrer un service pour son ancien gouverneur, plus pompeux que pour la reine-mère, morte peu avant son persécuteur.

Les quais de l'ile Gloriette ou de la Madeleine, commencés en 1636, furent achevés cette année, le 18 décembre, par Hélie Brosset. On trouva 2561 toises et 15 pouces, à 8 livres la toise. La ville avait fourni le pilotis, le remplissage, la pierre, la chaux et le pavé. Les plus anciennes maisons bâties sur ce point ne datent que de cette époque. Ce quai, cependant, ne s'étendait pas jusqu'au pont de la Belle-Croix; cette partie ne fut construite qu'en 1724.

Marc d'argent à 26 livres.

1643.

Louis XIII ne survécut pas long-temps à son ministre; il mourut le 14 de mai; le bureau reçut le 28 une lettre de Louis XIV, qui annonçait la mort de son père. Ce jeune prince n'avait pas cinq ans accomplis, quand il monta sur le trône. Anne d'Autriche, sa mère, fut déclarée régente.

Le 5 juin, la ville envoya une députation pour complimenter le jeune roi et sa mère, et renou-

veler le serment de fidélité. Cette députation coûta deux mille trois cent-vingt-sept livres. Le sénéchal, l'un des députés, recevait 12 livres par jour, et les autres 9 livres.

On fit trois services solennels pour le feu roi, le premier fut annoncé par des salves d'artillerie.

Le gouvernement de Bretagne était demeuré vacant depuis la mort du cardinal de Richelieu. Le maréchal de la Meilleraie se démit de celui du château et de la ville de Nantes en faveur d'Armand de la Porte de Meilleraie, et devint lui-même lieutenant-général de la Bretagne, sous le gouvernement de la régente. Cette promotion est du 10 juillet.

L'hopital, placé originairement au Port-Maillard, avait été transféré le siècle précédent en Erdre, vis-à-vis Sainte Catherine. Mais on s'aperçut bientôt qu'il était mal situé et trop encaissé : sur la demande des pères des pauvres, le bureau avait arrêté, le 19 novembre de l'année précédente, qu'il serait établi à la petite prairie de la Madelaine, et qu'on vendrait les logements de l'hopital d'Erdre, sa chapelle, le magasin, le jardin et le cimetière. M. de la Meilleraie approuva ce projet le 12 mars de cette année, et promit de donner le fonds pour bâtir le nouvel hopital.

Le 25 et le 26 juin, il arriva 129 prisonniers espagnols pris à la bataille de Rocroi, gagnée par le duc d'Enghein, depuis le grand Condé, avec ordre du roi de les garder, de pourvoir à leur nourriture, et de donner à chaque soldat 4 sous par jour, 5 au caporal, 6 au sergent, 10 aux cornettes, enseignes et alféres; 15 au lieutenant et 20 au capitaine; de fournir des lits aux officiers et de la paille aux soldats. L'ordre du roi portait expressément : « que si aucuns des offi-« ciers ou soldats tombaient malades, on ait à le

» faire traiter le mieux qu'il se pourra, *selon que* » *la charite y oblige.* » Cet ordre, si plein d'humanité, prouve que de tout temps le courage malheureux a été honoré en France.

Ces prisonniers restèrent un mois à la charge de la ville, après lequel trente-trois officiers furent mis au château et les soldats envoyés ailleurs.

La moitié de l'entretien du pont Rousseau était aux frais de la ville depuis la cession du seigneur de Rezé, et l'autre moitié à la charge du prieur de Saint-Jacques de Pirmil. Celui-ci offrit, pour se débarrasser de ce fardeau, de renoncer à tous devoirs et coutumes, qu'il levait à la tour de Pirmil, ainsi qu'au droit de pêche sur la Sêvre, avec une faible réserve. La ville accepta, et afferma ces différents droits; mais elle ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle avait fait un mauvais marché.

Le bureau était toujours embarrassé pour assurer la subsistance du peuple par la rareté des grains. Il acheta mille tonneaux de blé de Dantzick, à dix livres le setier, qu'il revendit au même prix : il valait à Nantes 13 et 14 livres; le marc d'argent étant à 26 livres 10 sous.

Jusqu'à cette époque, le blé de Dantzick était peu estimé; le bureau profita de cette occasion pour en faire l'essai : il trouva que le setier devait rendre au moins cent soixante-douze livres de pain bien cuit, déduction faite des frais de mouture et de cuisson. Le pain fut taxé le 1er octobre à 30 deniers la livre, fine fleur; le meteil à 18 deniers et le seigle à 16.

La disette provenait surtout de ce qu'une partie des grains qui arrivaient à Nantes était envoyée ailleurs. Il fallut que la communauté empruntât dix-huit mille livres pour subvenir à ces nécessités.

1644.

La disette se faisait toujours sentir. Au mois

de janvier la police fit faire la recherche du grain qui se trouvait en ville. On en compta sept cents tonneaux de Dantzick, qui fut fixé à 11 livres le setier. Des marchands flammands en attendaient : on en exagéra la quantité pour en faire baisser le prix. Il en arriva effectivement, mais la ville en profita peu; les passeports du roi et du maréchal favorisèrent l'extradition des grains pour Angers et Saumur, en si grande quantité, qu'il n'en resta presque point. Le bureau s'en plaignit au roi, qui ordonna que tous marchands de grains, arrivant en Bretagne, tiendraient *planche* pendant un mois, avant de pouvoir les conduire plus loin.

Louis XIV confirme les priviléges de Nantes.

Ce ne fut que cette année, au mois de mars, que le bureau reçut les lettres du roi qui autorisait la construction de l'hopital sur la prairie de la Madelaine. Mathurin Bussonnière fut chargé de la maçonnerie, à 6 livres la toise carrée. La charpente fut adjugée à Jean Dorsemaine pour quinze mille livres, et la couverture à René Rouxeau, à 15 livres 15 sous la double toise.

Les travaux furent poussés avec ardeur. Il fallut exhausser le terrain et combler un canal abandonné, qui était, dit-on, un ouvrage de Saint-Félix.

On se plaignait de l'extrême exiguité des listes des candidats à la mairie et à l'échevinage. Le 9 avril, il fut arrêté, sur la proposition de M. de La Meilleraie, qu'on donnerait plus de latitude aux choix, et que les listes seraient distinguées et composées de trois Ordres d'habitants, savoir : la liste des maires, de sept officiers du présidial et procureurs, de sept de la chambre, ou gens vivant noblement; et de sept marchands; et de même trois listes pour l'échevinage, chacune composée de quatorze sujets de differents ordres, dont un se-

rait présenté au roi dans chaque classe, pour la place de maire, et deux pour l'échevinage.

La reine d'Angleterre, fille de Henri IV, tante du roi, et épouse de l'infortuné Charles Ier, passa par Nantes pour se rendre aux eaux de Bourbon. On lui rendit tous les honneurs dus aux têtes couronnées. Elle fit son entrée au bruit de l'artillerie, par la porte de Saint-Nicolas, et fut conduite sous un magnifique dais, à la cathédrale : les rues étaient tendues de tapisseries.

La ville emprunta deux mille quatre cents livres pour subvenir aux frais.

Cette année commença la dévotion qui se pratiquait dans la chapelle de Miséricorde, depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte, et qui n'a cessé qu'à la révolution.

Il existait encore un pont-levis au port Communeau. Il fut réparé cette année pour la somme de cent livres.

1645.

Le 26 mars de l'année précédente, on avait présenté au bureau des lettres-patentes du roi, qui permettaient le négoce aux nobles et gens de robe sans déroger. La mairie ne prit aucun arrêté à ce sujet, parce que le parlement avait refusé l'enregistrement malgré des lettres de jussion; mais le grand conseil les ayant enregistrées, la ville en fit autant au mois de janvier de cette année.

On commença cette année le grand portail de l'hôtel de ville : Jacques Malherbe en fut l'entrepreneur. Cet ouvrage ne fut achevé qu'en 1648, et coûta huit mille sept cents livres.

Malgré les embarras du bureau, il ne pouvait se résoudre à diminuer la dépense du vin. Le miseur fut autorisé à payer deux mémoires montant ensemble à seize cent trente et une livres, pour dix

mille huit cent soixante-quinze bouteilles de vin. Il paya encore onze cent vingt-cinq livres, pour 25 barriques de vin de Grave; sans compter celui d'Anjou, d'Orléans et du pays, dont la profusion était encore plus grande.

1646.

Par lettres-patentes du 30 janvier, le roi autorise la formation d'une société de commerce et de navigation à Nantes. La noblesse pouvait y prendre part sans déroger; mais elle ne profita pas de cet avantage et l'abandonna aux négociants. Le nombre des actionnaires était illimité, et les commerçants étrangers y étaient admis. Le privilége fut accordé pour vingt ans, et la société devait être administrée par neuf directeurs, un caissier et un teneur de livres, nommés par la compagnie.

» Tout intéressé pour trois mille livres, avait » voix délibérative, et toute ville ou communauté, » qui s'était rendue actionnaire pour soixante mille » livres, pouvait avoir un représentant qui jouis- » sait de l'autorité de directeur. »

» Les directeurs étaient exclusivement chargés » de toutes les affaires; ils ne pouvaient, pour » leur propre compte, faire en même temps les » mêmes expéditions que faisait la compagnie, ni » employer les vaisseaux de leurs collègues que » pour le voyage de Terre-Neuve.

» Enfin le dividende devait être constaté quatre » ans après l'établissement; la moitié des béné- » fices seulement était repartie; l'autre moitié ac- » croissait le capital; et depuis cette première » répartition, les profits devaient être partagés » tous les deux ans. » (Huet, stat. de la Loire-Inférieure.)

Le 14 de mai, le grand vicaire, en l'absence de l'évêque, assembla un synode à Nantes. Parmi les statuts qui furent portés, on remarque le 5me

qui défend, sous peine d'excommunication, aux pères et mères de mettre leurs enfants au-dessus d'un an à coucher avec eux.

1647.

Le roi fit demander au bureau trois cents habits, hauts et bas de chausses, et *souliers de vache à trois semelles*, pour des troupes en garnison. La ville en offrit deux cents, dont le roi voulut bien se contenter. L'habit complet coûta *vingt livres*, ce qui fit pour la ville une dépense de quatre mille livres.

La chambre des comptes fit un don de mille écus pour la construction du nouvel hopital. Le bureau, pour éterniser la mémoire du bienfait, fit graver à Paris une table de marbre qui fut placée dans l'intérieur de cet édifice.

1648.

La chambre des comptes rendit plusieurs arrêts au mois de mars, pour modérer les dépenses excessives du bureau, dans la distribution du vin. En l'année 1645, il avait dépensé cinq mille sept cent quarante-deux livres, et plus encore l'année suivante.

Il fallut se conformer à cette mesure économique : le dîner d'installation du maire, M. du Teil-Boux ne monta qu'à cent livres, tandis que les précédents coûtaient de quinze cents à deux mille livres. Le bureau se dédommagea le mieux qu'il put de cette parcimonie forcée : il fit donner trois cent vingt livres au lieutenant du château, pour la remise de la lettre de nomination du maire, et s'adjugea à lui-même quatre cents livres pour ses droits honorifiques.

Le 9 juin 1641, le bureau avait arrêté « que » pour le bien, facilité et utilité du commerce, » il serait, aux despens de cette communauté, bas-

» ti et construit de neuf, proche la chapelle de
» Saint-Julien, à l'endroit où est le corps-de-
» garde, et au joignant du grand *cail* (quai) de
» ladite fosse, une chambre de commerce, de
» telle grandeur et façon que le lieu pourra per-
» mettre. »

Le 26 juillet suivant, l'ouvrage fut adjugé pour la somme de huit mille trois cents livres, à Hélie Brosset, qui rendit le renable au mois d'octobre de cette année. Un arrêt du conseil du 14 janvier 1647, avait d'avance enjoint aux négociants de s'assembler à la Bourse, aux heures fixées et non ailleurs, pour y traiter de leur négoce.

Le 23 avril de cette année, le directeur d'une troupe de comédiens présenta une requête au bureau pour obtenir la permission de jouer à Nantes. Elle lui fut accordée, à condition qu'il donnerait *une représentation par semaine au profit de l'hopital*. Le receveur des pauvres dut se tenir à la porte, assisté par un échevin. Il paraît, par le réquisitoire du juge-prévôt, que cette rétribution était alors en usage dans toutes les bonnes villes de France.

La troupe s'installa dans un jeu de paume, et dressa son théâtre sur des tréteaux : le directeur était....... MOLIERE.

Un certain Dominique Segalle, vénitien, obtint aussi la permission *de montrer en chambre*, des marionnettes. Ce sont les premières qu'on ait vues à Nantes.

Après la mort de Louis XIII, la reine régente remit toute son autorité entre les mains du cardinal Mazarin. Cette confiance excessive dans un étranger fit naître une multitude de factions dans l'état. Les prétentions exorbitantes des princes du sang, l'ambition des seigneurs, l'opposition du ministère, la dilapidation des finances et le brigandage des traitants excitèrent le mécontentement

des peuples, et amenèrent enfin la guerre civile.

Le parlement de Paris, devenu puissant par la faiblesse du gouvernement, en donna pour ainsi dire le signal. Sous prétexte de soulager le peuple, il cherchait à s'emparer de toute l'autorité royale. Ces dissentions causèrent une émeute furieuse, suivie de cette journée des barricades (27 août), qui rendit le coadjuteur de Retz maître de Paris, et mit la famille royale et toute la cour en péril.

Cette sédition se prolongea pendant plusieurs jours, après lesquels la régente et le roi quittèrent Paris et se retirèrent à Ruel, d'où la reine traita avec les *frondeurs*, et conclut avec eux un accord qui dura moins que les négociations.

1649.

La régente, et son ministre le cardinal Mazarin, harcelés par le coadjuteur et le parlement, voulurent se mettre à l'abri de leurs persécutions. Dans la nuit du 6 janvier, ils quittèrent furtivement le palais royal avec le roi, et sortirent de Paris avant le jour. Cette évasion fit renouveler la guerre civile.

Le maréchal de la Meilleraie, attaché à la cour, écrivit le 13 janvier à Nantes, pour engager la ville à se maintenir dans la fidélité due au roi. La réponse fut conforme à ses désirs. La ville prit sur-le-champ des mesures de défense. Le bureau emprunta 10000 livres à rente. On fit monter la garde aux habitants, et l'on ordonna aux aubergistes et cabaretiers de donner chaque jour au maire les noms des personnes qui logeraient chez eux.

Ces mesures devinrent heureusement inutiles, car la guerre civile fut terminée par un accommodement.

Cette nouvelle fut connue à Nantes, le 8, par une lettre du roi. On descendit les canons de

dessus les murs, après les avoir tirés en signe de réjouissance.

Le 28 janvier, M. Du Teil-Boux, maire, avait fait connaître au bureau qu'il venait d'acheter cinq cents tonneaux de grains pour garantir la ville de la disette. Cette conduite était d'autant plus louable, que le maire n'exigeait ni bénéfice, ni intérêt de cette avance. Le bureau décida que ce grain serait mis en dépôt pour être distribué en temps utile, et de plus que la ville garantirait le désintéressé pourvoyeur de l'intégrité de ses fonds.

L'évêque tint un synode le 27 mai ; on y publia dix-sept statuts dont le premier défend aux prêtres, sous peine de suspense, *de porter les corps des laïcs à la sépulture*. Cet usage, qui existait à Nantes depuis un grand nombre de siècles, et à la suppression duquel le bureau ne s'attendait pas, l'embarrassa et lui déplut. Il créa huit porteurs de morts, « lesquels, dit l'arrêté, seront revêtus d'une tunique noire, de longueur » jusques à la moitié de la jambe, avec une forme » de capuchon pour leur couvrir la tête ; et, pour » leur salaire, il leur sera à chacun d'eux payé, » pour le port de chaque corps qu'ils porteront, » 8 sols tournois, sans en pouvoir prendre ni exiger » davantage, à peine de destitution, et d'en pour» voir autres à leur place. »

Quelques mois plus tard, il fallut leur en adjoindre quatre autres.

1650.

Le 18 janvier, le prince de Condé, le prince de Conti, son frère, et le duc de Longueville, leur beau-frère, furent arrêtés et conduits à Vincennes. A cette nouvelle, les amis des princes reprirent les armes, et la guerre civile recommença. Le roi écrivit au mois de juillet à la ville, que les

nouveaux troubles l'obligeaient d'aller en Guyenne, et qu'il avait nommé le duc d'Orléans, son oncle, lieutenant-général du royaume, pendant son absence.

On projetait depuis long-temps de renfermer les pauvres dans une maison commune. Les directeurs des pauvres en firent la proposition au bureau, le 30 janvier. Il fut convenu que la ville céderait provisoirement le Sanitat, avec les meubles, en attendant un autre local. Les pauvres étrangers furent renvoyés dans leur pays. Le bureau donna trois cents livres à titre de secours.

Quelques religieuses Iroises (Irlandaises) étaient retirées dans la maison de la Bigrolière, en Richebourg. Le procureur-syndic représenta au bureau, que le grand nombre de couvents à Nantes, ne permettait pas d'en tolérer un nouveau. Il fut chargé de les interroger, et apprit qu'elles étaient de pauvres réfugiées, fuyant la persécution des Anglais, et que le hasard seul les avait conduites à Nantes. Peu de temps après, elles se rembarquèrent et retournèrent dans leur pays.

M. de Beauveau tint un nouveau synode, le 9 juin, dans lequel on publia 13 statuts.

1651.

« Les eaux, de mémoire d'homme, n'avaient été » si débordées qu'elles le furent à la fin de l'an » 1650 et au commencement de celui-ci. L'eau » monta jusqu'au chœur de l'église des Carmes, » remplit les caves de la maison de ville, et cou» vrit presque toute la place du Bouffai. » Ce débordement mit le Pont-Rousseau hors de service, même pour les piétons. Le pont de bois entre Vertais et celui de Pirmil fut emporté ainsi que celui de la Saulsaye, et deux arches de celui de la Magdeleine. Deux entrepreneurs, nommés Allaire et

Chon, construisirent un pont de gabarres, de la Saulsaye à la prairie de la Magdeleine, de 13 pieds de large. Il leur fut alloué, pour droit de passage: 1 denier par homme; 2 deniers par cavalier, autant par bœuf et vache; un sou par charrette, et 2 sous par carrosse. Les dimanches et fêtes étaient gratis pour les habitants d'outre-Loire; il y avait exemption de péage pour les religieux mendiants et les ouvriers employés aux travaux publics.

Ces désastres décidèrent le bureau à faire quelques économies sur les dépenses inutiles; il supprima les déjeûners du dimanche à l'hôtel de ville, et diminua les distributions de vin.

La reconstruction des deux arches du pont de la Magdeleine fut adjugée, le 4 mai, pour quatre mille livres, à Guillaume Blois. L'ouvrage fut terminé le 10 novembre de l'année suivante.

Louis XIV et la reine Régente, à leur retour du siége de Bordeaux, passèrent, le 18 de mai, par Nantes. Ils ne furent point reçus avec les honneurs ordinaires, parce qu'ils n'étaient pas attendus.

La Bourse était achevée depuis trois ans: le commerce semblait l'ignorer et n'en faisait aucun usage. Le bureau prit le parti de l'affermer pour cent soixante-cinq livres, sous la seule condition de n'y point vendre de vin en détail. Les négociants ne s'aperçurent de l'utilité de cet établissement, que quand ils en furent privés. Ils offrirent de prendre le bail qui leur fut accordé. Le bureau remit les clefs, le 27 août, aux juges consuls; et c'est depuis cette époque que les commerçants s'y assemblent.

Les Oratoriens n'avaient encore qu'une petite chapelle, et désiraient de bâtir une église. Ils en obtinrent la permission du bureau, avec un morceau de terrain qui leur était nécessaire. Le chapitre s'y opposa d'abord, et revendiquait le fonds. M. de la

Meilleraye parvint à le faire se désister, et l'église fut bâtie. Les bâtiments des pères de l'Oratoire ont été convertis en caserne de gendarmerie, et l'église en grenier à foin.

L'octroi de cinq sous par pipe de vin descendant à Nantes, semblait une mine inépuisable. La ville, les deux chapitres de Nantes et de Rennes, les Carmélites et l'Hopital y avaient des droits. L'évêque voulut aussi en tirer quelques parcelles, pour l'établissement de son séminaire; mais la ville fit des réclamations. Elle affecta ce revenu à la construction du nouvel hopital, outre 25 à 30 mille livres, provenant d'autres revenus. Beaucoup de personnes avaient déjà contribué à cette bonne œuvre; indépendamment du don de la chambre des comptes, il y eut un legs de 8,000 livres; M. Marquès de la Motte donna 10,000 livres, qui servirent à construire la salle des petits garçons, en 1670; enfin M. de la Meilleraye donna 20,000 livres, qui, deux ans plus tard, furent employées à la construction de la salle des filles. A ces sommes diverses, la ville ajouta celle de 12,050 livres, montant de la vente, qu'elle fit en 1655, d'une partie des terrains dépendants de l'hopital d'Erdre. Sur ces emplacements aliénés, il se trouvait trois cimetières: un pour les pauvres; un pour les suppliciés, et le troisième pour les calvinistes.

La ville était encore menacée d'une disette. Le bureau, sur la proposition de M. de la Meilleraye, et sous sa garantie, fit un emprunt, et acheta des grains qu'on déposa dans des greniers publics. Plusieurs négociants en achetèrent également pour l'utilité publique, et sans autre condition que le remboursement des pertes, s'il s'en trouvait après la vente.

Le 27 septembre, les Etats s'ouvrirent à Nantes, aux Jacobins. Le duc de Vendôme, rentré en France,

à la faveur de la minorité de Louis XIV, vint à Nantes, et s'empara de la présidence des Etats; mais les ducs de La Trimouille et de Rohan s'y opposèrent vivement. Le maréchal de la Meilleraye, pour éviter les conséquences de cette querelle, et surtout, pour empêcher le duc de Rohan de parvenir à la présidence, plaça des troupes autour du couvent, et barricada les avenues. La duchesse de Rohan, offensée de ce procédé, s'en plaignit au maréchal, et, dans l'emportement de sa colère, porta l'oubli des convenances, au point de lui donner un soufflet *avec sa pantoufle.* Cette violence troubla l'assemblée, et fit rompre la séance. La duchesse, cependant, se retira triomphante et bien accompagnée, aux Cordeliers, où elle demeurait. Le maréchal, outragé dans sa personne et dans celle du roi qu'il représentait, fit notifier à la duchesse, l'ordre de sortir de Nantes sur-le-champ, en la menaçant de faire tirer le canon contre sa demeure. La duchesse, forcée d'obéir, se retira avec une partie de la noblesse qui approuvait son procédé. Le parlement, auquel elle s'adressa, parut lui être favorable; mais le maréchal obtint plus de justice de la cour. Le roi exclut pour cette fois les trois ducs, et laissa la présidence à celui à qui elle appartenait après eux, sinon au choix que la noblesse ferait d'un nouveau président. Les Etats nommèrent le baron de Pont-l'Abbé; les séances recommencèrent le 12 octobre.

1652.

L'usage de porter de gros cierges, appelés *torches*, à la procession, était déjà ancien à cette époque. La ville en avait un énorme, pour lequel il était alloué 50 livres par an. Comme il tombait en ruine, le bureau le vendit, et en fit construire un autre en bois, avec sculpture, peinture et dorure: il coûta 600 livres.

La dépense annuelle de la procession du Sacre, était aussi fixée à 50 livres.

La récolte était devenue plus abondante, et la ville, chargée d'approvisionnements, mit ses grains en vente. Elle les taxa à 11 livres, et contraignit les boulangers d'en prendre, quoiqu'on en trouvât à 9 livres au marché. Le bureau retira ainsi ses avances, mais le peuple paya le pain plus cher, toute l'année.

1653.

Quand les Jacobins s'établirent à Nantes, la ville leur donna la chapelle de Sainte-Catherine, de laquelle ils firent leur église. Mais elle était presqu'inabordable par défaut d'issues. Ils présentèrent requête au bureau, pour l'engager à acheter un terrain en face de l'église, qui, de cimetière avait été transformé en jardin. Pour faciliter cet acquêt, les Jacobins offrirent mille livres. Le bureau accepta la somme et y ajouta six cents livres, à condition que l'emplacement serait converti en place publique; c'est l'ancienne place des Jacobins, maintenant place du Port-Maillard.

Sur la demande du préfet du collége de l'Oratoire, on établit un professeur de théologie; il n'en existait pas un seul en Bretagne. Le préfet demandait 300 livres à la ville, pour la première année, en attendant qu'on pût établir un fonds régulier. Le bureau n'accorda que 200 livres. L'année suivante, on créa un second professeur, et la ville continua de les payer.

« Sur la remonstrance du procureur du roy;
» qu'il y a un tel déréglement parmi les artisans
» et gens de métier de cette ville et fauxbourgs,
» qu'ils passent la plûpart des jours ouvrables dans
» les jeux et cabarets à jouer et ivrogner, au lieu
» de se tenir à travailler chacun en sa vacation,

» pour gagner sa vie et servir le public, etc. (Il s'agissait surtout des gabariers, charretiers, portefaix, crocheteurs, etc).

« Faisant droit sur ladite remonstrance, défenses » sont faites à tous artisans et gens de métier, » d'aller jouer n'y se débaucher de leur travail » ès-jours ouvrables, ains est enjoint à chacun » d'eux de se tenir dans leurs boutiques, ou ailleurs » à travailler de leur vacation, sur peine de prison. » Suit un tarif très-détaillé du prix des charrois, des transports, etc.

Cette ordonnance est du 18 décembre de cette année.

1654.

Le cardinal de Retz, chef du parti de la Fronde, avait été arrêté à Paris, et renfermé à Vincennes, au mois de décembre 1652. Après quinze mois de prison, il fut conduit à Nantes, au mois de mars de cette année, et renfermé au château.

Il faut lire dans ses mémoires tout ce qu'il fit pour mériter ce châtiment, et voir avec quelle complaisance il décrit ses habiles manœuvres pour amener la guerre civile; « de sorte que, de son » aveu, dit un historien, et pour appeler les choses » par leur nom, Jean-François-Paul de Gondi, » archevêque de Corinthe, et coadjuteur de Paris, » était un ingrat, un factieux, un brouillon, un » homme déréglé, un ambitieux, un hypocrite, » à qui il n'a manqué que de pouvoir jeter dans » les affaires une étincelle de fanatisme, pour embrâser tout le royaume. »

Après plusieurs projets d'évasion dont ce prélat ne put faire usage par les contre-temps qu'il éprouva, il se fixa au seul qui lui restait, mais qui était le plus périlleux. Il profita d'une de ses promenades sur un bastion au bord de la rivière, et sur lequel il y avait un jardin. Un médecin, et

Rousseau, frère de son intendant, lui fournirent une corde, à laquelle était attachée une manière d'escarpolette. « Je me sauvai un samedi, 8 d'aoust » (dit-il dans ses memoires), à 5 heures du soir ; » la porte du petit jardin se referma après moi, » presque naturellement, je descendis très-heureu- » sement au bas du bastion qui avait quarante pieds » de haut, la corde entre les jambes. Un valet » de chambre.... amusa mes gardes en les faisant » boire. Ils s'amusaient eux-mêmes à regarder un » jacobin qui se baignait, et qui, de plus, se noyait. » La sentinelle qui était à vingt pas de moi, n'osa » me tirer, parce que, lorsque je le vis compasser » sa mèche, je lui criai que je le ferais pendre » s'il tirait ; et il avoua à la question, qu'il crut » sur cette menace, que le maréchal était de con- » cert avec moi. Deux petits pages qui se baignaient, » et qui me voyaient suspendu à la corde, crièrent » que je me sauvais, ne furent pas écoutés, par- » ce que tout le monde s'imagina qu'ils appelaient » les gens au secours du jacobin qui se baignait. » Mes quatre gentilshommes se trouvèrent à point » nommé au bas du ravelin, où ils avaient fait » semblant de faire abreuver leurs chevaux ; je fus » à cheval moi-même, avant qu'il y eût eu seu- » lement la moindre alarme..... »

Mais la bonne fortune du cardinal ne fut pas entière ; en arrivant dans le faubourg de Richebourg, son cheval effrayé le renversa contre une borne, qui lui démit l'épaule. Ses cavaliers le remirent à cheval, et le conduisirent à Mauves ; les souffrances qu'il éprouvait, jointes à la peur, lui firent trouver le chemin bien long, puisqu'il crut avoir fait cinq lieues en y arrivant. A Mauves, on lui fit passer la rivière ; mais se trouvant hors d'état de remonter à cheval, on le cacha dans une meule de foin, dans laquelle il resta plus de sept heures. Une troupe de gentilshommes vint enfin le prendre,

le plaça sur une civière à fumier, et le conduisit d'abord à Beaupreau; de là il fut transporté à Machecoul, et un peu plus tard à Belle-Ile, à travers mille dangers. Un pêcheur de sardines réussità passer le prélat à Saint-Sébastien, en Espagne.

Il y avait, dans la ville et faubourgs, environ deux cents chaudières à eau-de-vie et bière. Les habitants se plaignirent au bureau, le 27 août, de *la grande consomption* de bois et de grains, causée par ces distilleries, et du renchérissement de ces objets, outre l'incommodité des mauvaises odeurs causée par la vuidange de tant de chaudières. Le bureau, après avoir pris des renseignements, défendit sous peine de trois cents livres d'amende, de brasser de la bière dans le diocèse, et de faire aucune eau-de-vie dans la ville. Il ordonna de plus de démonter les chaudières.

On poursuivit aussi les tonneliers qui ne marquaient pas leurs futailles; il y avait confiscation et vingt livres d'amende.

1655.

Le 28 janvier, parut la première ordonnance qui oblige les propriétaires à démolir les maisons qui menacent ruine. Elle fut rendue après la chute d'une maison qui écrasa plusieurs personnes.

Le bureau avait renouvelé l'année précédente, le traité avec les pères de l'Oratoire; il augmenta leur traitement qui était resté le même, depuis leur entrée au collége, en 1625, quoique toutes les denrées eussent augmenté de moitié.

Cette année, la ville conclut le marché de la construction du nouveau collége de Saint-Clément. La première pierre en fut posée le 24 de mars; la charpente seule coûta vingt-et-un mille livres. L'édifice cependant ne fut achevé qu'en 1678.

La ville avait fait un accord, le 9 du même mois,

avec le scholastique du collégé de Saint-Jean, pour la réduction de ce collége en une seule classe de grammaire (la 6e), et sa réunion à celui de Saint-Clément. La ville fut autorisée à vendre le fonds du collége de Saint-Jean, et à employer les deniers à la construction de celui de Saint-Clément. Le tout fut vendu, l'année suivante, neuf mille six cents livres. Il fut convenu avec le scholastique et les parents du fondateur, qu'on mettrait sur la porte de 6e, SCHOLA JOHANNEA, en lettres d'or; que la ville fonderait une messe basse avec 30 livres d'honoraires à Saint-Saturnin, où le fondateur Guillemain Delaunay était inhumé, et que le scholastique aurait la présentation du professeur. Ces conditions furent remplies, excepté l'inscription, qui fut oubliée.

Le collége eut alors dix professeurs : deux théologiens, deux philosophes et six humanistes.

1656.

Le 23 avril, la ville accorda à une troupe de comédiens, la permission de jouer à Nantes. « *A » charge de se comporter honnestement et modes- » tement, sans faire actions, ni dire paroles sales » et dissolues, et de payer quarante livres à l'ho- » pital par semaine*, pour la pièce qu'ils donne- » raient *au choix de la ville.*

Pour aider les pauvres enfermés au Sanitat, le bureau choisit parmi eux les prieurs d'enterrements, les porteurs de morts et les tendeurs de deuil. On allouait, aux premiers, 20 sous, aux seconds, 8 sous, et aux derniers, 4 sous. Les enfants portaient les torches sans salaire.

1657.

Le bureau avait commencé, dès le mois de décembre précédent, ses emplettes de vin pour la distribution de la fête des Rois. Il acheta pour

deux mille deux cent quarante-deux livres de vin et de bouteilles. Gilles Daguin, cirier, reçut au mois de janvier de cette année, treize cent quatorze livres onze sous pour flambeaux, cierges, torches et bougies, fournies à la ville, dans le cours de dix-sept mois.

Les Etats assemblés à Nantes, au mois de septembre, furent régalés, par la ville, de quarante barriques de vin de Grave, et de quatorze de Blois, qui coûtèrent, avec 4360 bouteilles, deux mille huit cent quatre-vingt-deux livres. On voit que l'ordonnance du roi et les arrêts de la chambre des comptes n'étaient pas mieux observés l'une que l'autre.

Le chapitre était gêné par le mur de ville, pour l'exécution des travaux de la cathédrale. Il obtint la permission de le démolir, à condition de le rétablir dans les mêmes proportions, ainsi que le fossé et la contrescarpe.

1658.

Le Pont-Rousseau fut rebâti cette année. On construisit aussi à côté une pyramide sur laquelle on inscrivit le nom et les qualités du duc de la Meilleraye, gouverneur de la ville, château et Comté de Nantes, du maire, M. de Pontual, des échevins, etc.

M. de Beauveau donne un réglement au séminaire qu'il a fondé.

1659.

Les jacobins tenaient école d'humanités, de philosophie et de théologie. Cette concurrence devenait nuisible au collége de Saint-Clément, et la ville le fit fermer, pour laisser aux Oratoriens le monopole de l'instruction publique.

Le 20 janvier, la ville fit don, à l'église de Saint-Sébastien, de très-riches ornements, sur lesquels

elle avait fait broder ses armes; ils coûtèrent huit cent vingt-six livres. Ce présent fut fait en conséquence du vœu adressé à Saint-Sébastien, en 1636, « pour obtenir de Dieu, par l'intercession » de ce bienheureux, la continuation de sa sainte » grâce, et qu'il plût à sa divine bonté, préserver » ladite ville et fauxbourgs de maladie contagieuse, » ainsi qu'il a fait depuis ledit vœu. » Il était alloué 100 livres pour chacune des processions de Saint-Sébastien.

En 1654, la police avait fait fermer toutes les brasseries; cette année, un particulier offrit trois mille livres par an, pour les pauvres renfermés, à condition qu'il aurait le privilége exclusif de la brasserie à Nantes. Le bureau le lui accorda, sous la réserve de taxer la bière.

1660.

Le 21 juillet, le bureau députa le maire, le sous-maire, un échevin et le procureur-syndic, pour aller complimenter le roi sur son mariage.

Cette année fut extraordinaire par la longueur de l'hiver. Les glaces furent arrêtées depuis Noël de l'année précédente jusqu'au mois de mai de celle-ci, puisque, le 29 d'avril, le meûnier du moulin de la Saulsaye demanda une indemnité, *parce qu'on ne prévoyait pas encore la débâcle.*

On exhaussa de quatre pieds le quai d'Erdre, devant le vieil hopital. Par cette opération, les derrières des maisons environnantes restèrent sans issue. Ce ne fut que trois ans plus tard, que la ville fournit huit cents livres aux propriétaires, pour les aider à réparer le dommage. Ce quai a été plusieurs fois relevé depuis, et par son enfoncement actuel, on peut juger de l'exhaussement du lit de la Loire et de l'Erdre dans l'espace de cent soixante dix ans, à compter jusqu'à l'année présente 1830.

Le vin des rois coûta cette année deux mille quatre-vingt-dix livres.

1661.

La viande de carême fut taxée cette année à 2 sous la livre : le boucher donna cent livres de gratification à l'hopital. C'est la première fois qu'il est mention d'une rétribution pour ce monopole, encore était-elle censée volontaire.

On commença cette année la maçonne de la tour de l'horloge du Bouffai. Le bail en fut passé, le 2 juin, à 17 livres 10 sous la toise, et la tour coûta deux mille cent cinquante livres. L'horloge publique était autrefois établie sur le Port-Maillard; mais l'édifice tombant en ruine, il fut démoli en 1647.

Les Etats s'ouvrent à Nantes, le 21 d'août. Cette assemblée, et la nouvelle de la prochaine arrivée du roi, engagèrent le bureau à faire sa provision de vin : il en acheta pour dix-huit cent deux livres.

Le bureau fit aussi marché avec les boulangers pour fournir du pain au régiment du roi, à 2 sous la livre méteil : il leur fit une avance de trois mille cinq livres en blé, le froment à 16 livres 10 sous le setier, et le seigle à 11 livres 10 sous. Cette dépense et celles occasionées par l'arrivée du roi, obligèrent le bureau à faire un emprunt de vingt mille livres.

Le roi arriva à Nantes le 1er de septembre, et descendit au château vers une heure après-midi. Le maréchal de la Meilleraye avait annoncé que S. M. dînerait au château de Clermont; ainsi on ne l'attendait que le soir. Ce contre-temps n'empêcha pas le roi d'être parfaitement reçu, surtout si l'on en juge par cette petite pièce de vers, que Guimar a insérée dans ses *Annales Nantaises*, et qui fut composée par François de Beau-

villiers, comte de Saint-Aignan, qui était à la suite du roi.

Maints carosses formaient à Mauves un petit cours,
Pour des courriers mouillés bien consolant concours.
Dans ce brillant état, quittant nos rossinantes,
Et n'en piaffant pas moins, nons entrâmes dans Nantes,
Où des grands et petits on vit avec plaisir,
A l'aspect d'un grand roi, contenter le désir.
Tout y parut joyeux; plusieurs discrtes langues
Excédèrent le roi par leurs doctes harangues.
L'illustre maréchal nous y reçut au mieux;
Tout y flatta le goût, tout satisfit les yeux.
Le roi vit des remparts tirer, dans la prairie,
Deux cents pièces au moins de belle artillerie.
En divers lieux, delà chacun se partagea;
Puis magnifiquement au château l'on mangea.

Après le diner du roi, M. Poulain de la Vincendière, maire de Nantes, à la tête du corps de ville, harangua S. M., un genou à terre, et lui présenta *quatre clefs d'argent vermeil doré, armoyrées des armes de France et de Bretagne, dans un bassin d'argent. Le tout coûta* 672 *livres. Le roi, chapeau bas, d'un air content, remercia le corps de ville, et dit au maire qu'il eût retenu les clefs, et qu'il les trouvoit en bonnes mains.*

Les autres corps furent également admis à faire leur cour au roi.

S. M. était accompagnée du prince de Condé, du duc d'Enguien, de monseigneur de Beaufort; de M. Fouquet, surintendant des finances; Letellier; de Loménie; de Guénégaud et de Lyonne, secrétaires d'état.

Le voyage de Louis XIV à Nantes, avait un but secret, qui ne fut connu que quelques jours après son arrivée. Le 5 septembre, il fit arrêter M. Fouquet; ce ministre était accusé de dilapi-

dations et de trames contre la sûreté de l'état. Il lui eût été difficile d'être innocent aux yeux de ses ennemis, jaloux de sa fortune et tout prêts à profiter de sa ruine. Ils employèrent l'adresse et les insinuations perfides pour le perdre dans l'esprit du roi, à qui ils persuadèrent qu'il avait un parti redoutable : c'est ce qui décida ce prince à le faire arrêter. Fouquet fut conduit à Paris, et jugé par une commission dont plusieurs membres étaient ses ennemis personnels : il fut condamné au bannissement ; le roi commua ou plutôt aggrava la sentence, en une prison perpétuelle, au château de Pignerol, où il est mort.

Le roi repartit le lendemain de l'arrestation du surintendant.

L'abbé de Coislin, aumônier du roi, paya au curé de Sainte-Radegonde, 35 sous pour chaque nuit que le prince coucha au château.

Le 25 septembre, M. de la Meilleraye demanda au bureau, la permission pour les R. P. Jésuites de les admettre dans un des faubourgs de Nantes. Comme cette demande se faisait au nom du roi, le bureau n'osa le refuser. Les pères Louis de Goulaine, et Nicolas d'Harouis, présentèrent leur requête, et le bureau leur accorda le choix » du faubourg du marchix, ou de celui du Bi- » gnon Lestard, et *non ailleurs*, sous les condi- » tions et modifications qui seroient arbitrées et » prescrites etc. » Les Jésuites ne purent cependant s'établir que plusieurs années après, et lorsque toutes les conditions furent réglées et acceptées.

1662.

Les maladies conatgieuses reparurent dès la fin de l'année précédente, et peu après le départ du roi : elles devinrent dominantes après l'hiver, surtout pendant les mois d'avril et de mai. On

put attribuer le retour de ce fléau à la mauvaise nourriture du peuple, causée par la disette de grains qui s'étendait dans l'Anjou, la Tourraine et jusqu'à Paris.

La position de Nantes devenait déplorable : les directeurs des pauvres enfermés, demandèrent au bureau quatre tonneaux de seigle par semaine, pour faire subsister ces malheureux; et le bureau ne savait où les prendre. Le parlement de Bretagne avait défendu l'extraction des grains de la province, et un arrêt du conseil autorisait les habitants de Saumur à en tirer cinq cents tonneaux; ceux de Tours, mille muids et le comte d'Armagnac une égale quantité.

Dans cette situation critique, le bureau s'assembla le 18 avril, et, sous l'approbation tacite de M. de la Meilleraye, prit la résolution de s'opposer de vive force à l'enlèvement des grains, en armant un bateau pour obliger les marchands à *tenir planche* avant de quitter la ville.

Louis XIV manda le maire à la cour : heureusement une maladie arrivée à propos le dispensa de s'y rendre.

Il paraît au reste que cette affaire n'eut pas de suites fâcheuses, puisque le même maire fut continué dans sa charge, cette année.

Le 7 de mai, deux officiers du roi se présentèrent au bureau pour faire conduire cinq cents tonneaux de grain à Angers, Saumur et Tours. Leurs ordres étaient si précis, que le bureau fut forcé de s'y soumettre. La ville eut même le chagrin de voir passer sous ses murs, quarante deux mille setiers de bled sortis de Guyenne, et conduits par la Loire, en Tourraine et jusqu'à Paris, sans faire planche.

Le prix du grain augmentait toujours : le 9 novembre, la police fut obligée de renchérir le

pain; le blanc fut taxé à 3 sous la livre, le méteil à 27 deniers, et celui de seigle à 18 deniers.

Le 22 juin, le bureau fit inviter les Carmes, les Cordeliers, les Jacobins, les Minimes, les Capucins et les Récolets, à donner leurs soins aux pauvres enfermés et aux malades de l'hopital : ces maisons n'avaient pas encore d'aumôniers, et les curés avaient trop peu de temps à leur donner.

Le présidial, à l'exemple des chanoines et de l'université, demanda et obtint le droit de porter la robe rouge dans les solennités publiques : mais il paraît qu'il mit peu d'importance à le conserver, car, peu d'années après, il l'abandonna et se borna à la robe noire.

1663.

Pour exciter l'émulation des écoliers du collége de Saint-Clément, le bureau ordonna, le 1er avril, une somme de cent livres, pour être distribuée en prix à ceux qui feraient les plus grands progrès dans les études ; c'est l'origine des prix de collége à Nantes.

La cloche du l'horloge de Bouffai, fut fondue, cette année, à la chambre des comptes, par René Landouillet, fondeur, et considérablement augmentée dans son poids. Elle pèse 16532 livres. Le maréchal et la maréchale de la Meilleraye furent ses parrain et marraine et la nommèrent Charles-Marie. La tour de l'horloge ne fut achevée que l'année suivante, ainsi que les cadrans et les huit appaux pour le carillon. Tous ces travaux furent exécutés avec les deniers de la ville.

La cloche avait été descendue et fondue en 1661, remontée et attachée à la charpente; mais le fondeur Landouillet ne l'ayant pas mise au poids du marché, il fut condamné à la refondre

et à l'augmenter de plusieurs milliers de matière. Le fondeur fut encore plus malheureux dans sa seconde opération, car elle fut complétement manquée ; la cloche fut refondue une troisième fois, et enfin remontée avec les nouveaux appaux.

Voici l'état de la dépense totale du monument.

« Maçonnerie.	2150 liv.
Balustrade en fer pesant 11702 livres, à 4 sous 6 deniers la livre. . . .	2633
Plomberie, dorure et peinture. . .	4500
Descente de l'horloge, la rompure, le menage au bas de la tour du Papegault, pour y être fondu, le ramenage et de huit appaux, la monture et attache.	292
Les mouvements et poids de l'horloge.	1900
Le métal ajouté environ.	3000
Le marteau de la cloche.	60
La charpente de l'horloge. . . .	1420
Réparation de la charpente pour s'être altérée, n'ayant point été couverte pendant l'instance avec Landouillet	400
La fonte de la cloche et des nouveaux appaux, sans déchet du métal. . .	550
» *Total.*	16905

L'horloger avait *quatre-vingt-dix livres par an, pour gages et entretien de ladite horloge.*

Les présents de vins aux Etats, étaient parvenus à un excès intolérable. En 1661, les Etats de Nantes s'en plaignirent au roi. Il intervint un arrêt du conseil, du 25 juin de cette année, qui a fait très-

» expresses inhibitions et défenses aux miseurs » des villes et communautés de ladite province (de » Bretagne), de faire doresnavant des présens de » vin, aux personnes qui passent par lesdites villes, » à peine d'être privés de leurs deniers d'octroi. » Cet arrêt fut enregistré aux Etats actuellement assemblés à Nantes, imprimé et publié. La ville compléta l'économie, en retranchant les confitures aux dames.

Le ministre Colbert assista aux Etats, en qualité de commissaire du roi. Les premières séances furent présidées par élection, par M. Claude de Sesmaisons de la Sauzinière.

Les grandes eaux renversèrent une partie des piliers du pont Rousseau, et emportèrent le pont.

1664.

M. de la Meilleraye mourut au commencement de cette année à Paris. La ville lui fit faire un service solennel, le 13 mars.

Le 13 janvier, la police régla les prix du vin en détail. Le vin nantais fut taxé à 5 sous 6 deniers le pot; celui d'Anjou à 13 sous; de Grave à 16 sous; le vin étranger à 20 sous. La dinée de l'homme et du cheval à l'auberge, avec vin nantais, 16 sous, avec vin d'Anjou 20 sous. La couchée 35 sous. Le pain fut taxé à 2 sous la livre, fine fleur, le méteil à 13 deniers, et le seigle à 9 deniers.

La pêche de la morue et de la baleine était déjà florissante à cette époque, et Nantes y prenait une part considérable. Ses armateurs expédiaient chaque année quinze à vingt bâtiments pour ces deux pêches. Mais cette prospérité fut contrariée par la jalousie des puissances maritimes, et surtout par les Anglais, nos éternels concurrents. Dès l'année 1683, le commerce de Nantes porta des

plaintes au gouvernement contre leurs vexations ; par la supériorité de leurs forces, ils empêchaient nos baleiniers de faire leur cuite à terre, et les forçaient ainsi à cuire à bord des navires, au risque de les incendier.

Les dégoûts que les armateurs éprouvèrent, et peut-être aussi l'espoir bien fondé d'un commerce plus lucratif, les engagèrent à abandonner insensiblement la pêche aux petits ports du bas de la Loire, pour se livrer entièrement au commerce des Antilles, et surtout de Saint-Domingue.

Cette année, cependant, le gouvernement ouvrit une nouvelle voie au commerce de Nantes, pour étendre ses relations. Le 18 de mai, le bureau reçut une lettre de M. de Colbert, dans laquelle ce ministre faisait connaître l'intention du roi, d'établir une compagnie des Indes orientales, et le désir qu'il avait que les négociants de Nantes augmentassent le nombre des actionnaires. Mais cet établissement fut peu goûté d'abord. Le roi écrivit lui-même au bureau, le 13 juin et le 26 août suivant. Les syndics de la compagnie en firent connaître les réglements et les priviléges. Ces nouvelles sollicitations engagèrent plusieurs négociants à devenir actionnaires. Ils nommèrent le sieur Valleton, négociant, leur syndic, et le chargèrent de se rendre à Paris, pour assister, en leur nom, à l'assemblée générale indiquée pour le 1er décembre. M. Valleton fut aussi chargé de faire valoir la situation du port de Nantes, pour la construction, l'armement des vaisseaux, la cargaison, la vente et le transport des marchandises. Enfin tout ce qui pourrait motiver la préférence en faveur de la ville, pour y établir la compagnie.

Les nouveaux actionnaires de la compagnie des Indes députèrent, le 19 janvier de l'année suivante*, M. de la Hautière-Ramée, à la seconde assemblée générale indiquée à Paris pour le 1er de

février. Il s'agissait d'obtenir une chambre de direction à Nantes. Elle fut accordée, et les intéressés formèrent une chambre composée de six membres, dont cinq choisis dans le commerce de Nantes, et un sixième, résident à Paris. Ces six premiers directeurs furent MM. Jean Lory, Antoine François, François Valleton, député à la première assemblée, Etienne Bureau, Etienne Grillaud, et André Boussineau; Mathurin Verger, notaire, fut le secrétaire, Jacques Valleton, caissier, et Guillaume Nidelet, teneur de livres.

Ce nouveau débouché qu'on offrit au commerce ne nuisit point à celui des Antilles, qui ne faisait que de naître; il excita au contraire l'émulation des négociants qui s'y livrèrent avec ardeur. La compagnie, chargée de fournir des esclaves aux colonies, se trouvant hors d'état de remplir ses engagements; « les négociants de Nantes, dit M. Huet, » se chargèrent d'exploiter son privilége, en lui » payant jusqu'à 15 pour cent des valeurs intro» duites; et c'est ainsi que par de continuels sa» crifices, ils ont été réellement les fondateurs des » colonies françaises; ils y avaient versé d'im» menses capitaux, dont une partie a été entiè» rement perdue. »

La traite des noirs formait la part la plus importante, comme la plus lucrative, du commerce de Nantes; ce fut vers 1750 qu'elle prit un développement extraordinaire, et produisit de grands bénéfices. Depuis cette époque jusqu'en 1790, Nantes expédiait, année commune, trente navires pour la traite, qui enlevaient à la côte d'Afrique douze mille esclaves, dont un cinquième au moins périssait dans la traversée. On estime que chaque esclave coûtait à l'armateur sept à huit cents livres, et il le vendait dix-huit cents livres au colon: mais aussi, à la vérité, à de long termes, et souvent avec de grandes difficultés pour le recouvrement.

Telle est l'origine de la dette active des armateurs de Nantes, estimée, en 1790, à plus de trente millions, et dont le désastre de Saint-Domingue a causé la ruine.

Dans les dernières années de sa prospérité, Nantes expédiait, pour son commerce d'Afrique et des Antilles, jusqu'à cent trente navires, dont l'ensemble du tonnage montait à cinquante-neuf mille tonneaux environ, et occupait cinq mille trois ou quatre cents marins. Le tableau des importations, dans l'année 1790, présente une valeur de 40,703,232 livres tournois, et celui des exportations de la même année, est de 23,163,386 livres.

Ce grand mouvement commercial procurait à Nantes et à ses environs, des avantages inappréciables ; l'agriculture et les manufactures recevaient, chaque année, pour des fournitures de toute espèce, près de trois millions de livres, sans compter les bénéfices des marchands en détail, sur cette foule de marins et de passagers, qui, à leur arrivée, encombraient les magasins.

Il résulte, d'après les tableaux de la statistique de M. Huet, que Nantes, dans les dernières années avant la révolution, recevait environ le tiers de toutes les importations des denrées coloniales de France, et qu'on pouvait considérer son port relativement dans son commerce avec les Antilles, comme le second du royaume.

1665.

Le duc de Mazarin est nommé lieutenant-général en Bretagne, et gouverneur de Nantes. Il était fils du duc de la Meilleraye, et avait épousé une nièce du cardinal Mazarin, à condition de prendre son nom et ses armes.

Le nouveau gouverneur fit son entrée à Nantes, le 5 juillet. Reçu avec tous les honneurs militaires, il prit possession du logement qu'on lui avait préparé dans la rue du Château.

Le gouvernement du duc de Mazarin fut de courte durée, et ce fut un malheur pour Nantes. Ce sage gouverneur employa tout son temps à corriger les vices d'administration, à perfectionner les réglements de police et à extirper les abus nombreux, qu'une longue incurie avait laissé enraciner. Il commença par refuser les douze cents livres, qu'il était d'usage d'offrir aux gouverneurs, pour leur ameublement. Il rendit diverses ordonnances, pour diminuer les dépenses communales, en bornant celles du bureau aux choses indispensables. Chaque article fut fixé, avec défense de le dépasser. Il porta ses vues économiques sur les dettes et les revenus de la ville, et fit exercer sur ces derniers, des retenues pour acquitter les premières. La salubrité publique lui fournit l'occasion d'établir d'utiles réglements. Le port d'armes que s'arrogeaient beaucoup d'individus, était devenu un abus intolérable, et compromettait la sûreté des personnes. Le gouverneur mit tous ses soins à le détruire. Il défendit le port d'armes aux écoliers, pages, ouvriers et laquais, ainsi que les pistolets aux soldats; il obligea ceux-ci d'être rentrés au quartier, à 8 heures en été, et à 6 en hiver, avec défense d'aller plus de deux ensemble en ville. Il paraît que la garnison de Nantes était très-mal disciplinée à cette époque, et se livrait à d'étranges désordres.

Le 12 décembre, le duc de Mazarin se démit du gouvernement de Nantes, en faveur de Sébastien de Rosmadec, marquis de Molac. Les lettres-patentes du nouveau gouverneur sont datées du 18 du même mois.

1666.

Anne d'Autriche, mère du roi, mourut au mois de janvier. La ville lui fit faire un service solennel pendant trois jours consécutifs, dans la cathédrale, les 11, 12 et 13 mars.

Par ordonnance de police du 15 avril, il est enjoint aux négociants de faire leurs assemblées de commerce à la Bourse, depuis onze heures du matin jusqu'à une heure de relevée.

M. le marquis de Molac, nouveau gouverneur de Nantes, et son épouse, firent leur entrée le 15 d'avril, au bruit de l'artillerie de la ville et du château.

M. de Molac ne se montra pas aussi désintéressé que M. de Mazarin, son devancier. Il demanda au bureau trois mille livres par an, pour son logement et son ameublement. La ville lui en accorda deux mille. Dans l'origine assez récente de cet usage, le bureau ne croyait faire qu'une politesse aux gouverneurs, *sans tirer à conséquence pour l'avenir*; mais M. de Molac lui apprit qu'une gratification trop souvent répétée finit par devenir un droit.

On démolit cette année le clocher de Saint-Nicolas, qui menaçait ruine, quoiqu'il ne fût pas ancien. Pour subvenir à la dépense de sa reconstruction, la fabrique vendit un ancien calice d'or, fit une quête dans la paroisse, et emprunta le surplus, ce qui ruina la fabrique.

L'université créa, cette année, une chaire de droit civil. Elle fut provisoirement établie aux Carmes. Le docteur Jean Perrier en fut le premier professeur.

Malgré les soins du duc de Mazarin, pour remettre l'ordre dans les finances de la ville, le temps ne lui permit pas d'achever son ouvrage. Le même désordre régnait dans celles des autres villes de Bretagne. Le roi nomma des commissaires, pour examiner l'état de leurs finances. Ils s'assemblèrent à Saint-Malo, et assignèrent le bureau à comparaître par députés, le 2 août. Le bureau nomma

M. de la Bigeotière-Giraud, ancien maire, et deux autres députés pour communiquer les registres à la commission. Ils furent de retour au bout de quinze jours, et firent leur rapport le 22 du même mois.

La dépense de ce voyage coûta à la ville cinq cent vingt-cinq livres ; le maire à quinze livres par jour, et les autres députés à 10 livres.

Le résultat de l'enquête des commissaires provoqua un arrêt du conseil, du 6 juin de l'année suivante, qui défend aux communautés de faire aucune dépense, pour les honneurs de leur ville; *ni en festins et en beuvetés*, aux jours d'assemblée ; de passer *trente livres*, dans les feux de joie de Nantes; d'envoyer plus de deux députés aux Etats: savoir, le syndic et un autre ; d'employer plus de cinq mille livres, par an, à l'entretien du pavé.

1667.

La viande de carême fut taxée, cette année, à 2 sous 6 deniers, pour le public, et 2 sous pour l'hopital. Le boucher privilégié donna pour l'hopital quatre cent quatre-vingt-dix livres.

La ville fut obligée de porter des plaintes à M. de Colbert, contre les pirateries des Biscayens, qui s'étaient emparés de plusieurs navires de Nantes.

M. Dumenil-Lorido, maire, assista, en cette qualité, l'épée au côté, aux Etats assemblés à Vannes. A son retour, le bureau le gratifia d'une épée et d'un porte-épée. Elle lui fut remise dans l'assemblée générale, tenue le 24 décembre ; il fut arrêté qu'à l'avenir, la ville ferait un pareil présent à chaque maire, le jour de sa réception.

L'année précédente, Nantes avait été témoin d'un grand scandale, dans la personne de son évêque. Le marquis de Beauveau, son frère puiné, blessé de l'extrême bienfaisance du prélat, craignit sans doute, la diminution d'une succession qu'il convoi-

tait. Il fit passer ses bienfaits pour des prodigalités, et, à force d'intrigues, il réussit à le priver de l'administration de son temporel. Non content de cet indigne triomphe, le marquis obtint une lettre de cachet pour faire arrêter son frère. L'évêque fut conduit au prieuré de Grammont, dans le diocèse de Tours.

Ce vénérable prélat fut vivement regretté par tous les gens de bien, et les pauvres perdirent leur plus zélé protecteur. Dans une assemblée générale, tenue à son sujet, M. de Molac proposa de lui envoyer des députés, pour se concerter avec lui, sur les moyens de le délivrer. Le chapitre et le clergé joignirent leurs députés à ceux de la ville ; mais ces démarches restèrent sans effet.

Le bureau de ville s'aperçut que des motifs secrets retenaient le prélat en prison, et désespérant de l'en tirer, il borna ses soins à payer aux députés, quatre cent quatre-vingts livres, pour seize jours, à dix livres par jour chacun. Le clergé fut plus persévérant, sans être plus heureux. Il n'épargna ni soins ni argent. L'évêque l'en remercia dans une lettre datée du 27 janvier de cette année, dans laquelle il montrait une touchante et sainte résignation.

La lâche dénonciation du marquis de Beauveau servit de prétexte pour arracher la démission du malheureux évêque. Le prélat, après avoir vainement lutté contre tant d'injustice et de violence, se démit enfin de son évêché, dans les derniers jours de décembre de cette année, en faveur de l'abbé de La Beaume-Leblanc de la Valière, doyen de Saint-Martin-de-Tours. M. Gabriel de Beauveau survécut peu à ce dernier acte, et mourut dans une triste situation. La régale s'ouvrit le 26 janvier de l'année suivante.

M. de Beauveau avait été militaire avant d'entrer dans l'état ecclésiastique. S'il n'était pas habile théo-

logien, il sut choisir des hommes éclairés et pieux, pour lui aider à conduire son diocèse. Grâce à la cupidité fraternelle, il se vit privé de ses revenus comme un prodigue, renfermé dans un couvent, et gardé à vue comme un criminel, pour expier le tort irrémissible d'une charité trop apostolique dans la pratique des bonnes œuvres. Et par une contradiction manifeste, ce prélat qu'on déclarait incapable de gérer ses biens temporels, on le trouvait suffisamment habile pour l'administration spirituelle de son diocèse. Le marquis, au reste, tira peu de fruit de son indigne procédé. Ses prodigalités excessives le réduisirent en peu de temps à une extrême pauvreté.

1668.

M. Gilles de Labeaume-Leblanc prit possession par procureur de l'Evêché, le 12 juin, et fit son entrée le 23 septembre.

Depuis 1648, on avait le projet de bâtir une autre chapelle de Saint-Julien, l'ancienne se trouvant mal située pour le service divin, et dans une position qui gênait les constructions nouvelles. Mais ce changement provoqua une opposition assez forte pour en suspendre l'exécution jusqu'à l'année suivante. M. de Molac écrivit à ce sujet. La fabrique de Saint-Nicolas et les habitants se joignirent à lui, et présentèrent une requête. Le bureau approuva la construction nouvelle, et ordonna que provisoirement, on dresserait les trois autels, dans la grande salle de la Bourse, avec une séparation, pour y célébrer la messe. Mais au moment d'exécuter ce projet, le chapitre s'y opposa. Le bureau fit au commencement de cette année, des démarches pour lever l'opposition. Il y réussit enfin ; mais le chapitre ne céda qu'avec peine. On travaillait malgré l'instance, et la chapelle dût être achevée le 15 de mai.

1669.

Depuis long-temps, on disputait aux maires, échevins, syndics et greffiers, les titres de noblesse, acquis par ces charges, quoiqu'ils leur eussent été successivement accordés ou confirmés par les rois François II, Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. Le bureau tenait singulièrement à cette prérogative. Il avait actuellement deux députés à la Cour, chargés de soutenir ses droits. Il arrêta le 25 juin, de prendre trente mille livres, à constitution de rente, pour les frais de poursuite.

Le conseil d'état rendit un arrêt qui accordait la noblesse aux maires après trois ans de charge et en excluait tous les autres. L'arrêt fut présenté au bureau le 26 juillet; celui-ci présenta requête au premier président, pour supplier le parlement de modifier l'arrêt du conseil; mais il n'y eut aucun égard.

Le roi, pour favoriser M. Charette de Montebert, maire actuel, ordonna que le bureau entier fût conservé l'année suivante.

M. Charles-Marie Bonnin, comte de Montrevaux, obtient la lieutenance du château, ville et comté de Nantes, en remplacement du marquis de Chalucet, son père, démissionnaire.

1670.

Un arrêt du conseil d'état, du 18 août, concernant la liquidation des dettes de la ville, fut enregistré le 26 octobre. Par cet arrêt, la ville se trouvait déchargée des intérêts, ou rentes des deniers qu'elle avait pris à constitut; il réglait que les créanciers qui remettraient un tiers de leurs créances, seraient payés préférablement à ceux antérieurs, qui ne feraient point de remise. Ce moyen violent soulagea la ville, mais ses magistrats dûrent s'apercevoir plus tard, qu'on ne viole pas impunément la foi publique.

Le 24 juillet, le roi nomma M. l[illegible]c de Chaulnes, gouverneur de Bretagne.

On bâtit, cette année, le pont de la Poissonnerie. Il a été démoli en 1755 pour faire place au pont actuel.

1671.

L'établissement des jésuites à Nantes traînait en longueur. Ils s'étaient présentés, de nouveau au bureau, le 11 de septembre 1663, et avaient souscrit à toutes les conditions qu'il leur imposait, quoique très-dures. On leur permit d'établir un hospice de dix pères, en prouvant qu'ils avaient le moyen de se procurer toutes les nécessités de la vie, sans rien demander à personne. Ils renoncèrent à toute prétention sur les octrois ou autres secours de la ville par sollicitations près du roi. En cas de procès, ils devaient se soumettre au présidial et au parlement, renonçant, par avance, à toute commission évocatoire. Il leur fut défendu d'établir de collége ou pensionnat, pour lettres humaines ou sacrées, ni de vaquer à l'instruction de la jeunesse. Enfin, il leur fut interdit de s'établir en ville, ni entre les rivières de Loire et d'Erdre. Tous ces articles, et d'autres moins importants, dûrent être approuvés et ratifiés par leur général, et préalablement autorisés par monseigneur l'évêque de Nantes. Ce dernier article fut le plus difficile à obtenir. M. De La Beaume ne s'empressait pas de donner son autorisation; il fallut que le roi lui écrivit, pour avoir son consentement. Il le donna enfin, le 19 décembre de cette même année 1663.

Les jésuites purent croire que tout était fini. Au mois de mars 1664, ils s'occupèrent de leur établissement sur la motte Saint-Nicolas, mais le procureur-syndic y mit opposition, parce que l'approbation du général se faisait attendre; ils suspen-

dirent leurs travaux, et ne purent présenter l'autorisation du père Jean-Paul Oliva, général, que le 1er février 1665.

Les R. P. restèrent six ans dans leur faubourg, et ne songèrent, que cette année, à s'établir en ville. Ils achetèrent dans cette vue, l'hôtel de Briord, mais bientôt de nouveaux obstacles entravèrent leur projet. Le substitut du procureur du roi, mit opposition à leur introduction dans la cité, ainsi que le curé de Saint-Vincent dont ils allaient diminuer les droits curiaux. Cette entreprise, d'ailleurs, était contraire aux précédentes stipulations, qui existaient dans toute leur force. Le siége de la prévôté rendit une sentence, le 18 septembre, qui les excluait de la ville. Cette opposition, cependant, fut bientôt levée par le crédit de la société. L'évêque avait donné sa permission dès le 20 août. L'assemblée générale de la ville donna la sienne le 12 octobre; mais dans une nouvelle assemblée, tenue au château, deux jours après, en présence de M. de Molac, la ville imposa aux jésuites l'obligation de ne rien acquérir directement, ni indirectement, dans la ville, ni d'accroître leur maison de Briord. Elle les soumit aussi aux emprunts et charges publiques, ainsi que les autres propriétaires. Les lettres-patentes du roi levèrent les oppositions, et autorisèrent les R. P. à acquérir jusqu'à deux mille livres de rentes, *à la charge de prières seulement*, et d'enseigner l'hydrographie.

1672.

Il y avait près de cinquante ans que les pères de l'Oratoire tenaient le collége de Saint-Clément, à la satisfaction publique. La ville crut devoir leur en témoigner sa reconnaissance, en leur accordant le collége à perpétuité. L'acte en fut passé, le 5 février.

Le 28 avril, la ville passa un marché pour faire désencombrer et nettoyer la rivière d'Erdre, en dedans de la cité. L'entreprise fut achevée le 27 juillet, et coûta huit cent vingt-cinq livres.

Dom René Lévêque, missionnaire du diocèse, fonde la communauté de Saint-Clément, en vertu de lettres-patentes du roi. L'évêque approuva l'institut et les réglements. C'était un séminaire pour les prêtres missionnaires.

La communauté des filles pénitentes date de la même époque, et doit son existence au même fondateur.

La ville était dans l'usage de fournir, le jour de la Fête-Dieu, les gants, rubans et bouquets aux maire, échevins, officiers et juges-consuls.

1673.

Le gouvernement venait d'établir l'impôt du timbre et le monopole de la vente du tabac. Ces charges nouvelles et inusitées causèrent une sédition qui faillit devenir funeste à l'évêque. Deux femmes y jouèrent le principal rôle ; l'une, nommée Veillone, était épouse d'un menuisier, et l'autre, la femme d'un confiseur. La première fut arrêtée et conduite au château, par ordre du gouverneur, comte de Molac. L'évêque espérant que sa présence pourrait calmer les séditieux parcourut la ville; mais cette démarche pacifique ne servit qu'à compromettre sa vie. Les mutins s'emparèrent de sa personne, et l'enfermèrent dans la chapelle Saint-Yves, et le gardèrent en ôtage pour la sûreté de la femme Veillone. M. de Molac ne crût point devoir risquer les jours de l'évêque et relâcha la femme. Cette conduite faible fut très-désapprouvée à la cour, et le gouverneur manqua d'être destitué. Le marquis de Lavardin lui fut substitué, et commanda quelque temps à sa place. Pour prévenir de pareils désordres à l'avenir,

Nantes reçut une garnison, chargée de maintenir la tranquillité publique. Il est à remarquer, au reste, que la plus vile populace prit seule part à cette sédition.

L'évêque tenait exactement un synode, chaque année. Celui-ci fut marqué par plusieurs sages réglements. Un, cependant, paraîtrait bien ridicule de nos jours, si l'on jugeait des mœurs de ce temps par les nôtres, et si l'on ne savait combien les corps ont toujours tenu aux anciens usages. Ce réglement défendait aux ecclésiastiques, de quelque dignité qu'ils fussent, *de porter perruque*, sans permission du pape ou de l'évêque, par écrit : « *laquelle* dit le statut, *ne sera accordé que pour* » *les nécessités qui nous seront connues.* »

L'évêque retrancha 14 ou 15 fêtes, mais le peuple goûta peu cette nouveauté, et continua de les chômer encore plusieurs années.

La police du 22 septembre taxa le bon bœuf, le mouton et le veau, à 2 sous 6 deniers la livre ; le lard à 4 sous 6 deniers. Les plus gros chapons valaient 12 sous, et les moindres 9 sous, la couple de poulets 8 sous ; les bonnes perdrix 13 sous, le levreau 10 sous, la bécasse, le canard, le lapin 8 sous ; la chandelle 4 sous 6 deniers la livre, et le bon beurre 5 sous 6 deniers.

1674.

On forma, cette année, des compagnies de milice bourgeoise, destinées à défendre les côtes, menacées par les flottes ennemies.

1675.

M. De La Beaume fait travailler à un nouveau *Propre des Saints*, que le chapitre n'approuva sans doute pas, puisqu'il arrêta qu'à l'avenir, il ne célébrerait la fête d'aucun saint nouveau.

1678.

Par arrêt du conseil d'état, on fait un état des

archives de la chambre des comptes et du château.

1679.

M. De La Beaume demanda au roi pour coadjuteur, l'abbé de Beauveau, neveu de son prédécesseur. On lui répondit que cet abbé était d'âge à être évêque lui-même, et qu'il pouvait se démettre en sa faveur. L'évêque donna sa démission, mais ne tarda pas à s'en repentir. Il se plaignit au pape Innocent XI de l'espèce de violence qu'on lui avait faite, et le supplia de ne point accorder les bulles à son successeur. Cette démarche arrêta effectivement l'expédition des bulles, mais causa une vive contestation entre l'évêque et le chapitre, qui voulait s'emparer de la régie que l'évêque prétendait retenir, jusqu'à ce que sa cession eût été acceptée à Rome, et même la prise de possession de son successeur. M. De La Beaume l'emporta puisqu'on voit qu'il tint un synode le 25 mai de cette année. Son successeur ne fut sacré que le 24 août, et prit possession le 2 septembre suivant.

Pendant ce démêlé, les officiers de l'évêque et du chapitre, s'excommunièrent réciproquement, et finirent par s'absoudre.

M. de La Beaume, en quittant son évêché, entra dans la compagnie de Jésus, avec dispense du pape d'en porter l'habit. Son zèle ne se ralentit pas en changeant de condition : il continua de prêcher, de confesser et de faire des missions. Il passa de Nantes, à Tours, de là à Périgueux, et enfin à Tulle, où il mourut en 1709, âgé de quatre-vingt-dix ans. Il fut d'une simplicité exemplaire, frugal, plein de zèle pour ses devoirs, et très-laborieux. Sur la fin de sa vie, son esprit se ressentit de son grand âge. Il mourut pauvre, n'ayant qu'une modique pension sur son ancien évêché.

1680.

Un édit du 7 janvier, oblige les chanoines de renoncer aux cures qu'ils cumulaient avec leurs canonicats.

Le 17 avril, vers une heure après-minuit, éclata le terrible incendie qui réduisit en cendres la rue de la Casserie, plusieurs maisons de celles de la Clavurerie, du Bois-Tortu et de Saint-Nicolas. Tout ce quartier n'était bâti qu'en bois.

1681.

Le 21 janvier, la police régla le maximum du prix des boissons, Le pot de vin de Grave fut taxé à 18 sous, celui d'Anjou à 13 sous, et celui de Nantes à 6 sous. Il y avait cinquante livres d'amende pour les contrevenants.

Un arrêt du conseil d'état, du 18 juillet de cette année, établit un réglement définitif pour l'administration des finances de la ville. Dans la série des articles, on en trouve dont la dépense fixée forme un contraste assez frappant entre cette époque et la nôtre. Voici quelques-unes de ces allocations : pour frais de la mairie 600 livres; pour les offrandes, pour l'installation du maire et des juges-consuls, 25 livres; aux six archers, à raison de 150 livres chacun par an, 900 livres ; au trompette 12 livres, au tambour, 40 livres; pour l'entretien des portes et vitres de la maison de ville 75 livres; pour le bois, charbon et chandelle qui se brûlent à l'hôtel-de-ville, 75 livres; au jardinier de l'hôtel de ville 60 livres; pour l'impression des arrêts et ordonnances, 30 livres; pour le flambeau de police, 25 livres; aux six portiers de la ville, chacun 17 livres 10 sous. La ville devait à la prieure de Sainte-Claire et Sainte-Julitte, sur le moulin Coutant, une rente de quatre sétiers de blé froment, 374 *pimpeneaux*,

et les deux tiers d'un pimpeneau et 36 sous monnaie.

Les Etats tiennent à Nantes, au mois d'août.

1682.

Le devoir de *Ménge*, ou 2 sous par muid de blé, vin et sel, montant le fleuve, dont la communauté de Nantes jouissait depuis plus de trois cents ans, lui fut ôté, et réuni au domaine, par la sentence de réformation du 27 février de cette année. Pour dédommager la ville, on l'exempta de l'entretien des ponts.

Un nouvel incendie ravage Nantes, cette année. Dans la nuit du 10 avril, la rue de la Clavurerie, du côté de la Boucherie, et les ruelles adjacentes, deviennent la proie des flammes : vingt-neuf maisons furent consumées.

1685.

Dès l'année 1671, on avait commencé à bâtir le chœur de l'église de Sainte-Croix. Le portail ne fut entrepris que vers cette année. Cette belle façade n'est plus obstruée par les maisons qui la cachaient, et la place commence à s'ébaucher : mais le portail est encore ignominieusement masqué par une vieille baraque cramponnée dessus, et qui détruit toute la symétrie de l'édifice.

Le 22 octobre, Louis XIV révoqua le célèbre édit de Nantes. On envoya dans cette ville, plusieurs prédicateurs, parmi lesquels on remarque Fléchier, évêque de Nimes, pour travailler à la conversion des calvinistes. « Les éloquents dis-
» cours, dit Travers, ne les ayant point conver-
» tis, le roi (*ou plutôt le marquis de Louvois*)
» envoya des dragons à vivre à discrétion, chez
» les prétendus réformés, jusqu'à ce qu'ils eussent

» abjuré; beaucoup d'abjurations se firent à la » voix de ces apôtres, mais aucunes conversions. »

La ville donne aux apothicaires le jardin du Papegault de l'Arbalètre au bas de la motte Saint-Nicolas, près de l'enclos du Calvaire, pour la culture des plantes et les opérations pharmaceutiques, à six deniers de cens par an, et retour en cas de cessation de service. Cette cession fut confirmée par lettres-patentes du roi, du mois de février 1688.

1689.

Jacques II roi d'Angleterre, détrôné par son gendre, le prince d'Orange, passa par Nantes pour se rendre à Brest. Il fut reçu au bruit de l'artillerie, et descendit au château : la milice bourgeoise était sous les armes.

1690.

« La Monnaie de Nantes ne travaillait pas de» puis long-temps; on la rouvrit cette année à » la réformation des espèces, et l'on y en a » frappé et fabriqué de nouvelles en argent, bil» lon et cuivre. » (T)

1691.

Erection d'un siége d'amirauté à Nantes, au mois de juin. L'édit fut enregistré au parlement, le 5 juillet suivant.

Les officiers des eaux et forêts datent de la même époque.

Un édit de 1690, et des lettres-patentes, de cette année, portent création de la charge, en titre d'office, de secrétaire-greffier héréditaire de la ville et communauté de Nantes.

1692.

Un arrêt du conseil, confirmatif de deux autres, assure les priviléges de la noblesse aux auditeurs des comptes.

1693.

Le juge-prévôt, lieutenant-général de police, fit faire, cette année, un essai sur la fabrication du pain, afin d'établir un régulateur fixe et invariable d'après le prix du grain. Voici le résultat de l'expérience.

1° Pain de froment. Quand le setier de froment vaudra sept livres (*minimum*), le pain se vendra chaque livre, onze deniers.

A sept livres quinze sous le setier, la livre de pain un sol, etc. Augmentant toujours, ou diminuant un denier par quinze sous.

2° Pain de méteil. Quand le setier de méture vaudra cinq livres cinq sous (*minimum*), la livre de pain, sera vendue sept deniers.

A six livres deux sous le setier, huit deniers la livre de pain. etc. Augmentant toujours ou diminuant un denier par dix-sept sous.

3° Pain de seigle. Quand le setier de seigle vaudra soixante sous (*minimum*), la livre de pain sera vendue cinq deniers.

Augmentant toujours ou diminuant un denier par vingt sous.

Ce tarif fut confirmé par arrêt de la cour, du 16 novembre 1697.

Les embarras du gouvernement pour soutenir une guerre onéreuse, le forcèrent à recourir à des expédients et à des ventes de charges. A Nantes, on en créa plusieurs : celle de maire héréditaire, créée en 1691, fut acquise, cette année, par M. Proust du port de la Vigne, pour la somme de cinquante quatre mille cinquante livres. Elle lui rapportait deux mille cent quatre-vingts livres de gages pris sur les octrois de la ville. Cette charge, concédée à M. Proust, le 14 d'août, fut enregistrée au parlement, le 11 septembre suivant.

M. Proust resta maire jusqu'en l'année 1716, époque de sa mort.

« Le roi créa aussi une charge de lieutenant
» dans la ville, également héréditaire. M. le mar-
» quis de Sévigné en traita et l'a possédée jusqu'à
» sa mort. » (T)

C'est sans doute un autre Sévigné, que le fils de la célèbre marquise de ce nom ; ce dernier connu par sa brillante valeur, et par son esprit, quitta le service en 1683, et n'exerça plus aucun emploi, si ce n'est de commander momentanément l'arrière-ban de la noblesse de Bretagne.

La fonction de lestcur fut également érigée en office ; on la vendit plus tard à l'hopital général.

1694.

Les religieuses de Sainte-Catherine s'établissent dans la maison de la Touche, appartenant à l'évêque ; et les religieux de la Merci à l'Hermitage, sur la route de Rennes. Mais ces deux établissements furent supprimés, n'étant point autorisés par lettres-patentes. Les prêtres Irlandais, dont l'hospice était précédemment rue de la Paume (du Chapeau-Rouge), remplacent les Catherinettes, aux mêmes conditions que leurs devancières.

L'école de charité de Sainte-Marie, pour l'instruction des pauvres filles, fut fondée, cette année, par mademoiselle Dubras.

La communauté du Bon Pasteur fut aussi fondée « par les œuvres bienfaisantes de mademoi-
» selle Gaudin, lingère, et M. Barbot de la Pé-
» rinière, diacre. » (Hist. lapid.)

1695.

Le roi crée la charge de grand bailli d'épée, avec droit de commander la noblesse.

M. De la Tullaye, procureur-général de la chambre des comptes, cède le terrain de la Butte, qu'il venait d'arrenter, pour les exercices du Papegault.

1697.

D'après une ordonnance du roi, la ville s'occupe de l'éclairage des rues; la communauté fit en conséquence le rachat des lanternes à l'acquit des propriétaires et locataires, pour la somme de 105237 livres 5 sous, et 10523 livres 14 sous 6 deniers, pour les deux sous par livre de ladite somme, à quoi ils avaient été imposés au rôle de répartition. La ville reçut d'après un arrêt du conseil du 18 février de l'année suivante, une somme annuelle de 5261 livres 17 sous 3 deniers, pour l'entretien des lanternes et l'éclairage. Elle obtint aussi par un autre arrêt la permission de lever un nouveau droit de six deniers par pots de vin, vendus en détail dans la ville, à commencer du 1er janvier 1702, pour finir à pareil jour 1708.

En janvier 1716, le roi réduisit au denier 25 les augmentations de gages et charges; ainsi cette somme de 5261 livres fut réduite à 4209 livres 9 sous 9 deniers. Le bail des lanternes se fit concurremment par la ville et la police. L'éclairage ne durait que pendant les trois mois d'hiver. Ces lanternes furent d'abord d'environ cinq cent cinquante. On ne se servait alors que de chandelles.

L'administration de l'éclairage resta long-temps imparfaite ; il s'y commettait de nombreuses infidélités par ceux qui étaient chargés d'allumer les lanternes. Le bureau finit par charger les habitants eux-mêmes de ce soin, et fit faire des boîtes avec des clefs, pour renfermer les cordes auxquelles les lanternes étaient suspendues. Cette manière d'éclairer avec des chandelles subsistait encore en 1730. En 1726, la mairie fit l'acquisition de neuf ou dix nouvelles lanternes, qu'elle fit accrocher sous les voûtes des portes de ville.

1699.

L'ancien séminaire est démoli et reconstruit sur

un nouveau plan, par les soins de M. Couperie de Songères, archidiacre de la Mée. Cet édifice est maintenant le pensionnat du collége royal.

Par édit du roi on crée six commissaires de police à Nantes.

1700.

Les dépenses annuelles d'entretien des ponts de pierre et de bois, des quais, ponts-levis, portes, pavés, etc, montaient à six mille six ou sept cents livres, que la ville était autorisée à prendre sur les deniers d'octroi. Un arrêt du conseil, du 30 novembre, lui enjoignit d'en distraire, quatre cents livres par an, pour l'emploi spécial de la réparation des quais, qui étaient extrêmement négligés.

1701.

Dans la nuit du 20 au 21 janvier, il y eut un grand tremblement de terre à Nantes.

1704.

Le comte de Toulouse, grand-amiral de France, et gouverneur de Bretagne, fit son entrée à Nantes, le 18 avril. La garde-bourgeoise était sous les armes. Ce prince n'en voulut point d'autre. Il alla loger à l'Evêché.

1706.

Il y eut, cette année, un effroyable ouragan à Nantes et dans une grande partie du Comté. Un navire de la rade de Paimbœuf, soulevé par la mer et le vent, fut jeté dans un jardin entre quatre murailles; un autre fut poussé si avant sur la prairie de Donges, qu'on fut obligé de creuser un canal pour le retirer. L'ouragan détruisit encore les marais salâns, et tous les sels amoncelés furent dispersés et perdus. A Nantes, le bois des Récollets,

sur les ponts, fut détruit ; la galerie de pierre, qui existait alors sur la porte de l'Evêché, fut abattue ; une annelure de plomb de la couverture de la cathédrale, fut emportée jusqu'à la porte de l'église de l'Oratoire. Enfin, une inondation subite, causée par la tempête, augmenta le désastre.

1708.

Le vaste terrain compris entre le Sanitat et les chantiers de construction, était connu sous le nom d'Ile de Chézine. Un édit du roi obligea M. de la Chapelle-Coquerie, propriétaire du bois de Launay, à consentir à son affranchissement. On construisit, aux frais de la commune, une chaussée et le pont, pour établir la communication entre la ville et l'ermitage, qui, jusqu'alors, avait été impraticable.

La ville acquiert l'office de lieutenant-général.

1709.

Cette année est remarquable par le froid rigoureux qui se fit sentir depuis le 5 janvier jusqu'au mois d'avril. Nantes, comme le reste de la France, en éprouva les funestes effets. La famine accompagna et suivit ce fléau, et ajouta de nouveaux malheurs à ceux occasionés par une guerre désastreuse.

1710.

Le roi créa la charge d'arimeur à Nantes.

1711.

Une terrible inondation détruisit, cette année, une partie du pont de Pirmil. Les réparations urgentes furent estimées quatre-vingt-cinq mille livres, par l'ingénieur de la province Thevenon. La moitié de cette somme fut levée, par arrêt du conseil, sur la ville et les faubourgs de Nantes, et l'autre moitié sur le reste du diocèse. Les travaux furent entrepris par les frères Laillaud, architectes, sur

les dessins du sieur Gabriel, premier architecte du roi.

Mais cette somme était loin de suffire. Deux ans plus tard, les Etats de Bretagne accordèrent encore cent-dix mille livres pour continuer les travaux. Malgré ce secours, on ne put achever l'ouvrage complétement, et il fallut s'y reprendre plus tard.

On démolit la porte de Bon-Secours.

1712.

Une ordonnance de police, du 9 juin, réitère les défenses faites précédemment, aux habitants qui bâtissent des maisons, d'y construire des trapes sur la rue, et de faire ouvrir les fenêtres en dehors, comme on en voit encore beaucoup aux vieilles maisons. Les propriétaires sont tenus de bâtir les façades des maisons « *à plomb, sans aucune saillie*; » de ne bâtir les murs de clôture desdites maisons qu'en pierre, à chaux et à sable; d'ôter les abat-vents qui sont au *par-à-bas* de leurs maisons, sauf à eux à les faire fermer de grilles et grillons de fer. Une ordonnance, du 4 juillet 1704, avait déjà défendu de construire à l'avenir « des trapes, mar- » ches, ou des hauvents, ou contrevents, sail- » lies, terrasses, fertaux sur les toits, évières, » siéges, montoirs à cheval, seüils, appuis de » boutiques, portes, fermetures de croisée, étables, » cages, abajoüeres, montres, étalages, comptoirs, » plafonds, chassis, étaux, attelliers, perches, » échaupes, ballays, enseignes, et autres choses » faisant avance sur les rues et voyes publiques. »

1713.

Les priviléges de la noblesse, accordés aux maires et échevins, ont souvent été un objet de contestation. Un nouvel édit confirme les anciens, et maintient les descendants de ces magistrats, depuis 1600 jusqu'au 1er janvier, dans ce droit, toutefois, moyennant finance.

La police défend la distillation et la vente de l'eau-de-vie de marc et de raisin.

1715.

La ville de Nantes avait expédié quatre-vingt-dix-sept navires dans les Colonies. Ils rapportèrent dix mille huit cent cinquante-quatre barriques de sucre. Le roi permit aux négociants d'en *réexpédier* dix mille à l'étranger, sans payer de droits; mais ils profitèrent peu de cette faveur, par le défaut de sécurité pour les transports, et la rareté des espèces. Les sucres restaient en magasin, sans utilité pour les propriétaires.

1er septembre, mort de Louis XIV.

Le marc d'argent est à 40 livres.

1717.

M. Proust du port de la Vigne, maire perpétuel, mort l'année précédente (d'après le livre doré), fut remplacé par M. Boussineau de la Pâtissière, ancien conseiller du roi au présidial.

Le roi, par un édit du mois de juin de cette année, rétablit l'ancien usage de l'élection des maires, moyennant remboursement. La ville paya en conséquence 85,213 livres à la veuve de M. Proust, pour rentrer dans son droit d'élire ses magistrats.

Le roi rétablit, par lettres-patentes de cette année, la liberté du commerce avec Saint-Domingue, en faveur de douze ports de l'Océan, parmi lesquels Nantes fut compris.

Les querelles occasionées par le livre du père Quesnel, réveillèrent le jansénisme en France, et la bulle *Unigenitus* sembla lui donner de nouvelles forces. La mort du roi et l'avénement du duc d'Orléans à la régence, firent cesser les persécutions, sans calmer les haines.

Le clergé de Nantes prit sa part dans ces dis-

putes déplorables. L'évêque avait accepté la *constitution*, avec un zèle qui lui fit de nombreux ennemis. Nantes était plein de prêtres jansénistes. Il eut à lutter contre la communauté de Saint-Clément, le Séminaire, la faculté de théologie, et une grande partie du clergé séculier de la ville et du diocèse, qui se rendirent *appellants au futur concile*, contre la décision du Saint-Siége.

Ce fut sur ces entrefaites, et au moment où la querelle était le plus envenimée, que M. Gilles de Beauveau termina sa carrière. Il mourut à Nantes, le 6 septembre de cette année, après trente-neuf ans d'épiscopat. Il n'était pas mort d'évêque de Nantes, dans sa ville épiscopale, depuis François Hamon, l'an 1532. Ainsi les cérémonies d'inhumation pour les évêques, étaient totalement oubliées. « M. de » Beauveau fut enseveli sans honneur à la cathé- » drale; son corps mal embaumé, aux dépens » du chapitre, s'étant corrompu à n'être pas sup- » portable, quatre soldats la pipe à la bouche, » le descendirent dans un caveau de l'église, sans » autre clergé que le chanoine *M. de Sesmaisons*, » qui fit les prières à basse voix et à huis clos. » On avait autrefois dit à M. de Beauveau, qu'il » aurait la sépulture d'un soldat. Il ne le pouvait » croire, étant évêque. La prophétie fut justifiée » par l'événement. » (T.)

Le chapitre contribua à l'indécence de l'inhumation, par son opposition aux curés qui voulaient assister au service en étole; et le chapitre aima mieux refuser le service que de les admettre. Le clergé séculier et régulier, tous les corps de magistrature, invités à la cérémonie, furent obligés de se retirer sans y avoir assisté. Ce ne fut qu'au mois de janvier de l'année suivante, que le chapitre accorda au pieux prélat le tardif honneur d'un service solennel.

M. de Beauveau fut un des évêques qui hono-

rèrent le plus le siége de Nantes. Il vécut dans la simplicité des temps anciens, fut charitable et bienfaisant, et mourut pauvre ; il est vrai que le temporel de son évêché était surchargé de pensions. Dans les derniers temps de sa vie, il fut réduit à aller, avec ses gens, chercher son dîner au Séminaire.

M. de Beauveau fut remplacé par Louis de Lavergne-de-Tressan, aumônier du régent, élu d'abord évêque de Vannes, mais non pourvu ; on le fit passer à l'évêché de Nantes. Il fit son entrée le 6 décembre, et descendit chez le doyen de la cathédrale, d'où il se retira au Séminaire. Le chapitre resta fidèle à l'antique usage de ne saluer son évêque, que lorsqu'il était établi au palais épiscopal. M. de Tressan ne fut sacré que le 10 juillet de l'année suivante, à Dinan, pendant la tenue des Etats.

M. le maréchal de Montesquiou, commandant pour le roi en Bretagne, fit son entrée à Nantes, le 8 juin. Deux échevins allèrent au-devant de lui jusqu'à Nozai ; la noblesse alla aussi à sa rencontre. La troupe était sous les armes, et les habitants le conduisirent jusqu'à l'hôtel de Bec-de-Lièvre où il descendit. Le bureau en habits de cérémonie, le maire en tête, vint le saluer et lui présenter les clefs de la ville. Mais comme elles n'étaient *qu'en fer*, et qu'on avait négligé de les lui offrir sur un plat d'argent qui restait au commandant, celui-ci les refusa, et se vengea en ne reconduisant pas le bureau selon l'usage. La mairie, cependant était en règle : elle se conformait à l'ordonnance de 1667, qui défendait à la ville toutes dépenses superflues. Aussi la cour instruite de cette affaire, approuva-t-elle sa conduite. Le maréchal s'était rendu moins difficile pour accepter soixante bouteilles de vin de Bourgogne. Il ne resta que trois jours à Nantes, et repartit pour Vannes.

L'hôtel de la Bourse, la chapelle et le logement du chapelain, menaçaient ruine, quoique ces édifices n'eussent que soixante-neuf ans de durée. Un arrêté, du 3 août, ordonna de les étayer.

Le 10 août, le bureau fit un arrangement avec M. de Lusançay, seigneur de la Hautière, pour autoriser les paveurs à extraire des pavés sur les hauteurs de l'ermitage, ou coteau de Miséri, moyennant une rente de trente-six livres, payable par la ville.

Le 18 août, on lut au bureau une lettre de M. de la Vrillière, secrétaire-d'Etat, en faveur des priviléges des anciens maires, échevins, etc., auxquels l'intendant donnait atteinte, en les assujettissant aux charges publiques comme les autres habitants.

Le 24 août, le bureau fit défense aux muletiers, charretiers et porte-faix, d'entrer dans la Bourse pendant les heures d'assemblée. Sauf à eux, d'attendre à la porte les marchands auxquels ils auraient à faire.

1718.

Le 5 janvier, le comte de Croisi, nommé lieutenant du roi à Nantes, y fait son entrée.

Dans la nuit du 17 au 18 février, la halle en bois, construite sur la place du Bouffai, en 1628, fut consumée par les flammes. Ce vaste incendie fit enfin connaître à la ville, l'utilité des pompes. Elle s'adressa au roi, qui accorda une loterie de dix mille livres, dont la moitié fut retenue pour l'achat de deux pompes.

M. de Miane est nommé lieutenant du château, et entre en fonctions le 5 juin.

1719.

Les deux râteaux * de la rivière d'Erdre, furent en partie détruits par les grandes eaux, au commencement de cette année. Dans le courant de l'été, la sécheresse devint si extrême, que la Loire fut guéable à Richebourg et à la Fosse, d'un bord à l'autre.

1720.

Cette année, Nantes fut témoin d'une sanglante catastrophe.

Depuis long-temps, la noblesse de Bretagne croyait avoir des sujets de mécontentement contre le gouvernement. Les Etats bataillaient pour repousser des impôts auxquels on voulait les assujétir, et ses représentations n'étaient point écoutées. Pour se venger, les Etats de 1717 refusèrent d'accorder le *don gratuit* par acclamation, selon l'ancien usage. M. de Montesquiou fit d'inutiles efforts pour ramener les esprits à des dispositions plus modérées. N'y pouvant parvenir, il ordonna la séparation des Etats. Cette dissolution fut le signal de troubles dans la province. La noblesse irritée, prit les résolutions les plus violentes. Elle trouva malheureusement des encouragements dans la colère d'une femme puissante, qui ne cherchait que des complices pour lui aider à renverser le gouvernement.

Cette femme était la duchesse du Maine. Désespérée des humiliations que le régent avait fait éprouver au duc son époux, elle cherchait tous les moyens pour détruire un prince qui lui était odieux. Tous les mécontents de la cour devinrent ses partisans, et sa haine active en augmenta le

* Grilles de fer qu'on levait et baissait pour ouvrir et fermer la rivière. Ces râteaux étaient placés entre les deux murs de ville, au-dessus desquels il y avait deux tours pour défendre l'abord de la rivière.

nombre, par de vaines promesses, que son génie intriguant, mais peu étendu, n'aurait jamais pu réaliser. Elle avait fomenté le mécontentement des Bretons, et bientôt ils lui furent tous dévoués.

Pour rendre ses partisans plus criminels, la duchesse fit alliance avec l'Espagne, par l'intermédiaire du prince de Célamare, ambassadeur de cette puissance, et principal auteur du complot. Leur projet était de faire enlever le régent, et de mettre à sa place le duc du Maine, sous l'autorité de Philippe V. Une flotte espagnole devait opérer une descente en Bretagne. Mais ce projet fut déjoué par la découverte de la conspiration. L'agent de l'ambassadeur ayant été arrêté, on saisit ses papiers et le complot fut entièrement dévoilé. Le duc et la duchesse du Maine furent arrêtés, ainsi qu'un grand nombre de personnes impliquées dans cette conspiration (29 décembre 1718).

Cet événement qui devait déconcerter les seigneurs bretons, ne détruisit cependant pas les liaisons qu'ils avaient formées avec le gouvernement d'Espagne. Avec son secours, ils se croyaient encore en état de braver le régent.

Dans le cours de l'année 1719, les complots éclatèrent; les mécontents se montrèrent en armes, et une flotte espagnole en vue du Port-Louis, se disposait à débarquer des troupes. Le maréchal de Montesquiou marcha contre les révoltés et les dispersa. De là, il s'avança jusqu'au Port-Louis, où la flotte ennemie, malgré ses vaines promesses, n'osa rien entreprendre et fut obligée de se retirer.

La duchesse du Maine, ennuyée de son exil, résolut d'acheter sa liberté, aux dépens de ses amis et de ses complices. Dans une déclaration écrite, elle fit connaître tous ceux qui avaient contracté qui des engagements avec elle et avec la cour d'Espagne, et n'oublia pas les nobles bretons qui s'étaient sacrifiés pour elle.

Le régent qui pardonnait à tout le monde, dans une affaire, où son autorité et sa personne même avaient été gravement compromises, fut inexorable sur le complot de Bretagne. Dès qu'il eut la déclaration de la duchesse, il donna des lettres-patentes, datées du 3 octobre 1719, portant création d'une chambre royale à Nantes, pour instruire le procès des coupables. MM. Ducouëdic, de Pontcalet, de Montlouis et de Talhouet, qui avaient été arrêtés, furent livrés à ce tribunal. Le préambule de ces lettres porte : « qu'étant informé de plusieurs cabales qui se sont faites depuis quelque temps dans la province de Bretagne, » et lieux circonvoisins, contre le service du roi » et le repos de ladite province, même d'attroupements de plusieurs gentilshommes, association entre eux, poudre de munition et de chevaux, enrollements de soldats, pratiques secrètes dedans et dehors le royaume, projets » de traités avec une puissance étrangère, opposition à main armée, à la levée des deniers du » roi, assemblées illicites, résistance à l'exécution des ordres du roi et refus d'y obéir ; tous » préparatifs tendants à révolte ; qu'il est également important pour le bien des sujets et la » conservation de l'autorité royale, de prévenir en » punissant les auteurs de ces attentats, pour assurer par des exemples de notre justice, l'obéissance qui nous est due, la tranquillité de cette » province, la perception paisible de nos droits, » et la sûreté de ceux qui sont préposés à les percevoir, nous avons cru devoir établir une chambre » dans notre ville de Nantes, etc. »

La chambre royale commença ses travaux par deux arrêts, dont le premier, du 8 novembre, » met sous la protection et sauve-garde du roi et » de la chambre, tous dénonciateurs, témoins et » ceux qui viendront à révélation. » Le second

du 29 du même mois porte : « défense à tous
» gentilshommes et autres, nommément aux com-
» munautés et maisons religieuses, de donner re-
» traite aux coupables, et de se rendre déposi-
» taires d'aucuns de leurs papiers et effets, avec
» injonction de les dénoncer au plus tôt, etc.

Cette chambre royale, présidée par M. de Châteauneuf, ne finit l'instruction du procès que le mardi de la semaine sainte, 26 mars de cette année. Ce jour là la commission s'assembla au château, à 10 heures du matin. Le jugement fut prononcé à 4 heures et demie du soir. Quoique ces messieurs n'eussent pas porté les armes contre l'Etat, ils furent convaincus de leurs liaisons avec l'Espagne et la duchesse du Maine, et furent en conséquence condamnés à être décapités, ainsi que seize de leurs complices qui avaient eu le bonheur de se sauver.

Cette sentence fatale frappa comme un coup foudre, les victimes de cette conspiration malheureuse. On les avait leurrés de l'espoir d'une grâce que le régent était bien résolu de ne pas leur accorder. M. de Talhouet, entre autres, était si loin de prévoir le sort funeste qui l'attendait, qu'il se livra lui-même à la justice, à la sollicitation de ses amis et de son épouse, croyant qu'on ne lui demandait qu'une soumission. Un abus cruel autorisait alors les juges à faire des promesses fallacieuses, pour provoquer les révélations. M. de Pontcalet se laissa prendre à cette amorce; mais loin d'obtenir aucune faveur pour prix de ses aveux indiscrets, M. de Châteauneuf lui refusa, ainsi qu'à ses compagnons d'infortune, le sursis qu'ils demandaient pour mettre ordre à leurs affaires; malgré leurs sollicitations, on ne leur accorda que deux heures pour se préparer à la mort; l'arrivée de quatre religieux leur enleva un reste d'espoir. Quatre exécuteurs les suivirent

immédiatement, et lièrent les mains aux condamnés, les fouillèrent, et leur enlevèrent tout ce qu'ils possédaient.

Un jugement si rigoureux envers des gentilshommes qui jouissaient de l'estime générale, causa un violent mécontentement dans le public. On remarquait avec indignation, que de grands coupables échappaient à la vengeance des lois, tandis qu'elle s'appesantissait sur des hommes, coupables sans doute, mais dont un patriotisme mal entendu avait égaré le zèle, et que la clémence eût facilement ramenés au devoir et au repentir.

Les plus sévères précautions furent prises pour assurer la tranquillité publique pendant l'exécution. Depuis le Château jusqu'à la place du Bouffai, les rues étaient bordées de deux rangs de soldats, et la place entourée de trois rangs. Les rues qui y aboutissaient, étaient fermées par des barricades.

Malgré le peu de temps accordé aux condamnés, l'exécution ne put avoir lieu qu'à neuf heures du soir, aux flambeaux. Après leur mort, les exécuteurs escortés de quatre archers à cheval, conduisirent les corps dans l'église des Carmes, pour y recevoir la sépulture. On y introduisit quatre femmes pour les ensevelir, et quatre fossoyeurs. M. de Châteauneuf ordonna qu'ils fussent enterrés sans chants, et sans le son des cloches. Il défendit même les ornements noirs dans le service du lendemain, de crainte que cet appareil lugubre n'excitât quelque sédition.

Ainsi périrent ces quatre gentilshommes, dont les noms étaient chers à la Bretagne. Victimes d'une femme, qui les trahit dès qu'elle n'eut plus rien à en espérer. Ils versèrent sur l'échafaud, un sang qui pouvait plus glorieusement couler pour la patrie. M. du Couédic avait servi l'État pendant vingt-huit ans.

Leurs biens furent confisqués au profit du roi,

excepté trente mille livres, appliqués aux hopitaux de Nantes, Rennes et Vannes.

Les seize fugitifs parvinrent à mettre leur vie en sûreté, en gagnant un port d'Espagne, où une faible pension alimentaire leur laissa tout le loisir de regretter une patrie, qu'ils avaient cru servir en voulant la livrer à l'ennemi. « Le régent » aurait pu étendre bien plus loin les proscriptions, » dit M. Lacretelle, mais il craignit de se voir » engagé dans une longue suite de cruautés. Il brûla » une liste qui lui présentait un grand nombre » d'hommes à punir, et il proclama une amnistie » pour l'affaire de Bretagne. »

M. Gérard Mellier, trésorier de France, et général des finances de Bretagne, fut élu maire, et installé le 1er juillet de cette année.

Il fit arrêter, le 14 du même mois, qu'on aplanirait et entourerait de murailles, la Motte-Saint-Pierre. Cette dépense monta à 4,000 livres. Les premières plantations dataient de plus d'un siècle, mais son entourage de haies ne la garantissait que faiblement des dégradations. En 1726, on y ajouta trois cent et un ormeaux. Mais ce ne fut qu'en 1760 que la Motte prit avec un nouveau nom, la forme que nous lui voyons aujourd'hui.

Deux arrêts du conseil d'état autorisèrent la ville à faire rebâtir quatre piles et trois arches du pont de Pirmil, au lieu de quatre qui existaient auparavant. L'ouvrage coûta 125,000 livres. On pava aussi les ponts de bois de Saint-Pierre, de Saint-Nicolas (depuis long-temps détruits), de la Belle-Croix et de Pont-Rousseau. Ces réparations coûtèrent 3840 livres.

Le sieur Rallet proposa, le 3 août, de payer entre les mains du miseur, la somme de 70,000 livres, pour la construction d'une nouvelle bourse, à condition de prolonger de neuf années, son bail des octrois aux charges existantes. Son offre fut ac-

ceptée le 16 octobre, le bureau n'en trouvant pas de plus avantageuses. Le sieur Rallet paya en espèces sonnantes, le 2 décembre, les billets de banque ayant été supprimés dans l'intervalle.

M. de Tressan avait fait de vains efforts pour faire réintégrer les docteurs exclus de l'Université, pour fait de doctrine. Il s'adressa enfin au régent, qui les fit rétablir par lettre de cachet.

Le maréchal d'Estrées, nommé gouverneur de Nantes, et lieutenant-général du comté nantais, à la place de son père, décédé, fait son entrée le 7 septembre.

Une précédente ordonnance du roi avait réduit à six cents livres les dépenses d'installation du maire, qui montaient auparavant à douze cents livres. Un nouvel arrêt du 24 septembre de cette année, rétablit cette dernière somme.

La mairie, depuis son érection, avait adopté l'usage de faire frapper des jetons d'argent, aux armes de la ville et du maire en exercice, avec une devise à son choix. Un arrêt du conseil d'état, du 18 juillet 1681, confirma cet usage, ainsi que l'établissement d'un fonds de six cents livres, destiné à couvrir les frais de monnoyage, et d'achat de plumes, papier et autres droits honorifiques, qui se distribuaient aux maire et échevins, et officiers de ville. Cet usage, supprimé par l'érection d'un maire perpétuel, fut rétabli cette année par un arrêté du 10 novembre, approuvé par M. l'intendant. Ces jetons se donnaient aux membres présents du bureau : Savoir, deux au maire, un à chacun des échevins, et un au procureur-syndic. La part des absents revenait aux présents.

On bâtit cette année le quai du Port-Lorido, en vertu d'un arrêt du conseil d'état, du 10 octobre. Le sieur Roussel en fut l'adjudicataire, pour la somme de onze mille livres. Un peu plus tard, on donna à ce quai le nom de *Port-Mellier.*

La ville prit aussi un arrêté, en date du 7 novembre, pour faire l'acquisition des prairies au Duc et de la Magdelaine, avec approbation de l'intendant.

Dans une des tours de la Poissonnerie, était une maison de charité, servant d'asile aux pauvres et aux vagabonds qu'on trouvait dans la ville. Ils vivaient ensemble, sous la conduite d'administrateurs qui s'étaient chargés volontairement de les gouverner. Le bureau leur accorda mille livres par an, à la charge de faire balayer par les vagabonds, les places publiques de la ville.

Le marc d'argent par l'effet de la dépréciation des billets de banque, monta, cette année, à 130 livres.

1721.

Par arrêt du conseil d'état, du 10 janvier, le roi ordonne que l'élection du maire aura lieu le 1er de mai 1722, et que ce magistrat restera deux ans en place, sauf à continuer, s'il est jugé nécessaire.

Par un second arrêt, du 21 mars, le roi ordonne que dans les Etats de dépenses communales, il sera employé un article de 300 livres, de deux ans en deux ans, pour exécuter les portraits des maires, à commencer du 1er juillet 1720. Le mauvais état des finances avait fait suspendre cet usage qui existait depuis l'établissement de la mairie. Le roi jugea convenable de rétablir les choses sur l'ancien pied, « afin, dit l'arrêt, que les citoyens » de ladite ville, puissent décorer leur salle d'as» semblée des images desdits maires, pour retracer, » par une tradition de reconnaissance, les noms, » les qualités et les louables actions de ceux desdits » maires qui, par leur activité et par leurs soins, » auront rendu leur ministère recommandable à » la postérité, et pour que les uns ni les autres

» ne soient pas exclus des honneurs qu'on a dé-
» cernés à leurs prédécesseurs. »

Ces portraits étaient peints sur bois, et d'une grande dimension. Ils furent conservés jusqu'au moment où le vandalisme passa son éponge sanglante sur tout ce qui pouvait offusquer l'égalité révolutionnaire. Les portraits relégués dans les greniers, y furent oubliés. Ils y devinrent méconnaissables. Un peu plus tard, on les déterra pour employer les planches à faire des cloisons ; mais le menuisier chargé du travail, offrit d'en donner de neuves en échange ; il fut pris au mot, et le bois des portraits fut transformé en meubles. Il en reste deux ou trois à la mairie, qui ont échappé à la destruction.

Le terrible incendie qui venait de détruire une partie de Rennes, inspira de justes craintes à l'administration, pour une ville presque toute bâtie en bois. Le 23 janvier, la police fit un réglement sévère, pour enjoindre aux habitants de prendre des précautions contre les dangers du feu, et des mesures à pratiquer en cas d'incendie. Il fut défendu d'entrer dans tous lieux contenant des matières de facile combustion, autrement qu'avec une lanterne. On défendit aussi l'entrée en ville, du foin mouillé, et les dépôts de chaux vive, près des lieux où il y avait du bois. Défense de préparer les lins à la chandelle. Les mêmes précautions étaient prises pour les goudrons, résines et autres matières inflammables, Les voisins étaient invités à se surveiller et à s'avertir en cas de négligence, et, s'ils n'en tenaient compte, de les dénoncer. Chaque habitant devait avoir au moins deux sceaux pleins d'eau pendant la nuit, sous peine de douze livres d'amende.

En cas d'incendie de nuit, chaque habitant devait mettre une chandelle à sa fenêtre. Au premier coup de tocsin, tous les tonneliers et bois-

seliers étaient tenus de se rendre au feu, avec sceaux et baquets pour porter de l'eau. Les architectes, maçons, charpentiers, couvreurs et ramoneurs, devaient également s'y rendre avec les outils les plus propres à exécuter les ordres qu'ils recevraient des magistrats.

Cette ordonnance, qui contient 26 articles, renferme beaucoup de sages dispositions, trop longues à détailler, mais dont plusieurs trouveraient encore une juste application aujourd'hui.

Cette ordonnance fut suivie de plusieurs autres. Une, du 16 février, ordonne qu'au 1er coup de tocsin, dix hommes de la milice bourgeoise prendront les armes pour se porter au lieu d'incendie. On choisit dans chaque paroisse, un certain nombre de propriétaires qui furent tenus de se pourvoir à leurs frais, d'un sceau de cuir bien conditionné, pour servir en cas d'incendie.

Pendant que la mairie s'occupait de ces sages mesures, elle travaillait avec activité à la création de nouvelles pompes, sans lesquelles elle n'eût obtenu qu'un faible succès de ses soins. Elle obtint un arrêt du conseil, du 13 janvier, qui lui permettait d'établir une loterie de vingt mille livres, dont le bénéfice serait de cinq mille. On créa en conséquence dix mille billets de deux livres chacun. Les lots gagnants furent : un de 3000 livres; un de 2000 livres; un de 1500 livres; un de 1000 livres; deux de 500 livres; six de 250 livres, et cent de 100 livres. Ces bons lots furent payés avec déduction d'un quart, destiné à l'achat des pompes.

On forma aussi un corps de quarante pompiers, auxquels on accorda quelques priviléges pour paiement. En 1724, ils eurent l'occasion de prouver leur zèle dans un violent incendie, au carrefour de la Casserie. On voulut leur accorder une récompense; mais ils n'en voulurent point d'autre, qu'une marque distinctive qui put les faire recon-

naître dans le travail. En conséquence, le maire leur fit faire des *bonnets d'uniforme, en drap*, qui coûtèrent 240 livres.

Par arrêté du 17 octobre 1726, approuvé par l'intendant, la mairie fit acheter, en Hollande, une nouvelle pompe garnie de tous ses ustensiles, et d'un tuyau de cent vingt pieds de longueur. On adjoignit aux anciens pompiers, dix manœuvres, puiseurs d'eau, avec privilèges et exemptions. La pompe revint, avec les frais de transport, à 976 livres 6 sous.

Un hollandais fournit la recette d'un enduit propre à conserver les tuyaux et à les préserver de l'atteinte des rats. La voici : prenez 10 livres graisse de bœuf; 3 livres cire; 2 livres térébenthine de Venise; 1 livre graisse de cochon, 6 pintes huile de baleine; fondre le tout ensemble. Il suffira de graisser les tuyaux deux fois par an. Cette préparation est peut-être oubliée, malgré son utilité; voilà pourquoi nous l'indiquons.

La peste qui régnait à Marseille fit prendre de grandes précautions pour s'en garantir. Toutes les provenances de cette ville malheureuse furent sévèrement prohibées, et les bâtiments provençaux soumis à une rigoureuse quarantaine. Un bureau de santé fut établi à Nantes, en vertu d'un arrêt du conseil d'état, du 30 août.

Il fut composé d'un médecin et d'un chirurgien sous l'autorité d'un conseil composé du maire, des échevins, de deux chanoines de Saint-Pierre, de quatre conseillers au présidial, de trois anciens consuls et du procureur-syndic. Le bureau entra en exercice vers la fin d'octobre, et il s'adjoignit un interprète.

La première mesure du bureau de santé, fut la défense faite à tous aubergistes, logeurs et gens tenant chambres garnies, de loger aucuns « mendiants, vagabonds, coquillards, étrangers sans » aveu ni domicile, sans avoir obtenu les per-

» missions par écrit de l'un de MM. les com-
» missaires du bureau de santé.... sous peine de
» 50 livres d'amende, et d'être, les meubles des
» contrevenants, mis sur le pavé, brûlés et con-
» sommés, etc. » Le bureau donna ensuite une instruction sur la forme des interrogatoires à faire lors de la visite des navires soupçonnés de recéler la contagion.

La halle de la place du Bouffai, incendiée en 1718, fut rebâtie cette année en pierre, en vertu d'arrêt du conseil du 10 février. L'adjudication eut lieu, le 5 avril suivant, pour la somme de 27,700 livres. M. Laillaud en fut l'entrepreneur. Une addition considérable faite l'année suivante, à l'hôtel de la Monnaie, augmenta la dépense de 1790 livres. Cet édifice a subsisté juste un siècle; on l'a démoli, ainsi que la Monnaie, en 1821, pour faire place au quai qui existe aujourd'hui.

La ville obtient, par arrêt du conseil d'état du 14 octobre, la propriété du terrain vain et vague de la Saulsaye, longeant, en partie, l'ancien mur de ville, pour l'employer à tel usage qu'il serait jugé utile, sous la redevance annuelle de dix livres au domaine royal.

Les propriétaires du Port-au-Vin et du Puy-Lory (aujourd'hui place Bourbon), font aligner leurs maisons, et donnent à ces places la forme qu'elles ont aujourd'hui. Ces propriétaires, au reste ne se sont prêtés à ces changements, qu'après plusieurs arrêts qui les ont contraints à démolir leurs vieilles maisons en lanternes.

Les hopitaux avaient considérablement perdu par la chute des billets de banque; la ville s'adressa au roi pour obtenir des secours. Un arrêt du conseil, du 9 décembre, leur accorda, pour trois ans, six deniers d'augmentation par pots de vin, vendus en détail, dans la ville et faubourgs de Nantes, dont deux tiers pour l'hôtel-dieu et un tiers au Sanitat.

Cette augmentation fut estimée à trente mille livres, année commune. L'impôt s'est maintenu bien au-delà de l'époque fixée, sans doute parce que les besoins augmentaient toujours.

Les revenus de la ville étaient, à cette époque, de *cent quatre mille livres*; mais les charges étaient excessives, cette année, par les constructions et les réparations des ponts qui s'exécutaient alors.

Les puits de la place de Saint-Pierre et du Change étaient bouchés depuis long-temps. Un arrêté de la mairie, du 21 juillet 1720, ordonna de les faire rouvrir. M. Goubert, ingénieur, fut chargé d'en dresser les plans, et fit exécuter les travaux, cette année. Les puits furent mis dans l'état où on les voit encore. La dépense fut de 1420 livres.

Deux ans plus tard, on restaura aussi le puits de Saint-Léonard; les réparations coûtèrent 75 livres.

1722.

Une déclaration du roi, du 23 juin, augmente le tribunal du consulat de deux juges-consuls, et les oblige à deux ans de service, au lieu d'un.

Les Etats s'ouvrent à Nantes, le 17 décembre.

Une ordonnance du grand-prévôt règle le prix du vin et de la viande pendant la tenue des Etats. Le bœuf, veau et mouton sont taxés à 4 sous la livre, et la vache à 3 sous.

1723.

« Le 22 janvier, la compagnie de la milice « bourgeoise de la Fosse, fut supprimée par arrêt » du conseil d'état, et reformée en quatre nou- » velles compagnies, avec attribution de lieutenance- » colonelle, à la première compagnie, et droit » à son capitaine de commander la milice bour- » geoise en l'absence du maire. » (T) Le maire était colonel-né de la milice.

A cette époque, la milice bourgeoise était divisée en quinze quartiers et compagnies, savoir : quartier du Puy-Lory (v. Pilori) et Juiverie, pré-

mier quartier de la Fosse, de Saint-Nicolas, de Saint-Pierre, de Saint-Léonard, du Marchix, de la Saulsaye et Belle-Croix, des deux Biesses, du Port-Maillard, Bouffai et Sainte-Catherine, de la Casserie, la Halle et la Boucherie, de la Boucherie, Erdre et Poissonnerie, de Saint-Clément et Richebourg, second quartier de la Fosse, troisième de la Fosse, quatrième de la Fosse. Une seizième compagnie fut créée en 1728, qui fut celle de Chézine ou port d'Estrée.

En 1601, la ville avait fait jeter un pont de bois à Sauvetour, pour communiquer avec le Marchix; mais ce pont tombant en ruine, elle obtint, par un arrêt du conseil, du 22 mars, la permission de la démolir et de le rebâtir en pierre, tel qu'on le voit aujourd'hui. M. Goubert, ingénieur, en dressa les plans et devis. L'ouvrage consistait en voûtes à bâtir, remblais et pavage. Il fut adjugé à Joseph Arnoul, au-dessous de la somme de 11.892 livres, prix de l'estimation.

La communication entre le Marchix et Saint-Léonard, était extrêmement incommode. Pour passer l'Erdre, c'est-à-dire, dans un espace de trente-deux toises de chemin, il fallait monter ou descendre quatre vingt marches, dont l'entretien coûtait beaucoup à la ville. La mairie obtint un arrêt du conseil d'état, du 19 avril, qui l'autorisait à rendre ce passage plus commode. En conséquence, et d'après les plans de M. Goubert, on rasa une portion de mur de ville, qui servit ainsi de chaussée jusqu'au bord de l'Erdre, sur laquelle on jeta un petit pont de bois, pour les piétons seulement. Il se trouvait un peu au-dessous du pont actuel, et aboutissait également à la rue des Petits-Murs. Cette misérable construction coûta neuf cents livres à la ville, sans doute non compris le bénéfice de la vente des matériaux que le roi lui abandonna, mais elle fut d'une grande utilité aux quartiers environnants.

Un arrêt du conseil d'état, du 10 de mai, autorise la mairie à faire curer la rivière d'Erdre, depuis le moulin des Halles jusqu'à son embouchure, et de rétablir les deux râteaux, jusqu'à la concurrence de la somme de 14,260 livres, dont la moitié à la charge de la ville, et l'autre moitié à celle du domaine.

M. de Tressan ne se regardait que comme évêque provisoire de Nantes, s'attendant d'un jour à l'autre à obtenir un évêché plus riche. Son attente était fondée sur des services de cour. C'est lui qui avait conféré les ordres sacrés au trop fameux cardinal Dubois. Aussi M. de Tressan n'exerça-t-il presqu'aucunes fonctions épiscopales. Il ne fit même pas enregistrer son serment. Il quitta Nantes, le 31 janvier, pour n'y plus revenir. Le 17 octobre suivant, le roi lui donna l'archevêché de Rouen, après lequel il soupirait. Le même jour, S. M. nomma, pour le remplacer, M.gr Christophe-Louis-Turpin Crissé de Sanzai, doyen de Saint-Martin-de-Tours, et évêque de Rennes. Le 30 octobre, le maire, au nom de la ville, lui écrivit une lettre de félicitation. La réponse du nouveau prélat est datée du 6 novembre.

Vingt-quatre riches particuliers de Nantes formèrent une société, et offrirent, dans une requête, du 4 août, de construire à leurs frais, vingt-quatre maisons avec les quais d'entrée et d'enceinte, les cales et rues spécifiées aux plans, profils, devis et élévations dressés par M. Goubert, ingénieur, sur le terrain vain et vague de la grève de la Saulsaye, contenant trois arpents sept vingtièmes, et d'indemniser la ville du cens de dix livres, dû au domaine. Ils s'engagèrent à commencer les travaux aux basses eaux de l'année 1724, et de terminer la construction des quais et les fondations des maisons, dans l'espace de six ans. Les actionnaires se chargèrent aussi de la démolition du *Moulin-Gro-*

gnard, et abandonnèrent à la ville, les matériaux qui en provinrent. La mairie accepta la proposition, le 6 du même mois, et la fit passer au conseil d'état, le 30 suivant.

Nantes retira un double avantage de cette vaste entreprise : la création d'un nouveau quartier, et le rétrécissement du lit de la Loire pour la rendre plus rapide et plus navigable. Les travaux des quais et cales, furent estimés deux cent cinquante mille livres.

M. Feydeau de Brou, intendant de Bretagne, seconda puissamment cette belle création, et M. Mellier se rendit l'interprète de la reconnaissance publique, en honorant le quartier nouveau du nom de cet habile administrateur. Cette excroissance de l'antique Saulsaye, fut appelée en conséquence, Ile-Feydeau.

Voici les noms des actionnaires : MM. Sauvaget, Michel frères, Trochon, Jouanneaulx fils, Grou, de Beaulieu-Belotteau, Robin jeune, Charron, Villeboinet-Espivent, Villetreux, Bossinot frères, Schiell, Gellée, Sarrebourse-Daudeville, Berouette, Lecoq, Darquistade frères, Rivière, Vallery frères, Marcorelle et Goubert, ingénieur, signataire.

On entreprit aussi cette année le nettoiement et le rétrécissement de l'Erdre, entre la grande Boucherie et Sauvetour. Cet ouvrage coûta treize mille neuf cent soixante livres, et fut exécuté par Simon Leroi. Le domaine en paya la moitié.

On détruit, cette année, les nombreurses pêcheries qui existaient sous les ponts. Le dédommagement des propriétaires fut fixé à 4512 livres dix sous. La ville rentra ainsi dans le droit de faire pêcher à son profit. (Arrêt du conseil dé'tat du 20 avril).

Un autre arrêt du conseil autorise la ville à faire construire les quais de Chézine. Tous les propriétaires et afféagistes furent tenus de se présenter

à la mairie, pour faire valoir leurs titres à l'indemnité du terrain qu'ils perdraient. Cette construction se fit aux frais de la compagnie des Indes.

1724.

Le 6 juin 1722, la construction de la nouvelle bourse avait été adjugée au sieur Jean Laillaud, pour la somme de 64,000 livres ; mais l'édifice paraissant trop mesquin, il présenta un nouveau plan qui fut approuvé par arrêt du conseil, du 12 avril 1723. Ce changement porta la dépense à 90,000 livres, pour le complément de laquelle le bureau fit un emprunt. La première pierre fut posée, le 22 mars de cette année. L'ancienne bourse était près de la rivière, on rapprocha la nouvelle du côté de la ville. Cet édifice n'a pas eu une longue durée, et sa solidité ne répondit pas à sa beauté, quoiqu'en définitive, il coûtât plus de 130,000 livres par les augmentations successives qu'on y fit.

On construisit aussi, cette année, la façade du quai de l'Hopital, depuis le pont de la Belle-Croix jusqu'à la maison Laurencin. Avant cette époque, le canal de la Loire était beaucoup plus large sur ce point, et les maisons, très-éloignées de l'eau, laissaient devant elles, une vaste grève noyée, qui nuisait à la navigation. Cinq propriétaires, MM. Bertin, Belloc, Brion, Plessix du Portereau, et Kerthomas Alano, offrirent, par requête, de resserrer le lit de la rivière par un quai nouveau, et d'y bâtir des maisons, conformément au plan dressé par M. Lafond, ingénieur du roi. Cette proposition fut acceptée par la mairie, le 13 septembre, et approuvée le 3 octobre suivant, par le comte de Toulouse, gouverneur.

Une ordonnance de police du 4 mai, approuvée par le parlement, le 10 du même mois, réglait l'alignement du quai de la Fosse.

Une ordonnance du juge-prévôt, du 13 de mai,

défend « aux écoliers, laquais et gens de livrée, » de s'attrouper et porter aucunes épées, sabres, » cannes, bâtons et autres armes, sur les peines » qui échoient à l'égard desdits écoliers; et à » peine de punition corporelle contre les laquais » et gens de livrée. » Les pères de famille, maîtres d'école, *pédagogues*, sont rendus civilement responsables de l'inexécution de cette ordonnance, ainsi que les maîtres qui se faisaient suivre à pied, en chaise ou en carosse, par des laquais armés. Les cours de Saint-Pierre et de Saint-André étaient les champs de bataille ordinaires, où les laquais se rendaient pour se battre avec les écoliers. Dans ces rixes, il y avait souvent des hommes dangereusement blessés. Il fut défendu aux uns et aux autres, de marcher plus de deux ou trois ensemble, sous peine, pour les laquais du fouet, du carcan, des galères et autres punitions corporelles. On défendait aussi aux écoliers de jeter des pierres, et de frapper les passants à *coups de portefeuille*.

Une autre ordonnance du juge-prévôt, datée du 20 juin, permet à Michel Le Cochais, comédien du roi, et associés « de représenter la comédie, » au lieu de leur établissement, pourvu qu'ils ne » s'écartent point de la bienséance et des bonnes » mœurs, *à la charge de donner aux écoliers du » droit, douze billets francs du parterre, chaque » jour de représentation, non compris celui de l'éco- » lier qui aura soin des billets*, parce que lesdits » écoliers observeront une conduite régulière pen- » dant les représentations. A cette fin, défenses » leurs sont faites d'y faire aucuns troubles, et » d'y entrer armés d'épées, de cannes ou bâtons, » sur les peines portées, etc. »

On voit qu'à cette époque, les directeurs de spectacle étaient de meilleure composition, et qu'aujourd'hui une mairie aurait bien mauvaise grâce de borner sa protection à la simple permission de laisser jouer.

Outre le pain, le vin et la viande, on taxait aussi les tables d'hôte. Une ordonnance, du 20 avril, fixait à 25 sous le repas du maître, et 12 sous 6 deniers celui du valet. Une autre ordonnance, du 4 mai suivant, défendait aux pâtissiers et rôtisseurs d'acheter volailles et gibier, ailleurs qu'au marché, les jours et heures permis, et de les vendre au-dessus du tarif fixé par la police. Elle défendit par la même occasion, « *à tous artisans, gens de métier et* » *leurs garçons, d'aller jouer ni se débaucher de* » *leur travail les jours ouvrables; leur est enjoint* » *de se tenir en leurs boutiques, et d'y travailler* » *pour l'utilité du public.* L'ordonnance de 1581, » fut renouvelée par celles-ci, *et les charretiers,* » *crocheteurs, manœuvriers, porte-faix, gagne-* » *deniers et autres de pareille condition*, risquaient » *la peine du collier* pour la première fois, et » *le fouet* pour la seconde, s'ils s'avisaient de *sur-* » *faire leur travail*, ou de boire d'autre vin que celui *du cru.*

Le pain blanc valait, cette année, 29 deniers, et le méteil, 20 deniers. La viande, première qualité, 5 sous, et l'inférieure, 4 sous.

Les marchands en détail ne sont plus inscrits sur la liste des candidats à l'échevinage.

Le marc d'argent vaut 44 livres.

1725.

M. de Sanzai avait pris possession, par procureur, de son évêché, le 11 décembre de l'année précédente. Il fit son entrée, le 25 janvier de celle-ci. Ce prélat visita tous les curés, et les engagea à se rétracter de leur *appel au futur Concile*, et à se soumettre à la bulle *Unigenitus*; mais il n'en put rien obtenir, et presque tous persistèrent dans leurs sentiments.

L'établissement des pauvres et vagabonds à la tour de la Poissonnerie, avait cessé d'exister, et le ba-

layage public était suspendu. Par délibération du 9 avril, la mairie accorda la somme de mille livres par an, précédemment destinée à cet usage, aux directeurs et administrateurs du Sanitat, à condition de faire balayer par leurs pauvres, les rues et places publiques qui ne sont pas à la charge des particuliers.

Par un autre arrêté du même jour, la mairie accorda douze cents livres, par an, aux mêmes directeurs, à la charge de nourrir et entretenir les *chasse-gueux* ; déduction faite, cependant, de la somme de cent cinquante livres, « qui sera distribuée par » nosdits sieurs les directeurs, aux archers de la » maréchaussée de cette ville, à proportion des » soins qu'ils auront pris pour soutenir le ren- » fermement ordonné par la déclaration du roi. »

Le bureau profita de l'événement d'un incendie, pour faire interdire les constructions en bois. Il demanda et obtint un arrêt du conseil d'état, daté du 9 décembre, par lequel : « S. M. étant en son » conseil, fait expresses inhibitions et défenses à » toutes personnes, de bâtir à neuf, réparer ou » édifier les maisons de ladite ville de Nantes, » et notamment des quartiers de la Fosse, autre- » ment qu'avec des maçonneries de pierre de taille, » de moellon ou pierres froides, de briques et » autres matières non sujettes à s'enflammer ; ce » qui sera observé tant à l'égard des murs de fa- » çade, pignons, que murs de séparation et de » refend desdites maisons, sans qu'il y soit em- » ployé aucuns pans de bois, ou bâtis de char- » pente, à peine d'être, les ouvrages, démolis aux » frais, risques, périls et fortune des contreve- » nants, soit propriétaires desdites maisons, leurs » architectes ou maçons. » Un nouvel arrêt du conseil, du 11 octobre 1729, obligea les propriétaires à faire voûter les caves des nouvelles maisons, et défendit les ouvertures en trappes.

1726.

Une société forma, ou plutôt renouvela, cette année un projet pour la création d'un canal, désigné sous le nom de *Canal de Bretagne*, commençant à Nantes et aboutissant à Saint-Malo, en passant par Rennes et Dinan. La société devait constituer vingt mille contrats d'acquisition, de trois cents livres chacun, formant ainsi un capital de six millions. Les mémoires et projet de lettres-patentes, pour l'autorisation de l'entreprise, furent présentés à M. Feydeau de Brou.

On prétend que ce projet avait déjà été présenté au duc d'Orléans, au commencement de la régence, et que ce prince avait ordonné que le tout fût envoyé à l'intendant de la province, pour avoir son avis. Celui-ci trouva « que la proposition était » non-seulement recevable, mais même avantageuse » pour le roi, pour la province et pour l'Etat. » Mais ce projet, ainsi que le dernier, sont restés enfouis dans les cartons des bureaux, sans qu'on sache quelle cause les a fait échouer. Il a fallu près d'un siècle, pour renouveler cette utile entreprise, et la mettre à exécution, mais aussi sur une bien plus vaste échelle.

La direction des hopitaux fut changée cette année, et l'évêque en devint le supérieur. Le nombre de trois administrateurs lui paraissant insuffisant, il obtint un arrêt du conseil d'état, du 30 mars, qui les portait à sept, « savoir : l'évêque, président-» né du bureau, des députés du chapitre, du pré-» sidial et de l'hôtel de ville, et trois notables » bourgeois, nommés par Sa Majesté pour la pre-» mière fois, et ensuite par le bureau, à la plu-» ralité des voix, doivent servir pendant quatre » ans. » (T).

Le roi voulant récompenser les services que M. Mellier rendait à la ville de Nantes, le con-

tinua dans la mairie, pour les années 1726 et 1727, et lui envoya l'ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, avec une médaille d'or, représentant d'un côté S. M., et de l'autre la reine. Cette médaille était accompagnée d'une lettre de M. de Saint-Florentin, datée du 4 de mai, dans laquelle ce ministre félicitait le maire, sur sa bonne administration, et l'autorisait, au nom du roi, à porter la médaille à sa boutonnière.

Le bureau la fit graver sur une lame de bronze, de la hauteur de 10 pouces 3 lignes, et d'un pied 7 pouces de largeur, avec un extrait de la lettre de M. de Saint-Florentin. Cette lame fut enchâssée dans un cartouche de pierre, sur le manteau de la cheminée de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, avec une inscription analogue au sujet. La cérémonie eut lieu le 5 septembre. Celle d'installation en assemblée générale, avait été célébrée le 24 juin précédent. On y lut une pièce de vers en l'honneur de M. Mellier et des échevins qui avaient également été maintenus. Elle était d'un écolier du collége de l'Oratoire. Voici deux strophes qui donneront une idée de la pièce.

> Mellier, n'en doute point, jamais gloire plus belle,
> D'un plus solide éclat n'illustra ta vertu ;
> Ce choix ajoute encore une splendeur nouvelle,
> A ces titres pompeux dont tu fus revêtu,
>
> Mais tu reçois encore un plus noble avantage,
> Que d'un roi bienfaisant ce choix t'a mérité ;
> Ses traits gravés en or te sont un nouveau gage,
> Du prix qu'il sait donner à ta fidélité.

Le roi avait permis, par arrêts des 7 mars et 29 mai 1724, la construction des quais de Chézine, et d'y bâtir des maisons et magasins. La ville acheta les terrains à rentes foncières. Ils furent estimés 29275 livres. Les travaux ne commencèrent que cette année. Le maire et les échevins en posèrent la première pierre le 21 août, au son

des fanfares et de la musique. Le quai fut nommé Port-d'Estrée.

Avant cette époque on ne parvenait à l'ermitage, qu'en faisant un grand détour, pour éviter un terrain marécageux et impraticable. Quand Louis XIV voulut jouir de la vue magnifique, qu'on découvre de cette hauteur, il fallut jeter un pont de planches au pied du rocher.

Le jardin des plantes prospérait par les soins que MM. les apothicaires donnaient à sa culture. Il servait comme d'entrepôt à celui de Paris. Le 9 septembre, le roi ordonna aux capitaines et maîtres de navires de Nantes, d'apporter, à leur retour des pays étrangers, des graines et plantes exotiques, et de les déposer dans le jardin des apothicaires. Ceux-ci furent chargés d'envoyer au jardin du roi, toutes celles qui y manquaient. Ils reçurent en retour de M. de Jussieu, intendant du jardin du roi, un paquet de graines et plantes rares, pour leur jardin.

Le gouvernement donnait une grande importance à cet établissement. En 1728, le bureau de ville, présidé par M. Mellier, fit la visite du jardin et du laboratoire pour la composition des remèdes chimiques. MM. Le Fèvre des Féronnières, et Duplessis-Richard, docteurs-médecins, firent connaître les plantes nouvelles, et M. Lafiton, ancien syndic des apothicaires, fit la dispensation de la *grande thériaque réformée*, et plusieurs autres opérations chimiques.

Une déclaration du roi, du 18 juin, fixe le marc d'argent à 51 livres.

1727.

Le balayage et la répurgation des immondices causaient de grands embarras à la police. Les pauvres payés pour balayer, le faisaient mal ou n'y pouvaient suffire. Dès 1720, la mairie avait pris une déli-

bération pour faire adjuger le balayage et l'enlèvement des boues, *à qui voudrait pour moins l'entreprendre.* Ainsi ce bail, qui depuis devint un revenu considérable pour la ville, était alors une charge pour elle. Il est à croire que les fermiers eux-mêmes, ne tiraient pas un grand profit de cet engrais, qui depuis est devenu si productif, puisque cette année, le bureau fut obligé de faire résilier le bail, vu l'extrême négligence des fermiers à en remplir les conditions. La mairie parvint à supprimer cette dépense, par l'offre que firent les *hoquetiers* de se changer *gratuitement* de la répurgation de la ville.

De nouveaux procédés industriels menacent de faire retomber l'administration dans les mêmes embarras qu'elle éprouvait autrefois.

Au mois d'avril de cette année, il se forma une académie de musique, dont M. Mellier fut le fondateur. Deux cents amateurs formèrent cette association. Ils contribuèrent chacun de cinquante livres par an. Cette académie obtint l'approbation du gouverneur, de l'intendant et du bureau de ville; elle tenait ses réunions dans l'hôtel de la Bourse. L'article 23 de son réglement portait que le concierge ne souffrirait, sous aucun prétexte, ni repas, ni bals, dans la salle de l'académie. Mais cette défense ne fut pas toujours scrupuleusement observée. En 1742, il y eut plusieurs banquets durant le carnaval; et comme la salle était au-dessus de la chapelle, l'évêque et le curé de Saint-Nicolas, blessés de cette profanation, en portèrent leurs plaintes. L'académie eut ordre de déloger, et ce déplacement en causa bientôt après la ruine.

L'institution des jeux du Papegault était tombée dans l'avilissement, par l'extrême négligence qu'on mettait depuis long-temps dans le choix de

ses membres; on n'y voyait plus que des gens de la lie du peuple. M. le maréchal d'Estrée entreprit sa restauration. Le 17 décembre de l'année précédente, il arrêta qu'on dresserait une liste nouvelle de toutes les personnes qui devaient en faire partie, et qu'on choisirait parmi les plus honorables bourgeois de Nantes. Cette liste fut formée le 30 mars de cette année, et close le 29 juin. Le gouverneur se mit à la tête de la compagnie avec les officiers du château; elle était composée de 104 chevaliers, sans compter les officiers; les gentilshommes y étaient admis comme chevaliers honoraires, mais aucun aspirant n'était reçu sans l'approbation du gouverneur, d'après son arrêté du 25 novembre de cette année. L'uniforme était un habit de drap écarlate, bordé d'un galon d'or pour les officiers, et uni pour les chevaliers; le chapeau bordé en or avec la cocarde blanche, le fusil avec sa grenadière et l'épée, le tout à leurs frais. M. Mellier était capitaine-lieutenant, et son fils enseigne.

Une ordonnance de l'intendant de Bretagne, appuyée d'un ordre du roi, du 20 août, autorisa le maire à ouvrir le tombeau que la reine Anne avait fait élever au duc François II, son père Ce fut le 16 d'octobre que cette cérémonie eut lieu. On trouva trois grands cercueils] de plomb; le caveau qui les contenait avait neuf pieds neuf pouces de long, six pieds neuf pouces de large, voûté à la hauteur de six pieds sous clef. La voûte était en parfait état. A deux pieds et demi du sol, étaient placées huit barres de fer, posées de champ, à un pied l'une de l'autre, et scellées dans le mur. Les cercueils étaient placés sur ces barres, celui du milieu renfermait le corps de François II; il était parsemé d'hermines en relief, avec une inscription au côté droit, contenant ces mots en caractères gothiques : *cy dedans gist le corps du duc*

François second de ce nom, lequel régna trente ans duc de Bretaigne, puis trépassa à Couëron, le neuf septembre, l'an mil quatre cens quatre-vingt et huit, et fut céans en sépulture. Au-dessus de la tête était un écu des armes de Bretagne, en relief, sur une table de plomb. Le cercueil de droite était celui de Marguerite de Bretagne, fille aînée du duc François I[er] et première épouse de François II. Celui de gauche renfermait les restes de Marguerite de Foix, seconde épouse du même prince, et mère de la reine Anne. Ces deux cercueils étaient également parsemés d'hermines, avec des inscriptions gravées sur des lames de plomb, et des écussons avec des armes.

Entre les cercueils du duc et de Marguerite de Foix, était une pierre d'ardoise, qui portait un coffre de plomb, en quarré long, de onze pouces de longueur, de six pouces trois quarts de largeur, et de huit pouces et demi de hauteur quarrée, un couronnement de cercueil de deux pouces et demi de hauteur, chargé de huit hermines en relief. Ce coffre était sans serrure et soudé de toutes parts, ayant deux anses mobiles en plomb, également ornées d'hermines à chaque bout du coffre, et sous les anses, il y avait un écu armoirié.

Ce coffre en renfermait un autre en fer, mais entièrement rongé par la rouille. Il était en forme de bahut, long de dix pouces trois quarts, large de six pouces, cinq pouces de hauteur carrée, et deux pouces et demi d'élévation en bahut par le milieu. Ce coffre était tout entouré d'eau. Il contenait une boîte de plomb de cinq pouces et demi de haut, six pouces et demi de long, et trois pouces et demi de large, sans aucune couverture apparente. Cette boîte en contenait une en or, ayant la forme d'un cœur, de six pouces de long, quatre pouces dix lignes de large, surmontée d'une couronne d'or fleurdelisée, de seize

lignes de haut et entourée d'une cordelière, y adhérente, de même métal. Sur cette boîte d'or étaient gravés en lettres capitales de relief, les vers que nous avons rapportés dans la première partie de cet ouvrage. Cette boîte précieuse contenait le cœur de la reine Anne. On la pesa sans l'ouvrir : le poids total était de deux marcs une once et demie et deux gros. Avant de renfermer ce cœur d'or dans ses, enveloppes on en fit prendre le dessin pour le faire graver. (1)

Après cette dernière opération, toutes choses furent remises en place, et le caveau fut refermé avec une religieuse précaution. On employa deux séances à l'entière exploration de ce tombeau. Le procès-verbal fut clos le 17 octobre.

M. Mellier fit graver le dessin et imprimer le procès-verbal, Les frais d'ouverture, de clôture, de dessin, de gravure et d'impression, montèrent à la somme de 173 livres 12 sous 6 deniers. Mais à quoi devaient servir tant de soins? Avant que le siècle fût écoulé, ce caveau sépulcral était devenu la proie des brigands spoliateurs des tombeaux. Paris avait donné l'exemple, et la vieille basilique de Saint-Denis vit les ossements du père du peuple, et de la reine, son épouse, mère et bienfaitrice des Bretons, précipités pèle-mèle au milieu de leurs ancêtres et de leurs descendants, dans une fosse commune. (2) Quelques jours suffirent pour disperser les cendres de trente générations de rois!

La tombe la plus illustre que Nantes possédât, et qui couvrait de sa voûte séculaire, les restes du dernier duc de Bretagne, et le cœur d'une reine, qui avait fait l'admiration de son siècle,

(1) La copie de cette gravure se trouve dans les antiquités de la monarchie française de dom Montfaucon. Voir la note de la page 374 de la premiere partie.

(2) Le 18 octobre 1793.

cette tombe fut livrée à la même profanation.
Ce monument érigé par la piété filiale fut démoli, la boîte d'or déposée dans le reliquaire de la cathédrale, et les cercueils du prince et des princesses furent placés dans le caveau des évêques. Mais la pierre du sépulcre ne put les défendre contre les ravisseurs; ils pénétrèrent dans ce dernier asile, brisèrent les cercueils, dispersèrent les cendres, et livrèrent le plomb à l'arsenal.....

La boîte d'or fut envoyée à Paris, et déposée au cabinet des médailles de la bibliothèque nationale; dans un temps plus heureux, les autorités de la ville en demandèrent la restitution et eurent le bonheur de l'obtenir. Cette boîte précieuse est maintenant à Nantes; mais ce grand cœur de reine, qui tant de fois battit pour la gloire et l'amour de la patrie, ce cœur n'existe plus.

La conservation du tombeau, chef-d'œuvre de Michel Columb, est due à M. Ogée père, architecte, dont le zèle ingénieux parvint à le soustraire aux regards des barbares, en le couvrant de terres et de gravois, jusqu'au moment où il pût le laisser impunément reparaître au jour.

Depuis la restauration, la mairie s'occupa du soin de le faire replacer dans un lieu convenable. Elle choisit la psallette de la cathédrale. Mais afin que ce monument funèbre ne restât pas vide de glorieux souvenirs, on y déposa les cendres d'Arthur III, duc de Bretagne et connétable de France, grand-oncle de la reine qui l'a fait construire.

L'inauguration s'en fit le 28 août 1817.

Le jardin des Minimes s'étendait autrefois jusques sur l'emplacement de la motte Saint-Pierre. Vers 1598, la ville jugea à propos de créer une promenade publique; mais il fallait enclore un terrain d'environ trente toises de longueur sur quarante-sept pieds de largeur, appartenant à ces religieux, et pris sur leur jardin. Ils y consentirent dans la

1728.

Depuis long-temps on se plaignait de la surabondance de pauvres et de vagabonds qui inondaient la ville, et scandalisaient le peuple par la licence de leurs mœurs. Rennes avait acquis sur Nantes un grand avantage, par la supériorité de sa police, en fait de mendicité et de vagabondage. Une déclaration du roi du 18 juillet 1724, autorisait les mesures à prendre pour réprimer un abus qui était devenu intolérable. Le bureau de l'hopital général prit l'initiative, et indiqua les moyens. Il proposa pour première mesure de faire dresser un état général de tous les pauvres et vagabonds, originaires de la ville, ou domiciliés depuis quatre ans, indiquant leur âge, domicile, profession, et le nombre de leurs enfants. Les curés furent chargés de cette tâche pénible, et surtout de faire connaître les véritables nécessiteux. Ils dûrent inviter leurs paroissiens à ne plus faire l'aumône dans les églises, et à placer leurs charités dans les hopitaux où l'on proposait de faire entrer les véritables pauvres. Les vagabonds se trouvaient ainsi forcés de fuir, sous peine de prison. Leurs hôtes devaient être déférés à la justice. On ignore si ce sage réglement obtint sa pleine exécution, du moins est-il sûr qu'on n'y persévéra pas assez long-temps, pour en obtenir d'heureux résultats,

Un des projets que M. Mellier avait le plus à cœur, était le désséchement des marais de Barbin, dont les émanations putrides ont peut-être beaucoup contribué à fomenter les maladies contagieuses, qui ont désolé Nantes pendant tant de siècles. Cette utile entreprise avait déjà été projetée en 1670. Un traité avait été conclu entre MM. de Labeaume le Blanc, évêque de Nantes, et MM. de la Musse et de Montulé, propriétaires d'une grande partie des rives de l'Erdre. Par l'exécution de ce projet, l'Erdre eut été navigable depuis

pris des réparations à l'autre extrémité du pont; un quai en amont, du côté de Saint-Sébastien; un pont provisoire, etc.

Pour satisfaire à cette énorme dépense, le roi accorda, par un arrêt du 20 juillet, la prorogation de deniers d'octroi pendant trois ans et demi; 20,000 livres à prendre sur les habitants de la ville et faubourgs de Nantes, payables deux tiers par les propriétaires, et l'autre tiers par les locataires; la moitié des fouages de l'évêché de Nantes, pendant trois ans et demi, à 25000 livres par an. La somme totale allouée, monta à 175,000 livres. Un nouvel arrêt du 7 juin 1729, pourvut au surplus des fonds nécessaires. Les travaux durèrent cinq ans.

Le 19 août, M. Mellier posa la première pierre pour la réparation des caves de l'Hôtel-de-Ville, du côté du jardin. Ce jardin ayant alors sa pente vers l'hôtel, les caves étaient inondées par les eaux pluviales. « Il parait surprenant, dit le procès-» verbal, que lesanciens officiers municipaux, *si at-* » *tentifs à remplir et à conserver lesdites caves*, » ayent négligé ce moyen unique d'empêcher les » eaux d'y pénétrer. »

On mit trois jetons dans la pierre, en disant *In nomine Patris, etc.*, et l'on psalmodia le psaume *Benedicite omnia opera Domini Domino, etc.*

Le zèle de M. Mellier ne se ralentissait pas, et son active sollicitude semblait augmenter avec les difficultés d'améliorer le sort de ses concitoyens. Le bureau ne trouva point d'autre récompense digne de ses honorables services, sinon que de solliciter sa continuation. Il écrivit une lettre au roi, pour le supplier de maintenir dans la mairie, un magistrat dont les vertus et les talents étaient si utiles au public. Le roi s'empressa d'accorder une grâce qui tournait au profit de l'Etat. Une lettre de S. M., datée du 19 mars, *à ses très-chers et*

bien aimés les échevins et habitants de la ville de Nantes, en donna l'assurance, « *sans que cette » continuation puisse tirer à conséquence, ni donner » aucune atteinte aux priviléges de sa ville de Nantes* » Les lettres de félicitations que M. Mellier reçut à cette occasion, du duc d'Orléans et de tous les ministres, honoraient autant la cité que le magistrat lui-même.

1729.

Il existait encore à cette époque, un péage sur la Loire, au lieu dit *le tablier de la prévôté de Nantes*. Ce droit consistait en quatre deniers, payables par chaque bateau chargé de six muids de sel, et au-dessus. Ce péage est supprimé par arrêt du conseil-d'Etat, du 4 janvier de cette année.

L'abbaye de Geneston jouissait aussi d'un péage sur la Loire, sur tous les chalans chargés de sel, montant la rivière jusqu'aux ponts de Nantes. Ce droit était de cinq deniers par bateau, portant au-dessous de six muids de sel. Un arrêt du conseil d'état, du 8 mars, supprima également ce péage.

La ferme des octrois de Nantes, y compris les six deniers par pot de vin, est adjugée le 1er de septembre pour douze ans, au sieur Grosset, pour la somme de cent-quatre mille livres par an, et cent-dix mille livres une fois payées.

Sur la demande du bureau, le roi créa par lettres-patentes, du 28 avril de cette année, un second marché hebdomadaire, qui fut fixé au lundi. Ce marché, cependant, malgré son apparente nécessité, n'a pu se maintenir.

Par les soins et les encouragements de M. Mellier, il s'établit aussi une verrerie à Nantes. C'est probablement la même qui subsiste encore, et qui en 1790 occupait quarante ouvriers et dix manœuvres, et livrait au commerce 800,000 bouteilles par an.

Après l'établissemant des jésuites à Nantes, le roi leur amortit quarante-mille livres de biens-fonds, acquis et à acquérir, leur produisant deux mille livres de rentes, à la charge d'enseigner l'hydrographie, mais sans allocation pour le professeur. Le 30 avril 1684, les R. P. obtinrent du conseil d'état, mille livres d'appointements sur les Etats de Bretagne. Ils furent payés jusqu'en 1719; mais la chute du papier-monnaie dérangea tout, et l'enseignement cessa. Quelques années plus tard, ils reprirent leurs leçons, et demandèrent au conseil d'état, le rétablissement du traitement. Le conseil, avant de prononcer, demanda l'avis de la ville, et des négociants de la Fosse; la réponse fut que l'école étant mal tenue devenait inutile. Les R. P. promirent tous leurs soins, quand le professeur serait payé; le conseil rendit un arrêt, le 23 juillet de cette année, par lequel il leur accordait mille livres sur les deniers d'octroi. Depuis 1720, les directeurs du Sanitat étaient tenus d'envoyer plusieurs enfants à cette école pour y prendre des leçons.

Les actionnaires de l'ile Feydeau avaient obtenu un arrêt du conseil d'état, du 29 octobre 1725, qui les autorisait à bâtir, à leurs frais, un pont de pierre, pour communiquer de l'ile au Port-au-vin. Les travaux commencèrent en 1728; ils furent examinés, cette année, par M. Gabriel, contrôleur-général des bâtiments du roi, pour s'assurer de la solidité des fondations, de laquelle on semblait douter. Les intéressés se rendiren; garants de la durée du pont, pendant *quinze ans*; mais malgré ces promesses, on avait négligé de bâtir sur grillage, comme M. Feydeau l'avait conseillé, et les travaux furent bientôt ruinés. Un nouvel arrêt du mois d'octobre de cette année, obligea les intéressés à recommencer; ils y mirent plus de soin, puisque le pont subsiste encore sans

aucune marque de vétusté. C'est le pont actuel de la Bourse.

L'abus du port-d'armes était intolérable ; dès qu'un homme avait le moyen d'acheter nne épée, il se croyait en droit de la porter. Cette licence occasionait mille désordres et voies de fait. La police autorisée par plusieurs édits du roi, voulut enfin y mettre un terme. Par une nouvelle ordonnance, rendue le 15 juin, elle défendit sous les peines de droit, le port-d'armes aux écoliers, laquais et gens de livrée; clercs, facteurs et garçons de boutique, et généralement à toutes personnes étrangères à la profession militaire, excepté celles qui avaient droit de porter l'épée, Les huissiers et sergents étaient chargés de désarmer les récalcitrants, et de déposer leurs épées au greffe, en en donnant avis au procureur du roi.

Le 18 septembre, il y eût une procession générale, en réjouissance de la naissance du dauphin, né le 4 du même mois. Le bureau écrivit à l'intendant pour être autorisé à fêter cet heureux événement; mais celui-ci répondit que vu l'état des finances de la ville, on se bornât à une dépense de cinq à six cents livres.

Pendant toute cette année, la mairie se trouva dans les plus grands embarras pour la subsistance de la ville, par le défaut de vent ponr faire moudre le grain. Le 15 octobre elle arrêta de faire venir de Hollande, un petit moulin de fer à bras, pour être déposé à l'hôtel de ville, et servir de modèle aux particuliers qui voudraient s'en servir dans les cas de nécessité. Un échevin fut chargé de le faire venir.

M. Gérard Mellier, maire, mourut cette année; le 29 décembre. Ce digne magistrat, appelé à la mairie par le suffrage de ses concitoyens, la conserva jusqu'à sa mort. Son administration est re-

marquable, par le zèle qu'il mit à embellir la ville, à l'enrichir d'établissements utiles et à la rendre plus salubre. Par ses soins éclairés, il parvint à l'assainir et à la préserver du retour de la peste, fléau redoutable, qui, grâce à l'ignorance et à l'incurie, était devenu endémique à Nantes. Le roi en le plaçant à la tête du bureau de santé, lui facilita les moyens d'établir de bonnes mesures sanitaires. Un lazaret fut préparé pour y séquestrer les malades, en cas de contagion.

C'est à M. Mellier qu'on doit les premiers réglements, pour l'alignement des rues; avant lui les particuliers ne suivaient d'autre règle que leur intérêt ou leur caprice. Les places du Port-au-Vin et du Pilory, servirent d'exemple et commencèrent la réforme. Son premier soin, en entrant en charge, fut de créer une promenade publique, en faisant aplanir la motte Saint-Pierre, et en l'entourant de murs.

Plus tard, il la fit augmenter d'une plantation de trois cents ormeaux. C'est aussi à lui qu'on doit la création du jardin de l'Hôtel-de-Ville.

M. Mellier loin de s'arrêter à ces premiers efforts, s'empressa de faire réparer les ponts, qui presque tous étaient en ruine, de les faire paver, et de supprimer les nombreuses pêcheries qui obstruaient les voies et gênaient la navigation. La construction d'une nouvelle bourse; celle de la halle du Bouffai, rebâtie en pierre; l'établissement des pompes à incendies, et une foule d'autres entreprises très-urgentes, dont la nomenclature serait immense, furent les travaux des trois premières années de son administration, et montèrent à la somme de 604,230 livres, 17 sous, 9 deniers. L'article seul des pavés, monte à 52000 livres.

Son génie attentif à tout ce qui pouvait être utile, lui fit apercevoir le grand parti qu'on pouvait tirer du terrain vague de la Saulsaye; il

sollicita et en obtint la concession pour la ville. Ce terrain devint bientôt, sous le nom d'île Feydeau, le plus beau quartier de la cité. L'autorisation de construire en pierre le pont de Sauvetour fut due à ses soins, ainsi que celui des Petits-Murs, dont la nécessité était vainement démontrée depuis long-temps. A la suite de ce travail, il fit nettoyer et resserrer le lit de l'Erdre, le long de la Boucherie, foyer permanent d'infection et de maladies contagieuses.

Les quais étaient aussi pour M. Mellier, un objet spécial d'attention. Il fit décider la construction de celui de Chézine, sur un terrain qui n'était qu'un vaste cloaque, et sut prolonger ainsi la belle ligne de la Fosse. L'antique chaussée du Moulin-Coutant, ruinée par les siècles, fut restaurée.

M. Mellier avait formé le projet d'établir à Nantes des greniers d'abondance pour prévenir les disettes, si fréquentes autrefois dans cette ville; mais des obstacles insurmontables empêchèrent la création de cet utile établissement. Plus d'une fois ce digne magistrat fut arrêté dans ses vues bienfaisantes. Un autre projet non moins important, était l'objet de ses méditations. C'était « le » rétablissement de la navigation de la rivière de » Nantes, depuis la prairie de Mauves jusqu'à » la Fosse, en faisant une nouvelle entrée à l'eau » par une coupure, ou nouveau canal dans la » prairie de Mauves, qui se joindra à l'ancien, » et à l'entrée duquel il y aura un épic ou jettée, » qui détournera de sa route ordinaire l'eau né- » cessaire pour l'entretien du canal. » Un siècle entier a passé sur cette heureuse conception ; le nôtre est-il destiné à s'écouler sans la voir se réaliser ?......

Mais le plus grand service que M. Mellier rendit à la fortune publique, fut un arrêt du con-

seil, qu'il sollicita et obtint, par lequel il fut défendu de construire et de réparer les maisons en bois. C'est depuis l'année 1725 que Nantes acquiert chaque jour plus de sécurité contre le danger des incendies.

M. Mellier, après s'être occupé avec constance de l'intérêt public, voulut joindre l'agréable à l'utile, en créant une académie de musique, qui prospéra par ses soins, et ne tomba que longtemps après lui, par l'infraction de ses statuts.

Considéré à la cour, qui avait honoré ses services, et cher à ses administrés dont il faisait le bonheur, M. Mellier obtint de son vivant, toute l'estime et la bienveillance qu'il méritait.

Le bureau s'était rendu l'interprète de la reconnaissance publique, en lui faisant présent d'une épée, sur laquelle étaient gravées les armes de la ville et les siennes.

Ce témoignage d'estime n'était pas le seul qu'il eût reçu du bureau de ville. En 1725, le 1er de juillet, la communauté se fit un honneur de présenter sur les fonds de baptême, un fils qui venait de naître à M. Mellier ; il fut nommé PIERRE-DONATIEN-NANTES. Au mois d'avril de cette année, le bureau ordonna « que le tableau représentant » la Sainte-Vierge et l'enfant Jésus, et dans l'un » des coins d'icelui, le fils de M. Mellier, maire, » étant à genoux en prières, sera mis et conservé » dans la chapelle de l'hôtel de cette ville. »

M. Mellier avait donné des preuves multipliées de son intégrité et de ses talents administratifs. Ses loisirs même étaient consacrés au public ; outre plusieurs ouvrages qu'il composa, mais dont le changement de législation en France, a détruit l'utilité, il s'occupait aussi de recherches sur les antiquités. Dom Montfaucon lui a l'obligation de plusieurs dessins curieux, qui ornent ses antiquités de la monarchie. Le zèle de M. Mellier n'était égalé que par

son désintéressement ; quoique trésorier-général de Bretagne, sa fortune était si médiocre, qu'il se vit obligé de solliciter à l'insu de la communauté, une pension de mille livres, qu'il obtint sur les octrois de Nantes.

La ville lui fit faire un service solennel dans l'église des Carmes, où il fut inhumé et qui coûta trois cent-sept livres.

Les hôteliers, cabaretiers et taverniers n'avaient ni corporation, ni jurandes à Nantes, et même dans toute la Bretagne. Ils achetaient la faculté de débiter du vin, moyennant un droit annuel de *huit livres*, et *six livres* dans la campagne. Ce droit appartenait aux Etats, et faisait partie de la ferme générale des grands et petits devoirs.

1730.

La mairie afferme le droit de pêche au-dessus et au-dessous des ponts de Nantes, pour la somme de cinq mille trois cents livres.

L'année précédente et celle-ci furent fatales aux *appelants* de la bulle *Unigenitus*. Le cardinal de Fleuri, premier ministre, la fit enregistrer d'autorité, et sans modifications, au parlement de Paris, le 3 avril de cette année. Il invita aussi les contendants à un silence charitable, que personne ne voulut garder. M. de Sanzai, fatigué des vains efforts qu'il faisait pour ramener une grande partie des prêtres de son diocèse, essaya les voies de rigueur et de l'autorité. Plusieurs curés et autres ecclésiastiques furent chassés, ou emprisonnés ; les *appelants* de la communauté de Saint-Clément et du Séminaire, ne furent pas mieux traités ; on les remplaça par des Sulpiciens, qui se chargèrent de fournir ces deux maisons de professeurs, et même de directeurs, moyennant trois cents livres d'appointement chacun, et la nourriture.

M. de Sanzai abolit encore quelques fêtes, par mandement du 28 juin.

1733.

Le chapitre de la cathédrale donna une nouvelle forme au chœur de cette église, changea la construction de l'autel, et fit faire la balustrade en fer, qu'on a vue jusqu'à l'époque de la révolution. L'on combla une crypte qui était au haut du chœur, et l'on rasa les tombeaux des évêques, Henri-le-Barbu et Pierre Duchaffaut. On voulut aussi détruire celui du duc Jean V ; mais le substitut du procureur-général s'y opposa. Le chapitre écrivit en cour, sans pouvoir obtenir que la permission de tourner la figure vers l'autel. Cette destruction, au reste, ne fut qu'ajournée. On ouvrit cependant le tombeau, et les objets précieux qu'il contenait furent pillés par les ouvriers. Le chœur, avant cette époque, était entièrement fermé.

Ces travaux furent longs et dispendieux. La dépense fut supportée, en grande partie, par M. de Sanzai. « Le chapitre pour faire les frais du surplus, vendit le crucifix d'argent de l'absyde, et les images, de même matière, de la Sainte Vierge, et de saint Jean, qui l'accompagnaient ; les précieuses mitres de nos anciens évêques, couvertes de lames d'or, de perles fines, de pierreries et d'autres bijoux de prix. Ces riches monuments de la piété de nos ancêtres ont disparu et ne paraissent plus. » (T).

Le 26 octobre, deux maçons prirent querelle dans l'église, et se battirent jusqu'à effusion de sang. Le chapitre transporta le Saint-Sacrement à Saint-Laurent, et le rapporta processionnellement, et au son des cloches, le 28 du même mois, après la purification de l'église.

Les frères de la doctrine chrétienne sont appelés à Nantes par l'évêque. Leur existence fut long-temps misérable, malgré l'utilité de leurs modestes travaux. Ils vécurent d'abord d'aumônes, et demeurèrent

dans des maisons de louage. M. de Sanzai obtint enfin du roi un terrain dans les fossés de Mercœur, non loin du cimetière, récemment accordé aux protestants, et leur fit construire des écoles et un logement convenable. Ils y restèrent jusqu'à la destruction des communautés. Cet édifice sert aujourd'hui d'infirmerie aux prisons.

Ces respectables instituteurs des pauvres ne purent obtenir grâce aux yeux d'un gouvernement qui ne savait que détruire, et dont l'esprit prétendu philosophique, était blessé de voir la charité chrétienne présider à l'éducation du peuple. Les frères subirent la loi commune ; et la génération entière des indigents resta sans instruction, sans morale et sans lettres.

Leur rétablissement est un bienfait du gouvernement paternel de Louis XVIII.

La compagnie des Indes transporte à Lorient, les ventes qui se faisaient précédemment à Nantes.

1735.

Le pont de Sainte-Catherine, qui était en bois, écroula cette année, et causa la perte de plusieurs personnes. La ville le fit reconstruire en pierre ; c'est le même qui vient d'être démoli en 1826, pour faire place au canal de Nantes à Brest.

On commença aussi à bâtir les quais de la Magdelaine, qui furent achevés l'année suivante.

1736.

Le roi, par déclaration du 1er octobre de l'année précédente, enregistrée le 12 du même mois, transféra les deux facultés de droit à Rennes. Ces facultés avaient été établies en 1460, par le pape Pie II, à la sollicitation du duc François II. Les facultés transplantées firent leur ouverture à Rennes, le 2 janvier de cette année. Les trois autres restées à Nantes, les auraient suivies, si le parle-

ment n'y avait pas vu trop d'inconvénients. Le roi créa aussi une chaire de théologie au Séminaire, ce qui borna les Oratoriens à l'enseignement des humanités.

La halle de la grande Boucherie fut incendiée, cette année ; on ignore la cause de cet accident.

« L'église de Saint-Léonard fut également brûlée » par un flambeau mal éteint, que le vicaire laissa, » sur le soir, à la sacristie. »

Les querelles déplorables, entre les *constitutionnaires et les appelants*, reprirent, cette année, avec un nouvel acharnement. Les refus de Sacrements et d'inhumations, le renvoi des curés, les exils, les emprisonnements se multipliaient à l'infini, et bannissaient la paix de la ville. Beaucoup de prêtres moururent loin de leur patrie, martyrs de *Jansénius* et du *père Quesnel.*

1737.

On démolit, cette année, la porte de Saint-Jacques, qui tombait en ruine.

1738.

Le duc de Brancas est nommé gouverneur de Nantes; il fait son entrée solennelle au mois de septembre.

Fondation de la retraite des femmes, dans la rue Saint-Léonard. M. de Sanzai pose le 4 mars, la première pierre de la maison.

1739.

Il est accordé au chapitre de la cathédrale, un octroi de cinq sous par pipe de vin, passant sur le pont de la porte de Saint-Pierre, pendant neuf ans. Depuis long-temps ce pont n'existe plus, et les vestiges de la porte même ont disparu.

1740.

Les navires de Nantes commencent à fréquenter

1741.

Le pont de la rue de la Casserie écroula cette année, et entraîna dans sa chute, plusieurs maisons bâties dessus. Vint-cinq à trente personnes périrent dans ce fatal événement. « Dieu, dit Travers, » conserva une fille de douze à quinze ans, sous » les ruines, pendant trente heures, et dans l'eau » jusqu'à la ceinture, pendant deux flux et re- » flux. »

Le pont fut rétabli, et l'on construisit des arches en pierres, pour le soutien des nouvelles maisons qui furent bâties dans les deux années suivantes.

Ce pont vient d'être démoli (1830), après quatre-vingt-huit ans d'existence. Pendant la durée de cette démolition, on trouva du côté oriental, et à une assez grande profondeur dans la vase, une quantité considérable d'épingles de cuivre, bien conservées, et beaucoup de pièces de monnaie d'argent, de billon, et quelques-unes d'or : plusieurs des premières appartiennent au règne de Henri II. Un peu plus tard, des ouvriers trouvèrent aussi des espèces de spatules en argent et des cuillers du même métal, ces dernières d'une forme antique, et très-grossière. Ces pièces de monnaie n'ayant plus cours depuis long-temps, ne peuvent être enfouies depuis si peu de temps, de même que les cuillers ; l'époque de l'incendie de la rue de la Casserie en 1680, peut paraître encore trop rapprochée pour former une conjecture raisonnable. Quant aux épingles, elles viennent, sans doute, d'un magasin de mercerie établi dans une des maisons écroulées.

1743.

Cette année et les suivantes, sont remarquables par le grand nombre des maisons qu'on bâtit à Nantes. Beaucoup de rues furent élargies aux dépens de la profondeur des propriétés. D'abord

..uemnisa les propriétaires ; mais bientôt la ville ut obligée de renoncer à cet acte de justice, ses moyens ne pouvant plus y suffire. Toutes les maisons en pierre de la Haute et Basse Grandes-Rues, de celles des Chapeliers, de la Juiverie, de la Laiterie, de la Casserie ; le Change, la rue des Halles, celles des Carmes, des Sainte-Claires, de Verdun, de Saint-Vincent, du Château, de Gorges, du Chapeau-Rouge, des Minimes, de l'ancienne motte Saint-Nicolas, une partie de la Fosse et beaucoup d'autres encore, datent de cette époque.

Travers attribue ces nombreuses constructions à la chute du *système*. Il est à croire que d'autres causes y ont contribué plus puissamment que la chute des billets de banque qui n'existaient plus depuis vingt ans.

On commença aussi, cette année, les quais de Brancas et de Flesselles, depuis le pont de la Poissonnerie jusqu'à la Bourse.

La contrescarpe bâtie par le duc de Mercœur, à l'extrémité du Marchix, ainsi que la *Porte-Neuve* sont démolis. Le nom de Porte-Neuve donné à la rue qui communique du Marchix à la place Viarmes, est tout ce qui en reste.

1745.

Le prince Charles Edouard, fils du prétendant (au trône d'Angleterre), vint à Nantes *incognito*, et descendit à l'hôtel de la Maison-Rouge, quai du même nom ; c'était alors l'auberge la plus renommée. Le prince allait tenter la fortune, pour reconquérir le trône de ses aïeux, quoiqu'il n'eût pour ressource que la protection du cardinal de Tencin. Le prélat le recommanda à M. Walsh, riche armateur de Nantes, et Irlandais d'origine. Ce négociant, attaché à la famille des Stuarts comme tous ses compatriotes, voulut servir le jeune prince. Il lui loua un vaisseau de ligne de 66 canons et

une frégate, que lui-même louait du gouvernement. Édouard, suivi de cinquante Français, et d'un petit nombre d'amis aussi déterminés que lui, s'embarqua à Saint-Nazaire, le 14 juillet, et fit voile pour l'Ecosse. On connait les commencements heureux de cette entreprise hasardeuse, et la catastrophe sanglante qui la termina.

1746.

M. de Sanzai mourut à sa maison de Chassais, le 29 mars de cette année, âgé de près de 74 ans. Il fut inhumé dans la cathédrale, avec la pompe ordinaire. Cependant, la chambre des comptes, le bureau de ville et plusieurs autres corps, refusèrent d'assister à son convoi, chacun pour des raisons particulières.

Le 17 avril, M. Pierre Mauclerc de la Muzanchère fut nommé évêque à la place de M. de Sanzai. Il était gentilhomme poitevin, doyen du chapitre de Luçon. Le nouveau prélat fut sacré à Paris, et prit possession par procureur, le 3 novembre. Il se rendit d'abord aux Etats assemblés à Rennes, et ne fit son entrée à Nantes, que le 12 janvier suivant.

Les Anglais, délivrés des alarmes que leur avait causées le prétendant, cherchèrent à se venger sur la France, du danger qu'ils venaient de courir. Une flotte de vingt-cinq vaisseaux de ligne et de trente bâtiments de charge, se présenta devant Lorient, dans le courant de septembre. Les Anglais firent leur descente, dans l'intention de se rendre maîtres d'une ville qui renfermait le dépôt de toutes les marchandises de l'Inde.

Dès que cette nouvelle parvint à Nantes, on y forma un bataillon de cinq cents hommes de milice bourgeoise, qui marcha au secours de Lorient. Le ban et l'arrière-ban de la noblesse s'y rendirent également.

A l'approche des Anglais, les habitants de Lorient se croyant hors d'état de défendre leurs faibles remparts, demandèrent à capituler, à condition que les ennemis s'abstiendraient du pillage ; on leur refusa cette grâce, et ce refus sauva la ville. Animés d'un courage de désespoir, les habitants résolurent de se défendre; et aidés de quelques renforts, ils repoussèrent toutes les attaques, firent d'heureuses sorties, et contraignirent enfin les Anglais à se rembarquer.

Le ban et l'arrière-ban de la noblesse rentrèrent à Nantes, le 13 novembre, et la milice bourgeoise le 14.

1747.

Le 7 janvier, le duc de Penthièvre, gouverneur de Bretagne, et son épouse, arrivent à Nantes, et sont reçus avec le cérémonial accoutumé. Les rues étaient tapissées, et le soir, elles furent illuminées. Le prince descendit à l'hôtel de Rosmadec, où son logement était préparé. Le duc et la duchesse demeurèrent environ cinq mois à Nantes.

Le marquis de Brancas obtient le gouvernement de la ville.

1748.

Le 16 janvier, le présidial reprit ses séances au Bouffai, dont le palais était en réparation depuis plusieurs années. Pendant cet intervalle, il siégeait aux Jacobins. On lui unit la prévôté. A cette époque, la chancellerie était encore près du siége.

1749.

Un arrêt du parlement de Bretagne ordonna un nouvel essai sur les blés et farines, convertis en pain. Les juges de police, assistés de quatre boulangers, furent chargés de cette opération dif-

ficile, et de la rédaction des procès-verbaux. Ce travail avait pour objet d'établir une comparaison entre l'épreuve actuelle et celle qui avait été faite en 1693, et de parvenir ainsi à une règle fixe, pour le prix du pain. On commença l'essai, le 25 avril ; après de nombreuses expériences, souvent entravées par des personnes intéressées à les rendre fautives, on en tira le résultat suivant :

1° Quand le froment, moitié poterne et moitié d'amont de moyenne qualité, augmentera ou diminuera de 8 livres par tonneau, la livre de pain fine fleur augmentera ou diminuera d'un denier.

2° Quand le froment d'amont de moyenne qualité, augmentera ou diminuera de 9 livres par tonneau, la livre de pain de batelier augmentera ou diminuera d'un denier.

3° Quand la méture, moitié seigle et moitié froment d'amont commun, augmentera ou diminuera de 8 livres 18 sous 4 deniers, le pain de méteil augmentera ou diminuera d'un denier la livre.

4° Quand le prix commun du seigle variera de 10 livres 3 sous 4 deniers, la livre de pain de seigle variera d'un denier.

Ce tarif fut approuvé par réglement de police, le 15 mai 1751.

On démolit, cette année, la *Porte gelée* qui était placée à l'entrée de la chaussée de la Magdelaine, près de la bonne Vierge de *Creélait*.

1750.

Par lettres-patentes du 30 janvier, la ville acquiert les offices municipaux, moyennant une finance de cent trente-deux mille quatre cent soixante-deux livres.

Nicolas Travers, prêtre, vicaire de Saint-Saturnin, et auteur de l'histoire de l'évêché de Nantes, mourut cette année, le 15 d'octobre.

L'abbé Travers naquit à Nantes, en 1686. En 1734, il publia une *consultation sur la juridiction et l'approbation nécessaires pour confesser.* Comme sa doctrine, sur ce point, était contraire à celle de l'église, confirmée par un décret du Concile de Trente, son ouvrage fut censuré par la faculté de Théologie de Paris, le 15 septembre 1735, et par plusieurs évêques. Il fut aussi réfuté par le père Bernard, d'Arras. L'abbé Travers répliqua, et défendit sa *consultation* contre le mandement de M. Languet, archevêque de Sens, et la censure des quatre-vingt-six docteurs de Sorbonne (1736).

En 1744, il fit paraître un nouvel ouvrage, sous le titre de *pouvoirs légitimes du premier et deuxième ordres, dans l'administration des sacrements et du gouvernement de l'église*, in-4°, 744 pages. C'était le même ouvrage, refondu et traité avec plus d'étendue. Les erreurs théologiques du premier ouvrage y étaient renforcées par d'autres non moins repréhensibles, et surchargées d'un luxe d'érudition. Il n'épargna point l'épiscopat, et M. de Sanzai, son évêque, était personnellement accusé *d'avoir erré dans plusieurs propositions.*

L'assemblée du clergé de 1745, blâma cet ouvrage dans un rapport public, et la faculté de théologie de Nantes vengea son évêque en censurant, le 19 avril 1746, quatre-vingt-dix-neuf propositions. Cette censure, au reste, ne convainquit pas l'auteur, qui répliqua et *prouva*, dit-il, *qu'on l'avait extrait d'une manière infidèle.*

M. de Sanzai avait obtenu une lettre de cachet, en date du 27 novembre 1745, contre l'abbé Travers; mais elle n'eut son effet qu'après la dernière censure, dans le courant de 1746. Il fut exilé dans le couvent des Cordeliers de Savenay, d'où il put sortir en 1748, mais avec défense de rien publier sur les affaires de l'église.

Outre ces deux ouvrages, Travers en a com-

posé beaucoup d'autres, en latin et en français, dont le plus important, quoique resté inédit, est sans contredit son histoire de l'évêché de Nantes.

Le 7 avril 1751, la communauté arrêta d'acheter ce précieux manuscrit. Les héritiers du savant abbé le cédèrent à la ville pour la somme de douze cents livres. L'intendant de Bretagne approuva l'acquisition, le 18 du même mois. Le mannscrit fut chiffré et paraphé par les soins du juge magistrat, qui en fit aussi tirer une copie authentique, en soixante-quatre cahiers *in-folio*, formant trois volumes, et la déposa aux archives de la ville. Cette copie a disparu dans la révolution; mais le manuscrit original a heureusement échappé aux impitoyables investigations des ennemis de l'antiquité. Il est déposé à la bibliothèque publique *.

1751.

Dans la nuit du 14 au 15 mars, Nantes est ravagé par un terrible ouragan.

L'hopital obtient, moyennant une certaine redevance, la maison du bénéfice des *Saulner*, aujourd'hui hôtel du Cheval-Blanc.

1752.

La mairie fait un traité avec l'évêque, pour l'acquisition des moulins de Barbin. Ce traité est confirmé par lettres-patentes.

Un arrêt du parlement ordonne de nommer un commissaire inspecteur à Nantes, pour le logement des étrangers.

1753.

Le duc d'Aiguillon achète au commencement de cette année, la charge de lieutenant-général de Bretagne, au département du Comté nantais,

* Nous apprenons que les deux premiers volumes de cette copie, viennent d'être retrouvés.

pour la somme de six cent mille livres, suivant le prix fixé par le duc de Chaulnes, quoique les gages et appointements ne rapportassent que vingt-cinq à vingt-six mille livres. Le roi exigea du duc et de ses successeurs, qu'ils restassent, à l'avenir, trois mois par an, dans la province.

Par délibération du bureau, les honoraires des juges-consuls sont portés à cinq mille livres par an. Un arrêt du conseil confirme cette décision.

La bibliothèque communale projetée depuis un siècle et demi fut fondée, cette année, par les soins de M. de Bellabre, sénéchal et maire de Nantes.

Par arrêté du 31 mars, la bibliothèque de l'oratoire fut érigée en bibliothèque publique, de l'aveu des R. P., à condition que le bibliothécaire serait choisi parmi eux. L'intendant de Bretagne donna son approbation, le 17 avril, et le conseil d'état le 26 juin suivant.

La ville, ainsi que nous l'avons dit, avait acheté, en 1591, la magnifique collection que l'archidiacre de Gallo avait léguée à l'Hôtel-Dieu. Cette bibliothèque, une des plus nombreuses de cette époque, se composait d'environ dix mille volumes; le cardinal de Vendôme en avait offert 1200 écus sol.

La ville, quoique très-obérée, en fit l'acquisition sur les pressantes sollicitations de l'université, en payant la rente du fonds, à raison de 8 pour cent du prix d'estimation. Le bureau voulait dès-lors créer une bibliothèque publique, mais il manquait de local; les livres furent déposés à l'Hôtel-de-Ville, sous la garde d'un conservateur; mais le malheur des temps, et, peut-être, l'infidélité du gardien, en causèrent la ruine et la dispersion.

L'évêque Philippe de Bourgneuf légua, en mourant, sa riche collection de livres aux pères de l'oratoire, sous la condition imposée par le cha-

pitre de Saint-Pierre, qu'elle ne sortirait pas de la ville ; plus tard, l'abbé de Barrin, grand-vicaire de Nantes, augmenta cette collection d'un grand nombre de volumes.

Tel fut le premier fonds de la bibliothèque de Nantes. Elle augmenta sous la direction des pères de l'oratoire ; mais leur suppression, et surtout les troubles de la révolution arrêtèrent ses progrès. Bientôt elle fut abandonnée aux mains avides des vandales de 93, qui la livrèrent au pillage ; dix ou douze mille volumes disparurent, dont une partie se glissa furtivement dans les biblothèques particulières, et le reste, livré au marché, servit d'enveloppe aux plus viles matières.

Après ce temps d'anarchie, on chargea le savant dom Bonnard, ex-bénédictin de Saint-Jacques de Pirmil, membre du comité central, de recueillir les débris de ce naufrage littéraire et scientifique. Il y donna tous ses soins, et parvint, non sans peine, à remettre l'ordre dans cette confusion. Il classa aussi les livres accumulés des bibliothèques particulières, des communautés et des proscrits, que la confiscation avait acquises à l'Etat, et qui aidèrent à réparer les brèches de la bibliothèque publique.

En 1803, M. Bertrand-Geslin, maire, sollicita et obtint un décret impérial, qui l'autorisait à réunir à Nantes les livres confisqués, épars dans les sous-préfectures du département. Cette réunion qui, jointe à la précédente, formait un total de 17471 volumes, dût calmer les regrets des pertes précédentes, et le zèle de l'administration se promit de suppléer au reste.

Mais ces premiers soins étaient loin de suffire, puisque le local même allait être enlevé à la mairie ; l'oratoire fut transformé en caserne de gendarmerie. Les livres furent transportés, et jetés pêle-mêle, dans les grandes salles de l'ancien Séminaire, aujourd'hui collége royal.

M. Bertrand choisit la partie supérieure de la halle aux grains, pour y placer la bibliothèque. De grands travaux furent entrepris pour consolider cet édifice, qui, quoique très-récent, menaçait déjà ruine. * Les travaux ne furent terminés qu'en 1807.

Ce beau local, qui naguère était un grenier d'abondance, devint une magnifique salle, décorée avec goût, et ornée de nombreux bustes de grands hommes, anciens et modernes. M. Carcany, Napolitain, ancien archiviste et bibliothécaire du roi de Naples, membre de plusieurs académies, fut nommé bibliothécaire, et chargé de réorganiser la bibliothèque. Ce savant bibliographe parvint, après de longs travaux, à classer les ouvrages dans un bel ordre, et à mettre le public en état d'en jouir, après une suspension de plusieurs années.

Depuis cette époque, la bibliothèque a été considérablement augmentée, et s'enrichit encore chaque jour. Elle possède maintenant plus de trente mille volumes, plusieurs manuscrits précieux et une belle collection de gravures.

1754.

La ville acquiert la charge de substitut du procureur-syndic, pour la somme de trois mille huit cent quatre livres.

1755.

Plusieurs anciennes fortifications sont démolies; il en existait encore au Port-Maillard; indépendamment des murs de ville, qui servaient d'enclos aux Jacobins, un *cavalier* qui touchait à la porte Maillard, fut également détruit. On abattit

* Cette restauration, au reste, ne fit que pallier les vices de construction. En 1823, il fallut reprendre une grande partie de l'édifice en sous-œuvre, et consolider les fondemens. A force de travaux et de dépense, on est parvenu à lui donner la solidité désirable.

aussi les deux tours qui défendaient le pont de la Poissonnerie, ainsi que la porte de la Cohue.

1757.

Le 10 février, les Etats de Bretagne arrêtèrent qu'il serait établi une école gratuite de dessin. Une ordonnance, du 20 mars, confirma l'arrêté des Etats. Le premier maître fut le sieur Volaire; ses appointements étaient de *cinq cents livres par an.* Les soins assidus de la mairie n'ont pas peu contribué à faire prospérer l'école; elle fonda un prix d'encouragement pour les élèves, et après la suppression des jésuites, elle accorda une vaste salle dans l'hôtel de Briord pour la tenue de la classe.

Le duc d'Aiguillon attachait une grande importance à cet établissement; il le visitait souvent, pour s'assurer des progrès des élèves; il s'y rendit un jour, accompagné du corps municipal, et distribua lui-même les prix.

L'école de dessin a toujours été très-suivie, et dès l'année 1766, on y comptait cent trente-neuf élèves. Après la destruction des Etats, et la suppression des fonds destinés à son entretien, la mairie se fit un devoir de maintenir cet utile établissement. Ce fut M. Danyel de Kervegan, maire, qui prit l'honorable initiative, de faire voter les sommes nécessaires. Depuis cette époque, tous les magistrats qui lui ont succédé, ont suivi ses traces, et se sont fait une gloire de veiller à la prospérité de l'école.

M. Montaudouin de La Touche, habile négociant de Nantes, présenta aux Etats de Bretagne un mémoire, pour la formation d'une société d'agriculture. Les Etats adoptèrent ce projet, et l'établissement eut lieu; il fut confirmé par un arrêt du conseil du roi, le 20 mars de cette année.

Cette utile institution se propagea ; Paris imita cet exemple, ainsi que les principales villes de l'Europe.

On commence à construire le pont de la Poissonnerie. La première pierre de la culée, du côté de la ville, fut posée le 27 septembre, par le duc d'Aiguillon, avec Mme de Becdelièvre, épouse du premier président de la chambre des comptes. Celle du côté de la Saulzaie fut posée le 29 octobre 1758. La clef de la voûte fut placée le 12 juin 1760. L'arche du pont à soixante-huit pieds de largeur, sur vingt pieds d'élévation, sous clef, et jusqu'à la première assise, au-dessus des plus basses eaux. Sa largeur, d'un parapet a l'autre, est de trente-deux pieds. Ce pont a été bâti sur les dessins de M. Blamon-de-Fougeroux, ingénieur ordinaire du roi, par M. Louis Laillaud, architecte de Nantes, sous la mairie de M. Gellée-de-Prémion, qui lui fit donner le nom d'AIGUILLON.

On démolit, cette année, le fort du Port-Communeau, appelé la *grosse bombarde*, bâti par le duc Jean V, en 1420, et considérablement augmenté par le duc de Mercœur.

La ville s'était réservé le droit de retirer aux Pénitentes, telle partie de terrain qui lui conviendrait pour l'utilité publique. Elle en usa l'année suivante, pour donner à la place la forme actuelle.

M. Cacault, ingénieur de la ville, est chargé de lever le plan général de la ville et banlieue de Nantes, avec les embellissements qu'on projetait. L'ouvrage fut publié, en 1759, en quatre feuilles *in-folio*. Ce plan fut approuvé par arrêt du conseil du 9 mars 1766. Le périmètre de Nantes n'était alors que de quatorze cents toises en dedans des tours et fortifications. Le travail de M. Cacault fut admiré pour sa beauté et son exactitude ; mais

les changements que la ville a éprouvés depuis cette époque, ne laissent plus à ce plan que le mérite de la comparaison.

1759.

M. de Sanzai avait fait faire des changements considérables, dans la direction des hopitaux, et fait augmenter le nombre des directeurs. Cette année, le bureau reçut encore une nouvelle formation, et l'on y ajouta de nouveaux membres. Le bureau se trouva ainsi composé ; L'évêque président né, le premier président de la chambre des comptes, le président du siège présidial et un membre du bureau de ville. Huit élus furent adjoints aux directeurs, que ceux-ci nommaient et choisissaient parmi la noblesse et les plus notables bourgeois.

M. Louis Langevin établit cette année la première manufacture d'indienne à Nantes.

Depuis cette époque jusqu'en 1790. cette industrie a fait de grands progrès. Dans cette dernière année, on comptait déjà à Nantes, neuf manufactures qui occupaient quatre mille cinq cents ouvriers, et fabriquaient annuellement environ dix-sept cent mille aunes de toiles peintes, dont le prix moyen était de cinq livres; ce qui formait un capital de huit millions et demi employé à cette fabrication.

Les toiles dont on se servait alors, étaient presque toutes tirées de l'étranger, telles que les baffetas, les casses et autres toiles indiennes. On imprimait peu des fabriques de France.

Les toiles peintes de Nantes trouvaient leur débouché en Afrique, aux Antilles, et se plaçaient avantageusement aux foires de Bordeaux et de Baucaire.

Les guerres de la révolution détruisirent cette utile branche d'industrie, par le défaut de dé-

bouchés et la difficulté de se procurer des toiles qu'il fallait acheter au marché de Londres, par commissionnaires étrangers avec des frais énormes de commission, de transport et de douane. A ces causes de destruction, se joignait la concurrence insoutenable de la fraude étrangère, qui malgré les risques, pouvait livrer les indiennes à beaucoup meilleur marché. Cette fraude était si bien organisée que les assureurs étrangers ne prenaient que 8 pour cent pour ce commerce d'assurance interlope.

1760.

Les Etats assemblés à Nantes accordent une somme de vingt mille livres, pour aplanir les mottes de Saint-Pierre et Saint-André. La ville fit exécuter ces travaux par des pauvres, et donna, par reconnaissance, à cette promenade le nom de *cours des Etats.*

Cette somme, cependant, était loin de suffire. Trois ans plus tard, la ville eut recours à un emprunt volontaire, que les riches citoyens s'empressèrent de remplir; ils fournirent trente mille livres avec lesquels on poussa les travaux.

On fit aussi, cette année, de grandes démolitions. La tour du Papegault et la casemate de Saint-Pierre, bâties par le duc de Mercœur, les tours de Sainte-Catherine et du râteau de l'Erdre, disparurent entièrement.

Cette année, se forme la première chambre de lecture, à Nantes. Elle est approuvée par le roi.

1761.

La ville achète la charge de procureur-syndic du roi, pour la somme de vingt-huit mille livres.

1762.

Le parlement de Paris rendit, le 6 août de cette

année, le célèbre arrêt de suppression de l'institut des jésuites, de leur sécularisation, et de la vente de leurs biens. Les autres parlements, et notamment celui de Bretagne, imitèrent cet exemple. L'arrêt de suppression imposait aux jésuites un serment qui répugnait à leur conscience, et que la plupart refusèrent de prêter. Les parlements punirent cette résistance par le bannissement. « En » voyant appliquer cette peine à des vieillards, » à des hommes infirmes, dit M. de Lacretelle, » *on trouvait les jansénites trop implacables dans* » *leur vengeance.* » Ils vécurent plus de deux ans exposés à l'oppression parlementaire, et ce ne fut qu'au mois de novembre 1764, que Louis XV consomma l'ouvrage des parlements, en sanctionnant par un édit, la destruction des jésuites en France. Par cet édit, il leur fut permis d'y vivre en particuliers, ce qui mit fin à la persécution.

L'école d'hydrographie, tenue par les R. P. se trouvant supprimée, le duc de Penthièvre nomma le sieur Delyons pour les remplacer, et le parlement l'y maintint par arrêt, de préférence au professeur que la ville voulait établir, avec défense à qui que ce fût d'entreprendre cet enseignement sans provisions du gouverneur.

La ville obtient des lettres-patentes du roi, qui lui accordent les atterrissements de la Loire, et dont les produits devront servir à l'entretien des digues, moyennant un léger cens, payé au domaine.

On bâtit, cette année, l'école de chirurgie, dans la rue de Saint-Léonard, sur les dessins de M. Ceineray, architecte-voyer de la ville. C'est l'édifice dont on a fait le muséum d'histoire naturelle.

La superbe façade du quai de Flesselles est de la même époque et du même architecte.

« Le roi, dit l'abbé Expilly, honora la ville de

» Nantes, de son portrait enrichi d'une magnifique bordure. Ce précieux monument a été placé » dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, dont » il fait le principal ornement. »

Personne ne sait aujourd'hui ce qu'est devenu ce *principal ornement* ; il a sans doute eu la même fortune que les portraits des maires.

1763.

Le palais de la chambre des comptes, tombant en ruines, fut démoli en 1760, et la chambre s'établit provisoirement aux cordeliers, où elle fit déposer ses archives. On commença cette année, les fondements du nouveau palais. Le roi accorda quarante mille livres, et les Etats de Bretagne, votèrent une pareille somme pour la construction de cet édifice. La première pierre fut placée, le 6 septembre, par le duc d'Aiguillon et Mme de Becdelièvre.

Ce beau monument, aujourd'hui palais de la Préfecture, est dû au génie de M. Ceineray.

1764.

La mairie commençait à former de vastes projets, pour agrandir et embellir la ville. Elle obtint l'autorisation d'un emprunt de trois cent mille livres, avec lesquels elle entreprit les travaux projetés, d'après les plans de M. Cacault.

Le 6 octobre, le bureau de police rendit une ordonnnace, concernant le nettoiement et la propreté des rues et places publiques. Il passa en conséquence un bail de *répurgation* avec un entrepreneur.

1765.

Nantes, ainsi que la Bretagne entière, se ressentait encore de la guerre désastreuse de 1756, terminée par la honteuse paix de 1763. L'agri-

culture était tombée dans un état déplorable, et le commerce, après des pertes énormes, faisait de nouveaux efforts pour les réparer. La misère générale fut cause que toutes les branches du revenu public étaient en souffrance. Les fermiers des devoirs de Bretagne crurent devoir profiter de ces circonstances pour diminuer leurs enchères, au renouvellement de la ferme.

Les Etats de Bretagne assemblés à Nantes, indignés de la conduite des fermiers, engagèrent le commerce à se charger du bail. Celui-ci accepta, avec joie, une proposition qui lui fournissait l'occasion de se rendre utile à son pays. « Ce fut moins une » affaire de calcul et une espèce d'intérêt, que » la vive explosion du plus pur patriotisme. » Le commerce mit une enchère de cent mille livres, et obtint le bail. Une souscription fut ouverte sur-le-champ, et tel fut l'empressement des négociants, qu'en vingt-quatre heures elle fut remplie, sans que tous ceux qui en avaient le désir, pussent y prendre part. La souscription fut divisée en actions de 2200 livres chacune. Le duc de Brancas, gouverneur de Nantes, partagea cette louable émulation et devint aussi actionnaire. Cette souscription, entreprise d'abord par des motifs de bien public, devint bientôt lucrative, et produisit jusqu'à six pour cent, dans la vente des actions. Les négociants eurent la satisfaction d'avoir fait une bonne opération, sans que le peuple en souffrît.

1766.

D'après un dénombrement fait, cette année, on a trouvé que Nantes contenait quatre-vingt-dix mille trois cent vingt-et-une personnes. La mairie prétendait même que ce nombre, loin d'être exagéré, était au-dessous de la réalité ; mais elle avouait cependant, que le recensement n'avait pas été fait avec toute l'exactitude désirable. La ville consommait environ 40 tonneaux de grain par jour (Expilly.)

Il est difficile de concevoir comment une si grande population pouvait exister dans une circonférence d'environ 1400 toises. On était à la vérité, plus mal logé, chaque famille, même aisée, n'occupait de logement que ce qui lui était indispensablement nécessaire, et les rues, presque toutes très-étroites, laissaient plus de profondeur aux maisons. On comptait à cette époque, au plus, cent rues et une douzaine de places ; aujourd'hui il en existe plus du double, et trois cents rues, sans compter les ruelles.

A la sollicitation du duc d'Aiguillon, la ville obtint du roi des lettres-patentes, qui lui permettaient de s'emparer des terrains vagues, et d'en disposer pour l'utilité publique, d'après le plan dressé par M. Ceineray.

1767.

Les prêtres Irlandais avaient établi, en 1694, leur séminaire dans l'ancienne demeure des Catherinettes. Des lettres-patentes, du 24 mars de cette année, confirment leur établissement, et leur permettent d'acquérir par dons, legs, etc.

1768.

M. Ceineray construit cette année la belle façade du quai de Brancas.

1770.

La fin de cette année a été désastreuse par le débordement des eaux ; celui de la Sèvre fut tel, que le Pont-Rousseau fut entraîné. La ville établit provisoirement un bac, où l'on passait gratis les voyageurs et les voitures. Quelques années plus tard, la ville emprunta trois cent mille livres, pour le reconstruire et rétablir les routes de la Banlieue ; cet emprunt fut remboursé en sept

ans, par voie de loterie. Le pont, cependant, ne fut rebâti qu'en 1774, et achevé l'année suivante.

La ville obtint cette année les atterrissements actuels et à venir, au-dessus et au-dessous des ponts.

1771.

Le duc d'Aiguillon, nommé ministre des affaires étrangères, au mois de mai, est remplacé dans le gouvernement par le duc de Duras. Le premier avait eu de violents démêlés avec le parlement de Rennes, dans l'affaire de MM. de la Chalotais. Le peuple avait pris parti pour la magistrature. Le mécontentement était extrême, et les Etats opposaient une opiniâtre résistance aux volontés du gouvernement. L'administration du duc d'Aiguillon avait cependant été utile à la Bretagne ; et Nantes, en particulier, avait à se louer de son zèle pour le bien de la ville ; mais la haine publique ne lui tenait aucun compte du bien matériel qu'il avait pu faire, et ne voyait que ses torts politiques. La cour fit passer beaucoup de troupes dans la province, et menaça les Etats de les dissoudre en vingt-quatre heures, s'ils continuaient à résister aux ordres du roi. Il fallut céder, dans la crainte de perdre tous les privilèges ; mais l'indignation n'en était que plus violente, pour être contenue par la force ; et la destruction des parlements, arrivée à la fin de cette année, y mit le comble. « Le silence des » Bretons était si farouche, dit M. de Lacre- » telle, qu'il pouvait changer en une révolte ou- » verte. »

La position du duc de Duras devenait de jour en jour plus difficile ; chargé par la cour de dissoudre le parlement, il préféra donner sa démission.

Nantes se trouva, pendant ces longues dissen-

tions, dans le même état de fermentation que le reste de la Bretagne.

Les fiacres commencent à s'établir à Nantes.

1772.

La communauté du Bon-Pasteur est confirmée par lettres-patentes. Cette maison recevait, *gratis*, les filles repentantes.

1774.

Le 13 de mai, on apprit la mort de Louis XV, et l'avénement de Louis XVI au trône.

M. de la Muzanchère mourut, cette année, dans son palais épiscopal, et fut inhumé dans la cathédrale.

Ce prélat vénérable honora l'église de Nantes, par sa piété et ses vertus. Après la destruction des jésuites, il éprouva aussi les persécutions du jansénisme parlementaire; on saisit ses revenus, et l'on vendit ses meubles. Obligé de fuir son palais, il se retira dans l'humble demeure du curé de Thouaré, qui, lui-même, était en fuite. Relégué dans cet asile obscur, et ne pouvant plus remplir les devoirs de l'épiscopat, il exerça son zèle, dans la pratique des vertus abandonnées aux prêtres de la campagne. Après ce temps d'épreuve, il revint dans son église, et y resta jusqu'à sa mort.

On doit à M. de la Muzanchère l'établissement des sœurs de la Providence, dit des Incurables. Son successeur acheva son ouvrage, en l'augmentant et en lui donnant plus de consistance.

M. Augustin Frétat-de-Sarra, évêque de Tréguier, passa à l'évêché de Nantes. Il était issu d'une famille noble d'Auvergne.

On ouvrit, cette année, la nouvelle route de Rennes, sur les plans de M. Ceineray, et sous

la direction de M. Cacault, ingénieur de la ville. Jusqu'à cette époque, cette route aboutissait au Marchix par les Hauts-Pavés. Ce chemin jusqu'à la grande route était affreux et presqu'impraticable, n'ayant en quelques endroits qu'onze pieds de large, plein d'ornières et sans fossés.

On construisit aussi la chaussée de la Grenouillère, connue sous le nom de chaussée de Barbin, sur le plan du même architecte. « Elle fut formée » de remblais, dit M. Fournier, provenant de » l'aplanissement des deux cours, des fouilles » des bâtiments neufs, et de la démolition des » fortifications et remparts, depuis la deuxième » tour de Saint-Pierre, jusqu'à la chambre des » comptes. » Cette grande construction a reçu depuis, de notables améliorations, par les soins de M. Bertrand-Geslin, maire de Nantes, qui l'a beaucoup embellie, par une superbe plantation d'arbres, et un pavé qui du Port-Communeau va jusqu'à Barbin.

1777.

S. A. R. Monseigneur le comte d'Artois, frère du roi, arriva à Nantes le 23 de mai. Ce jeune prince venait de Brest avec une suite brillante. Il fut accueilli avec enthousiasme, et reçut des fêtes magnifiques, dont le souvenir n'est pas effacé de la mémoire de quelques vieux contemporains, reste d'une génération qui s'éteint, et qui bientôt ne laissera plus de traces. Il logea au château, et repartit le 29 pour la Rochelle.

C'est ce même prince, qui après de longues et cruelles vicissitudes, dit en rentrant en France : *je la revois enfin! rien n'y est changé, si ce n'est qu'il s'y trouve un français de plus;* et qui sous le nom de Charles X, monta depuis sur le trône ébranlé de Henri IV et de Louis XIV. Un nouveau revers vient de le précipiter, au déclin de

sa vie, du faîte des grandeurs, dans la terre de l'exil, entraînant dans sa chûte deux générations de rois, et deux princesses que le ciel ne s'est pas encore lassé d'éprouver.

O famille malheureuse! puisses-tu dans la pratique de tes vertus héréditaires, trouver loin des ingrats, la paix et le bonheur qu'en vain tu cherchas au pays de tes aïeux! et puisse-tu aussi ne pas ignorer que dans la patrie absente, il est encore des cœurs généreux qui gémissent sur tes royales infortunes!

Le 14 juin, l'empereur Joseph II, arriva aussi à Nantes, sous le nom de comte de *Falkenstein*. Il reçut tous les honneurs compatibles avec *l'incognito* qu'il observait. Le prince descendit à l'hôtel de la Poste, rue de Gorges, et repartit le lendemain au point du jour. Il fut bien surpris en montant en voiture, de trouver la cour remplie de dames, qui l'attendaient pour le saluer. Touché de cette galanterie, il témoigna sa satisfaction par les complimens les plus flatteurs.

1778.

La nouvelle du combat d'Ouessant (27 juillet) causa à Nantes une joie extrême, et fut célébrée par des fêtes. Le peuple vit avec plaisir, un événement qui rétablissait notre gloire maritime.

On bâtit cette année le pont en bois qui communique de l'île Feydeau à l'île Gloriette, et connu sous le nom de *Pont-Maudit.*

1782.

M. Grou, célèbre négociant à Nantes, légua par son testament, une somme de deux cent mille livres, aux hopitaux. Les administrations de l'hôtel-dieu et du Sanitat touchèrent cette somme le 12 juillet 1779, et achetèrent le terrain et la chapellenie des *Trois-Pendus*, pour une rente

viagère de cinq cents livres, sur lequel ils bâtirent la maison des Enfants-Trouvés, d'après les plans de M. Math. Crucy. La maison fut achevée cette année, et les enfants y entrèrent le 30 avril.

1783.

La ville reçoit l'importante nouvelle de la conclusion de la paix avec l'Angleterre, dont les préliminaires furent signés à Versailles, le 20 janvier. Cet heureux événement fit renaître la prospérité du commerce, trop long-temps paralysé par la guerre. Le lendemain 21, l'Angleterre signa la paix, et reconnut l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Dix ans plus tard, à pareil jour, le prince infortuné qui avait donné la paix au monde, le bonheur à la France et la liberté à une vaste contrée, portait sa tête sur un échafaud!.....

On bâtit, cette année, les quais neufs, et la belle calle de la Poissonnerie, à la tête de l'ile Feydeau, sur les plans de M. M. Crucy.

M. Jean-Augustin Frétat de Sarra, évêque de Nantes, mourut au mois de septembre.

Le souvenir des vertus de ce vénérable évêque est encore cher aux personnes qui ont eu le bonheur de le connaître. Sa charité allait souvent au-delà de ses moyens. Sur quatre-vingt mille livres que lui rapportait son évêché, soixante mille étaient consacrés aux pauvres, et ne pouvaient lui suffire. Un jour, manquant d'argent, pour soulager une famille malheureuse, il vendit ses meubles; il était près de vendre une belle glace, quand ses amis l'en détournèrent, en lui faisant entendre que cela marquerait trop d'affectation. M. de Sarra eût craint de blesser la charité chrétienne, en la pratiquant avec les apparences de l'ostentation. La bienfaisance de ce saint prélat, mérite bien d'être conservée dans la mémoire des hommes.

M. de Sarra fut remplacé par M. Eutrope-Charles de la Laurencie.

Une déclaration du roi fixe le rapport de l'or à l'argent à quinze et demi, au lieu de quatorze et demi.

1784.

La chapelle de Bon-Secours, fondée en 1444, tombait de vétusté; elle était tellement enfoncée en terre, qu'on y descendait par un escalier d'une vingtaine de degrés. Les fréquents débordements de la Loire l'inondaient plusieurs fois, chaque année, et la rendaient très-mal saine, par l'extrême humidité dont le sol était continuellement pénétré. Cette chapelle fut démolie vers ce temps, et remplacée par une autre plus élégante. Les charités des fidèles, et surtout des marins, contribuèrent à sa réédification. Lors de la saisie des propriétés ecclésiastiques, elle fut vendue et transformée en maison particulière; elle conserve encore des traces de son ancienne architecture.

1785

Un arrêt du conseil d'état, du 8 février, accorde à la ville la prorogation des octrois, non compris les grains, à la charge de se conformer à l'arrêt du conseil du........pour la perception des vins.

Depuis quelques années, on voyait, avec admiration, s'élever un superbe quartier, ou plutôt, une cité nouvelle, aux portes de l'ancienne. Cette vaste conception était due au génie entreprenant de M. Graslin, receveur-général des fermes. L'emplacement sur lequel il opérait cette merveille, était une montagne rocheuse, roide et d'une surface inégale, couverte de prairies et de quelques maigres jardins. M. Graslin y possédait environ seize journaŭx de terrain, qui servirent de fonds

à ses premiers essais. Il fallut niveler le sol, l'abaisser, et adoucir les pentes, pour rendre le sommet accessible aux voitures. Les difficultés furent grandes, et les dépenses immenses. Beaucoup de personnes jugèrent cette entreprise trop hasardeuse, d'autres la crurent inexécutable, parce qu'elle était difficile. Heureusement, M. Graslin dédaigna toutes ces vaines prévisions et les calculs étroits des observateurs superficiels. A force de travaux et de persévérance, il eut la gloire de vaincre tous les obstacles, et vit sa ville s'élever du sein des roches, au grand étonnement des Nantais, charmés de rencontrer d'élégantes maisons, et des rues spacieuses, tracées au cordeau, là où naguères ils voyaient cultiver des légumes, et paître des troupeaux.

M. Graslin fit élever, cette année, les belles façades de la place centrale de cette nouvelle création, sur les dessins de M. Math. Crucy. Le nom du fondateur, donné à cette place magnifique, était la juste récompense décernée à cet honorable citoyen.

Cette année, le commerce de Nantes donna un bel exemple de générosité et d'humanité. Depuis long-temps on attendait le retour de plusieurs navires, que les vents contraires retenaient au large : il était à craindre que les vivres ne leur manquassent. Une souscription fut ouverte, et promptement remplie par les négociants; un navire chargé de vivres fut expédié pour ravitailler les bâtiments en détresse.

1786.

On commence, cette année, à bâtir la salle de spectacle, aux frais de la ville; elle fut achevée en 1788, mais les statues qui couronnent la façade n'ont été posées qu'en 1829.

On construisit aussi la halle neuve, sur l'em-

placement de l'ancienne tour des Espagnols. Elle sert maintenant de halle aux grains.

La boucherie de carême est adjugée, cette année, pour la somme de 13500 livres. Les trois espèces de viande, taxées à 6 sous 9 deniers la livre.

Il y eut cette année beaucoup de variations dans le prix des grains et du pain, dont la livre a varié de 32 à 38 deniers. La viande éprouva les mêmes alternatives, et monta, le bœuf à 8 sous 6 deniers, et le mouton à 11 sous.

Une longue sécheresse occasionna la rareté des fourrages.

On taxait encore la nourriture des chevaux à l'auberge. La nuit du cheval fut fixée à 20 sous, et la journée de cheval en route à 40 sous.

La police défendit aux porteurs d'eau d'augmenter leur salaire.

Le 1er d'octobre, le roi rendit une ordonnance, pour l'établissement d'un guet à Nantes. Elle fut communiquée aux Etats, le 24 du même mois. Les Etats profitèrent de cette occasion, pour témoigner leur mauvaise volonté au gouvernement, en refusant de voter les fonds nécessaires : ainsi ce projet n'eut point lieu. L'opposition qui existait dès-lors, entre les Etats, unis au parlement et la cour, n'était encore que le prélude d'une résistance plus grave, qui éclata un peu plus tard, et qui prépara des événements qui ont contribué, pour leur part, à amener une révolution qui devait entraîner les parlements et les Etats eux-mêmes, dans une ruine commune.

Les Etats de Bretagne, dont l'origine remonte jusqu'à Conan Mériadec, ont survécu à toutes les vicissitudes que quatorze siècles avaient produites dans le gouvernement de ce pays. La révolution les a détruits avec le gouvernement qui les protégeait. Comme ils ne sont plus connus que par l'histoire, et que les derniers témoins de leur

existence sont aussi prêts à disparaître, nous avons pensé qu'une courte digression, sur leur formation et leur tenue, ne serait pas déplacée ici.

Les Etats de Bretagne se formaient de la réunion des trois Ordres de l'état : le clergé, la noblesse et le tiers. La noblesse y assistait en corps, et les deux autres ordres par députés. Le clergé était présidé par l'évêque diocésain du lieu où se tenait l'assemblée. La noblesse, par le duc de Rohan, comme baron de Léon, ou par le duc de la Trémouille, comme baron de Vitré, ou, à leur défaut, par le plus ancien baron. L'Ordre du tiers était présidé par le sénéchal, dans le ressort duquel se tenaient les Etats.

D'après une déclaration du roi, du 26 juin 1736, aucune personne des trois Ordres, ne pouvait siéger aux Etats, avant l'âge de vingt-cinq ans révolus. Les membres étaient tenus de se trouver au plus tard le cinquième jour, après celui indiqué pour l'ouverture des Etats. Passé ce temps, leurs noms n'étant pas inscrits au registre du greffe, ils étaient exclus pendant toute la session. Pendant la tenue des Etats, et quinze jours avant et aprés, on ne pouvait intenter d'action civile contre les membres de l'assemblée.

Le roi nommait plusieurs commissaires pour tenir les Etats. Le premier était le gouverneur, ou le commandant en chef. On lui adjoignait les lieutenants-généraux, les lieutenants de roi ; le premier président du parlement et trois présidents à mortier ; le procureur-général et les avocats-généraux ; le premier président de la chambre des comptes, l'intendant de la province, les généraux des finances, etc. Le premier commissaire du roi faisait l'ouverture de l'assemblée ; il avait le droit de suspendre les séances, et même de fermer les Etats, s'il le jugeait nécessaire.

Les commissaires du roi devaient s'entendre avec les présidents des trois Ordres pour la direction des délibérations. Aucune ne devait être entamée sans qu'ils eussent connaissance du sujet qu'on devait traiter.

Tous les mémoires, demandes et représentations des Etats, ne parvenaient au roi que par l'intermédiaire des commissaires. Tous paquets envoyés directement au conseil eussent été renvoyés cachetés.

Les Etats portaient une grande surveillance sur les branches d'utilité publique, et le commerce maritime était l'objet d'une attention particulière. Une commission spéciale était chargée de recevoir tous les mémoires et réclamations qui intéressaient le commerce. Les Etats délibéraient sur le rapport de la commission, et faisaient passer les demandes au conseil. Cette commission, appelée *Conseil de commerce*, était formée de négociants de Nantes et de Saint-Malo. Les Etats allouaient douze mille livres pour leurs travaux, à raison de trois mille livres par an, pour chacun des commissaires. Au reste, il faut le dire, le gouverneur se plaisait à seconder la sollicitude des Etats. En 1720, le roi chargea ses commissaires de les assurer de la continuation de sa protecciton pour les intérêts commerciaux. Les gouverneurs et commandants-généraux étaient tenus, et se faisaient un devoir dans leurs tournées, de consulter les plus habiles négociants, pour éclairer le gouvernement sur cette partie si essentielle de la prospérité publique.

En 1732, les Etats formèrent une *commission intermédiaire*, choisie dans son sein, et chargée de la suite des affaires pendant l'intervalle des sessions. Au commencement de l'année suivante, le roi approuva cette commission, mais pour deux ans seulement. L'usage, cependant, s'en est

conservé jusqu'à la suppression des Etats. Cette commission était divisée en autant de bureaux, qu'il y avait d'évêchés en Bretagne; mais celui de Rennes avait seul le maniement des affaires; les autres ne pouvaient donner que leur avis sans aucun droit de décision. Le bureau de Rennes était composé de dix-huit membres, six de chaque Ordre; les autres bureaux n'étaient composés que de neuf membres chacun, ce qui portait le total de la commission à quatre-vingt-dix.

Cette commission était chargée de régir les impositions, dont ils avaient l'administration; d'assister aux adjudications des travaux publics pour lesquels les Etats avaient voté des fonds, et d'en surveiller l'exécution; de prendre communication des plans, devis, etc; de régulariser les comptes, et d'en signer les procès-verbaux, conjointement avec le commandant en chef. Ces pouvoirs que la commission étendait le plus qu'elle pouvait, occasionèrent des différents entre elle et les gouverneurs et les intendants, dont elle bornait l'autorité au point de nuire au service. Sur les plaintes de ces derniers, le roi restreignit ces pouvoirs, et les renferma dans les bornes de l'institution.

Depuis l'année 1752, les Etats se trouvaient dans un état perpétuel d'opposition avec le gouvernement. Ils témoignèrent leur mécontentement par le choix des commissaires intermédiaires, qui tous étaient plus ou moins désagréables au roi et à ses ministres. Bientôt l'intérêt public en souffrit; les impôts ne rentrèrent plus que difficilement, et les trésoriers ne purent remplir leurs engagements. Pour remédier à ce désordre, le roi ordonna (1754) qu'à l'avenir, on lui présenterait dix-huit candidats de la noblesse, et douze de chacun des deux autres Ordres pour choisir les dix-huit membres du bureau de Rennes; les autres bureaux furent formés de la même ma-

nière. Cette forme d'élection s'est maintenue jusqu'à la fin des Etats.

Les présidents des deux premiers Ordres recevaient une gratification de quinze mille livres pour leur représentation; celui du tiers n'en avait que dix mille, mais cette somme ne couvrait pas la moitié de sa dépense.

Les députés des villes et des communes recevaient aussi une indemnité pour frais de voyage et séjour; ceux de Nantes avaient trois cents livres, mais cette somme était souvent doublée, soit à raison de la longue durée des Etats, soit à cause de la cherté des vivres. Nantes envoyait deux députés.

Les Etats étaient dans l'usage, au commencement de chaque session, de faire un fonds de douze cents livres, pour renfermer les mendiants, pendant le temps de l'assemblée, dans la ville où ils siégeaient.

L'esprit de contention et de discussion sur les affaires politiques, commençait à pénétrer dans toutes les classes de la société; il fit naître le désir des réunions, et bientôt il se forma des assemblées, connues dans le monde, sous le nom de *clubs*, d'après une dénomination anglaise. Ces premières réunions se bornaient, au reste, à de vains débats, et les arrêts qui en sortaient, n'étaient pas encore rendus exécutoires....

1787.

La récolte de l'année précédente avait été peu abondante, et de perfides spéculations causèrent une disette factice, qui rendit le grain rare à Nantes, et le pain assez cher. Des négociants estimables firent de grands efforts pour ramener l'abondance. M. de La Ville fut un de ceux qui montra le plus de zèle, et les Etats lui en firent de publics remercîments. Des députés envoyés

à la cour, furent chargés de solliciter le gouvernement de l'aider dans ses utiles spéculations.

Cette année ne fut pas plus heureuse ; mille entraves arrêtaient la circulation des grains, et rendaient précaires les approvisionnements de la ville; aussi, la fluctuation dans les prix du pain fut-elle extrême, et la grande sécheresse de l'année précédente fit monter la viande à 9 sous 1 denier la livre.

Si on jugeait cependant de ces années peu favorables, par d'autres, que nous avons traversées depuis, on ne pourrait pas regarder celles-ci, comme très-malheureuses, puisque le pain blanc, dans l'année précédente, n'a été qu'un mois à 38 deniers la livre, et que dans le reste des deux années, il n'a pas dépassé 35 deniers, et le méteil 24 et 25 deniers la livre.

Les Etats de Bretagne avaient fait délivrer différentes sommes pour perfectionner la navigation de la Loire; la commission intermédiaire somma, le 23 janvier, la ville de rendre compte de l'emploi de ces fonds.

Le 1er février, M. Guérin de Beaumont, maire de Nantes, mourut aux Etats. La ville lui fit faire un service solennel aux Cordeliers.

La cour nomma M. Ballays, subdélégué, pour le remplacer; mais la ville réclama son droit d'élection et l'obtint. Le 19 d'avril, elle élut maire, M. Richard de la Pervenchère, ancien lieutenant du présidial.

M. le marquis de Brie-Serrant présenta aux Etats le plan d'un canal de la Loire à Pornic. L'accumulation toujours croissante des sables à l'embouchure de ce fleuve, faisait sentir, dès cette époque, la nécessité de suppléer par un canal artificiel, à celui que la nature semble vouloir nous ravir. M. de Brie-Serrant a développé dans un

écrit lumineux les avantages inappréciables de celui qu'il propose. Cette nouvelle communication avec la mer prendrait naissance, un peu au-dessous de l'île d'Indret, et aboutirait dans la rade de Pornic, en face du Pilier; elle n'aurait que sept ou huit lieues de longueur. « On voit » dit l'auteur, que le fort du Pilier, qui est le » point commun où les vaisseaux de Pornic, comme » ceux de Paimbœuf, viennent prendre le large, » est situé à l'entrée de la rade de Pornic, tandis » que Paimbœuf en est à une distance de dix à » douze lieues; que de ce point commun il n'y » a aucun écueil pour entrer à Pornic, tandis » que la route de Paimbœuf en est parsemée; » qu'enfin par Pornic, il n'y a point de station » de Mindin, si coûteuse et si pernicieuse à leurs » armateurs et à leurs équipages. Tous ces avan- » tages, qui préserveront du naufrage tant de » bâtiments, éviteront les retards portés à la na- » vigation de tant d'autres, et épargneront des » frais immenses à tous; vaudront au commerce, » pour la seule partie de l'économie, beaucoup » plus que ne coûtera toute l'entreprise du ca- » nal, et tous les autres avantages inappréciables » que ce projet renferme, seront en pur bé- » néfice pour le commerce, pour la province et » pour l'Etat. »

Des personnes instruites, sans être aussi persuadées de la facilité de l'exécution de ce projet, le croient cependant très-praticable, soit en l'admettant tel que M. de Brie-Serrant l'a présenté, soit en portant l'ouverture du canal un peu plus bas dans la Loire. Il est inutile de s'appesantir sur son importance, elle est trop visible, et quoiqu'il arrive, il faudra que tôt ou tard, ce projet soit pris en considération, ou que Nantes cesse d'être une grande ville de commerce.

Les Etats, sans contester l'utilité du projet, refusèrent de s'en occuper.

1788.

Les événements précurseurs de la révolution commencent à se développer; la faveur publique était pour les parlements; celui de Rennes particulièrement, opposait la plus opiniâtre résistance au ministère de MM. De Loménie, De Brienne et De Lamoignon. L'exaspération devint extrême dans ces corps puissants, à la nouvelle de la création de la cour plénière, des grands baillages et de la vacance de tous les parlements du royaume. Celui de Bretagne signala sa haine dans cette lutte déplorable, contre des ministres inhabiles, qui voulaient rétablir l'autorité royale, et ne faisaient que saper les fondements du trône. Les mesures les plus ineptes en politique, et surtout en finance, achevèrent de les décrier et de préparer leur chute prochaine.

Cependant la fermentation des esprits était extrême. « Ce fut..., en Bretagne, dit M. de Lacretelle, que les troubles prirent un caractère » formidable. Les villes de Rennes et de Nantes, » étaient dans un état habituel de soulèvement. » La clôture du parlement... avait été accompagnée » de scènes violentes. »

Depuis le commencement des troubles, au mois de juin, le parlement avait trouvé de zélés défenseurs parmi la noblesse bretonne. La jeunesse de Nantes marcha plus d'une fois au secours de celle de Rennes; tous se faisaient gloire de soutenir la magistrature contre le ministère; tous voulaient défendre d'antiques institutions, qu'un peu plus tard ils allaient attaquer, avec toute l'impétuosité d'une haine long-temps comprimée.

La noblesse de Bretagne avait député douze de ses membres, pour faire de sévères représentations au roi, sur les nouveaux édits qui violaient, disaient-ils, les priviléges de la province. Ces députés en arrivant à Paris, furent mis à la Bastille,

et n'en sortirent qu'à la chute de M. de Brienne. Cette sévérité ministérielle ne fit qu'aigrir les esprits.

La discipline militaire commençait à s'altérer, et la fidélité des troupes devenait suspecte ; des officiers du régiment de Bassigny protestèrent contre les ordres qu'on leur donnait pour le maintien de la tranquillité publique. Le régiment fut cassé, et les signataires déclarés incapables de servir.

Ces fâcheuses dispositions firent craindre la guerre civile, et le maréchal de Stainville eut ordre de conduire un corps de seize mille hommes en Bretagne, pour y maintenir la paix.

A la fin du mois d'août, le principal ministre, M. de Brienne, fut enfin sacrifié à la haine générale, et remplacé par M. Necker, alors l'idole de la nation. Mais le changement de ministère, quoiqu'agréable à tout le monde, n'influa que médiocrement sur l'esprit des peuples de la Bretagne ; trop de passions l'agitaient, et la haine contre l'autorité était trop envenimée pour qu'il fût désormais facile de la calmer.

A peine M. Necker fut-il rentré au ministère, qu'il s'occupa de la convocation des Etats généraux. Le roi en indiqua l'ouverture pour le 1er de mai 1789. Les notables furent rappelés pour en indiquer la forme et le mode de délibérations. Le roi en fit l'ouverture, le 9 novembre. Les intentions de M. Necker, en faveur de la double représentation du tiers Etat étaient déjà connues ; et cette pensée bien comprise en Bretagne, et surtout à Nantes, donna une autre direction aux haines et à l'esprit de parti.

Les Etats de Bretagne avaient été indiqués à Rennes, pour le commencement d'octobre ; mais par des motifs secrets, M. Necker n'en permit l'ouverture que le 30 décembre.

On s'occupait à Nantes de la nomination des dé-

putés aux Etats de la province, lorsque, le 1er novembre, par un mouvement spontané, ou plutôt habilement préparé, le peuple s'assemble en tumulte, et fait connaître au bureau municipal *sa volonté*, exprimée dans une requête datée de ce jour.

Le 4 du même mois, Monsieur Giraud Duplessis, procureur-syndic et député à l'assemblée des notables, requiert le bureau de délibérer sur la requête du peuple. Ce magistrat, infidèle à ses devoirs, ne craignit point de se rendre l'apologiste des insurrections, comme il s'en fit depuis l'apôtre et le promoteur.

Le bureau cédant à la nécessité, chargea les députés de demander aux Etats, 1° une nouvelle forme d'élection pour le tier-sEtat, calculée de manière à produire un nombre égal aux deux autres Ordres réunis, ayant tous voix délibérative; bien entendu *qu'aucun noble anobli, employé du roi ou des seigneurs, ne serait éligible.*

2° Que les curés d'origine roturière, ayant dix ans d'exercice, seraient admis dans l'Ordre du clergé dans une proportion convenable. 3° qu'à la première vacance d'une des deux places de procureur général-syndic des Etats de Bretagne, un membre du tiers-Etat en serait pourvu, et que cette place resterait attachée à cet Ordre; et que la charge de greffier des Etats deviendrait alternative entre les deux Ordres, en commençant prochainement par celui du tiers. 4° Enfin, l'égalité proportionnelle sur toutes les propriétés sans distinction, pour la répartition des fouages et autres impôts; la suppression de la corvée personnelle, remplacée par une contribution en argent.

Ces propositions étaient, comme on voit, peu d'accord avec cette constitution provinciale, objet de tant d'amour, et que jusqu'alors on avait feint de défendre.

La requête dans laquelle on réclamait ces concessions, était cependant écrite avec une apparente modération ; après avoir exprimé les plaintes de rigueur sur *l'asservissement et la dégradation* du tiers-État, les auteurs ajoutaient « qu'on était loin » de prétendre à partager toutes les prérogatives » dont ils jouissaient (le clergé et la noblesse). » *Toute société bien organisée*, *admet des distinc-* » *tions et des degrés parmi les individus qui la* » *composent. C'est le besoin qui les demande*, *c'est* » *la raison qui l'exige* ; et dans un pays comme » la France, *sans cette antique et respectable hié-* » *rarchie*, *tout ne serait bientôt que désordre et* » *confusion.* »

La manière dont cette requête fut présentée, laisse cependant peu de doute sur les intentions secrètes des auteurs. Il est permis de croire que la sagesse des principes développés dans cette tirade, n'était plus, de leur part, qu'une concession oratoire, et sur laquelle ils eussent été bien fâchés d'être pris au mot. Quoique plusieurs des demandes insérées dans la requête parussent raisonnables, cette première démarche insurrectionnelle devint d'un dangereux exemple pour l'avenir, et ne fut que trop bien imitée dans la suite. Nous avons connu depuis les *actes du peuple*, quand il manifestait sa *volonté*, une pique à la main.

On peut, au reste, juger de la liberté dont jouissaient les magistrats, pendant cette délibération, puisqu'avant même qu'elle ne fût terminée, le sieur Cottin, à la tête d'un rassemblement considérable, pénétra dans le bureau, pour appuyer d'une nouvelle requête, les conclusions du procureur-syndic. Le bureau fut encore obligé d'accorder la permission de faire imprimer et distribuer cet acte extorqué par la violence ; cette concession forcée, excita des débats peu honorables pour le magistrat qui les avait provoqués.

Cette première victoire remportée sur l'autorité publique, n'empêcha pas les chefs de sentir combien elle était illusoire, s'ils n'obtenaient du roi la permission de s'assembler toutes les fois qu'ils le croiraient nécessaire. On nomma, en conséquence, douze députés qu'on chargea de présenter au roi, la copie d'une requête sur cet objet. L'original fut déposé dans les archives de la ville. Le procureur-syndic se fit placer à la tête de la députation, qui partit, le 7, pour Paris.

La mairie ne tarda pas à prouver qu'on lui avait fait violence ; dès le 11 du même mois, sur le réquisitoire de M. Chardot, échevin, le bureau annula l'arrêté pris sur la requête du sieur Cottin, et témoigna son improbation sur la conduite du procureur-syndic. Le comte de Botherel, procureur-général-syndic des Etats, demanda copie de l'arrêté, le dénonça au parlement qui le supprima, ainsi que la requête.

Mais le temps approchait où la magistrature allait rester sans force et sans appui. Un procureur-syndic, chargé de défendre l'autorité royale, avait frappé les premiers coups pour la détruire. L'insurrection s'organisait méthodiquement; chaque jour elle devenait plus redoutable, parce que ses chefs, en travaillant sur un plan fixe et arrêté de longue main, ne développaient leur tactique astucieuse, qu'à mesure que l'autorité devenait plus faible.

L'arrêt du parlement, au lieu de ralentir la fougue des meneurs, ne fit qu'exciter leur haine jalouse, et inspirer à la multitude le désir immodéré d'obtenir des concessions nouvelles, arrachées à un pouvoir qui tombait en ruine. Les corps de métiers se réunirent, le 20 de ce mois, et nommèrent de nouveaux agents, au nombre de huit, chargés de correspondre avec les députés qui étaient à Versailles. Ils furent, en outre, autorisés à *convoquer le peuple*, pour délibérer sur ses intérêts.

Si l'on ne jugeait que sur les apparences, le motif principal, pour lequel on avait envoyé la députation à Versailles, n'existait plus, puisqu'il ne s'agissait que d'obtenir le droit d'assembler le peuple. Or, le peuple, non-seulement venait de s'assembler de sa propre autorité, mais il avait encore investi ses chefs du droit de le convoquer selon leur bon plaisir. L'autorisation royale devenait donc tout-à-fait dérisoire.

Ces nouveaux chefs du peuple, feignant un reste de respect pour l'autorité municipale, invitèrent le bureau à présider ces assemblées ; mais les magistrats refusèrent un honneur qu'ils ne pouvaient accepter, et persistèrent dans leur premier sentiment. Le bureau était composé de M. Richard de la Pervanchère, maire ; M. Bodin Desplantes, médecin, sous-maire ; M. Plumard de Rieux ; Meslé, négociant ; Chardot, avocat ; Bizeul, procureur du roi, à la monnaie, échevins.

L'opposition de la mairie devint un prétexte pour demander son renvoi. Dans une nouvelle assemblée, tenue le 2 décembre, il fut arrêté qu'on demanderait au roi et à son conseil le renouvellement du corps municipal ; l'autorisation pour l'assemblée, de nommer elle-même ses députés aux Etats de la province, excluant avec soin le maire comme étant anobli, et le sieur Chardot, comme *suspect* et entaché *d'incivisme*, quoique ces deux magistrats fussent déjà désignés pour la députation. On demandait de plus, l'adhésion aux arrêtés des villes, communautés et paroisses de la province ; enfin, que le tiers-Etat fut admissible à toutes les charges de magistrature ; au service de terre et de mer, dans les institutions royales et provinciales, aux mêmes prérogatives que la noblesse, etc.

Le 15 décembre, Monsieur Giraud-Duplessis vint au nom de ses collègues, rendre compte de sa

mission. Ces députés avaient laissé deux des leurs en faction à Versailles, pour la suite des affaires. Les députés, avant de présenter au conseil du roi, leurs nombreuses réclamations les avaient réduites à trois chefs : savoir, l'égale répartition des impôts ; le nombre des députés du tiers, égal aux deux autres Ordres réunis, soit aux Etats de Bretagne, soit aux Etats-généraux ; enfin, la permission de s'assembler pour nommer des députés.

Le conseil d'état avait renvoyé les députés aux Etats de la province, qui devaient enfin s'ouvrir le 30, pour régler des exigences propres à jeter de nouveaux brandons de discorde, dans une assemblée dont la session paraissait devoir être si orageuse. Le roi promettait, en cas de refus des deux premiers Ordres, d'y pourvoir dans sa sagesse. Quant à la question du double vote, aux Etats généraux, elle était déjà décidée dans le conseil, et, le 27 décembre, le roi fit paraître une déclaration, appelée *résultat du conseil*, par laquelle était réglée la forme des Etats généraux, la convocation des assemblées primaires, pour les élections, et l'égalité du nombre des députés du tiers-Etat, au clergé et à la noblesse réunis, mais avec délibération séparée par ordres.

Cinq jours après, le peuple fut de nouveau rassemblé sur les *motions* de MM. Giraud-Duplessis, Baco et Cottin. Il fut arrêté de nommer des députés extraordinaires aux Etats de Bretagne, pour stimuler les députés ordinaires, afin d'obtenir la double représentation comme aux Etats-généraux, ainsi que le vote *par tête*, et non *par ordre*.

Ces nouveaux députés au nombre de huit, se réunirent à ceux des corporations. Il leur fut enjoint, au cas qu'ils éprouvassent un refus, de se retirer, et de protester contre tout ce qui se pourrait faire en opposition à leur mandat ; de désa-

vouer les premiers députés, s'ils continuaient de siéger, sans avoir préalablement obtenu le redressement de leurs griefs.

Cet arrêté fut notifié au bureau et aux députés ordinaires aux Etats. Ceux restés à Versailles en reçurent aussi une copie, et l'original fut déposé chez M. Gandon, notaire.

Armés de cette pièce, comme d'une déclaration de guerre, les députés extraordinaires se rendirent à Rennes, bien résolus de ne se prêter à aucun accommodement, ni même de délibérer, sauf le don gratuit et la régie des devoirs, qu'ils n'eussent obtenu l'intégrité de leurs demandes.

Cependant, des conférences s'ouvrirent, et on eut un moment l'espoir d'un heureux rapprochement. Le don gratuit fut voté d'un commun accord; mais dès qu'il fut question de fournir des commissaires pour coter les registres, le tiers s'y refusa, prétendant n'en avoir pas le pouvoir, *parce que cette opération serait sensée le résultat d'une délibération*. Les commissaires du roi leur enjoignirent vainement de se conformer au réglement. Les députés du tiers demandèrent qu'il en fût référé au roi.

Cette résistance opiniâtre était une conséquence de la protection que M. Necker accordait au tiers-Etat, et dont les chefs de parti connaissaient bien les intentions secrètes. Aussi dès le 3 janvier (1789), fit-il rendre un arrêt, qui accordait la suspension des Etats, pendant un mois, sous prétexte de donner aux députés du 3ᵉ Ordre, le temps de se procurer de nouveaux pouvoirs, quoiqu'il convînt dans son arrêt, *qu'ils avaient agi d'une manière répréhensible*. Les députés du tiers se hâtèrent de quitter les Etats, aux cris de vive le roi. Ceux de Nantes vinrent rendre compte de leur mission, en s'estimant heureux d'avoir contribué à rendre toute conciliation impossible.

Une société, sous la raison Caillaud aîné et compagnie, forma, cette année, le projet de fontaines épuratoires de l'eau de la Loire, pour la livrer au public pure et limpide, sans mélange de corps étrangers ou d'eau saumâtre, qui la rendent si mal-saine dans les temps de crue, ou aux heures des marées. Les porteurs d'eau devaient s'y approvisionner à un prix si modique, qu'ils le pouvaient faire sans être obligés de la renchérir. L'établissement devait être placé dans les dépendances du château. La concession demandée consistait dans la partie du fossé voisin de la rivière, du bastion de Mercœur, et de la petite place qui était en avant, sur laquelle on devait construire un bâtiment et une vaste cour. Il s'agissait « de » creuser d'une ou deux toises au-dessous du ni- » veau de l'eau, le milieu du fossé, pour y in- » troduire une très-grande quantité d'eau dans » l'intervalle des marées, au moyen d'une écluse » qui ne resterait ouverte dans le jour, que l'ins- » tant de remplir les bassins à l'heure de la basse » mer. » Ces eaux après être reposées, auraient été élevées par une machine hydraulique, sur le terre-plein du bastion de Mercœur, d'où elles seraient redescendues, épurées, par des canaux dans la cour, et livrées à la consommation.

L'intention de la compagnie était d'établir plus tard des canaux souterrains, pour rapprocher les dépôts du centre de la ville.

Le ministre de la guerre, occupé sans doute de soins plus pressants, n'accorda la concession que le 31 mars (1789) ; mais étant révocable, la société n'osa se livrer à l'exploitation d'une entreprise dont l'existence était si précaire. Le sieur Caillaud fit vainement de nouvelles démarches. Des intérêts privés y opposèrent des obstacles insurmontables, et bientôt les événements politiques lui ôtèrent un reste d'espoir.

Cet établissement eut lieu plus tard, mais exploité par d'autres entrepreneurs, et sous une forme différente.

Nous touchons au moment de la destruction de l'ancien ordre politique en France. Avant de le voir disparaître entièrement, nous allons donner une légère idée de l'organisation judiciaire, administrative, ecclésiastique et civile à Nantes.

La ville possédait la chambre des comptes de Bretagne.

Le présidial formait la cour de justice. Il se composait du sénéchal, président ; d'un alloué, d'un lieutenant-général criminel, de dix conseillers, de deux avocats et un procureur du roi, de deux greffiers, l'un civil et l'autre criminel. Le siége de la Prévôté était réuni au présidial, depuis 1749.

Outre ce tribunal, il y avait une maréchaussée, une amirauté, une maîtrise particulière des eaux, bois et forêts ; un hôtel des monnaies, et un consulat pour les affaires commerciales, qui tous avaient leurs juges et des juridictions particulières.

Un corps municipal, composé du maire, d'un sous-maire, de cinq échevins et d'un procureur-syndic.

Une université, un évêché, un chapitre cathédral, une collégiale, deux séminaires (dont un pour les prêtres Irlandais), et un collége ; treize paroisses, * treize couvents d'hommes et dix de femmes ; un hôtel-Dieu et un hopital général (Sanitat) ; une maison d'orphelins, une école des frères de la doctrine chrétienne, et des écoles charitables pour les filles.

Une chambre et une bourse de commerce.

* Saint-Jean en Saint-Pierre, Saint-Laurent, Sainte-Croix, Saint-Nicolas, Saint-Saturnin, Sainte-Radégonde, Notre-Dame, Saint-Denis, Saint-Léonard, Saint-Vincent, Saint-Similien, Saint-Clément et Saint-Donatien.

Des bureaux des devoirs et des octrois.

Un bureau d'agriculture, des arts et du commerce, une bibliothèque publique, un jardin des plantes, une école gratuite de dessin, une magnifique salle de spectacle, plusieurs chambres littéraires, etc.

La population de Nantes etait estimée à environ quatre-vingtmille ames, et la ville divisée en dix-huit quartiers,qui fournissaient chacun une compagnie de milice bourgeoise. Cette milice montait à environ trois mille hommes, et était partagée en deux cent-huit escouades; chaque compagnie avait un capitaine, un lieutenant, un enseigne et un tambour. Il y avait pour la totalité de la milice, cent-cinquante sergents et deux cent vingt-quatre caporaux.

L'hiver commença, cette année, sur la fin de novembre, et dura jusqu'au 24 janvier suivant; il fut extraordinairement rigoureux et surpassa celui de 1709. L'intensité du froid fit périr beaucoup d'hommes et d'animaux, et augmenta la misère publique, qui, depuis quelque temps,se faisait vivement sentir et pesait sur la classe indigente. Beaucoup de malheureux, faute de travail et de pain, devinrent des malfaiteurs; les vols de nuit se multiplièrent au point que les habitants de l'Ile-Feydeau se cotisèrent et créèrent une garde de quatre hommes, qui parcourait l'ile pendant la nuit, et veillait à la sûreté des propriétés. Ceux des rues de la Casserie et de Saint-Nicolas adoptèrent la même mesure. Ces deux rues étaient alors occupées par les plus riches magasins de Nantes.

La variation dans le prix des grains et du pain, a été, cette année, aussi fréquente que dans les années précédentes; la plus grande élévation du pain blanc a été de 40 deniers la livre, et de 22 deniers le méteil.

La boucherie de carême ne fut adjugée qu'à

10,200 livres ; en 1787, elle avait produit 16,400 livres.

1789.

La suspension des Etats et la défection du 3ᵉ Ordre, ne parurent point aux deux premiers un motif suffisant pour discontinuer leurs travaux. Ils adressèrent au roi des remontrances, dans lesquelles ils se plaignirent de la protection qne le ministère accordait à des novateurs turbulents. Des hommes de paix faisaient cependant de nouveaux efforts pour amener une conciliation. L'intendant de Bretagne, commissaire du roi aux Etats, y mettait tous ses soins et se crut au moment de réussir; il interposa sa médiation, et parvint à rapprocher les esprits. « On doit à la vérité de le dire ; le » plus grand nombre des membres qui représen» taient le 3ᵉ Ordre aux Etats, était de bonne » foi. » (Ann.-Franç). Mais les chefs du parti y mirent un obstacle invincible, en décidant que c'était au roi seul à redresser leurs griefs. La municipalité de Rennes fit cette déclaration, le 19 janvier. Elle était tellement dans l'esprit de M. Necker, qu'il l'avait approuvée avant même de la connaître ; le 20, ce ministre préjugeant la légitimité des demandes du 3ᵉ Ordre, autorisa, par un arrêt du conseil, les villes de la province, à nommer une double représentation, qui, réunie à la première, s'assemblerait à l'hôtel de ville de Rennes, et délibérerait séparément pour diriger les demandes à faire aux Etats.

Dès ce moment, tout le monde se crut capable de donner son avis sur les affaires publiques. Les clercs de procureurs, les étudiants en droit et en médecine de Rennes, se constituèrent en assemblée délibérante, correspondirent avec les jeunes gens de Nantes et de quelques autres villes, firent connaître leurs délibérations par la voie de l'im-

pression et de la publication. Leurs arrêtés étaient présentés au commandant de la province, qui les recevait avec bonté ; l'ambassadeur, chargé de remettre une de ces pièces au comte de Thiars, était MOREAU, devenu si célèbre depuis, dans les fastes de notre gloire militaire.

Ces réunions multipliées augmentèrent l'effervescence déjà si vive, et occasionèrent des rixes dont les suites pouvaient devenir funestes. Un homme se plaignit d'avoir été assassiné par un domestique en livrée, et montra une égratignure à une troupe de jeunes gens assemblés dans un café : c'était à la chute du jour. Sans examiner si ce crime était vraisemblable, ayant été commis sur une place remplie de monde, l'indignation factice des chefs, transforma cette bagatelle en projet sérieux d'assassinat contre le peuple ; ils entraînent leurs camarades, et courent venger ce crime imaginaire. Plusieurs gentilshommes furent blessés à coups de fusils, et coururent risque de la vie. On fit une relation exagérée de cet événement, dont le danger n'avait point été pour les provocateurs.

Un des plus fougueux agents de ces troubles, était un jeune homme qui avait eu l'attention de déguiser son nom, pour échapper aux recherches, en cas de malheur. Il s'était donné le sobriquet de M. *Omnes Omnibus.* Ce fut lui qui vint à Nantes, à la suite de cette rixe sanglante. Arrivé la nuit, il s'adresse aux chefs de la jeunesse nantaise, et provoque une réunion. Les jeunes gens, avertis de l'arrivée de ce député, s'assemblent, le 27 janvier au soir, dans la salle de la Bourse, sans y trouver d'opposition. Là, dans un discours artificieux, M. *Omnes Omnibus* leur représente *les dangers de la patrie*, et le besoin que les jeunes Rennois ont de leurs secours, *pour en imposer aux vils exécuteurs des fanatiques aristocrates*; et pour mieux

exciter leur indignation, il ajoute la calomnie à toutes ses exagérations, en disant que deux de leurs amis ont été assassinés par les nobles.

« A ce discours, cette jeunesse irritée ne con-
» nait plus de mesure; elle jure d'apaiser par
» le sang, les mânes imaginaires de ces prétendus
» martyrs de la liberté. Un acte d'insurrection lui
» est présenté; elle le signe avec empressement. »
(Ann. Franç.)

Voici quelques fragments de ce déplorable monument de fanatisme et de crédulité:

« Frémissant d'horreur à la nouvelle de l'assas-
» sinat commis à Rennes, à l'instigation de plu-
» sieurs membres de la noblesse; convoqués par
» le cri général de la vengeance et de l'indigna-
» tion; reconnaissant que les dispositions.... pour
» affranchir l'Ordre du tiers de l'esclavage où il gé-
» mit depuis tant de siècles,* ne trouvant d'obstacles
» que dans cet Ordre dont l'égoïsme forcené ne
» voit dans la misère et les larmes des malheureux,
» qu'un tribut odieux, qu'ils voudraient étendre
» jusque sur les races futures. »

« D'après le sentiment de nos propres forces,
» et voulant *rompre le dernier anneau qui nous*
» *lie*; jugeant d'après la barbarie des moyens qu'em-
» ploient *nos ennemis*, pour éterniser notre op-
» pression, que nous avons tout à craindre de
» l'aristocratie, qu'ils voudraient ériger en prin-
» cipes constitutionnels, nous nous en affranchis-
» sons dès ce jour.... »

* En traçant cette déclaration furibonde, les auteurs, quoiqu'étudiants en droit, ignoraient sans doute, ou avaient oublié cette vieille maxime du droit public. « En France, *tous les par-*
» *ticuliers sont libres; point d'esclavage.* Liberté pour domiciles,
» voyages, commerces, mariages, choix de professions, ac-
» quisitions, disposition de biens, successions. » (Fleuri, du droit public Français).

« L'insurrection de la liberté et de l'égalité, *
» intéressant tout vrai citoyen de l'Ordre du tiers,
» tous doivent la favoriser de tout leur pouvoir,
» par une inébranlable et indivisible adhésion,
» mais principalement les jeunes gens, classe heu-
» reuse, à qui le Ciel accorda de naître assez tard,
» pour pouvoir espérer de jouir... *des fruits de la*
» *philosophie.... du 18e siècle.* » On voit que ces messieurs mettaient déjà en pratique, cette maxime fameuse, proclamée plus tard à la tribune nationale, que *l'insurrection est le plus saint des devoirs.*

« Jurons tous, continuent-ils, au nom de l'hu-
» manité et de la liberté, d'élever un rempart
» contre les efforts de nos ennemis; d'opposer
» à leur rage sanguinaire, *le calme et la persé-*
» *vérance des paisibles vertus.* Elevons un tombeau
» aux *deux martyrs* de la cause de la liberté; et pleu-
» rons sur leurs cendres, jusqu'à ce qu'elles soient
» apaisées *par le sang de leurs bourreaux.....* »
28 janvier 1789. » Laissons aux auteurs de ce manifeste, le soin de concilier cette soif de vengeance, avec *le calme des paisibles vertus.......*

C'est ainsi que par de perfides suggestions, des

---

* Voici le sentiment d'un philosophe, dont les principes ne seront pas suspects : « La chimère de l'égalité est la plus dan-
» gereuse de toutes dans une société policée. Prêcher ce sys-
» tème au peuple, ce n'est pas lui rappeler ses droits, c'est
» l'inviter au meurtre et au pillage; c'est déchaîner des ani-
» maux domestiques, et les changer en bêtes féroces. » (Raynal, hist. ph. et p. livre 18.) « .... l'égalité parfaite entre tous
» les membres d'un Etat, dit un savant publiciste, est, ou un
» effet du pouvoir arbitraire, ou un moyen de l'établir. Le
» tiers-Etat, qui poursuivait avec tant d'acharnement l'extinc-
» tion des ordres du clergé et de la noblesse, ne voyait pas qu'il
» se plaçait dans l'alternative du despotisme ou de l'anarchie.
» Si l'autorité royale eût survécu à la noblesse et au clergé, la
» France aurait eu un sultan, des pachas et des janissaires. »
(Défense de l'ordre social.) Napoléon a mis cette vérité dans tout son jour.

chefs coupables abusaient une jeunesse crédule, mais ardente et zélée pour le bien public, et qui n'avait besoin que d'être mieux dirigée dans son amour patriotique, pour obtenir d'elle, les services réels qu'elle était si désireuse de rendre. On peut, au reste, juger par cet acte, combien l'esprit d'innovation avait fait de progrès depuis l'année précédente. Les chefs de l'insurrection disaient alors, que : *toute société bien organisée, admet des » distinctions et des degrés ; que le besoin les demande, et que la raison les exige..., sans quoi » tout ne serait bientôt que désordre et confusion.* »

Aujourd'hui la jeunesse de Nantes déclare qu'elle veut *rompre le dernier anneau qui la lie à* l'Ordre de la noblesse, et qu'elle *s'en affranchit dès ce jour.* C'est-à-dire, qu'elle renverse cette même constitution, pour laquelle elle offrait de verser son sang, quelques mois plus tôt.

A peine cette déclaration de guerre est-elle signée, que chacun court aux armes, et que des commissaires sont désignés pour s'occuper des vivres. Le lendemain, une partie des souscripteurs, au nombre d'environ deux cents, se réunirent sur le Port-au-Vin, et se mirent en route à 8 heures. Un second détachement beaucoup plus nombreux, se joignit au premier, un peu plus tard. Les deux ensemble formèrent environ huit cents hommes.

Arrivés à Nozai, nos jeunes voyageurs apprennent qu'*un combat sanglant a eu lieu entre la noblesse et les jeunes gens de Rennes* ; que les nobles avaient perdu plusieurs des leurs, et les Rennois aucun. Heureusement que ce combat n'avait pas plus de réalité que les deux assassinats qui mettaient notre jeunesse en route.

Il paraît, au contraire, qu'après les premiers moments de fougue, les jeunes gens de Rennes réfléchirent au danger d'appeler des secours étrangers dans leur ville, et d'y établir la guerre ci-

ville. Après les rixes sanglantes dont nous avons parlé, le calme se rétablit un peu, et le comte de Thiars y donnait tous ses soins. On envoya en conséquence un nouveau député aux Nantais, pour leur annoncer que la paix était rétablie, et que leur secours devenait inutile. Mais le député, peu jaloux de réussir dans sa mission, y mit si peu de zèle, que les Nantais ne se crurent point obligés de céder à ses sollicitations.

Nos jeunes gens arrivés à Bain, reçurent de nouveaux députés de Rennes. M. de Thiars leur défendait de venir au nombre de plus de trente, mais ils méprisèrent cet ordre, et députèrent eux-mêmes au commandant, pour obtenir une permission dont ils pouvaient se passer. Pendant ces pourparlers, le détachement arrivait au Pont-Péan, à deux lieues de Rennes, où était fixé le rendez-vous.

A cette nouvelle, M. de Thiars envoya son capitaine des gardes, avec l'évêque de Nantes, M. de la Laurencie, pour ordonner aux Nantais de rétrograder sur-le-champ, sous peine de désobéissance : mais cet ordre ne fut pas mieux exécuté que les précédents, et l'autorité du commandant de la Province fut impunément méprisée. Tout ce que celui-ci put obtenir, fut que les Nantais déposeraient leurs armes dans une maison du faubourg de la Magdeleine, sous la protection d'une garde qu'ils y établirent. Le bataillon entra dans Rennes le 31 janvier, à 4 heures du soir. La municipalité leur fournit le logement, comme à des troupes régulières.

Dès le lendemain de leur arrivée, ils se réunirent aux jeunes gens de Rennes pour délibérer sur les affaires de la confédération. Ils envoyaient des députations au commandant, qui les recevait avec bonté et donnait des éloges à leur bonne conduite et à *l'esprit d'ordre et de paix* qui les

animait. (Journ. de route, du 1er fév.) Le comte de Thiars était connu par la douceur et l'aménité de ses mœurs; il sut captiver l'esprit des jeunes Nantais. Pour le payer de ses bons procedés, ils mirent ses armes sur leur drapeau.

Les Etats de Bretagne, qui malgré la suspension, avaient continué à tenir, furent clos le 2 février par ordre du roi. Dès ce moment, les membres du clergé et de la noblesse, qui ne demeuraient pas habituellement à Rennes, se hâtèrent de quitter une ville inhospitalière, où plusieurs d'entre eux avaient déjà été victimes de la fureur populaire. Ces départs engagèrent nos jeunes Nantais à faire aussi leur retraite, jugeant que leur présence était désormais inutile.

Il faut dire à l'honneur de cette jeunesse de Nantes, que sa conduite à Rennes fut aussi sage que sa démarche avait été imprudente et hasardeuse. C'est un témoignage que leur rend l'auteur des Annales Françaises que j'ai plusieurs fois cité. « Aucun des événements fâcheux, dit-il, » que l'on aurait pu craindre, ne suivit cependant ce mouvement impétueux. Ces jeunes gens » n'étaient qu'égarés..... L'armée des Nantais se » dissipa et retourna successivement dans ses foyers, » malgré les efforts des chefs de Rennes, qui les » rappelaient sous leurs drapeaux...... »

Le départ de ceux qui restaient fut fixé au 7 février. La municipalité de Rennes ne voulut point les laisser partir, sans leur donner une marque durable d'estime, pour la confraternité qu'ils avaient établie entre la jeunesse des deux villes; elle donna à une de ses rues le nom *des jeunes Nantais.*

Vingt commissaires Rennois accompagnèrent le bataillon de Nantes, et furent bien fêtés à leur arrivée dans cette ville.

Ainsi se termina cette campagne, entreprise sous de sinistres auspices et avec des intentions

hostiles, qui heureusement n'eurent pas l'occasion de se développer.

D'après les lettres du roi, du 16 mars, pour la convocation des Etats généraux, M. De Bellabre, sénéchal de Nantes, rendit, le 24 du même mois, une ordonnance pour la formation des assemblées primaires, des paroisses et corporations de la sénéchaussée; celles-ci nommèrent des électeurs, qui se réunirent à ceux de Nantes, pour dresser le cahier des charges et doléances, et nommer de nouveaux électeurs, chargés de la nomination des députés. Ces derniers électeurs se réunirent le 11 avril, et élurent députés aux Etats généraux : Messieurs Baco, Giraud-Duplessis, Chaillon, avocat, Jarry, cultivateur, Cottin, Guinebaud, Maison-Neuve, curé de Saint-Etienne-de-Montluc, Chevalier, curé de Saint-Lumine, Moyon, curé de Saint-André-des-Eaux, Pellerin, avocat. Les quatre derniers députés restèrent peu de temps à l'assemblée, et furent remplacés par MM. Binot, principal du collége d'Ancenis, Latyl, supérieur de l'Oratoire de Nantes, Méchin, curé de Braïns, et Maupassan de Nort.

Ces élections de la cité de Nantes, sont remarquables par le choix d'une partie des députés; on voit que les chefs des premiers mouvements révolutionnaires ne s'étaient pas oubliés, et qu'ils possédaient déjà l'art, si bien cultivé depuis, de détourner à leur profit, cette exaltation populaire, qui trouvait sa source dans un patriotisme ardent, mais peu éclairé.

Les députés se rendirent à Versailles, et se trouvèrent à l'ouverture des Etats généraux, qui eût lieu le 5 de mai.

Les événements qui suivirent, et la scission qui eut lieu entre le tiers Etat et les deux autres Ordres, sont trop connus, pour devoir être répétés ici; ces dissensions politiques portaient le

trouble partout; Nantes s'en ressentit plus qu'aucune autre ville. Après le fameux serment du jeu de paume, et la séance royale du 23 juin, beaucoup d'habitants se rasssemblèrent à la Halle Neuve pour délibérer sur les mesures à prendre; les jeunes gens en donnèrent l'exemple. On résolut de former une garde chargée de faire des patrouilles, jour et nuit, et composée d'hommes de bonne volonté. On soumit cette délibération à la mairie, qui accorda la permission, à condition de faire commander ces patrouilles par des officiers de la milice bourgeoise.

Dans une de ces assemblées populaires, il fut voté une adresse à l'assemblée nationale, pour la féliciter, d'avance, des services qu'elle allait rendre à la patrie, par ses immortels travaux. « Tous » les membres de la cité de Nantes, est-il dit » dans l'adresse, jurent sur l'autel de la patrie » *de maintenir l'autorité royale dans toute son in-* » *tégrité*, *de réprimer les attentats de ceux qui* » *voudraient la partager.* » Ils étaient remplis de reconnaissance *pour cette longue suite de monarques qui avaient si glorieusement gouverné la France, et étaient pénétrés des vertus du prince bienfaisant qui était assis sur le trône.* Ils chargeaient leurs députés de proclamer leur amour, leur fidélité, pour la maison régnante... « Ils levaient leurs mains » vers le ciel, et proféraient le serment *de ver-* » *ser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour* » *maintenir le sceptre dans la maison de Bour-* » *bon*, pour soutenir les décrets de l'assemblée; » ils appellent la vengeance sur les têtes coupa- » bles qui osent calomnier des sujets fidèles, *lorsque* » *ces mêmes sujets mettent leurs droits sous la* » *sauvegarde du trône, et ne veulent être heureux* » *que du bonheur du souverain.* L'assemblée na- » tionale, disent-ils, détournera ses regards des » intrigues qui la menaceraient, et apercevra

» derrière elle vingt-cinq millions de Français ; » elle reviendra ensuite recevoir les bénédictions de » ses concitoyens et proclamer les bienfaits d'un mo- » narque *qui ne peut être égaré long-temps....* » Après cette tirade, ils adressent leurs hommages au duc d'Orléans « *ce prince patriote, qui s'est déclaré* » *l'ami du peuple.* » D'autres hommages sont pour le clergé qui a donné l'exemple de la réunion, et à cette *brave noblesse* qui n'a jamais été plus grande que quand elle est venue se fondre dans l'assemblée du Tiers.......

Cette adresse, signée par un très-grand nombre de citoyens, fut présentée à l'assemblée nationale, le 7 juillet, par une députation envoyée exprès à Versailles. Elle fut fort applaudie dans l'assemblée, et peu s'en fallut qu'on accordât aux députés les honneurs de la séance. On voit qu'à la veille d'une conflagration générale, le peuple était loin de prévoir des événements, qui bientôt allaient renverser cette monarchie qu'il jurait de défendre, ainsi que la puissance tutélaire du monarque qu'il invoquait encore. Malgré cette vague inquiétude qui tourmentait le peuple, et le poussait au changement, ses désirs se bornaient à des améliorations, dont on lui avait donné un avant-goût, et qu'il eût été si facile de lui procurer sans bouleverser l'état; mais en vain plaça-t-il son bonheur futur et sa liberté, sous la sauvegarde du trône et des vertus de Louis XVI ; ce prince malheureux, descendu aux derniers degrés, n'avait déjà plus le pouvoir de rien garantir.

Malgré ces protestations, Nantes était dans l'anarchie: les autorités publiques restaient sans force et sans pouvoir. Chaque habitant s'armait pour la défense de sa famille, qu'il croyait toujours menacée. Les résolutions les plus audacieuses n'excluaient point les terreurs paniques, causées par des nouvelles mensongères, et souvent dénuées

de toute vraisemblance. Les plus zélés inspiraient à leurs concitoyens leur propre exaltation. Dans la crainte de manquer de munitions, on s'empara du magasin à poudre de Barbin, et l'on y établit une garde nombreuse. Le 17 juillet, il se forma une compagnie de gardes à cheval, chargée de la sûreté extérieure de la ville, tandis que le reste des habitants veillait à l'intérieur.

Ce fut au milieu de ces mouvements tumultueux, qu'arriva la nouvelle de l'insurrection de Paris, et de la prise de la Bastille. Cet événement, qui décida du sort de la monarchie, fut reçu avec enthousiasme à Nantes. Les meneurs voulurent le mettre à profit. Le château était gardé par la troupe de ligne, sous les ordres de M. de Goyon, major de la place; ils songèrent à s'en emparer. Cette résolution prise, le sieur Andrieux, officier de la milice bourgeoise, se mit à la tête d'environ deux cents habitants, et alla sommer M. de Goyon, *au nom du peuple*, de lui remettre cette forteresse. Le major ne se hâtant pas de céder à cette sommation, le sieur Andrieux le fit souvenir du sort que venait d'éprouver l'infortuné Delaunai, gouverneur de la Bastille, et du danger qu'il y avait à l'imiter dans sa résistance *à la volonté du peuple*; M. de Goyon se rendit. A l'instant la garde bourgeoise s'empara de toutes les portes. On conduisit l'ex-commandant à l'hôtel de ville, non sans quelque danger pour sa personne; et là, par une faveur dont il ne sentait apparemment pas tout le prix, on lui donna le commandement de cette garde, nouvellement formée, pour le dédommager de celui qu'il venait de perdre. Il accepta, et signa l'acte avec le maire, ce dernier en qualité de colonel de la milice de Nantes. Il fut, au reste, facile de s'apercevoir qu'il ne régnait pas beaucoup de bonne foi, de part et d'autre, dans cet accord; et que M.

de Goyon n'acceptait cette autorité précaire, que par le danger attaché au refus, en présence d'un peuple insurgé, qui pouvait au besoin se porter à de fâcheuses extrémités. Les chefs du parti populaire ne parurent point, de leur côté, jaloux d'entraver leur volonté par cet acte, qui n'était de leur part qu'un reste de condescendance envers un homme qu'ils avaient long-temps respecté, mais dont l'opinion politique allait faire un ennemi. Aussi M. de Goyon ne tarda-t-il pas à être évincé d'une place dans laquelle il ne jouissait que d'une autorité dérisoire.

Le 20 du même mois, vers midi, le bruit se répandit tout-à-coup, qu'un corps de dragons arrivait du côté de Montaigu, pour attaquer la ville et *mettre les Nantais à la raison.* C'était assurément bien mal prendre son temps.... Quoiqu'il en fût, jamais nouvelle ne causa une alarme plus subite, et plus universelle; on crie aux armes, on bat la générale, on sonne le tocsin, toutes les boutiques se ferment; les différents corps de milice se réunissent, et courent en hâte sur les ponts; chacun s'arme à sa manière, et vole où il croit que le danger l'appelle; les plus prudents s'enferment chez eux *pour défendre leurs foyers;* des haches sont apportées pour couper les passages, et les bateaux sont amenés sur la rive droite du fleuve; les canonniers sont à leurs pièces, et nouveaux Bellérophons, les mettent en batterie, pour combattre la Chimère.

Les femmes donnent aussi des preuves de leur zèle patriotique, en montant des pierres dans les maisons, en disposant leurs broches, et en préparant de l'eau bouillante pour échauder les dragons fantastiques.

L'inquiétude était encore augmentée, par la conduite équivoque du régiment de Rohan, consigné dans son quartier par ordre du colonel.

Ces précautions prises pour la sûreté provisoire de la ville, la compagnie de volontaires à cheval fut envoyée à la découverte. Après une course longue et fatigante, elle revint sans avoir rien aperçu qui pût motiver une si chaude alarme.

La joie fut aussi vive que l'inquiétude avait été grande; mais on ne crût point devoir se relâcher sur les précautions. Dans la crainte d'une attaque plus réelle, les canons restèrent sur les places et aux postes menacés, entourés d'une garde nombreuse, et les patrouilles se promenèrent avec exactitude.

A ces mesures on en ajouta d'autres plus réellement utiles.

Nantes était toujours dans l'embarras pour sa subsistance; on croyait aussi au danger de manquer de munitions de guerre. La compagnie de marins fut envoyée à Paimbœuf pour mettre l'embargo sur des navires chargés de grains, prêts à mettre à la voile; on les fit remonter pour approvisionner la ville. Les marins s'emparèrent aussi des poudres déposées à Paimbœuf. Chemin faisant, ils visitèrent les monastères et les châteaux qui se trouvaient sur leur route, pour s'assurer s'ils n'avaient pas de vivres au-delà du nécessaire. Ils explorèrent aussi quelques châteaux aux environs de la ville, dans la crainte qu'ils ne recélassent des *aristocrates.*

Les précautions se multipliaient à mesure que les défiances augmentaient. Le comte de Maillé était venu à Nantes pour inspecter le régiment de Rohan; sa présence ne tarda pas à donner de l'ombrage; on lui signifia de quitter la ville, et le 28, il partit, escorté d'un détachement qui le conduisit jusqu'aux limites de la province.

L'arrivée de Louis XVI à Paris, le 17 juillet, son acceptation de la cocarde tricolore, présentée

par le maire Bailli, et le rappel de M. Necker, avaient causé de nouveaux transports de joie dans la ville; la municipalité envoya des adresses de félicitations à l'assemblée nationale et à la ville de Paris sur ces heureux événements.

Le 2 août, la milice Nantaise prit les armes, et se rendit sur le Cours, ainsi que le régiment de Rohan, qui devait échanger sa cocarde blanche contre celle aux trois couleurs. Elle lui fut présentée et distribuée par les membres du comité d'administration.

Le 3, un détachement de milice Nantaise à pied et à cheval fut envoyé au château de Ponthus, où se tenaient, disait-on, des assemblées contre-révolutionnaires. Le château fut investi, mais on n'y trouva qu'une seule personne, M. de Trémergat, qui fut emmené et renfermé au château de Nantes, comme *suspect*. Afin que toutes les formes révolutionnaires fussent observées à son égard, on ne manqua pas de crier *à la lanterne*; heureusement pour M. de Trémergat, que l'escorte ne partageait pas le zèle un peu ardent des amis des reverbères.

La nouvelle garde nationale commençait à se former, mais son organisation était très-irrégulière ; outre les compagnies de district, il y en avait une douzaine d'autres, sans aucun rapport entre elles, et désignées sous le nom de volontaires Nantais. Ces compagnies avaient adopté chacune un nom; il y en avait de la liberté, de l'égalité, de la révolution, du patriotisme, de la concorde, etc. La compagnie des marins était composée d'officiers de la marine marchande. Il y en avait une de cavalerie.

Cette diversité dans l'organisation de la milice Nantaise, y jeta quelques semences de jalousie, qui pouvait dégénérer en haine, sans doute comme dit l'abbé Barthélemi, « parce qu'on ne peut » classer les hommes sans les diviser. »

La municipalité essaya de mettre de l'ordre dans cette confusion. Elle commença par un recensement général; il lui importait, d'ailleurs, de connaître le nombre des habitants de la cité, pour le calcul des approvisionnements. Dans ce travail, on n'oublia pas de faire la part des *suspects.*

Le 4 octobre, il fut réglé que toute la force armée prendrait le titre de *volontaires Nantais.* La cavalerie fut portée à trois compagnies.

La municipalité, par un arrêté du 20 du même mois, établit une nouvelle circonscription communale. La ville fut partagée en onze districts, dont chacun devait fournir environ sept cent cinquante hommes pour la garde nationale. L'état major était composé d'un colonel-général (le maire de Nantes); d'un major-général, de deux aides-majors-généraux. Chaque district était commandé par un chef et un major de district, et divisé en cinq compagnies, ayant chacune un 1er et 2e capitaine, un 1er et 2e lieutenant, et deux sous-lieutenants; un adjudant, un tambour. Il y avait un corps de garde par district.

L'assemblée des paroisses de la sénéchaussée de Nantes, avait eu lieu le 30 septembre. Elle vota, à la pluralité de cent trente-six paroisses et corporations, contre soixante quatorze, pour la renonciation aux priviléges de la province, l'adhésion aux décrets des 5 et 6 août, et à la concession de pouvoirs illimités aux députés.

L'adhésion des Nantais à ces décrets fameux, et ces pouvoirs donnés avec tant de solennité, n'étaient déjà plus qu'une vaine formalité; la mémorable séance du 4 août avait déjà assez prouvé que nos députés savaient se passer des pouvoirs de leurs commettants, pour disposer de tous les droits et priviléges des provinces et des villes; plus encore, pour détruire ceux des particuliers. Ainsi Nantes ne fit que sanctionner des mesures

spoliatrices, qu'il n'était plus en son pouvoir d'empêcher.

« Quelques heures opérèrent la destruction de » l'antique gouvernement de France (dit un historien, témoin oculaire). Dans ce bouleversement » général des droits publics et particuliers, les » membres des diverses factions se disputèrent à » qui le premier, au nom de ses commettants, » quoique sans leur aveu, proclamerait la renonciation absolue à leurs droits, privilèges, franchises, immunités, à leurs propriétés même. » On s'excitait mutuellement, on courait à la tribune, on se pressait, on se disputait la parole; » on ne la conquérait que pour offrir ou couronner des spoliations. On peut dire que dans » cette nuit mémorable, la monarchie française » fut mise au pillage. »

Ainsi furent détruits pour jamais ces Etats de Bretagne, dont l'origine remontait jusqu'à la naissance du royaume d'Armorique; avec eux disparurent aussi ces priviléges et ces franchises, la gloire de la province, dont Nantes, en particulier, s'était montré si jaloux, et dont le maintien avait servi de prétexte, pour commencer la révolution en Bretagne.

Nous terminerions ici ces Annales, si nous n'avions à revenir sur une mesure antérieure que nous devons faire connaître, et que le fil des événements nous a fait passer sous silence.

La résistance du bureau de ville, aux premiers mouvements insurrectionnels du mois de novembre de l'année précédente, n'était point un titre de recommandation près du parti triomphant. L'assemblée nationale trop occupée à détruire, n'avait pas encore eu le temps d'organiser les corps administratifs; malgré cette difficulté, on crut devoir passer outre, et remplacer provisoirement une administration qui n'inspirait plus aucune con-

fiance. On en nomma donc une nouvelle, dans les derniers jours de juillet, à laquelle on adjoignit un certain nombre de notables, qui formèrent le comité permanent.

Voici les noms des nouveaux officiers municipaux:

M. Danyel de Kervegan, négociant, maire; M. Maisonneuve, avocat, sous-maire; MM. Varsavaux de Henlée, notaire; Dubern, Legris aîné, Rózier et Cornet, échevins.

Le comité permanent fut composé de cinquante-deux notables, parmi lesquels on trouve les noms les plus recommandables de Nantes.

L'assemblée nationale, après avoir renversé les anciennes institutions, s'occupa enfin à reconstituer les corps administratifs, sous une nouvelle forme. Par ses décrets des 25 et 26 novembre, elle créa les municipalités, et ordonna de renouveler les élections qui auraient pu être faites. Nantes à raison de sa population, devait avoir un maire et dix-sept officiers municipaux, et trente-six notables.

L'assemblée du peuple, pour les nouvelles élections, eut lieu le 4 février 1790.

M. de Kervegan fut réélu maire, les officiers municipaux furent: MM. F. Rozier, Dubern, Legris aîné, Varsavaux, Drouin de Parçai, Dobrée, Lepot, Chanceaume, Barre, Fourmi père, Cantin, Pineau, Riédi, Clavier, Lefevre de la Chauvière, Laënnec, et Génevois.

Les notables étaient: MM. Delaville, Bouteiller père, Fruchard, Lecadre, Desclos aîné, Pineau, Beaufranchet, Lambert, Bridon, Gallon père, Pussin, Videment, Maussion, Petit-Desrochettes, Carié, Garreau père, Gédouin, Chevi aîné, Lincoln, Mosneron-Dupin, Foullois, Chiron, Bertaut aîné, Marion, Delahaye, J. Marion, Guesdon, Badau, Guillet, Aug. Simon, Cochet, J. Leroux, Ducros, Decorne, Vandame, Marion.

On voit par cette nomenclature, et la précédente, que le commerce de Nantes, en particulier, avait fourni les hommes les plus honorables. Tous, ou presque tous, étaient animés d'un esprit de paix et de sagesse, et ne demandaient que des améliorations fondées sur la justice et la raison, sans vouloir compromettre davantage l'autorité royale, déjà trop ébranlée, et qui pouvait seule donner de la stabilité aux innovations jugées nécessaires. Mais que pouvaient leurs vains efforts, contre le colosse de la révolution, qui grandissait à chaque instant, et marchait à grands pas vers l'anarchie, la terreur et le régicide ?

Le nouveau choix de M. Danyel de Kervegan, pour la place de maire, prouva bien hautement aussi, combien le peuple a le sentiment de la justice, de la droiture et de la modération, quand il n'est point égaré par de perfides suggestions. Malgré tant d'hommes ambitieux, jaloux de places et d'honneurs, qui déjà s'étaient fait un nom par leurs intrigues, aucun ne put soutenir un moment la concurrence d'un candidat, qui n'avait pour lui que sa vertu!

Honneur aux citoyens qui, sourds à toute autre voix que celle du bien public, n'ont voulu accorder la première magistrature de la cité, qu'au plus digne!

A l'époque de sa nomination à la mairie, la réputation de M. de Kervegan était déjà honorablement établie par les places qu'il avait occupées, et de nombreux services rendus à ses concitoyens. Il était pour les opérations commerciales, un exemple vivant de sagesse, de probité et de loyauté. Aucun moment de sa longue carrière n'a été libre d'occupations publiques, excepté les jours de la terreur. Nommé successivement juge-consul, grand-jugé, administrateur, trésorier des hopitaux, trois fois maire, président du conseil général du dé-

partement, membre du corps législatif ; il remplit ces diverses fonctions, avec un zèle et une intégrité que ses concitoyens ne croyaient dignement récompenser, qu'en lui imposant de nouveaux devoirs à remplir. Il était appelé partout où il y avait du bien à faire, et des œuvres de charité à exercer.

M. de Kervegan était doué d'une grande justesse d'esprit, et d'une fermeté à toute épreuve dans l'exercice de ses fonctions. Pendant les temps de troubles et de séditions, il eût plus d'une occasion de mettre cette vertu en pratique; et quand l'autorité royale était déjà perdue, il savait encore faire respecter la sienne. Un jour, pendant sa seconde mairie, une troupe d'ouvriers mécontents du prix des travaux , qui se ressentait de la dépréciation des coupons d'assignats, se présenta chez lui. Le plus emporté entama une harangue peu respectueuse. M. de Kervegan, quoique seul, interrompit le fougueux orateur, et lui dit avec dignité : Me connaissez-vous? — Oui, M. le maire. — Hé bien! si vous me connaissez, vous devez me respecter; commencez par ôter votre chapeau. Ces paroles, prononcées d'un ton ferme, firent perdre contenance au *député*, au point qu'il eut peine à balbutier quelques excuses. M. de Kervegan, content d'avoir modéré l'emportement de ces hommes, plus égarés que méchants, leur parla avec bonté, leur promit justice et les renvoya satisfaits.

Mais cette scène n'était, pour ainsi dire, que le prélude de plus sérieuses. Bientôt il eut à lutter contre des obstacles qui mirent son zèle pour le bien public, à de rudes épreuves. L'embarras des subsistances augmentait, et l'esprit de sédition pénétrait jusque dans les dernières classes ouvrières. Le mécontentement était fomenté par le bas prix des travaux , causé par la baisse rapide des as-

des traces profondes dans son esprit, avec le regret de ne pouvoir la réparer.

M. de Kervegan n'était pas moins recommandable par ses vertus privées, que par celles qui lui méritèrent les suffrages de ses concitoyens. Quelle que fut sa position, magistrat, législateur ou particulier, sa maison était toujours ouverte pour ceux qui réclamaient ses conseils, ou demandaient son appui; et le malheureux n'a jamais en vain frappé à sa porte. Personne plus que lui n'aimait à obliger; il le faisait avec grâce, avec bienveillance, et n'épargnait rien pour réussir; heureux des services qu'il rendait, mais plus heureux encore, quand il pouvait échapper aux expressions de la reconnaissance.

La charité de M. de Kervegan n'était bornée que par sa fortune, dont une grande partie fut engloutie dans les gouffres de la révolution. Qui pourrait compter les bienfaits secrets qu'il aimait à répandre sur cette foule de malheureux obscurs, qu'il savait découvrir dans l'asile de la misère! Mais gardons-nous de soulever le voile dont il s'enveloppait pour essuyer ces larmes, et pour adoucir le sort d'infortunés prêts à se livrer au désespoir!

Le désintéressement de M. de Kervegan n'était pas moindre que sa bienfaisance; il en parlait lui-même avec tant de simplicité et de candeur, qu'il était facile de voir combien cette vertu lui coûtait peu à pratiquer. Quand il fut nommé maire, le bureau municipal lui offrit douze mille livres par an : il les refusa. En m'offrant cette somme, dit M. de Kervegan, je pensai que le bureau désirait que je montasse une maison digne d'nn maire de Nantes; j'ajoutai à ma dépense habituelle, la somme qu'on m'avait offerte, et je dépensai vingt-sept mille livres de plus, pendant les vingt-sept mois de ma mairie. Ce luxe de mai-

son formait un grand contraste avec les goûts simples de cet excellent homme; mais ce fut une charge qu'il crut devoir s'imposer, par respect pour une magistrature qu'il honorait lui-même.

Personne plus que lui n'était attaché à sa famille; dans la crainte que quelques-uns de ses parents ne fussent lésés après sa mort, il fit par son testament le partage de sa fortune, d'après les principes de la plus exacte justice, sans cependant négliger les loyaux services de fidèles serviteurs.

Malgré la chute du trône, et la destruction de la monarchie, M. de Kervegan resta toujours attaché à la cause royale et à l'auguste maison des Bourbons; il ne cachait point ce noble sentiment, et quoiqu'ennemi du despotisme et du pouvoir arbitraire, il était persuadé, avec de célèbres publicistes, que la royauté n'est pas incompatible avec la liberté, et qu'en France surtout, elle a besoin de l'autorité royale, pour être solidement établie. Si dans ces temps malheureux, il ne s'opposa pas directement au torrent dévastateur qui entraînait tout, c'est qu'il jugea que ses vains efforts n'aboutiraient qu'à compromettre sa vie, sans aucun avantage pour le bien public; il aima mieux employer son zèle et ses talents administratifs à modérer la fougue révolutionnaire, qui emportait loin du but, ses compatriotes, dont la plupart avec des intentions droites, se laissaient entraîner à de grands excès. Il s'efforça de conserver l'ordre jusque dans l'anarchie, et d'empêcher le mal, quand il lui fut impossible de faire le bien.

Mais ce qui blessa le plus profondément le cœur du vertueux magistrat, ce furent les attaques violentes contre la religion; il y était sincèrement attaché, et gémissait des outrages qu'elle recevait des novateurs insensés, qui croyaient régénérer

le peuple, en détruisant ses mœurs et son antique croyance, pour la remplacer par un culte nouveau, fondé par un décret de la convention nationale, qui permettait au peuple français de croire à *l'être suprême et à l'immortalité de l'âme*; décret publié à son de trompe dans les places publiques, et dans le *temple de la Raison.*

Dès ce moment, M. de Kervegan renonça à tout espoir d'être utile, et bientôt la terreur l'obligea à cacher sa vie, comme il cachait ses bonnes œuvres. Il fut cependant peu inquiété, pendant que tant de citoyens vertueux payaient de leur tête, le crime de valoir mieux que leurs bourreaux. Il est doux de croire que le souvenir de ses vertus, et l'estime générale contribuèrent à la conservation d'une vie, qui devait être encore long-temps utile à ses concitoyens.

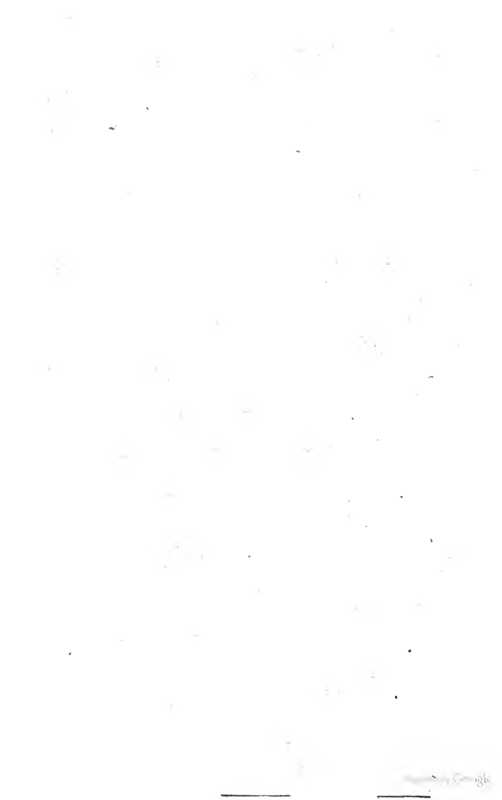
M. de Kervegan eut le bonheur de vivre assez long-temps, pour voir la restauration de la royauté en France. Louis XVIII, jaloux d'honorer ses vertus, leur rendit un éclatant hommage, en lui accordant la croix de la Légion-d'honneur.

M. de Kervegan mourut le 2 d'octobre 1827, âgé de quatre-vingt-deux ans, sincèrement regretté de ses nombreux amis, et de toutes les personnes qui ont eu le bonheur de le connaître et de le fréquenter. « Il a vécu, dit M. Athénas, pour » le bonheur de ses contemporains, pour l'exemple » de la génération nouvelle, qui a été témoin » de ses dernières années, pour l'honneur de la » ville de Nantes, qui lui a donné naissance. »

Nous terminons ici ces Annales. Notre devancier en les continuant jusqu'à l'attaque de Nantes, par les armées vendéennes, a, ce nous semble, trop anticipé sur l'histoire contemporaine, et les guerres civiles qui ont désolé nos contrées. Le récit de ces nombreux combats, dans lesquels la garde

nationale a signalé son courage, n'a pas pour la génération actuelle, le même attrait de curiosité, que pour celle qui a pris une part si active à ces sanglants démêlés. Ces événements, alors si intéressants, ont été plus ou moins absorbés dans d'autres d'un intérêt plus général. L'histoire et les mémoires de cette époque désastreuse, ne laissent d'ailleurs rien à désirer, par les détails qu'ils renferment, et seront pour les siècles à venir des monuments irrécusables, et comme les archives des malheurs dont Nantes a été le théâtre et la victime.

Fin de la seconde et dernière partie.



NOTE SUR LE SOUTERRAIN

Découvert en novembre 1829.

La découverte de ce Canal Souterrain a ouvert la carrière aux conjectures sur sa destination présumée, et sur l'époque de sa construction. Chacun ayant voulu donner le mot de l'énigme, j'ai cru pouvoir aussi donner le mien. Je l'ai consigné dans la réponse à un article inséré dans le journal le Breton du 28 novembre 1829. On y lit « qu'on a rencontré plusieurs » issues, dont l'une semble se diriger vers la place Bretagne, » pour aller aboutir *sans doute* au pont de Sauvetour, où » existaient autrefois.... d'anciennes fortifications. *Il est à pré-* » *sumer, d'après cela, que ce n'était qu'un conduit souterrain qui* » *établissait des communications entre quelques-unes des forteresses* » *qui défendaient la ville de Nantes.* » Pour réfuter cette assertion, je commençai par citer le texte de l'abbé Travers (voir l'article des Annales, page 48.) qui se rapporte parfaitement à l'emplacement et à la direction du Canal ; et je conclus, que s'il est vrai qu'on ait rencontré une *double issue*, elle fortifiait l'hypothèse que ce Canal était le conduit de la fontaine publique projetée et abandonnée, puisqu'on voit par l'auteur cité, que le projet était double et subordonné aux obstacles qu'on pourrait rencontrer, puisque le Canal devait se diriger *à travers les fossés de la ville, ou couler à travers les marais et la rivière d'Erdre.* J'ai cru pouvoir affirmer qu'un chemin si étroit, encombré de pierres, et noyé par un courant d'eau, était impraticable. Mais ce qui doit, ce me semble, trancher la question, c'est que, d'une part, en arrivant aux Hauts-Pavés, on n'aboutit à rien, puisqu'il n'y eut jamais là de fortifications, dont les plus rapprochées étaient à la *Porte-Neuve*, bâtie par le duc de Mercœur; et d'autre part, la communication du Canal avec les tours de Sauvetour, était physiquement impossible, puisque ces tours étaient situées en dedans de l'ancienne ville, et qu'ainsi, pour arriver de la ville neuve du Marchix aux tours, il fallait faire franchir au Souterrain, le large et profond ravin, qui sépare les deux côtés de la ville, et sur lequel on a jeté le pont de Sauvetour. Cette difficulté, comme on voit, est insurmontable. Il ne reste donc d'explication possible sur l'origine et l'usage de ce Souterrain, que celle que je donne.

Cet article que j'abrège beaucoup, a été inséré dans le Breton du 4 décembre suivant. Il s'est rencontré à la suite de la notice d'un mémoire lu à la société académique, par M. Le Boyer. Cet honorable académicien, après avoir discuté les passages de l'abbé Travers, qui ne lui paraissent nullement concluants, reporte jusqu'aux Romains, la construction du Souterrain. Il fonde son système sur des observations locales, qui, je crois, n'ont pas subi un examen bien sérieux, et sur des conjectures, dont il tire des conséquences qui me paraissent un peu forcées. Malgré mon respect pour les connaissances du savant académicien, j'ai osé croire que son hypothèse n'est pas à l'abri d'objections solides. J'ai pris la liberté d'exposer les miennes dans un second article, mais cette témérité n'a pas été heureuse; on m'a refusé les honneurs de l'insertion; mais comme je tiens à mon opinion, je reproduis ici mon article littéralement, en ne retranchant que le préambule obligé.

Après l'examen de l'article de l'abbé Travers, M. Le B. en tire cette conséquence: « qu'il ne lui paraît pas présumable » que l'on ait creusé dans le roc, un passage de 8 à 9 pieds » d'élévation, et qui se trouve ainsi à vingt pieds au-dessous du » sol, pour conduire un filet d'eau. » Ce ne serait cependant pas la première fois, qu'une administration séduite par des hommes à projets audacieux, eût été la dupe de leurs téméraires entreprises. Ce *filet d'eau*, d'ailleurs, n'est pas tant à mépriser; puisque, malgré les obstacles et des éboulements qui entravent son cours, il a acquis plus de quatre pieds de profondeur dans le Canal, depuis qu'on a cessé de pomper. (C'est-à-dire dans l'espace de huit jours).

« En outre, dit M. L. B., les objets trouvés, tels que des » débris de *poterie romaine*, des morceaux de bois, en partie » pétrifiés, et des stalactites d'une grande dimension, ne *per-* » *mettent pas de douter* que l'origine de ce Souterrain ne re- » monte à une époque beaucoup plus reculée. » Ces débris de *poterie romaine* décideraient la question, si leur origine était bien prouvée; mais loin de constater ce fait si simple, il paraît avoir été entièrement abandonné. Ainsi donc, cette assertion reste sans poids dans la discussion, et doit être au moins révoquée en doute. Quant aux stalactites, et au bois en partie pétrifié, c'est aux chimistes et aux lithologues à décider si deux cent-soixante ans ne suffisent pas pour former les premières, et commencer la pétrification du second.

Je ne m'arrête pas aux conjectures de M. L. B. sur *la suie ou noir de fumée* qu'on a trouvé. M. le docteur Pihan-Dufeuillay en a fait justice dans son analyse chimique (voir le Breton du 4 décembre 1829). Et quand on aurait trouvé un peu de noir

de fumée aux parois et à la voûte, les lampes des ouvriers, pendant un long travail suffiraient pour l'expliquer.

M. L. B. reporte, comme on voit, jusqu'au temps des Romains, la construction du Souterrain. « Il lui paraît aussi démontré que c'était un chemin souterrain, qui conduisait » *des fortifications de Saucetour*, à l'entrée de la forêt qui couvrait la place Viarmes, les Hauts-Pavés. » Je crois avoir *démontré* de mon côté, que la prétendue communication du Canal avec les tours de Sauvetour était impossible. En reculant l'époque de la construction, l'impossibilité n'en devient que plus évidente. Rendons cette vérité palpable. Les Romains, pas plus que les Français, n'ont jamais entrepris ni exécuté des travaux sans but ; or, à l'époque supposée, il ne pouvait exister aucun motif pour construire un chemin souterrain. Prouvons notre assertion par l'autorité de l'histoire ; c'est le plus sûr moyen de conviction.

Au temps de la domination des Romains, et bien des siècles après [voir Travers], la cité ne s'étendait pas au-delà de l'Erdre, qui, jusqu'au temps de Pierre-de-Dreux, resserrait la ville, en coulant sur l'emplacement actuel de la rue des Carmes, et servait de fossé au château du Bouffai. Ce qui était au-delà de cette rivière, n'était qu'un faubourg sans défense. Ce fut ce prince qui étendit la ville de ce côté ; « par une » nouvelle ceinture de murailles, dit l'abbé Travers, au » moyen desquelles il forma du Bourg-Main, une nouvelle » ville, sans toucher à l'enceinte de l'ancienne, et à ses murs. » Cette nouvelle circonvallation commençait au bord de la Loire, vers la halle actuelle, où existait jadis une tour, dite *des Espagnols*. Elle longeait en ligne droite jusqu'aux rochers de Saint-Nicolas, et de là tournait vers l'Erdre, où l'on bâtit la tour de Sauvetour, qui, peut-être, est due aux travaux de ce prince. Toujours il est vrai, qu'avant lui il n'existait aucune fortification sur ce lieu. D'après des données si positives, il ne reste pas l'ombre d'une probabilité que le Canal dût avoir une telle antiquité, ni qu'il fût destiné à servir de communication entre des fortifications qui n'existaient pas alors.

M. L. B. trouve l'entreprise du Canal, hors de proportion pour le mince objet de conduire un *filet d'eau*. Mais je le supplie d'examiner s'il était possible de faire autrement dans la supposition qu'il nie. Le terrain de la place Viarmes est excessivement élevé au-dessus de l'Erdre et des anciens fossés de Saint-Nicolas, où le canal devait passer ; serait-il étonnant qu'on ait voulu prendre un niveau convenable pour adoucir la pente ? Peut-être pensait-on donner plus de solidité à l'ouvrage; peut-être aussi a-t-il été nécessaire de creuser profondément, pour mieux s'emparer de l'eau de la source. Quant à la hauteur

de l'aqueduc, qui semble effaroucher M. L. B., je la crois facile à justifier ; trouve-t-il que ce soit trop de huit à neuf pieds, pour qu'un homme puisse manier le pic à son aise, et avoir la liberté de ses mouvements dans un canal de deux à trois pieds de large ? Concevrait-il la possibilité d'un tel travail exécuté par un homme courbé, perforant un conduit de plusieurs centaines de toises de longueur ? Cette hauteur n'est donc qu'un effet de la nécessité.

Quand toutes les raisons que je viens d'exposer, ne formeraient pas une démonstration sans réplique, les pierres en grande quantité, qui encombrent le canal et qui le rendent impraticable, suffiraient pour prouver qu'il n'a jamais été achevé, et que, par conséquent, il ne pouvait avoir servi à l'usage que M. L. B. désigne. Reste donc *l'aquéduc inachevé d'une fontaine publique.*

M. L. B. regrette qu'on n'ait trouvé aucune pièce de monnaie, pour éclairer ses investigations. Je le regrette comme lui ; nous eussions ramassé quelques deniers à l'effigie de Charles IX, semés parmi les décombres. Mais hélas ! dans le seizième siècle, pas plus que dans le nôtre, les manœuvres n'avaient le moyen d'égarer sur la pierre le prix de leur faible salaire.

CATALOGUE

DES

MAIRES DE NANTES,

Depuis leur création jusqu'en 1830.

MM.

1565.	Geffroi Drouet, sieur de l'Angle, 1er maire.
1566—1567.	Ives Rocas de la Chalonnière.
1568.	Mathurin-André, avocat.
1568—1569.	Pierre Cornulier de la Touche.
1570.	Jean Morin de la Marchanderie.
1571.	Guillaume d'Harouïs de la Seilleraye.
1572.	Leloup du Breil.
1573—1574.	Jacques Grignon, conseiller au parlement.
1575.	Jean Berlin, procureur de la cour.
1576.	Robert Poullain de Gesvres.
1577.	Michel Loriol du Fief.
1578—1579.	François Myron de Villeneuve.
1580.	Antoine Brenezai de Carcouet, avocat du roi au présidial.
1581—1582.	Bonaventure de Complude, de Livernière.
1583.	Claude Brossard de la Trocardière.
1584.	Antoine Gravoil de Saint-Michel.
1585.	Demarquèz de la Branchouère.
1586—1587.	Jean Fruneau de la Noë.
1588—1589.	Charles d'Harouïs de l'Epinai.
1590—1591.	Pierre-André Dutertre.

MM.

1592—1594. Laubier de Lachaussée.
1595—1956. Guillaume du Bot de Launai.
1597. Fourché de la Courousserie.
1598. Charles d'Harouïs.
1599—1600. Hux de la Bouchetière, trésorier des États de Bretagne.
1601—1602. Julien Laurent de Leraudière,
1603—1604. Ives Leloup Dubreil.
1605—1606. Cornulier de la Touche.
1607—1608. Michel Loriot de la Noue.
1609—1610. René Charette de la Bretonnière.
1611—1612. Blanchard de Lessongère.
1613—1614. Louis Charette de la Colinière, sénéchal.
1615—1616. Pierre Bernard de la Turmelière, alloué et lieutenant-général de Nantes.
1617—1618. André Morin Dubois, lieutenant de Nantes.
1619—1620. Alexandre Charette du Pellan, sénéchal.
1621—1622. Raoul de la Guibourgère, sénéchal.
1623—1624. Louis d'Harouïs de la Seilleraye, président de la chambre des comptes.
1625—1626. Jean d'Harouïs de l'Epinai, président présidial.
1627—1628. Mesnardeau du Perrai, alloué et lieutenant-général de Nantes.
1629—1630. René de la Tullaye de Belle-Ile, maître des comptes.
1631—1632. Blanchard de la Chapelle, procureur du roi au présidial.
1633. Bernard de la Turmelière.
1634—1635. Dubot de la Grand'Hais, juge-criminel.
1636. Charette de la Bretonnière, sénéchal.
1637—1638. Bourgogne de Vieillecourt, sénéchal des regaires.

MM.

1639—1641. Poulain de la Vincendière, premier avocat du roi au présidial.
1642—1643. Juchault des Blottereaux, président de la chambre des comptes.
1644—1646. Demonty de la Chalonnière.
1647—1648. Debourgues de la Jaunais.
1648—1649. Boux du Teil et de la Varenne, maître des comptes.
1650—1651. Charette de la Gâcherie, sénéchal.
1652—1654. Bidé de Ranzai, alloué et lieutenant-général de Nantes.
1654—1656. Fournier de la Pinsonnière, conseiller au présidial.
1667—1658. René de Pontual, conseiller d'Etat, présid. de la chambre des comptes.
1659—1660. Huteau du Buron, conseiller d'Etat, présid. de la chambre des comptes.
1661—1662. Poulain de la Vincendière.
1663. Macé de la Roche, conseiller d'Etat, président au présidial.
1664. Giraud de la Bigeotière, conseiller au présidial.
1665—1667. Lorido-du-Mesnil, de la Gironnière.
1668—1670. Charette de Montbert, sénéchal.
1671—1672. Libault de la Templerie.
1673—1674. Reignier, auditeur de la chambre des comptes.
1675. Louis Charette, sénéchal.
1676—1678. Chevalier du Bois-Chevalier, président au présidial.
1679—1681. Frémont du Bouffai et des Croix, conseiller au présidial.
1682. Mesnard du Pavillon et du Plessis, juge du commerce.
1683—1684. Bidé de la Botinière, alloué et lieutenant-général de Nantes.
1685—1687. Delisle de la Nicolière, de la Verris

MM.

et de la Gironnière, avocat du roi.

1688—1689. Cassard du Brossai, juge-criminel au présidial.

1690=1692. Noblet du Villo, de Lespau, du Chaffau et de la Bretesche, avocat-général à la chambre des comptes.

1693—1715. Proust du Port-de-la-Vigne.

1716—1719. Boussineau de la Patissière.

1720—1729. Gerard Mellier, trésorier de France et général des finances en Bretagne.

1730—1731. Leray du Fumet, lieutenant-civil et criminel.

1732=1734. Vedier, trésorier-général des finances de Bretagne.

1735. Darquistade de la Maillardière, lieutenant de la grande Vénerie de France.

1736—1737. Petit de la Bauche, avocat.

1738—1739. Moricaud de la Haye, juge-civil et criminel au présidial.

1740—1746. Darquistade de la Maillardière.

1747. Durocher, subdélégué.

1748—1753. De Bellabre, sénéchal, président au présidial.

1754—1761. Gellée de Prémion.

1762=1765. Joubert du Collet, négociant.

1766—1769. Libault, négociant.

1770—1771. Roger, lieutenant-général de l'Amirauté.

1772—1775. De la Ville-Chambardet, conseiller au présidial.

1776—1781. Gellée de Prémion.

1782—1785. Berouette.

1786. Guérin de Beaumont.

1787—1788. Richard de la Pervanchère, ancien lieutenant au présidial.

MM.

1789—1791. Danyel de Kervegan, négociant.
1791—1792. Guillaume-Henry Giraud-Duplessis, avocat du roi au siége présidial.
1792—1793. René Gaston Baco de la Chapelle, ancien procureur du roi au siége présidial.
1793—1795. Jean-Louis Renard, peintre décorateur, nommé révolutionnairement par les représentants du peuple, Gillet, Ruel et Phelippaux.
1795. Giraud-Duplessis, ancien maire.
1795—1797. Gilbert de Beaufranchet, commissaire des poudres et salpêtres (sous le titre de président de l'administration municipale).
1797. Danyel de Kervegan, ancien maire (sous le titre précédent.)
1797—1798. Julien Douillard, architecte (comme le précédent).
1798—1799. Louis-Marie Saget, négociant manufacturier (comme le précédent).
1800—1801. François de Salles Godefroi Fellonneau (avec titre de maire).
1801—1803. Claude-Sylvain Paris, négociant.
1803—1805. Augustin-Louis Deloynes.
1805—1813. Jean-Bap.-Charles Bertrand-Geslin.
1813—1816. François-Marie-Bonaventure Dufou, négociant.
1816—1819. Louis de Saint-Aignan.
1819—1830. Louis-Hyacinthe-Nicolas Levesque, négociant.
1830. Philippe-René Soubzmain, négociant.

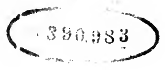


TABLE ALPHABETHIQUE

DU SECOND VOLUME.

Pages.

C.

D.

E.

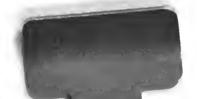
F.

G.

FIN DE LA SECONDE ET DERNIÈRE TABLE.

Nantes, Imp. de C. MERSON.





CB

